



PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION
2016 > 2020







PARC NATIONAL IVINDO

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 05 > 09

- 1. Référentiels et portée du document ... 06
- 2. Définition du plan de gestion 07
- 3. Processus d'élaboration 07
- 4. Structuration du plan de gestion 08

INTRODUCTION 11 > 13

- 1. Synthèse sur les caractéristiques du Parc 12
- 2. Résumé des priorités de gestion 13

1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DU PARC NATIONAL 17 > 29

- 1.1 Historique 18
- 1.2 Localisation 18
- 1.3 Statut juridique 19
- 1.4 Composantes physiques 19
- 1.5 Composantes biologiques du Parc National 21
- 1.6 Données socio-économiques du Parc National 24

2. DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT ACTUEL DU PARC ET DE SA GESTION 31 > 39

- 2.1 Méthodologie 32
- 2.2 Synthèse des résultats obtenus 32

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE POUR LE PARC NATIONAL 41 > 75

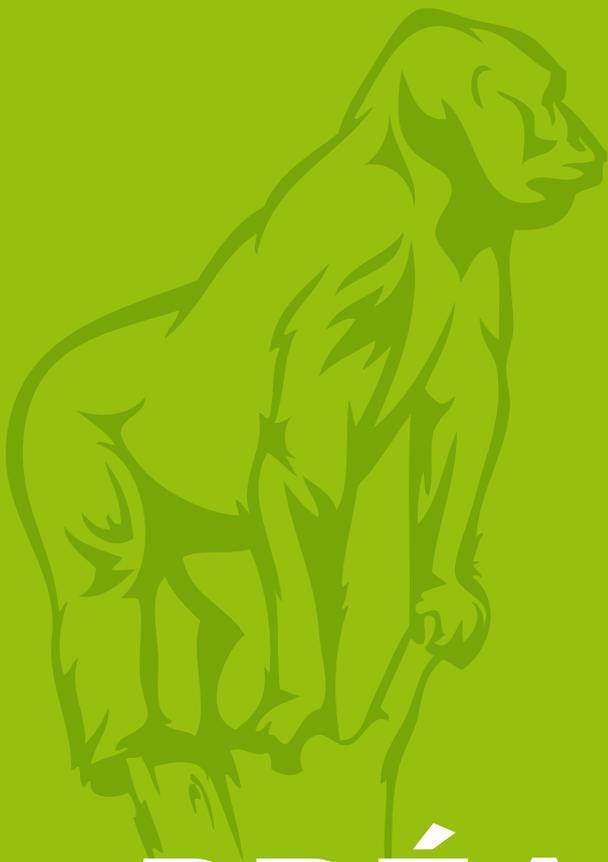
- 3.1 Méthodologie 42
- 3.2 Synthèse des menaces et priorités de gestion 42
- 3.3 Stratégies et modalités de mise en œuvre du plan de gestion 49
- 3.4 Budget et chronogramme 56
- 3.5 Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi 75

4. BIBLIOGRAPHIE 77 > 79

5. ACTIONS DU PLAN STRATÉGIQUE GABON EMERGENT PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DE GESTION DU PARC NATIONAL 81 > 83

6. ANNEXES 85 > 115





PRÉAMBULE

1. Référentiels et portée du document	06
2. Définition du plan de gestion	07
3. Processus d'élaboration	07
4. Structuration du plan de gestion	08

1. RÉFÉRENTIELS ET PORTÉE DU DOCUMENT

L'élaboration du présent Plan de Gestion s'est effectuée en s'appuyant sur deux référentiels cardinaux :

- **Le référentiel normatif** : la loi N°003/2007 du 27 août 2007 relative aux Parcs Nationaux du Gabon ;
- **Le référentiel politique** : le Plan Stratégique Gabon Emergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016.

En effet, l'article 3 de la loi 003/2007 relative aux Parcs Nationaux du Gabon stipule que **chaque Parc National doit avoir un Plan de Gestion élaboré, validé et mis en œuvre sur son territoire**. Par Plan de Gestion, la loi entend : "Le document et ses annexes, présentant sur la base d'une planification quinquennale, les mesures envisagées pour assurer la conservation d'un Parc National". Enfin, l'article 21 de la loi stipule : "Chaque parc est doté d'un plan de gestion spécifique élaboré par l'administration du parc, après consultation de toutes les parties intéressées, dont les communautés de la zone périphérique et celles vivant, le cas échéant, à l'intérieur du parc au moment de sa création. Il tient compte des usages et droits coutumiers de ces communautés."

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) est le document qui concrétise le Projet de Société "l'avenir en confiance" de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA en décrivant la Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 et en déclinant orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront.

Dans cette perspective, le plan de gestion du Parc National d'Ivindo contribuera localement à la mise en œuvre de 17 actions issues de 10 Plans Sectoriels et Programmes Phares du PSGE indiqués à la fin du présent document.

Le présent Plan de gestion est relatif au Parc National de l'Ivindo et valable suite à sa validation pour une période de cinq (5) ans du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2020.

Ce document n'est pas figé dans le temps mais peut évoluer en fonction des enjeux de gestion intervenant sur le territoire du Parc National.

Le Plan de gestion est un document technique de planification, destiné à la fois :

- Aux autorités de gestion du Parc National (ANPN et équipes de conservation) ;
- Aux bailleurs et porteurs de financements ;
- Aux partenaires technico-économiques : ONG, associations locales, opérateurs touristiques, activités extractives... ;
- Au Gouvernement Gabonais, via ses différents Ministères et ses Agences d'exécution ;
- A la communauté nationale et internationale.

L'objectif étant que tous ces acteurs puissent partager des objectifs communs sur les 5 années à venir autour de l'aire protégée, en mutualisant leurs efforts et en menant une politique de conservation efficace et structurée.

2. DÉFINITION DU PLAN DE GESTION

Le Plan de gestion du Parc National est le document qui définit, avec une vision prospective quinquennale :

- **Les valeurs du Parc National** (écosystémiques, spécifiques, naturelles, économiques, culturelles, éducatives) ;
- **Les menaces existantes** ou potentielles pour les valeurs identifiées ;
- **Les conditions souhaitées** pour les valeurs au terme des cinq (5) années de gestion ;

- **Les objectifs à atteindre** sur la période de cinq (5) années ;
- **Les activités à mettre en œuvre** par les équipes de conservation pour atteindre ces objectifs ;
- **La planification et la budgétisation** de ces mêmes activités, sur une période de cinq (5) années.

3. PROCESSUS D'ÉLABORATION

La méthodologie qui a été définie par l'ANPN, avec l'assistance technique de Wildlife Conservation Society (WCS), World Wildlife Fund (WWF) et de l'US Forest Service (USFS), est un processus participatif, ayant permis de bénéficier du consensus de toutes les parties concernées par le plan de gestion.

Pour la réalisation de ce document, de nombreuses réunions techniques ont été organisées par la cellule de planification de l'ANPN avec les équipes techniques de planification composées à cette occasion dans les Parcs Nationaux.

Les différentes étapes de la méthodologie ont été réalisées en une année et sont présentées en annexe du présent document, dans un guide méthodologique destiné à généraliser le processus d'élaboration.

Le document final a été soumis à validation auprès des partenaires techniques et des communautés villageoises impliquées dans le plan de gestion du Parc National. (Annexe n°1 : liste des parties prenantes).

4. STRUCTURATION DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion est composé d'un document de synthèse et de cinq (5) documents de planification détaillant techniquement les activités proposées dans le document-cadre :

- Programme de conservation et de recherche ;
- Programme de surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) ;
- Programme de développement touristique ;
- Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement ;
- Programme de zonage et d'aménagement du Parc National.

 cf. Figure 1 : Schéma du plan de gestion et de ses annexes techniques

L'idée de réaliser cinq (5) programmes, annexés au document de plan de gestion est d'en faciliter sa mise en œuvre.

Au sein des équipes de conservation du parc national, le conservateur devra désigner une

personne de son équipe pour mettre en œuvre durant cinq (5) ans le programme qui lui aura été attribué. La mise en œuvre des cinq (5) programmes identifiés permettra l'atteinte des objectifs du plan de gestion du parc national.

Le plan de gestion fixe les objectifs sur cinq (5) ans à atteindre par les équipes de conservation. Il est le cadre structurant de la gestion du Parc National, et devra permettre aux conservateurs de définir :

- Un Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ) ;
- Un Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) ;
- Quatre (4) Plans de Travail Trimestriels (PTT).

Ces documents prospectifs seront rédigés par le conservateur du Parc National, en concertation avec tous les acteurs de la conservation du Parc National afin de partager des objectifs communs et de mutualiser leurs moyens pour atteindre ces objectifs de conservation et de développement du Parc National.

 cf. Figure 2 : Les différents documents cadre pour la gestion des Parcs Nationaux



Figure 1 : Schéma du plan de gestion et de ses annexes techniques



Figure 2 : Les différents documents cadre pour la gestion des Parcs Nationaux

INTRODUCTION

1. Synthèse des caractéristiques	12
2. Résumé des priorités de gestion.....	13

1. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES

Le parc national de l'Ivindo se caractérise par :

- Ecosystème de forêts anciennes de basse altitude, à canopée haute et quasi continue, avec un sous-bois très ouvert. Domination de diverses légumineuses ;
- Baï de Langoué dans le parc national et 3 baïs dans la concession forestière de CEB (inclus dans la zone tampon au sud du parc) ;
- Rivière Djidji avec sa diversité d'habitats (rapides, lacs, zones inondables, salines et cascades) ;
- Rivière Ivindo, avec la diversité d'habitats (rapides et cascades) ;
- Communauté de poissons de l'Ivindo, y compris présence possible de *Aphyosemion fulgens* (UICN: EN) et *Stomatorhinus ivindoensis* (UICN: EN) et *Parananchromis ornatus* (UICN:EN) parmi d'autres espèces à distribution restreint.
- Présence d'une communauté intacte de mammifères de transition entre ceux de basse-guinée atlantique et des forêts congolaises, y compris 16 espèces de primates, potamochère, céphalophes, etc.



A photograph of a river with rapids and a fallen log in a forest. The river flows over dark rocks, creating white water rapids. A large, fallen log lies across the river in the middle ground. The background is a dense forest of tall trees under a cloudy sky.

2. RÉSUMÉ DES PRIORITÉS DE GESTION

Cette aire protégée a été désignée comme parc national pour :

- protéger l'intégrité écologique des écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;
- exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation;
- offrir des possibilités de visites à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

Depuis sa création, l'objectif du parc national d'Ivindo est de valoriser, par l'écotourisme et la gestion durable, la zone périphérique du parc avec l'ensemble des acteurs impliqués.





1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC GÉNÉRAL

1.1 Historique.....	18
1.2 Localisation.....	18
1.3 Statut juridique	19
1.4 Composantes physiques.....	19
1.5 Composantes biologiques.....	21
1.6 Données socio-économiques	24

1.1 HISTORIQUE

Le territoire du parc national de l'Ivindo était initialement inclus dans des concessions forestières notamment une partie des lots 11, 13 et 14 de Rougier Gabon à l'ouest et une partie du PI 15/95/2 de SFM au sud-est du parc.

L'espace abritait également dans sa partie nord une réserve naturelle intégrale (10000ha) avec en son sein une station de

recherche à Ipassa depuis 1971. Cette réserve a été proclamée Réserve de Biosphère en 1983 par l'UNESCO.

La vallée de l'Ivindo est habitée depuis plusieurs milliers d'années et elle a été un important couloir de migration pour beaucoup de populations vivant actuellement au Gabon et venus du nord-est (Myéné, Tsogho, Kota, etc). En effet, les divers outils découverts dans cette région traduisent la permanence de l'implantation humaine au moins depuis l'âge de la pierre.

1.2 LOCALISATION

Le parc national de l'Ivindo se trouve au nord-est du Gabon. Il est à cheval sur deux provinces : l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo. Ces coordonnées géographiques sont les suivantes :

- limite nord : 00°32'25"N
- limite sud : 00°17'19"S
- limite ouest : 12°20'10"E
- limite est : 12°59'43"E

Le parc couvre une superficie de 300.274 hectares.

On accède au parc national de l'Ivindo par voie terrestre à partir de la route nationale Libreville-Lalara-Makokou. Le chemin de fer dessert aussi le sud-ouest du parc national à travers les gares de Milolé, Mouyabi, Ivindo et Booué. Autour du parc, les activités d'exploitation des sociétés forestières ont contribué à l'ouverture des pistes dont certaines passent dans la zone tampon.

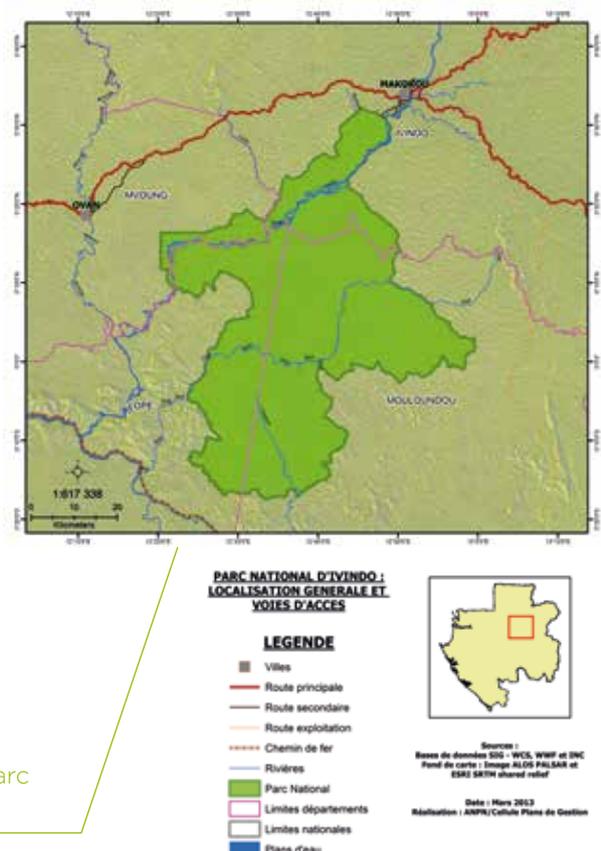


Figure 3 : Localisation du parc national de l'Ivindo.

1.3 STATUT JURIDIQUE

A. Loi 003/2007 sur les parcs nationaux

La loi 003/2007 vise, dans le cadre du processus de développement de la conservation du patrimoine naturel et culturel national, à promouvoir une politique de protection et de valorisation durable des parcs nationaux du Gabon. Elle encadre le réseau des 13 parcs nationaux au Gabon, dont le parc national de l'Ivindo.

B. Décret de création du parc national

Le décret 612/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002, défini lors de sa création les limites géographiques exactes du parc national de l'Ivindo.

C. Règlement intérieur

Le parc national de l'Ivindo possède un Règlement intérieur qui définit les règles qui s'appliquent dans le parc.

Ces règles s'appliquent à l'intérieur limites du parc national, ainsi qu'à sa zone tampon.

Le Règlement intérieur du parc national de l'Ivindo est présenté en annexe n°2 du cahier des annexes.

1.4 COMPOSANTES PHYSIQUES

A. Climatologie

Situé dans la zone climatique de régime équatorial chaud et humide, quatre saisons bien déterminées caractérisent le climat du parc : une petite saison pluvieuse d'octobre à décembre, une petite saison sèche de janvier à mars ; une grande saison des pluies d'avril à juin et une grande saison sèche de juillet à septembre. La pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 1600 à 1800 mm. Langoué au sud du parc reçoit en moyenne 1750mm par an contre 3000 mm à Libreville. Le maximum des pluies est observé en novembre et le minimum en juillet - août. La température annuelle moyenne est de 23.9°C, avec un minimum mensuel de 21.7°C en juillet et un maximum de 25°C en avril. Les amplitudes thermiques annuelles et journalières sont faibles.

B. Géologie

Le plateau de l'est du Gabon sur lequel se situe le parc national de l'Ivindo est constitué de roches cristallines qui datent de l'Archéen (2.7-3.4 milliards d'années). On note la présence des masses de roches granitiques. Entre 2140 à 1050 millions d'années ce bassin a été envahi par la mer, et les dépôts continentaux ont laissé la place d'abord aux des dépôts littoraux deltaïques et plus tard aux dépôts marins. Après les dépôts marins, une couche constituée essentiellement de jaspe avec les joints d'ampélite s'est établie.

1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC GÉNÉRAL

C. Géomorphologie - Reliefs

Le parc national de l'Ivindo à une altitude qui varie entre 300m dans la partie la plus basse de la vallée de l'Ivindo et 748m au sommet du mont Kingué qui marque la limite entre les bassins de la rivière Langoué et la rivière Djidji (Vande Weghe, 2006). Dans l'ensemble, l'altitude se situe entre 400m et 500m en moyenne. Le mont Kingué, constitue le sommet d'un vaste plateau de grés stratifiés appartenant au bassin du Francevillien. Son bord occidental forme une falaise verticale qui émerge dans la forêt.

D. Hydrographie

Le parc national de l'Ivindo est drainé par de nombreux ruisseaux et trois principales rivières :

- L'Ivindo dans sa partie nord-ouest.
- La Djidji encore appelée Dilo (de l'eau) dans toute la partie centrale du Parc.
- La Langoué au sud du Parc

L'Ivindo est le plus important des cours d'eau du parc national. Avec ses 62,700Km² de bassin versant, il récolte ses eaux pratiquement dans tout le nord-est du Gabon. Sur son parcours vers l'Ogooué, la rivière coule sur des roches cristallines archéennes qui lui chargent en sédiments. L'Ivindo alimente d'imposantes cascades à l'intérieur du parc national: les chutes de Mingouli (43m haut) et Kongou (50m haut pour 2km de large), qui figurent parmi les plus spectaculaires d'Afrique centrale.

La Djidji quant à elle est considéré comme le deuxième cours d'eau majeur du parc, avec un bassin versant de plus de 4,000Km². Il draine toute la partie centrale du parc soit les 50%

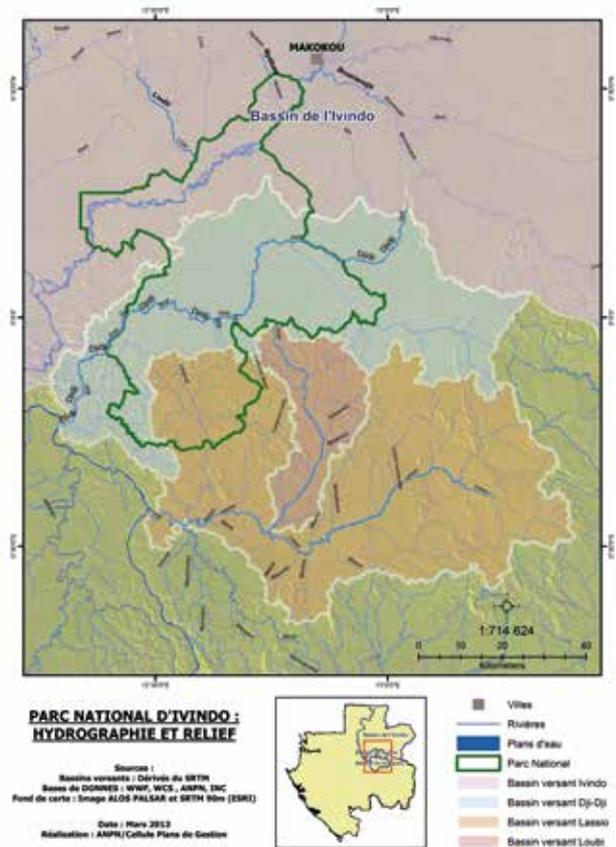


Figure 4 : Hydrographie et relief du parc national de l'Ivindo.

de sa superficie. La source de la Djidji est près du mont Ngouadi (870m altitude) à l'est du parc. Elle se jette dans l'Ogooué à 15km du village Ivindo. Les chutes de la rivière Djidji sont hautes de 70m avec une forme en U.



1.5

COMPOSANTES BIOLOGIQUES

A. Diversité floristique

Le parc national de l'Ivindo est majoritairement couvert de forêts guinéo-congolaises à affinités atlantiques au sud-ouest et congolaise au nord-est (Vande Weghe, 2006 ; Wilks, 1990). L'ensemble du parc présente trois sous-ensembles forestiers distincts (Doumenge et al 2004):

- La zone Ouest caractérisée principalement par l'okoumé (*Aucoumea klaineana*) bénéficie de la plus grande influence atlantique. D'autres espèces telles que le Sorro (*Scyphocephalum ochocoa*), l'Ebo (*Santiria trimera*), l'Ozigo (*Dacryodes buettneri*), l'Alep (*Desbordesia glaucescens*), *Coula edulis*., caractérisent également cette zone.
- La zone sud moins marquée par l'influence atlantique, est caractérisée par *Paraberlinia bifoliolata* (Beli), *Entandrophragma utile* (Sipo), *Filaeopsis discophora* (Nieuk), *Klainedoxa gabonensis* (Eveus), *Coula edulis* (Noisetier africain), *Panda oleosa* (Afane).
- Les zones Nord et Est, présentent des espèces typiquement congolaises: *Gilbertiodendron dewevrei* (Limbali), *Uapaca spp* (Rikio), *Lophira alata* (Azobé), *Hallea sp* (Bahia), *Eurypetalum batesi*, *Dacryodes buettneri* (Ozigo), *Desbordesia glaucescens* (Alep) caractérisent principalement ces zones.

De petites superficies de forêts ripicoles à *Uapaca heudelotti* et de forêts marécageuses sont présentes aux abords des cours d'eau.

Le sous-bois est généralement assez ouvert avec les marantacées *Sarcophrynium* et *Hauwania danckelmannia* (très prisés par les gorilles), ainsi que les arbustes *Alchornea floribunda*, les mimosoidées et *H. liebrechtsiana* sont aussi abondants.

B. Diversité faunistique

Le parc national de l'Ivindo abrite différentes espèces de grands mammifères dont :

- l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana*) ;
- Les grands singes c'est-à-dire le gorille de l'ouest (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ; le colobe guéréza (*Colobus guereza*), le hocheur (*Cercopithecus nictitans*), le moustac (*Cercopithecus cephus*) ; le cercopithèque de Brazza.
- Parmi les artiodactyles, on a pu observer le potamochère (*Potamochoerus porcus*), le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le buffle (*Syncerus caffer*), le Bongo (*Boocercus euryceros*), le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) , l'hylochères (*Hylochoerus mienertzhageni*)
- Parmi les carnivores, on note la présence de la panthère (*Pantera pardus*), la loutre à cou tacheté (*Lutra maculicollis*), la civette (*Civettictis civetta*), la genette (*Genetta sp*), la nandinie (*Nandinia binotata*)
- Les pholidotes y sont aussi présents avec les pangolins géants (*Manis gigantea*) (Maisels 2005 ; Maisels & al 2009 ; MIKE, 2005).

C. Richesse ornithologique

L'avifaune du parc national de l'Ivindo n'est pas bien connue. Cependant, quelques informations existent qui sont regroupées dans la liste figurant en annexe 4 du cahier des annexes.



Présence d'une communauté intacte de mammifères de transition entre ceux de basse-guinée atlantique et des forêts congolaises, y compris 16 espèces de primates, potamochères, céphalophes.....



1.6

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

A. Données historiques

Les groupes Mpongwè, Nkomi, Orungou, Galoa, Sékiani, Benga, Fang, Tsogho, Pindji, Okandè, Sango, Eshira, Kwélé, Kota et apparentés sont parmi les nombreux groupes ethniques vivant actuellement au Gabon qui auraient suivi à peu près les mêmes itinéraires de déplacement à travers la vallée de l'Ivindo, notamment entre le XIV^e et la fin du XIX^e siècle pour finalement aboutir dans leurs répartitions actuelles (Ambouroué Avaro, 1981).

De nos jours, l'histoire de cette zone est tributaire des regroupements des villages qui ont eu lieu pendant les périodes coloniale (années 1930) et postcoloniale (année 1970) ayant largement contribué aux déplacements des villages des zones enclavées pour s'installer sur les principaux axes routiers, Ovan-Makokou et Makokou-Okondja (Pourtier, 1989). Parmi les populations actuellement riverains du parc national on peut citer les peuples Fang, Makina, Dzébi et Kota.

B. Données culturelles

Données culturelles

Le parc national de l'Ivindo est environné majoritairement des peuples Kota (nord et est) et Fang (nord).

Le pays Kota s'étend depuis la Zadié et la Djoua au nord jusqu'à la Liboumba et la Mouniandji au sud en étant limité à l'ouest par l'Ivindo. La descendance est patrilinéaire dans tous les groupes Kota.

La descendance est patrilinéaire dans tous les groupes Kota. Hormis l'organisation en clans et lignages, le pays Kota comprend des groupes à caractère initiatique qui se manifestent par des rituels périodiques.

Les principaux rites sont le *Mungala* et le *Bwété* ou culte des ancêtres. Seules les cérémonies secrètes qui se passent loin en forêt sont réservées aux initiés. Les rites masculins sont le Ngoy et le Mungala. Tandis que la confrérie féminine est représentée par l'Isembwé.

La circoncision ou Isatsi une grande cérémonie chez les Kota qui se déroule pendant la saison sèche (juin-septembre). Elle sert de rites de cohésion familiale, magique et initiatique (Perrois, 1968).

L'art Kota est connu principalement au travers des reliquaires, des figures (20 à 80 cm de haut) très plates, recouvertes de fils ou de plaques de cuivre. Ces reliquaires représentent le visage d'un ancêtre. Les premiers furent trouvés au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cependant, entre 1930 et 1940 ces reliquaires furent massivement détruits par les missions chrétiennes. Les reliquaires Kota resteront à tout jamais des pièces rares de l'art africain.

Les fang se trouve dans les villages situés sur l'axe Makokou-Ovan. Ils appartiennent au groupe Nzaman.

A la périphérie sud du parc national de l'Ivindo, on note la présence des Nzébi, des Pouvi et des Sango dans la sous-préfecture de Ndangui ainsi qu'une minorité de Bakwélé à Makokou, au bord de la rivière Ivindo. D'autres groupes ethniques apparentés au Kota sont également présents autour du parc : Les Shamaye sur l'axe Makokou-Okondja, les Mahongwé sur l'axe Makokou-Mékambo ; les Shaké, les Makina et les Dambomo à l'ouest dans la région de Booué.

C. Vestiges archéologiques

Les fouilles archéologiques opérées dans la région témoignent du passage des migrants depuis l'Age de la pierre, en passant par le Néolithique. Ils maîtrisent des techniques innovantes comme la confection des poteries ou le polissage des haches (Oslisly & Peyrot, 1988). Le terrain d'aviation d'Ivindo révèle les traces de leur établissement par la présence de structures en fosses comprenant des tessons de poterie et des haches polies.

Localisation des villages et populations

Il n'existe plus aucun village dans le parc national de l'Ivindo. La zone périphérique du parc national de l'Ivindo, compte une soixantaine de villages :

LOCALITÉ	POPULATION (RGPH, 2003)
Bambidie	770
Bambidie (camp)	715
Lastoursville gare	550
SEEF camp	360
Akieni (Lst)	355
Popa (Lstv-Kmt)	345
Milole gare	305
SBL camp 21	305
Venez-Voir (Lstv)	190
Baposso (Lstv)	125
Ndangui chute	105
Ndangui	25
Booue	7117
Ivindo	360
Mouyabi (Booue)	190
Inzanza	180
Abenelang (Booue)	114
Balem2	72
Kakang	30
Balem1	30
Ovan	1424
Agnang (Ovan)	198
Mintoum	196
Afoumadzok	168
Akana	156
Bissobilam (Ovan)	60
Bekou-Bekou	0
Atok	0
Makokou	16987
Zoolende	582
Mohoba-Moseye	528
Zolende	354
Ntsenkele	324
Mayibouth2	300
Minkouala	270
Mbela	270
Abor	264
Hendje	258

1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC GÉNÉRAL

Djieng	234
Simintang (Mkk)	228
Mayibouth1	222
Ntsibelong	204
Mbes	198
Messebe	150
La Scierie	138
Mayela2 (Mkk)	138
Mayela1 (Mkk)	132
Mananga	118
Adoue	96
Mbengoue	96
Camp 4	90
Mekob	90
Ebandak	78
Mbondo	74
Endoum	72
Edzua-Megne	66
Petit Bateau (Mkk)	66
Ebiegn	60
Eyameyong	36
Mabele	36
Ebessi	6
Ngoyalongo-Ewele	6
Lastourville	10913

Tableau 1 : Estimation du nombre d'habitants dans les villages riverains au parc national de l'Ivindo. (RGPH, 2003)

La population villageois se répartie majoritairement entre le nord, et l'est du parc. L'ensemble de ces villages représente environ 13.000 habitants (RGPH, 2003). La population moyenne par village varie entre 100-300 habitants. Les villages qui abritent les camps forestiers (Bambidie, camp SEEF) et ceux des orpailleurs (Akiéni, Popa) à l'extrême sud du parc sont de loin les plus peuplés. Les villes les plus proches du parc national de l'Ivindo sont :

- Makokou au nord;
- Ovan au nord-ouest ;
- Booué à l'ouest;
- Lastourville au sud.

 cf. Figure 5 : Localisation des villes et villages autour du parc national de l'Ivindo.

L'ensemble de ces villes abrite une population d'environ 36.500 habitants (RGPH, 2003).

La démographie des villages fluctue au gré de la conjoncture économique. Elle demeure principalement tributaire des activités des entreprises forestières qui environnent le parc. Les tendances mondiales du marché du bois couplé à la mesure d'interdiction d'exportation des grumes brutes ont entraîné une réduction drastique des activités des opérateurs forestiers autour du parc. La tendance actuelle est donc à l'exode rural vers les grands centres urbains. Cependant, cette tendance peut rapidement changer en cas de regain d'activités dans le secteur de l'industrie extractive (mines et forêts) où celui des travaux publics.

On note aussi la présence de plantations de café et de cacao dans certains villages qui constituent une source de revenus pour les ménages. La foresterie communautaire est en cours d'expérimentation dans certains villages

situés sur l'axe Ovan-Makokou. Par ailleurs, l'activité d'orpaillage à la périphérie nord et sud du parc constitue aussi une source importante de revenus chez les ménages. Enfin, les environs du parc national de l'Ivindo constituent un des bastions majeurs du commerce de viande de brousse au Gabon.

D. Pratiques des activités anthropiques

Les populations locales vivant dans les villages recensés précédemment, ont des pratiques basées principalement sur :

Agriculture :

On distingue deux types d'agriculture : L'agriculture vivrière et l'agriculture de rente. L'agriculture vivrière repose sur la culture du manioc, de la banane, la canne à sucre et des légumes. L'agriculture de rente, par contre est concentrée sur le café et le cacao. Beaucoup de plantations sont abandonnées faute de débouché et d'entretien. Grâce aux actions de la CAISTAB, un regain d'activités a été observé au cours des trois dernières années pour les cultures de rente. Les produits agricoles (banane, manioc, etc.) sont évacués vers les marchés de Makokou, Ovan, Booué et Libreville.

Chasse :

Le nord-est du Gabon constitue un des foyers majeurs depuis plusieurs années de la chasse commerciale pour la viande de brousse. Les chasseurs sont principalement recrutés parmi les membres des communautés Fang et Kota. Les chasseurs sont souvent des personnes démunies qui sont exploitées par des commanditaires vivant dans des grandes agglomérations du Gabon. Le gibier généralement abattu comprend le céphalophe bleu, l'athérure, le céphalophe de baï, les petits primates (hocheur et moustac), les petits carnivores (genette, nandinie) et le potamochère (Okouyi, 2006). Les armes utilisées comprennent les calibres 12, les carabines ainsi que les pièges métalliques. Le gibier est acheminé principalement vers les marchés de Makokou, Ndjolé, Okondja, Booué, Lastourville et Libreville au Gabon. Le réseau des pistes forestières autour du parc national ainsi que les grands cours d'eau navigable (Mvoung et Ivindo) jouent un rôle majeur dans la facilitation de l'évacuation des produits de chasse vers les différents marchés.

Le braconnage est souvent favorisé par l'existence de pistes forestières non contrôlées qui

facilitent l'évacuation des produits et le déplacement des chasseurs (Laurance & al 2006 ; Robinson & al, 1999 ; Wilkie & al 1992 ; Wilkie & al 1999).

Pêche :

La pêche artisanale de subsistance est essentielle pour les communautés locales vivant autour du parc national de Mwagna. Elle représente une des principales sources de protéines animales pour les communautés locales, après la viande de brousse. La pêche est pratiquée toute l'année notamment sur les rivières Ivindo, Liboumba, et Mvoung par toutes les tranches d'âges (hommes, femmes et enfants). Les techniques de pêche varient en fonction de la profondeur des cours d'eau. Différentes techniques sont utilisées : la pêche à l'hameçon et à la canne à proximité des villages ; la pêche à la ligne de fond, à la nasse, à l'épervier et au filet indifféremment. Les espèces les plus pêchées appartiennent notamment aux familles suivantes : *Claroteidae* (mâchoiron), *Clariidae* (poisson chat), *Cyprinidae*, *Hepsetidae* (brochet), *Mormyridae*, *Schilbéidae* (Yarra) et *Alestidae*.

Tout le long de l'Ivindo entre Makokou et Mingouli, les pêcheurs avaient établi un grand nombre de campements qui hébergaient de manière plus ou moins permanente des populations de Makokou issus quartiers Loa-Loa, Mbolo III, Epassendjé II ainsi que celles des nombreux villages situés sur la route Makokou-Ovan. Entre 2000 et 2003, une estimation de ces campements avait été réalisée: 37 campements potentiels identifiés, dont 29 entre Loa-Loa et les chutes de Kongou et 8 entre Kongou et Mingouli (Lahm, 2002). Aujourd'hui bien que le nombre de campements ait considérablement diminué, le problème de l'utilisation de la rivière pour les activités de pêche se pose toujours avec acuité.

Le produit de la pêche est dédié à la vente et à l'autoconsommation des ménages. La pêche demeure une source importante de revenus dans toute la région et la première source de protéine dans l'alimentation des peuples du nord-est du Gabon, notamment des Makovistes. Une famille, après une saison de pêche, peut gagner entre 600.000 et 1.000.000 de Fcfa (Okouyi Okouyi, 2006). Le poisson frais ou fumé est vendu localement dans les villages et sur les marchés de Makokou et Libreville.

1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC GÉNÉRAL

Collecte des produits forestiers non ligneux :

La cueillette repose notamment sur les fruits des espèces végétales suivantes : Nsoko, Sorro, Kula Idulis, Mpetsi, le manguier sauvage (*Ivinguia gabonensis*), *Nsiyo*, l'*Atangatier* sauvage (*Ozigo*), le *Gamboa*, des *le Moabi*, noisetier, Boyi, le miel, *Kayi*. Les feuilles des marantacées, *Kombo*, le champignon. La cueillette est faite en majorité par les femmes et les jeunes filles. Cette activité est très accentuée pendant *Ikoka* (la petite saison sèche). La distance moyenne parcourue en forêt pour la cueillette est de 7 km. Le commerce lié à la cueillette est relativement bas parce que toutes les communautés villageoises ont accès à ces produits (Mabaza, 2004).

La problématique de la destruction des cultures par la faune sauvage demeure une préoccupation constante surtout dans les terroirs villageois situés au nord du parc national de l'Ivindo. .

E. Associations villageoises

Le mouvement associatif est encore en construction. Elles s'organisent principalement autour de l'activité de pêche ainsi que l'extraction du sable sur la rivière Ivindo. Cependant, la quasi-totalité des associations qui ont été créées dans cette perspective n'ont pas réussi à remplir l'ensemble des critères administratifs pour faire aboutir leur dossier de légalisation. Parmi les associations présentes dans le secteur de la pêche qui ont été créées en 2009 peut citer :

En outre, des coopératives agricoles ainsi que des associations pour la promotion de la foresterie communautaire se mettent également en place dans les villages situés à la périphérie nord du parc. Ainsi, six villages sont déjà engagés dans le processus de légalisation de leur forêt communautaire. Il s'agit des villages suivants : Ebyeng-Ezua, Massaha, Nzé Vatican, Hendjé, Ekorodo et la Scierie (Meunier & al, 2013). Les autres villages connaissent des mouvements associatifs très balbutiants.

ASSOCIATION	LOCALITÉ
Minabiyotse	Loaloea
Djanga	Epassendje
Ngnamo	Mbolo3

Dans leur fonctionnement quotidien, les associations font face à certains défis dont :

- L'analphabétisme ;
- L'individualisme ;
- L'enclavement et la dispersion des villages ;
- Le clientélisme économique & politique ;
- Le chômage ;
- La pauvreté ;
- Le manque d'initiative ;
- La faiblesse de la gouvernance interne ;
- L'exode rural.

E. Comité consultatif de gestion locale (CCGL)

Le CCGL est une plateforme de dialogue qui contribue à favoriser l'implication des différentes parties prenantes (populations locales, opérateurs économiques, l'administration décentralisée et la société civile et les gestionnaires du parc) dans la protection et la valorisation de la biodiversité du parc et ses environs.

Le CCGL est consulté par le conservateur du parc national pour échanger et donner un avis sur :

- Le suivi des mécanismes de partage des bénéfices issu du tourisme ;

- Les études d'impacts environnementales et le suivi des plans de Gestion environnementale et sociale des activités effectuées en zone périphérique du parc ;
- L'élaboration et le suivi des contrats de gestion des terroirs ;
- L'élaboration et le suivi du Plan de gestion du parc ;
- L'élaboration et le suivi du plan de travail budgétisé annuel ;
- La validation des limites du parc et des zones aménagées à des fins d'utilisation multiple villageoises ;
- La mobilisation des fonds pour les activités génératrices des revenus et l'atténuation des conflits homme-faune ;
- La médiation des conflits entre le parc et les autres acteurs ;
- L'utilisation des ressources naturelles (faune, sable, gravier, plantes, etc.) en zone tampon ;
- La négociation et le suivi de l'exercice des droits d'accès aux sites sacrés à l'intérieur du parc.

Le CCGL du parc national de l'Ivindo est en cours de création et devrait aboutir durant le premier semestre de 2016.

F. Conflits avec les populations villageoises

Les populations pour la plupart sont favorables à la présence du parc national. De façon générale, à l'issue des réunions de consultation entreprises entre 2012 et 2013, les préoccupations des habitants des villages peuvent se résumer comme suit :

- Droit d'usages coutumiers de la pêche sur la rivière Ivindo;
- Orpaillage dans les ruisseaux tributaires de la rivière Ivindo
- Dévastation des cultures par la faune sauvage;
- Rôle des communautés villageoises dans la gestion du parc national de l'Ivindo ;
- Gestion des recettes issues du tourisme ;
- Abus d'autorité de la part des agents du parc
- Création d'emploi et projets communautaires ;
- Couverture médicale ;
- Hydraulique villageoise.

G. Concessions économiques d'exploitation des ressources

Concessions forestières

Les grandes concessions forestières présentes autour du parc national sont :

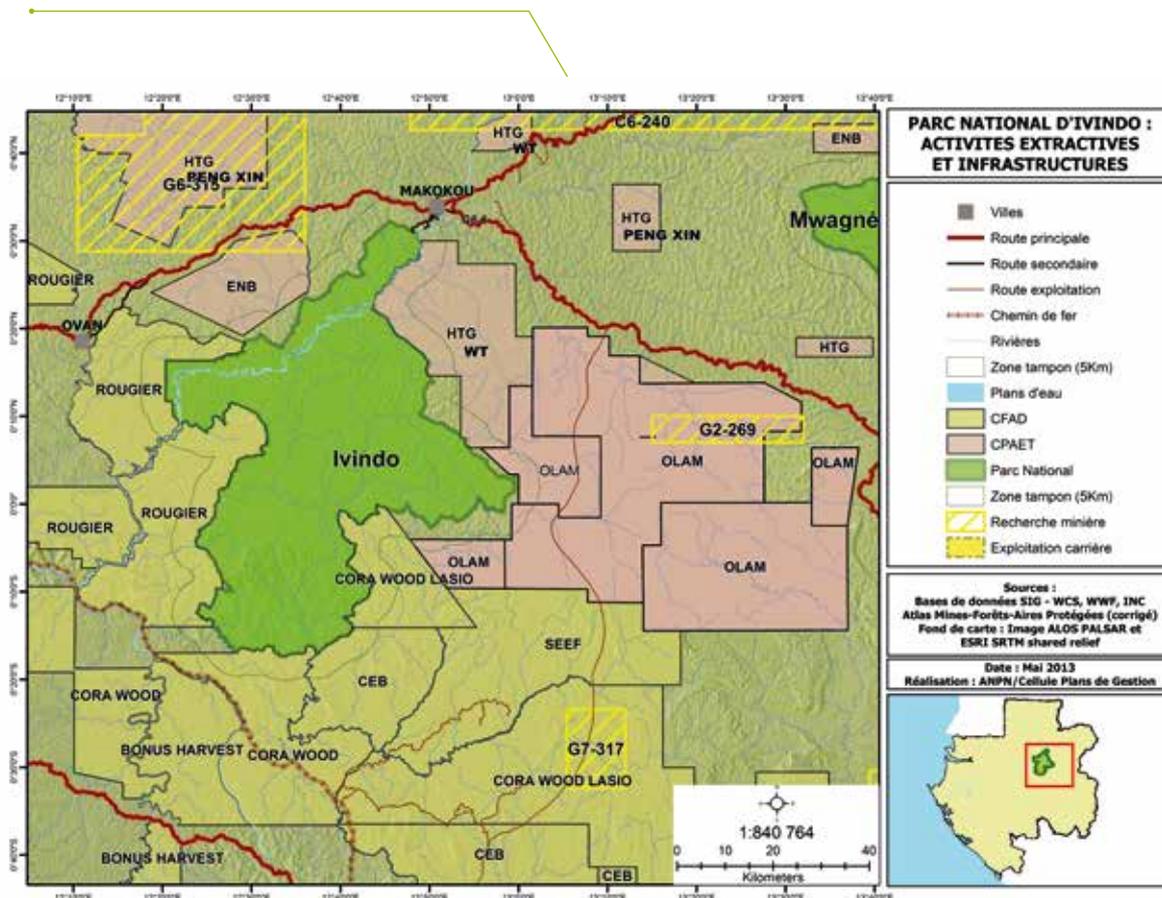
- ENB, RFM (entre Ovan et Makokou).
- Rougier (à l'Ouest du parc).
- Cora Wood (au sud du parc).
- Precious Wood (au sud du parc).
- SEEF (au sud du parc).
- WCTS et Olam (dans la partie Est du parc)

Concessions minières

Le massif de Minkébé au nord du parc national de l'Ivindo se trouve sur un socle archéen comportant entre autre de riches gisements de fer. Plusieurs projets de mine de fer sont prévus : Bélinga, Boka-Boka et Batouala. Le potentiel hydroélectrique du parc est fortement convoité pour la fournir d'énergie à ces projets miniers.

A la périphérie sud du parc, la société IVANHOE Gabon SA/IVANPLATS a obtenu un permis d'exploration de gisement d'or dans la région de Ndangui. Si la phase d'exploration s'avère prometteuse, cette entreprise pourrait entrer en phase d'exploitation dans 2 ans.

Figure 7 : Activités extractives industrielles autour du parc national de l'Ivindo.



2. DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT ACTUEL DU PARC ET DE SA GESTION

2.1 Méthodologie	32
2.2 Synthèse des résultats obtenus.....	32

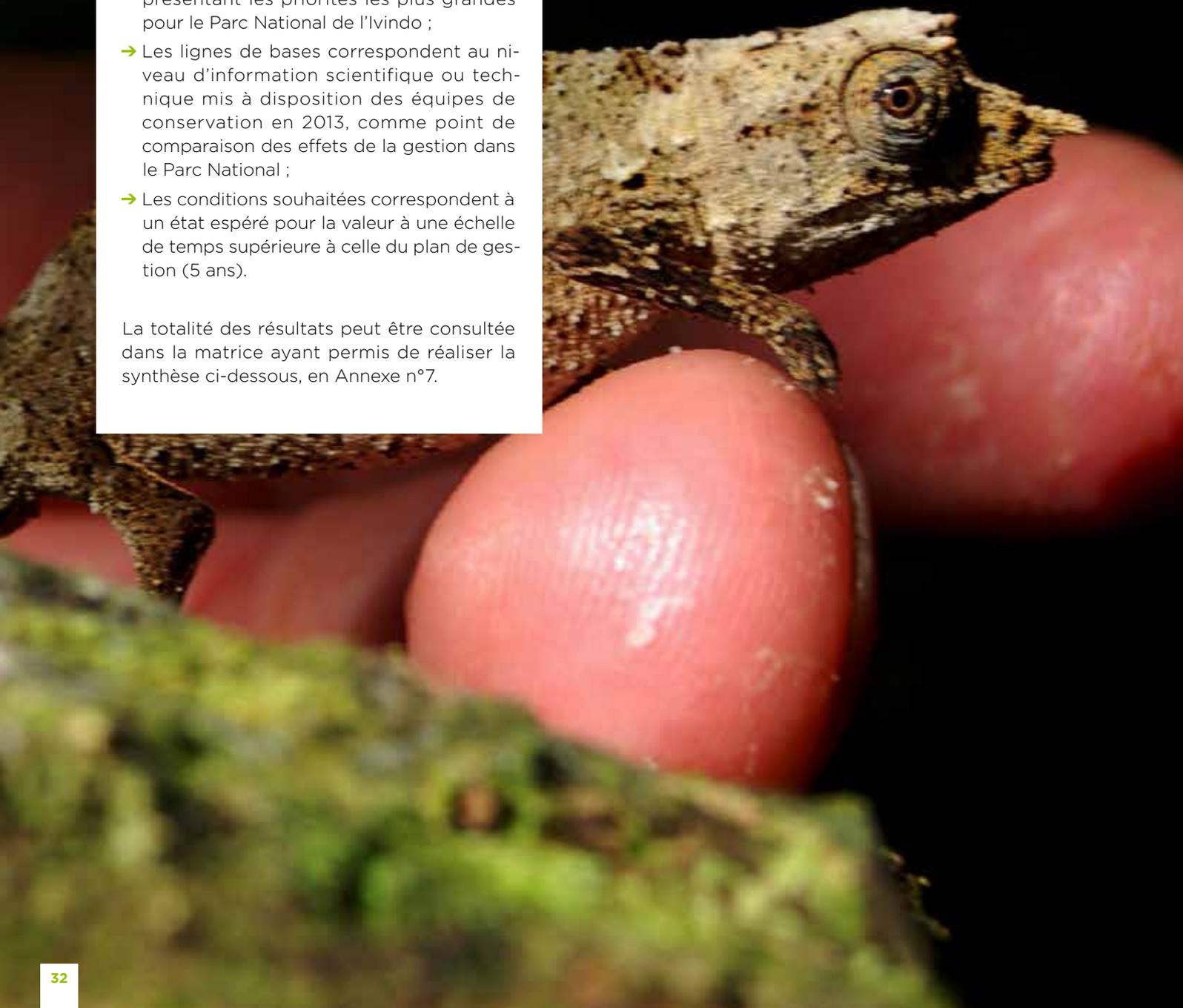
2.1 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie ayant permis d'obtenir ces résultats est explicitée dans l'Annexe n°6.

2.2 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS

- Les valeurs exposées ci-dessous sont celles présentant les priorités les plus grandes pour le Parc National de l'Ivindo ;
- Les lignes de bases correspondent au niveau d'information scientifique ou technique mis à disposition des équipes de conservation en 2013, comme point de comparaison des effets de la gestion dans le Parc National ;
- Les conditions souhaitées correspondent à un état espéré pour la valeur à une échelle de temps supérieure à celle du plan de gestion (5 ans).

La totalité des résultats peut être consultée dans la matrice ayant permis de réaliser la synthèse ci-dessous, en Annexe n°7.



A. Valeurs écosystémiques

On entend par “valeurs écosystémiques” les écosystèmes particuliers retrouvés dans le Parc National de l'Ivindo pouvant présenter un caractère prioritaire en termes de protection, selon les menaces identifiées.

VALEURS MAJEURES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	LIGNE DE BASE 2013	CONDITIONS SOUHAITÉES
Bai de Langoué dans le parc et 3 Baïs de CEB (inclus dans la zone tampon du parc)	TRES HAUTE	Fréquentation annuelle variable : pics en avril et novembre-décembre (éléphants) et mars-juillet (gorilles). A noter + de 1000 éléphants/mois (pendant la journée) et des fréquentations plus élevée la nuit. Plus de 1000 éléphants ont été reconnus. Plus de 40 visites de gorilles par mois. Comportement tranquille des animaux. Aucune trace de chasse au bai ou dans ses environs immédiats observés durant la période 2004 à 2013. Absence de pollution dans le bai jusqu'en 2013.	Maintenir le caractère intact (absence de pollution, perturbation et chasse) du bai de Langoué et ses alentours avec une taux et distribution de fréquentation par les éléphants (y compris les mâles âgés) et gorilles au moins au niveau mesuré entre 2002 et 2013.
Rivière Djidji avec sa diversité d'habitats (calme, rapide, méandres, lacs, zones inondables, salines et cascades)	TRES HAUTE	Quelques études de base (Steil 2007, Davenport et al 2012) démontrent une abondance de poissons mais une diversité (en grands poissons) faible. Une partie du bassin versant en amont du parc national a été exploité pendant les années 2000. Pas de ligne de base systématique sur abondance, diversité de la faune ou de la qualité d'eau.	Maintenir le caractère intact de la rivière Djidji en termes d'absence de pollution, pression humaine et richesse, diversité et observabilité de la faune au moins au niveau observé entre 2006 et 2012.
Rivière Ivindo, avec la diversité d'habitats (calme, rapide et cascades)	TRES HAUTE	Quelques études de base sur la biodiversité de poissons, mais besoin d'affiner avec des analyses génétiques. Eaux noires avec un minimum de sédimentation et productivité primaire, mais aucune donnée sur la qualité de l'eau au niveau de la station IPASSA. Les hippopotames n'ont plus été observés depuis la fin de 20ème siècle. Aucune information quantitative de base sur l'abondance des populations de poissons ou crocodiles, ou sur le milieu physique.	Maintenir la richesse, diversité et abondance des espèces inféodées à la rivière Ivindo, tout en maintenant des processus évolutives. La diversité et l'abondance sont caractérisées d'ici 2020.
Clairières à dalles rocheuses avec de nombreuses espèces de plantes et quelques reptiles inféodés à ce milieu	HAUTE	A Langoué, une clairière abrite un camp et une autre serait le site pour un Lodge. Quelques études, mais tjrs relativement peu étudiés.	Maintenir la présence, richesse spécifique et diversité de ces milieux au moins au niveau de 2013.



2. DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT ACTUEL DU PARC ET DE SA GESTION



Ecosystème de forêts anciennes de basse altitude, à canopée haute et quasi continue, avec un sous-bois très ouvert. Domination de diverses légumineuses césalpinacées, richesse et diversité élevées

HAUTE

Une partie (environ 30,000ha ou 10% du parc national) de forêt à l'ouest du parc national a été exploitée en 1999-2002 et quelques ha au sud-est en 2003-2004 mais la forêt est intacte. Perturbation humaine (chasse) dans l'extrême sud et le long de l'Ivindo, et quelques hectares exploités vers les chutes Koungou. Exploitation à l'extrémité Est, à Winnerpac

Maintenir la couverture forestière ainsi que la richesse et la diversité de ces forêts au moins au niveau de 2010. La superficie du parc national touché par la foresterie n'excède pas celui de 2013, et aucune nouvelle déforestation n'est observée.



Forêt humide du plateau intérieur du Gabon sur pentes fortes, notamment sur plateau élevé et rocheux du sud Ivindo

HAUTE

Couverture forestière intacte. Quelques études de richesse et diversité botanique (Leal 2005, Dauby 2012) mais généralement peu connu toujours. Forêt largement intact et non-exploité à cause des pentes fortes.

Maintenir les plateaux élevés et rocheux ainsi que la richesse et diversité de ces écosystèmes au niveau de 2010. Maintenir la couverture forestière ainsi que la richesse et la diversité de ces forêts au moins au niveau de 2010. La superficie du parc national touché par la foresterie n'excède pas celui de 2013, et aucune nouvelle déforestation n'est observée.



Présence d'une communauté intacte de mammifères de transition entre ceux de basse-guinée atlantique et des forêts congolaises, y compris 16 espèces de primates, potamo-chère, céphalophes...

HAUTE

Des études par photo-pièges ont confirmé la diversité et abondance relative de ces espèces dans quelques sites (Massouna 2000). Pour l'ensemble du parc national taux de rencontre de 2.06 crottes de céphalophe par km en 2009.

Maintenir la richesse, densité et structure de population de ces espèces au moins au niveau de 2003-2012.



Communauté de poissons de l'Ivindo, y compris présence possible de *Aphyosemion fulgens* (UICN: EN) et *Stomatorhinus ivindoensis* (UICN: EN) et *Parananchromis ornatus* (UICN:EN) parmi d'autres espèces à distribution restreint, notamment de nombreuses mormyridés endémiques en cours de description

HAUTE

Pas d'étude détaillée de la distribution ou population de ces espèces. Pas de données quantitatives sur les milieux.

Améliorer la connaissance des espèces aquatiques à partir de 2020.

B. Valeurs spécifiques

On entend par valeurs spécifiques les espèces faunistiques et floristiques présentant un caractère particulier, présentes dans le parc national et pouvant présenter un caractère prioritaire en termes de protection et gestion, selon les menaces identifiées.

VALEURS MAJEURES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	LIGNE DE BASE 2013	CONDITIONS SOUHAITÉES
Eléphants de forêt (Loxodonta africana cyclotis UICN: VU/EN)	TRES HAUTE	Environ 0.95 éléphants/km ² (95 CI 0.69-1.07) pour 2800 éléphants dans le parc national selon inventaires de 2009; densité stable depuis inventaires de 2004. Cependant quelques signes (non confirmés) d'une baisse de fréquentation de Langoué par des éléphants vieux porteurs. Braconnage en périphérie, et deux cas confirmés de braconnage dans le parc national (MIST 2012)	Maintenir la taille et structure de la population d'éléphants du parc national Ivindo, surtout le nombre et la proportion des mâles vieux porteurs, au taux observé en 2004-2009.
Grands singes: gorilles (Gorilla gorilla gorilla UICN:CR) et chimpanzés (Pan troglodytes troglodytes UICN:EN)	HAUTE	Les inventaires de 2009 ont estimé 1.03 grands singes par km ² (95CI 0.6-1.76) pour environ 3000 grands singes dans le parc national en 2009, un taux stable depuis 2004.	Maintenir la densité des grands singes dans le parc national au moins au taux de 2004-2009.
Populations importantes de Mecistops cataphractus (IUCN: DD)	HAUTE	Taux de rencontre de 4 à 6 non juvéniles par km, 5 à 7/km y compris juvéniles en 2011. Possible d'approcher les animaux sans fuite, indication d'absence de chasse.	Maintenir la population, taux de rencontre et comportement des cataphractus aux niveaux mesurés en 2011 sur la rivière Dji-Dji
Loutres: Lutra maculicollis et Aonyx congicus	HAUTE	Quelques études en 2006, 2009 et 2011 témoignent de la présence et taux d'observation élevés, mais pas assez de données pour établir une ligne de base quantitative	Maintenir la présence, densité et observabilité de ces deux espèces au moins au niveau de 2006-2011.
Bongo (Tragelaphus eurycerus UICN: NT)	MOYENNE	Trouvé régulièrement dans la zone de Massouna 2000 à l'ouest du parc national, mais densités faibles (6/individus en 120km ²).	Maintenir le niveau du parc national occupé par cette espèce au moins au niveau de 2004-12
Hylochere (Hylochoerus meinertzhageni UICN: LC)	MOYENNE	Une seule observation, dans le bai de Langoué. Aucune donnée sur aire de répartition ou densité de population.	Maintenir le niveau du parc national occupé par cette espèce au moins au niveau de 2004-12



2. DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT ACTUEL DU PARC ET DE SA GESTION

Dja river warbler (Bradypterus grandis UICN: NT)	MOYENNE	Présence connue. Pas d'informations plus générales sur sa population.	Maintenir le niveau du parc national occupé par cette espèce au moins au niveau de 2003-12
Black and white casqué hornbill (Bycanistes subcylindricus UICN: LC)	MOYENNE	Aucune donnée sur aire de distribution ou population.	Maintenir le niveau du parc national occupé par cette espèce au moins au niveau de 2003-12
Perroquet Gris (Psittacus erithacus UICN: VU)	MOYENNE	Pas d'études réalisées pour évaluer la densité, seulement des observations constatées	Mieux connaître, et maintenir la population et le taux de rencontre des perroquets sur la rivière Ivindo.

C. Valeurs naturelles

On entend par « Valeurs Naturelles », les valeurs présentant des caractéristiques géologiques ou paysagères remarquables. Ces valeurs peuvent être des inselbergs, des canyons, des étendues de plages etc.

VALEURS MAJEURES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	LIGNE DE BASE 2013	CONDITIONS SOUHAITÉES
De nombreux baïs y compris un très grand	HAUTE	Tous les baïs sont physiquement intacts (sans pollution ou autre perturbation physique) en 2012. Fréquentation régulière par les éléphants aux baïs étudiés: Grand bai: 400 appels d'éléphant/24h en 2012, majoritairement la nuit. Carcasses d'éléphants braconnés trouvés dans les baïs en 2012 avec de nombreux signes humaines en alentour.	Conserver les paysages pittoresques du parc national dans leur état initial de 2002
Rivières Louayé et Lodié et leurs affluents	MOYENNE	Eaux noires, sans sédimentation appréciable ou autre forme de pollution en 2013. Pas de ponts ou autre constructions en bordure. Aucune étude scientifique des poissons, loutres, crocodiles etc. Rumeurs non-confirmés de présence de jacinthe à l'eau par endroits.	Maintenir la qualité paysagère et fonctionnelle des rivières présentes dans le parc national de Mwagna au moins au niveau de 2013
Potentiel touristique pour la randonnée et la vision de la faune, notamment les grands mammifères via le réseau de baïs. Potentiel de tourisme d'aventure à travers les rivières (Louayé et Lodié).	MOYENNE	Aujourd'hui très peu de touristes (résidents ou externes) visitent le parc national. Pas de données officielles, mais on estime à moins de 50 touristes par an.	Promouvoir une activité touristique d'aventure permettant aux visiteurs de venir observer la faune parc national de l'Ivindo à partir de 2023.

D. Valeurs économiques

On entend par valeurs économiques les valeurs présentant des capacités de développement pouvant entraîner la création de richesses économiques dans le parc national, notamment via le géo-tourisme.

VALEURS MAJEURES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	LIGNE DE BASE 2013	CONDITIONS SOUHAITÉES
Potentiel touristique : tourisme axé autour du bai de Langoué, chutes rivière Djidji, marches en forêt	TRÈS HAUTE	Un projet pilote a démontré faisabilité technique du tourisme à Langoué, mais actuellement pas de visiteurs ; Pas de produit de tourisme d'aventure clairement organisé	Développer un produit touristique qui permettrait d'accueillir 10.000 touristes par an d'ici 2023. Le tourisme rapportera 300 millions CFA au parc national / an.
Potentiel pour tourisme de «bird-watching» avec observation facile de quelques espèces autrement difficile à voir, y compris picatharte du Cameroun (Picathartes oreas), Dja river warbler (Bradypterus grandis) et le pririt de Verreaux Batis minima, le grand-duc de Shelley Bubo shelleyi et l'indicateur de Zenker Malignomon zenkeri	MOYENNE	Présence de ces espèces confirmées. Quelques visiteurs ornithologues effectuent des visites par an, mais pas de produit standardisé ou aménagé par le parc national en 2013.	Développer un produit touristique de bird watching qui permettrait d'accueillir 1000 touristes par an.
Utilisation de la rivière Ivindo pour la pêche communautaire, l'extraction du sable et carrière. Rôle économique et social important pour ces populations.	HAUTE	Pêche par environ XX personnes surtout en entre Loa-Loa et les chutes Mingouli ; quelques études de base et programme de sensibilisation, mais aucune gestion systématique de la pêcherie	Organiser une pêche coutumière durable et contrôlé permettant la préservation des valeurs écosystémiques, spécifiques et paysagères de la rivière Ivindo tout en fournissant un apport économique et nutritionnel aux bénéficiaires. Elaborer un Plan de gestion de la pêche à partir de 2017





D. Valeurs culturelles

On entend par « Valeurs culturelles », l'ensemble des rites, des sites historiques, des savoirs traditionnels et artistiques caractéristiques d'une communauté donnée ayant une portée patrimoniale exceptionnelle pour la communauté et voire l'humanité.

VALEURS MAJEURES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	LIGNE DE BASE 2013	CONDITIONS SOUHAITÉES
Rites Bwiti syncrétique	MOYENNE	Ce rite est pratiqué depuis les années 50	Maintenir et perpétuer les cultures locales, ainsi que les croyances et religions traditionnelles
Plaque déposée par Pierre Savorgnan de Brazza sur la rivière Ivindo (Zone Mingouli)	MOYENNE	La plaque est aujourd'hui menacée par la chute des arbres qui l'abritait	Maintenir et valoriser cette plaque historique
Culture du grand masque Kota	MOYENNE	Cette tradition ancestrale est toujours pratiquée par les communautés riveraines du parc national	Maintenir les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, et la diversité culturelle des peuples vivant dans la zone périphérique du parc national

D. Valeurs éducatives et sociales

On entend par « valeurs éducatives et sociales », les fonctions pédagogiques et sociales pouvant être portées et développées dans le parc national.

VALEURS MAJEURES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	LIGNE DE BASE 2013	CONDITIONS SOUHAITÉES
Possibilité d'étudier les mécanismes de spéciation, via des études sur les populations de Mormyridés de l'Haut Ivindo	HAUTE	Quelques études effectuées, mais aucun programme en cours en 2013. Cette valeur très peu connue au Gabon.	Renforcer les capacités du parc national Ivindo et des autres parcs du nord-est afin de servir comme sites témoins et d'étude pour un programme de recherche lié directement à la conservation du patrimoine forestier et faunique du nord-est Gabon.
Site situé sur la zone de transition entre forêts à affinité basse-guinéenne et ceux à affinité congolaise, avec existence d'une base de données réalisées à partir de la station de recherche Ipassa, permettant de sensibiliser les habitants de Makokou et ses environs	HAUTE	De nombreuses études dans le passé, site Ipassa récemment rénové mais pas de programme systématique de recherche en place en 2016.	



3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

3.1 Méthodologie.....	42
3.2 Synthèse des menaces et priorités de gestion.....	42
3.3 Stratégies et modalités de mise en œuvre du Plan de gestion.....	49
3.4 Budget et chronogramme.....	56
3.5 Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi	75

3.1 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie ayant permis d'obtenir ces résultats est explicitée dans l'annexe n°6.

- Les menaces présentées ci-dessous sont hiérarchisées. La priorisation est faite selon leurs impacts sur les conditions souhaitées, identifiées pour chaque valeur du parc national de l'Ivindo.
- Les stratégies ont été définies comme les processus de gestion sur lesquels les équipes de conservation vont s'appuyer pour atteindre la condition souhaitée.

→ L'objectif est le résultat attendu de l'exécution de la stratégie pendant la période de la mise en œuvre du Plan de gestion, qui permet d'atténuer une menace et donc d'atteindre la condition souhaitée.

L'analyse détaillée des menaces, stratégies, objectifs et priorités de gestion, est présentée en annexe n°7 du présent plan. La prochaine section du plan présente une synthèse des priorités de gestion, les stratégies et les objectifs afférents.

3.2 SYNTHÈSE DES MENACES ET PRIORITÉS DE GESTION

A. Synthèse des valeurs et menaces

Malgré la protection légale accordée par son statut de parc national, les valeurs énoncées dans les tableaux précédents sont toutes menacées.

La menace la plus importante et la plus directe affectant la biodiversité du parc national de l'Ivindo est la chasse illégale et le trafic d'ivoire, aussi bien à l'intérieur du parc qu'en zone périphérique.

Une protection efficace de la biodiversité du parc nécessite l'élaboration d'une stratégie de protection et d'une stratégie de conservation, qui tient compte d'une claire compréhension des enjeux de protection et qui définissent des interventions appropriées pour éradiquer le braconnage à l'intérieur du parc.

S'intégrant au Plan de gestion du parc national de l'Ivindo, les programmes de Surveillance et de Conservation sont des documents qui définissent un cadre pratique d'actions à mener pour améliorer les capacités opérationnelles du parc national de l'Ivindo et augmenter l'application de la loi dans et autour de l'aire protégée.

Ces menaces ont été identifiées sur la base d'un travail concerté avec les experts thématiques nationaux et internationaux des différentes valeurs du parc national. Elles sont présentées dans les tableaux suivants et classées par ordre de priorité de gestion. A ces menaces, ont été associées la stratégie à suivre pour en atténuer les impacts, et les objectifs de conservation pour la période 2016-2020.

B. Priorités de gestion

Priorités de gestion très hautes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre en tout premier lieu (menaces actuelles), ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
1	Potentielle	Dégradation et perte d'habitats due à l'exploitation hydro-électrique
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Chutes Djidji, Kongou et Mingouli		Développer un plan de sensibilisation et communication des valeurs des chutes et les impacts potentiels des barrages hydro-électriques. Développer une exploitation touristique des sites.
		OBJECTIFS
		Objectiver les décisions nationales sur le développement hydroélectriques en se fondant sur une vraie connaissance des valeurs de ces sites.

Priorités de gestion hautes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un second temps (menaces actuelles), ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
1	Actuelle	Braconnage commercial pour trafic d'ivoire et de viandes dans et autour du Bai (à 800 mètres du Bai)
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Bai de Langoué dans le parc national et 3 Bais de CEB (inclus dans la zone tampon du parc national)		Développer et mettre en œuvre un programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) et le trafic d'ivoire au parc national Ivindo à partir de 2016
		OBJECTIFS
		Réduire le taux de braconnage d'éléphants au sein du parc à 0/an, et le réduire à moins de 5 éléphants par an en zone tampon, à partir de 2016



3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

Priorités de gestion hautes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un second temps (menaces actuelles), ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
2	Actuelle	Sédimentation du fait d'une exploitation forestière non maîtrisée en amont Pollution chimique ou sédimentation par agriculture industrielle (palmiers à huile, hévéa) en bassin versant en amont Colonisation par des espèces invasives comme Jacinthe d'eau ou poisson 'sans nom'
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES

Des rivières Djidji et Ivindo avec sa diversité d'habitats (calme, rapide, méandres, lacs, zones inondables, salines et cascades)

Développer et faire appliquer des lignes directrices pour exploitation à faible impact dans le bassin versant de la rivière Djidji.

Développer et faire appliquer des lignes directrices pour exploitation à faible impact dans le bassin versant de la rivière Djidji.

Développer un plan de prévention et de détection rapide des espèces invasives.

Appliquer à 100% les lignes directrices pour les opérations d'exploitation forestière ou agricole dans le bassin Djidji à partir de 2016. L'impact des zones déjà perturbés est connu avant fin 2016 et les besoins de restauration identifiés.

Veiller à ce qu'aucun signe d'espèces invasives n'est détecté

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
3	Actuelle	Pollution des baïs Braconnage pour le trafic d'ivoire
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES

Eléphants de forêt (Loxodonta africana IUCN : VU/EN)

Développer des lignes directrices pour les activités et construction dans et proche des baïs.

Développer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation, surveillance et de lutte contre le braconnage au parc national Ivindo à partir de 2016

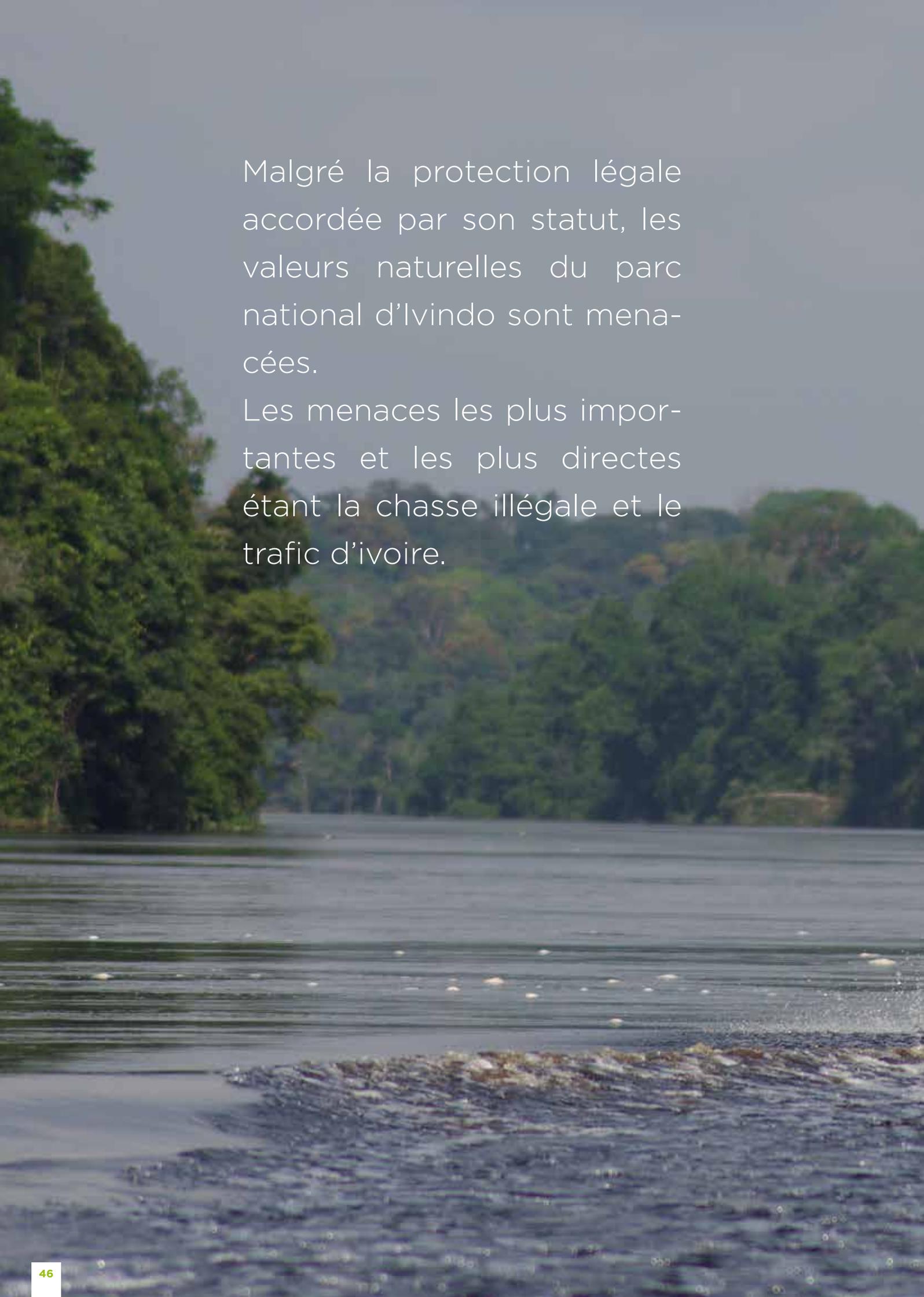
Mettre en œuvre des lignes directrices pour les activités de recherche, suivi, protection etc dans et proche des baïs à partir de 2016. Aucune dégradation des baïs n'est observée.

Réduire le taux de braconnage d'éléphants au sein du parc à 0/an, et le réduire à moins de 5 éléphants par an en zone tampon, à partir de 2016.

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
4	Potentielle	Pollution ou sédimentation de la rivière par exploitation minière en amont
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Communauté de poissons de l'Ivindo, y compris présence possible de Aphyosemion fulgens (UICN: EN) et Stomatorhinus ivindoensis (UICN: EN) et Paranochromis ornatus (UICN:EN) parmi d'autres espèces à distribution restreint.		Développer et faire appliquer des lignes directrices pour exploitation minière à faible impact dans le bassin versant de l'Ivindo.
		OBJECTIFS
		Appliquer 100% des lignes directrices pour les opérations d'exploitation minière industrielle dans le bassin de l'Ivindo à partir de 2016. L'impact des zones déjà perturbés est connu avant fin 2016 et les besoins de restauration identifiés.

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
4	Actuelle	Braconnage commercial dans le parc national et sa périphérie
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Réseau de baïs (Langoué, et CEB Présence d'une communauté intacte de mammifères de transition entre ceux de basse-guinée atlantique et des forêts congolaises, y compris 16 espèces de primates, potamochère, céphalophes, etc.		Développer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation, surveillance et de lutte contre le braconnage au parc national Ivindo à partir de 2016
		OBJECTIFS
		Réduire le taux de braconnage d'éléphants au sein du parc à 0/an, et le réduire à moins de 5 éléphants par an en zone tampon, à partir de 2016. Aucun événement de braconnage n'est constaté dans ou à proximité des baïs





Malgré la protection légale accordée par son statut, les valeurs naturelles du parc national d'Ivindo sont menacées.

Les menaces les plus importantes et les plus directes étant la chasse illégale et le trafic d'ivoire.



3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

Priorités de gestion moyennes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un troisième temps (menaces actuelles) ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

N°	TYPE DE MENACE	MENACE
1	Actuelle	Espèces invasives, surtout <i>Wasmannia aurapunctata</i>
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Ecosystème de forêts anciennes de basse altitude, à canopée haute et quasi continue, avec un sous-bois très ouvert. Domination de diverses légumineuses césalpinacées, richesse et diversité élevées		Développer et mettre en œuvre un plan de prévention de la dispersion de la fourmi <i>Wasmannia</i> , en 2016
		OBJECTIFS
		Evaluer l'étendue d'infestation, la vitesse de dispersion et les zones à haut risque et développer un plan de prévention.
N°	TYPE DE MENACE	MENACE
2	Potentielle	Perturbation à cause de tourisme non-aménagé (Surfréquentation, bruits, dégradation des habitats)
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Bai de Langoué dans le parc national et 3 Bais de CEB (inclus dans la zone tampon du parc national)		Développer et mettre en œuvre des lignes directrices pour les infrastructures et activités dans et proche des bais sont à partir de 2016.
		OBJECTIFS
		Appliquer à 100% les lignes directrices pour les activités de construction, tourisme, recherche, surveillance etc. dans et autour des bais. Aucun impact négatif sur les bais n'est détecté.
N°	TYPE DE MENACE	MENACE
1	Actuelle	Espèces invasives <i>Wasmannia</i>
VALEURS DIRECTEMENT IMPACTÉES		STRATÉGIES
Clairières à dalles rocheuses avec de nombreuses espèces de plantes et quelques reptiles inféodés à ce milieu		Développer et mettre en œuvre un plan de prévention de la dispersion de la fourmi <i>Wasmannia</i> , en 2016
		OBJECTIFS
		Evaluer l'étendue d'infestation, la vitesse de dispersion et les zones à haute risque et développer un plan de prévention.



A man wearing a green camouflage cap and sleeveless shirt is sitting on a large, dark grey rock. He is looking towards the camera with a serious expression. The background is a lush green forest with a stream visible in the distance. Another person in camouflage is partially visible on the right side of the frame.

3.3 STRATÉGIES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

A. Optimisation du fonctionnement

Mode de fonctionnement actuel

Le parc national de l'Ivindo est sous l'autorité d'un conservateur. Il est assisté du personnel suivant :

- Un comptable ;
- Vingt six écogardes affectés principalement aux missions de surveillance et de lutte contre le braconnage ;
- Un point focal MIST/SMART ;
- Une technicienne de surface.

A ce jour, le parc ne dispose pas d'un effectif approprié pouvant lui permettre d'assumer pleinement ses missions régaliennes. Le statut des écogardes est toujours en cours de finalisation. L'organigramme du parc n'est pas encore validé, de même que l'affectation des postes et les plans de carrières.

Le parc national de l'Ivindo est également appuyé par différents partenaires qui l'assistent dans les activités de conservation-recherche. Il s'agit notamment du projet WCS.

Dans le cadre des missions de surveillance, le parc national de l'Ivindo bénéficie de l'appui d'autres administrations notamment les services déconcentrés du Ministère des Eaux et Forêts (Direction Provinciale de l'Ogooué-Ivindo, Services Départementaux des Eaux et Forêts de Booué, Ovan et Lastourville) et les éléments des brigades de gendarmeries (Makokou, Ovan, Booué et Lastourville).

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

Mode de fonctionnement préconisé

Dans un mode de fonctionnement optimal des équipes de conservation des parcs nationaux, nous préconisons la structuration suivante :

Un **conservateur sénior**, qui a pour rôle de coordonner les activités des parcs nationaux du paysage « TRIDOM » : Minkébé, Ivindo et Mwagna. Ce dernier porte assistance et se tient informé de la bonne réalisation des objectifs des PTBA et du Plan de gestion 2016-2020, auprès du conservateur du parc national ciblé.

Un **conservateur**, qui a pour mission d'atteindre les objectifs du Plan de gestion sur la période 2016-2020. A cet effet, il centralise l'ensemble des services de son parc national et suit l'exécution du PTBQ pour l'ensemble des services du parc ;

Un **conservateur adjoint**, qui appuie le conservateur dans la réalisation des objectifs fixés par le Plan de gestion pour le parc national. Il est le supérieur hiérarchique direct des différents chefs de services, et assure l'interface entre le conservateur et les différents services du parc national.

Un **service « opérations »**, en appui à tous les autres services du parc national. Ce service met à disposition des différents services :

- 1 chef de service des « opérations », chargé :
 - d'organiser les missions de terrains,
 - de veiller à la mise à disposition du matériel nécessaire aux missions,
 - d'entretenir le matériel,
 - de réaliser les commandes en matériel pour les différents services.
- 1 chef de service « aménagement », chargé de suivre les projets d'aménagement et d'infrastructures à l'intérieur du parc national :
 - Constitution des dossiers techniques ;
 - Sélection des prestataires ;
 - Suivi des travaux ;
 - Entretien des aménagements réalisés.
- 3 chauffeurs mécaniciens ;
- 4 pinassiers ;
- technicienne de surface.

Un **service « ressources humaines et comptabilité »**, en appui à tous les autres services du parc national. Ce service met à disposition des différents services :

- 1 chef de service des « ressources-humaines », chargé de gérer les dossiers relatifs à tous les agents du parc national ;
- 1 comptable décentralisé, en charge du suivi budgétaire des fonds attribués annuellement au parc national (suivi des fonds internationaux, des fonds Gabonais, et aides), et des dépenses relatives aux différents services du parc national (investissement, fonctionnement) ;
- 1 secrétaire.

Un **service « conservation-recherche »**, en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de Conservation et de Recherche à l'échelle du parc national, et sur la période 2016-2020. Ce service est composé :

- d'un chef de service et de son assistant, chargés :
 - De définir les études scientifiques à mettre en œuvre dans le parc national ;
 - Suivre les études en cours de réalisation ;
 - Capitaliser les données recueillies et orienter la gestion du parc national.
- D'un chargé de mission « zones tampons », chargé de suivre l'ensemble des activités ayant lieu dans les zones tampons du parc national ainsi que les PGES ;
- D'un cartographe, qui pourra également être à disposition des autres services.
- De trois assistants de terrain

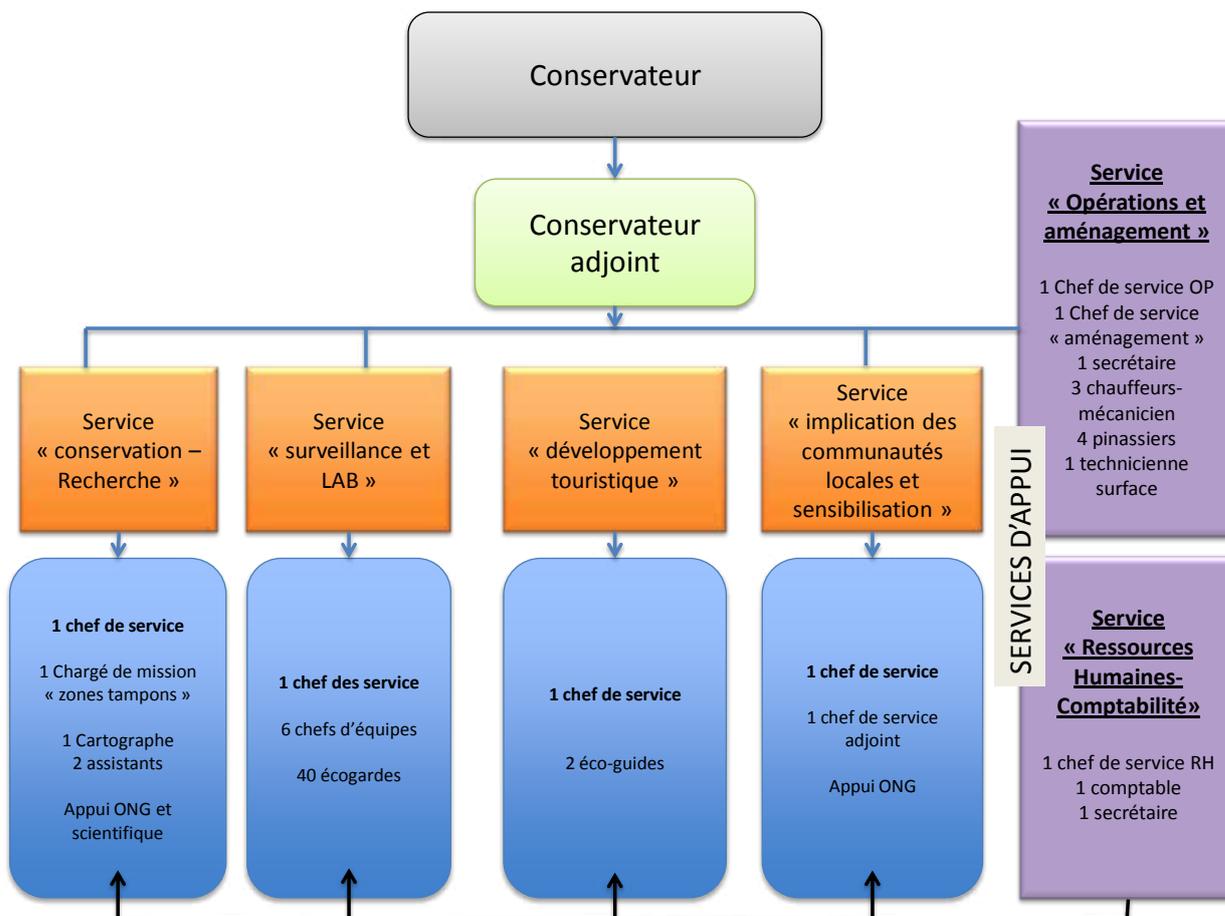
Le service est en contact permanent avec la Cellule recherche de l'ANPN centrale. Il est appuyé par les ONG et les scientifiques menant leurs études dans le parc national. En outre, les écogardes présents dans les autres services peuvent appuyer ce service en cas de besoin.

Un **service « surveillance-LAB »** qui est chargé de la mise en œuvre et du suivi du programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) à l'échelle du parc national, et sur la période 2016-2020. Ce service est composé d'un chef de service, de 6 chefs d'équipe et 40 écogardes. Le chef de service commande les chefs d'équipe. Ces derniers, à la tête d'un nombre défini d'écogardes (8), pilotent les missions de surveillance sur le terrain. Les chefs d'équipe peuvent changer, en fonction des priorités et des capacités des hommes.

Le service « surveillance-LAB » est en contact permanent avec la Direction technique de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin. Les missions réalisées pourront être conjointes avec la DGFAP, la DGF et la DGEPN dans les zones tampons et périphériques du parc national, pour une plus grande capitalisation des efforts et synergie d'intervention.

Un service « développement touristique », en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de Développement Touristique à l'échelle du parc national sur la période 2016-2020. Ce service est composé d'un chef de service et de 2 écoc guides, soit un total de 3 agents. Le service « développement touristique » est en contact permanent avec la « Cellule tourisme » de l'ANPN centrale qui lui prodigue son appui, en cas de besoin.

Un service « implication des communautés locales », qui est chargé de la mise en œuvre et du suivi du programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement à l'échelle du parc national, et sur la période 2016-2020. Ce service est composé d'un chef de service et d'un assistant. Le service « implication des communautés locales et sensibilisation à l'environnement » est en contact permanent avec la « Cellule communication » de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin.



3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

Afin d'assurer une gestion efficiente à l'horizon 2017, le parc national de l'Ivindo aura besoin des ressources humaines ci-dessous indiquées :

SERVICE	FONCTION	NOMBRE D'INDIVIDUS
Conservateur		1
Conservateur adjoint		1
Opérations-aménagement	Chef de service opérations	1
	Chef de service aménagement	1
	Secrétaire	1
	Chauffeur-mécanicien	1
	Pinassiers	1
	Gardien	1
	Technicien de surface	1
Ressources humaines-comp- tabilité	Chef de service RH	1
	Comptable	1
	Secrétaire	1
Conservation-recherche	Chef de service	1
	Chargé de missions "zone tampon"	1
	Cartographe	1
Surveillance-LAB	Chef de service	1
	Chef d'équipe	6
	Ecogarde	40
Développement touristique	Chef de service et adjoint	1
	Ecoguides	2
Implication des communautés locales et éducation à l'envi- ronnement	Chef de service	1
Personnel total		71

Les termes de références, nécessaires au recrutement des différents agents cités ci-dessus, pour former les équipes du parc national de l'Ivindo entre 2016 et 2020, seront rédigés dès la première année de mise en œuvre par l'ANPN centrale. La DAF, par son service « ressources humaines », et la Direction technique travailleront conjointement pour élaborer ces termes de références.



B. Mise en œuvre des outils de gestion

Dans cette partie, il a été identifié des activités à mettre en œuvre pour atteindre les conditions souhaitées, et les objectifs fixés pour chaque valeur dans la partie précédente. Les activités sont réparties par thématiques dans les différents programmes constituant les annexes techniques principales du présent Plan de gestion.

Les programmes annexés sont présentés ci-après et sont au nombre de cinq :

- programme de Conservation et de Recherche ;
- programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) ;
- programme de Développement Touristique ;
- programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement ;
- programme de Zonage et d'Aménagement.

Chaque programme a été détaillé de manière à identifier les activités à réaliser pour atteindre les objectifs fixés dans les parties précédentes sur une période de 5 ans.

C. Outils de mise en œuvre des activités

Les activités présentées dans les parties suivantes sont les lignes directrices de l'équipe de conservation pour la période 2016-2020, pour atteindre les objectifs fixés en amont pour chaque valeur du parc national.

Programme de Conservation et de Recherche

Le programme de Conservation et de Recherche synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « *conservation-recherche* » pour la période 2016-2020.

L'objectif étant d'assurer la conservation des valeurs du parc (espèces et habitats prioritaires), et coordonner les activités de recherche pour favoriser la bonne gestion du parc national.

L'annexe technique de Conservation et de Recherche est consultable en [annexe 8](#) du cahier des annexes.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la « conservation-recherche » pour la période 2016-2020, est consultable dans la partie « budget et chronogramme », et plus précisément dans le plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ).

Programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage

Le programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « *surveillance-LAB* » pour la période 2016-2020. L'objectif étant d'assurer l'intégrité du parc national.

L'annexe détaille et localise :

- Les menaces sur le territoire et priorisation ;
- L'organisation opérationnelle retenue pour lutter contre les menaces de manière efficace (stratégie, construction d'infrastructures, besoin en personnel, mode de patrouille...).

L'annexe technique de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) est consultable en [annexe 9](#) du cahier des annexes.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la surveillance et la lutte anti-braconnage pour la période 2016-2020, est consultable dans la partie « budget et chronogramme », et plus précisément dans le plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ).

Programme de Développement Touristique

Le programme de Développement Touristique synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « *développement touristique* » pour la période 2016-2020, l'objectif étant d'assurer le développement touristique du parc national.

L'annexe détaille :

- les infrastructures à aménager pour favoriser le développement touristique du parc national ;
- la mise en place d'un cadre pour appuyer, accueillir et suivre les activités touristiques des concessionnaires ;
- les activités nationales pour structurer le tourisme dans les parcs nationaux.

Le programme de Développement Touristique du parc national de l'Ivindo est consultable en [annexe n°10](#).

Le tableau qui synthétise les activités à mener pour le développement touristique, pour la période 2016-2020, est consultable dans la partie budget et chronogramme, plus précisément dans le plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ).



Programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement

Le programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « *implication des communautés locales* » pour la période 2016-2020, l'objectif étant d'assurer l'implication des communautés locales du parc et de coordonner les activités d'éducation à l'environnement pour favoriser la bonne gestion du parc national.

L'annexe identifie :

- les mesures d'atténuation des impacts du parc national sur populations locales ;
- les mesures de réduction des impacts des activités des populations locales sur le parc national ;
- les activités spécifiques de l'ANPN en faveur du développement local ;
- les actions d'information, communication, éducation ainsi que les procédures de concertation avec les populations locales.

L'annexe technique d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement du parc national de l'Ivindo est consultable en [annexe n°11](#).

Le tableau qui synthétise les activités à mener pour l'implication des communautés locales et l'éducation à l'environnement, pour la période 2016-2020, est consultable dans la partie budget et chronogramme, plus précisément dans le plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ).

Programme de Zonage et d'Aménagement

Le programme de Zonage et d'Aménagement synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « *aménagement* » pour la période 2016-2020.

Les objectifs relatifs au zonage et à l'aménagement du parc national de l'Ivindo sont les suivants :

Zonage :

- Obtenir des zones d'affectation délimitées et leur mode d'utilisation. Ceci permet de traduire avec le maximum de justesse les différentes vocations du parc national ;
- Concilier les enjeux de conservation avec les préoccupations des différents usagers du parc national pour prendre en compte les objectifs de développement des uns et des autres ;
- Parvenir à une gestion durable du parc national.

Aménagement :

- Mettre en place les infrastructures du parc national qui vont permettre de :
 - Assurer la conservation de ressources biologiques et du milieu naturel du parc ;
 - Eliminer et prévenir toute forme d'exploitation extractive ou d'occupations incompatibles avec les objectifs du parc ;
 - Développer un tourisme durable, responsable et profitable ;
 - Impliquer et sensibiliser les populations locales pour une bonne gestion du parc national ;
 - Renforcer les structures de gestion pour une modernisation de l'administration du parc national de la Lopé.

L'annexe technique de Zonage et d'Aménagement du parc national de l'Ivindo est consultable en [annexe 12](#) du cahier des annexes.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour le « zonage et aménagement » pour la période 2016-2020, est consultable dans la partie « budget et chronogramme », et plus précisément dans le plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ).



3.4

BUDGET ET CHRONOGRAMME

A. Définition du plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ)

Le plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ) du parc national de l'Ivindo est un document de travail qui récapitule pour chaque annexe technique :

- les activités à réaliser par priorité ;
- le chronogramme défini pour réaliser les activités ;
- les responsables de la réalisation des activités ;
- le budget estimé relatif à chaque activité ;
- les indicateurs de suivi des activités.

A partir de ce document prospectif, les conservateurs et leurs services devront décli-

ner les activités définies en sous-activités à réaliser, chaque année, dans le cadre du plan de travail budgétaire annuel (PTBA).

Le tableau suivant récapitule les activités à réaliser, par annexe technique du Plan de gestion, pour la période 2016-2020, dans le parc national de l'Ivindo :



PROGRAMME DE «CONSERVATION ET RECHERCHE»

Objectif général : Assurer la conservation de ressources biologiques et le milieu naturel du parc



CODE	OBJECTIFS									
1.1	Activités de «conservation» du Parc National de l'Ivindo									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC	
	2016	2017	2018	2019	2020					
Gestion des sites sensibles	■	■	■	■	■	Tous les sites sensibles du parc bénéficient d'un plan de brûlage à partir de 2016	Service de conservation recherche PN IVINDO	Conservateur	120 000 000	
Prévention et suivi de la transmission des maladies entre les hommes et les grands singes	■	■	■	■	■	Un système de prévention et de suivi des transmissions de maladies hommes-singes est opérationnel à partir de 2016			50 000 000	
Prévention de l'introduction des espèces invasives aquatiques	■	■	■	■	■	Un produit pilote est opération à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	15 000 000	
Prévention de la dispersion de Wasmannia	■	■	■	■	■	Un programme de recherche permet de mieux connaître les déplacement des fourmis Wasmannia dans le PNI à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	30 000 000	
Etude de faisabilité pour l'habituation des grands singes	■	■	■	■	■	Un programme d'habituation de grands singes est lancé à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	40 000 000	

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

1.2 Activités de «recherche» a mener dans le Parc National de l'Ivindo									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	"PARTENAIRE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Ligne de base sur la richesse, diversité et distribution des poissons dans les rivières Ivindo et Dji-dji		■	■			Une étude est lancée à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	75 000 000
Richesse et diversité des habitats forestiers		■	■			Une étude de base sur les espèces fauniques phares est conçu en 2016 et opérationnelle à partir de 2017	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	130 000 000
Distribution du bongo et de l'hylochère	■	■	■			Une étude de base sur le Bongo et de l'hylochère est conçue en 2016 et opérationnelle à partir de 2017	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	45 000 000

1.3 Programmes de «suivi-écologique»									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Suivi du baï de Langoué et autres baïs dans le PN et sa zone tampon	■	■	■	■	■	Un programme de suivi des baïs est assuré à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	500 000 000
Suivi des éléphants, grands singes et autres grands mammifères	■	■	■	■	■	Un programme de suivi des populations d'éléphants et de grands singes est réalisé annuellement à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	160 000 000
Suivi des crocodiles et des loutres sur la rivière Dji-dji	■	■	■	■	■	Un programme de suivi des crocodiles est opérationnel à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	50 000 000
Valeurs paysagères des chutes Koungou, Mingouli et Dji-dji et autres zones à haute valeur	■	■	■	■	■	Les valeurs paysagères des chutes Koungou sont connues à partir de 2016	«Partenaire technique spécialisé ONG»	Service conservation recherche PN IVINDO	12 000 000

1.4		Fonctionnement du service					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME									
	2016	2017	2018	2019	2020					
Personnel (salaires et bénéfiques)	■	■	■	■	■	Les salaires et bénéfiques sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable PN IVINDO	ANPN Centrale	126 750 000	
Personnel (perdiems, primes de bâche)	■	■	■	■	■	Les perdiems et primes de bâche sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable PN IVINDO	ANPN Centrale	15 000 000	
Déplacements à la centrale	■	■	■	■	■	Les coûts de déplacement à la centrale sont entièrement pris en charge	Service comptable PN IVINDO	ANPN Centrale	3 000 000	
Formation personnel service	■		■		■	Nombre d'agents formés (6 agents à former, à raison de 100 jours de formation par agent)	ANPN Centrale : DOP	Service Conservation Recherche	25 000 000	
1.5		Investissement					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME									
	2016	2017	2018	2019	2020					
Acquisition matériel divers (bureautique, navigation, camping, changements climatiques)	■		■		■	Tous les équipements sollicités sont disponibles sur le terrain	ANPN Centrale : DOP	Service Conservation Recherche	150 000 000	
SOUS-TOTAL «PROGRAMME DE CONSERVATION ET RECHERCHE»									1 546 750 000	





PROGRAMME DE «SURVEILLANCE ET LAB»

Objectif général : Eliminer et prévenir toute forme d'exploitation extractive ou d'occupations incompatibles avec les objectifs du parc



CODE		OBJECTIFS							
2.1		Assurer la coordination entre l'ANPN et les différents acteurs de la LAB							
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Organiser une réunion semestrielle de planification avec les différentes parties prenantes (Eaux et forêts, gendarmerie, forestiers, miniers, marine nationale, etc.)	■	■	■	■	■	Nombre de réunions de coordination organisées avec les parties prenantes chaque année	Conservateur	DT	5 000 000
Participer aux réunions de planification et de coordination au niveau sous-régional avec les différentes parties prenantes de l'espace TRIDOM	■	■	■	■	■	Nombre de réunions de coordination sous-régionale sont organisées avec les parties prenantes chaque année	Conservateur	DT	5 000 000
Organiser deux réunions annuelles de coordination avec la Direction Technique à Libreville	■	■	■	■	■	Nombre de réunions de coordination sont organisées avec les parties prenantes chaque année	Chef de service aménagement	Conservateur	6 000 000

2.2		Construire les infrastructures nécessaire à la réalisation des missions du service "Surveillance et LAB"					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME									
	2016	2017	2018	2019	2020					
Identifier in situ 7 sites de construction des postes fixes	■					Nombre de sites géoréférencés et cartographiés pour la construction des postes fixes	Chef de service aménagement	Conservateur	1 750 000	
Définir et lancer un appel d'offre pour la construction des 7 postes fixes	■					Un adjudicataire du marché est identifié et prêt à exécuter le marché	Responsable des marchés publics	Conservateur	350 000	
Construire les 7 postes fixes		■		■		Nombre de postes de contrôle fixe disponibles au parc national	Société adjudicataire	Conservateur	500 500 000	
Entretenir les infrastructures existantes	■	■	■	■	■	Un programme régulier d'entretien des infrastructures est opérationnel	Chef de service aménagement	Conservateur	10 000 000	
2.3		Assurer la logistique et acquérir les équipements nécessaires aux missions du service					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME									
	2016	2017	2018	2019	2020					
Acquérir 3 véhicules Toyota Landcruiser Hardtop			■		■	Nombre de véhicules acquis	RPM	DOP	105 000 000	
Acquérir 6 quads			■		■	Nombre de quads	RPM	DOP	42 000 000	
Acquérir 10 pirogues	■					Nombre de pirogues disponibles au parc national	RPM	DOP	30 000 000	
Acquérir 8 moto 250CC		■		■		Nombre de motos acquis	RPM	DOP	20 000 000	
Acquérir 10 moteurs hors bord (15CV & 40CV)	■					nombre de moteurs hors bord	RPM	DOP	20 000 000	
Acquérir 30 gilets de sauvetage	■				■	ombbre de gilets de sauvetage	RPM	DOP	1 500 000	
Acquérir 5 tronçonneuses (sthil 070)	■					Nombre de tronçonneuses acquises	RPM	DOP	4 000 000	
Acquérir 10 groupes électrogènes 4Kva	■					Nombre de groupes électrogènes disponibles au parc national	DOP	Conservateur	30 000 000	
Acquérir le matériel de camping & de terrain		■			■	58 équipements individuelles de terrain sont disponibles au parc national	DOP	Conservateur	78 000 000	
Entretenir les véhicules et le matériel motorisé	■	■	■	■	■	Un programme régulier de maintenance des véhicules et matériel motorisé est opérationnel au parc national	Chef de service aménagement	Conservateur	75 000 000	

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

Fournir le carburant pour les véhicules et le matériel motorisé	■	■	■	■	■	Un programme régulier de fourniture en carburant des véhicules et du matériel motorisé est opérationnel au parc national	Chef de service aménagement	Conservateur	45 000 000
Acquérir le matériel de bureautique & fournitures de bureau	■	■	■	■	■	Le service surveillance dispose de matériel informatique et fourniture de bureau adapté à ses besoins	DOP	Conservateur	35 000 000
2.4	Faire appliquer les lois de surveillance et LAB								
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Rédiger et mettre en œuvre de la stratégie de surveillance annuelle (perdiems)	■	■	■	■	■	Une stratégie annuelle de surveillance et de LAB est opérationnelle au parc national	Chef de service surveillance	Conservateur	378 000 000
Etablir et mettre en œuvre des protocoles d'accord sur la gestion de la faune avec les opérateurs forestiers présents en zone tampon du parc	■	■	■	■	■	Nombre de MoU élaboré et mis en œuvre avec les opérateurs forestiers et miniers	Chef de service surveillance	Conservateur	10 000 000
Assurer le rapportage et le suivi qualité des missions de surveillance (mensuel et annuel)	■	■	■	■	■	Nombre de rapports mensuels et annuels rédigés	Chef de service surveillance	Conservateur	10 000 000
Assurer le suivi annuel des procédures judiciaires	■	■	■	■	■	Nombre de PV et de procès exécutés	Chef de service surveillance	Conservateur	10 000 000
Mener 4 campagnes annuelles de vulgarisation de la loi sur la faune et la chasse auprès des publics cibles	■	■	■	■	■	Nombre de campagnes de sensibilisation organisés	Chef de service surveillance	Conservateur	10 000 000
Développer et mettre en œuvre un plan de veille sanitaire contre les épizooties	■	■	■	■	■	Nombre de campagnes de sensibilisation organisés	Chef de service surveillance	Conservateur	5 000 000
Assurer les salaires du personnel de surveillance du parc	■	■	■	■	■	Le salaire du personnel de surveillance est assuré toute l'année	Chef de service surveillance	Conservateur	1365 000 000
Assurer le fonctionnement des équipes (communication & impression)	■	■	■	■	■	Chaque équipe dispose des facilités de fonctionnement durant les missions de terrain (communication, pharmacie, etc)	Chef de service surveillance	Conservateur	10 000 000

2.5		Assurer la formation des agents du service "surveillance et LAB" du PNMD									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC		
	2016	2017	2018	2019	2020						
Organiser 1 session de formation/recyclage sur les outils de navigation, l'éthique de vie en forêt (HSE)		■		■		Nombre d'agent formés par session	Chef de service surveillance	Conservateur	24 000 000		
Organiser 1 session de formation sur le suivi des impacts environnementaux	■		■		■	Nombre d'agent formés par session	Chef de service surveillance	Conservateur	14 400 000		
Organiser 1 session de formation sur la collecte standardisée des données LAB	■	■	■	■	■	Nombre d'agent formés par session	Chef de service surveillance	Conservateur	9 600 000		
Organiser 1 session de formation sur les procédures judiciaires	■		■		■	Nombre d'agent formés par session	Chef de service surveillance	Conservateur	9 600 000		
Organiser 1 session de formation sur la discipline militaire et le code de bonne conduite	■	■	■	■	■	Nombre d'agent formés par session	Chef de service surveillance	Conservateur	9 600 000		
2.6		Etudes									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC		
	2016	2017	2018	2019	2020						
Mener une évaluation indépendante à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de surveillance par un expert international assisté par un expert national	■	■	■	■	■	Une évaluation à mi-parcours est organisée	Consultant/ ONG	Chef de service surveillance	20 000 000		
SOUS-TOTAL «PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET LAB»									2 899 300 000		





PROGRAMME DE « DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE »

Objectif général : Développer un tourisme durable, responsable et profitable



CODE		OBJECTIFS							
3.1		Poursuivre l'identification des produits touristiques du Parc National de l'Ivindo							
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Définition des TDR de mission d'un expert en tourisme pour l'évaluation technique et économique des produits touristiques dans le Parc National	■					Les TDR sont rédigés pour la 1ère année de mise en œuvre du PdG	ANPN Centrale	Service tourisme PN IVINDO	70 000 000
Sélection d'un prestataire et définition du programme technique des missions	■					Un prestataire est retenu en 2016. Le programme technique des missions est rédigé et validé par l'ANPN	ANPN Centrale	Service tourisme PN IVINDO	
Réalisation de la mission d'évaluation des produits touristiques	■	■	■			Les missions d'évaluations sont réalisées conformément au programme technique défini, sur trois années	Consultant/ ONG	Service tourisme PN IVINDO	
Définition et mise en œuvre d'un plan de communication autour de ces activités	■	■	■			Pour chaque activité validée par l'ANPN, un plan de communication est proposé	Consultant/ ONG	Service tourisme PNM / Direction communication ANPN Centrale	
Définition d'un mode de gestion des activités touristiques proposées	■	■	■			Pour chaque activité validée par l'ANPN, un mode de gestion adapté est proposé	Consultant/ ONG	Service tourisme PN IVINDO	
Evaluation de la rentabilité annuelle de l'activité, de sa mise en place jusqu'en 2022	■	■	■			Pour chaque activité validée par l'ANPN, une étude de rentabilité annuelle est proposée	Consultant/ ONG	Service tourisme PN IVINDO	

3.2 Aménager des infrastructures permettant le développement du tourisme										
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC	
	2016	2017	2018	2019	2020					
Rénovation du réseau routier permettant d'accéder aux zones d'intérêts touristiques	■					Le centre d'accueil des touristes est opérationnel fin 2016	Entreprise BTP	Service aménagement / Service tourisme	180 000 000	
Rénovation et création de deux pistes d'atterrissage dans le PN	■					nombre de piste d'atterrissage créés	Entreprise BTP	Service aménagement	60 000 000	
Réhabilitation du pont de Djidi et structures associées		■	■	■	■	Le réseau routier et les nouveaux débarcadères permettent d'accéder aux zones touristiques du Parc, progressivement jusqu'en 2017	Entreprise BTP	Service aménagement	25 000 000	
3.3 Appuyer le développement de concessions touristiques, définir un cadre pour l'accueil et le suivi d'activités touristiques dans le Parc National										
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC	
	2016	2017	2018	2019	2020					
Aménagement d'un hôtel grand luxe : Chutes de Kongou		■	■			Un hôtel luxe est fonctionnel, dans le PN IVINDO , à partir du début d'année 2017	Entreprise BTP	Service tourisme	Non estimé	
Aménagement d'un hôtel : Chutes de Mingouli		■	■			Un hôtel est fonctionnel, dans le PN IVINDO à Mingouli, à partir du début d'année 2017	Entreprise BTP	Service tourisme	Non estimé	
Aménagement d'un hôtel : Chutes de Djidji		■	■			Un hôtel est fonctionnel, dans le PN IVINDO à Djidji, à partir du début d'année 2017	Entreprise BTP	Service tourisme	Non estimé	
Aménagement d'un hôtel au Bai de Langoué		■	■			Un hôtel est fonctionnel, dans le PN IVINDO à Langoué, à partir du début d'année 2017	Entreprise BTP	Service tourisme	Non estimé	
3.4 Assurer le fonctionnement du service «développement touristique» du Parc National de l'Ivindo										
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC	
	2016	2017	2018	2019	2020					
Personnel (salaires et bénéfices)		■	■			Les salaires et bénéfices sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable PN IVINDO	ANPN Centrale	120 000 000	
Personnel (perdiems, primes de bâche)		■	■			Les perdiems et primes de bâche sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable PN IVINDO	ANPN Centrale	23 100 000	
Déplacements à la centrale		■	■			Les coûts de déplacement à la centrale sont entièrement pris en charge	Service comptable PN IVINDO	ANPN Centrale	1 000 000	
Formation écouguides		■	■			Nombre d'écoguides formés	DRH	Conservateur	100 000 000	
SOUS-TOTAL «PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE»									579 100 000	



PROGRAMME «D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES, ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT»

Objectif général : Impliquer et sensibiliser les populations locales pour une bonne gestion du parc national de l'Ivindo



CODE	OBJECTIFS								
4.1	Protéger les populations locales de impacts négatifs du Parc National								
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Finaliser le processus d'analyse socio-historique et d'identification des terroirs villageois	■					Resolution des conflits territoriaux limitrophes; PV de validation des nouveaux limites signés par tous villages limitrophes	ANPN Centrale DT	SE ANPN	150 000 000
Etude de faisabilité pour un cadre de gestion de l'orpaillage artisanal	■	■				Nouvelles limites matérialisées en 2016	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Etablir et mettre en œuvre des contrats de gestion de terroirs avec les villages cibles autour du parc national	■	■				Nombre de contrats de gestion de terroirs réalisés	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Mettre en œuvre la procédure locale de médiation	■	■				Une procédure locale de médiation est opérationnelle au terme de la première année de mise en œuvre	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Elaborer les programmes de travail pour la mise en œuvre du programme sécurité et santé de l'ANPN	■	■				Un programme de sécurité et santé de l'ANPN est mis en place	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Organiser des campagnes de sensibilisation des populations locales (à travers visites terrain et CCGL) sur le règlement intérieur du parc et les procédures santé et sécurité	■	■	■	■	■	Une procédure locale de médiation est opérationnelle au terme de la première année de mise en œuvre	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	

Organiser des formations et des recyclages des agents de l'ANPN, des partenaires et des opérateurs touristiques sur les procédures sécurité et santé	■					Nombre de campagnes de sensibilisation organisés	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Elaborer un protocole de suivi des déprédations des cultures par la faune sauvage dans les terroirs riverains du parc national sur la base des études existantes et le faire valider par le CCGL		■				Un programme est élaboré en 2016	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Former l'équipe de collecte des données et effectuer l'étude de base sur les déprédations des cultures par la faune sauvage	■		■		■	Nombre d'agents formés	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	150 000 000
Evaluer la faisabilité de 1) rezonage des sites agricoles pour éviter les zones à haut risque et 2) système d'assurance pour compenser les déprédations des cultures en fonction des résultats de l'étude de base et présenter au CCGL	■	■	■	■	■	Nombre des accidentés ou plaintes reçus	Service implication communautés PN IVINDO	Service SSE ANPN Centrale	

4.2 Réduire les impacts de la population locale sur le Parc National									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Identification et sécurisation des zones de chasse villageoise	■					Les zones de chasse sont identifiées et classées en 2016	SE ANPN + Min Culture	SE ANPN	
Développement participatif d'une proposition de plan d'affectation de terres pour la zone tampon du PN	■	■				Un plan d'affectation de terre est élaboré	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	80 000 000



3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

4.3 Développer des activités en faveur du développement local									
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Développer et mettre en œuvre une procédure de communication des opportunités d'emplois auprès des populations locales	■	■	■	■	■	Nombre d'emplois créés auprès des communautés locales	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	150 000 000
Elaborer le protocole d'attribution des bourses aux élèves	■					Le protocole est opérationnel en 2016	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Lancer le programme des bourses pour les élèves		■	■	■	■	Nombre de bourses attribués aux élèves	Service implication communautés PN IVINDO	ANPN Centrale	
Identifier les formations continues adaptées aux populations locales et les modalités d'attribution des bourses	■					Nombre de formations adaptées, les modalités d'attribution des bourses sont définies en 2016	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Lancer le programme des bourses pour les formations continues dans les métiers de la conservation et du tourisme		■	■	■	■	Nombre de bourses attribués aux élèves	Service implication communautés PN IVINDO	ANPN Centrale	
Evaluer les options de structuration des agriculteurs locaux pour fournir des produits auprès du parc national et des opérateurs touristiques		■				Evaluation réalisée en 2016	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Identifier les entreprises locales susceptibles d'être appuyées dans le développement des activités de soutien aux opérateurs touristiques		■					Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Appuyer le CCGL dans la mise en œuvre du programme local de développement touristique		■					Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Mettre en œuvre le programme d'appui aux entreprises locales		■					Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Appuyer le CCGL dans la mise en œuvre du programme développement local		■	■	■	■	Nombre de structures agricoles motivées issues des populations locales	Service implication communautés PN IVINDO	Conservateur	
Appuyer le CCGL dans la rédaction d'un plan de développement local accompagné par un plan d'affaires réaliste		■	■	■	■	"Nombre de réunions d'appui avec le CCGL	Consultant/ONG	Conservateur	

4.4										Mettre en place un plan d'information et d'éducation environnementale à destination des populations locales				
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC					
	2016	2017	2018	2019	2020									
Développer et mettre en œuvre un programme d'information à l'adresse des communautés locales	■	■	■	■	■	Nombre de programmes d'information développés - Nombre de personnes sensibilisées	Service implication communautés Waka	Conservateur	100 000 000					
Mettre en œuvre un programme de séminaires en milieu scolaires	■					Nombre de séminaires en milieu scolaire	Consultant/ ONG	Conservateur						
Organiser des camps de vacances pour les enfants		■	■	■	■	Nombre de programmes en milieu scolaire	Consultant/ ONG	Conservateur						
Organiser des visites régulières dans les villages riverains du parc national pour le suivi des actions (au moins une fois chaque deux mois par village)	■	■	■	■	■	Nombre de camps de vacances par an / nombre de participants	Consultant/ ONG	Conservateur						
4.5										Favoriser et appuyer le fonctionnement du CCGL				
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC					
	2016	2017	2018	2019	2020									
Finaliser le processus de création du CCGL du PN Ivindo	■	■	■	■	■	Nombre d'heures et de Francs CFA mis à disposition de l'appui au CCGL / an	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé	120 000 000					
Appuyer techniquement et financièrement le fonctionnement du CCGL	■	■	■	■	■									
Appuyer techniquement et financièrement le fonctionnement des comités villageois et leur plateforme	■	■		■	■	Nombre d'heures et de Francs CFA mis à disposition de l'appui aux comités villageois et plateformes / an	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé						
Organiser des formations ciblées pour les membres des comités villageois et du CCGL sur des thématiques prioritaires (EIE, cahiers des charges, etc.)	■	■	■	■	■	Nombre de formations	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé						
Assurer un appui-conseil aux communautés locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de gestion des terroirs	■	■	■	■	■	Nombre de contrats de gestion de terroirs réalisés	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé						
Assurer un appui-conseil aux comités villageois dans la négociation des cahiers des charges et les consultations en matière d'EIE	■	■	■	■	■	PVs des negociations	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé						

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

4.6		Réaliser le suivi socio-économique du Parc National							
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Identifier de manière participative des indicateurs supplémentaires à suivre à travers le CCGL	■					Nombre d'indicateurs à suivre à travers le CCGL	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé	50 000 000
Compiler les données existantes et finaliser la méthodologie de collecte des données	■	■				Nombre de rapports de synthèse des données	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé	
Elaborer la ligne de base socio-économique selon la méthodologie arrêtée avec le CCGL			■			Base de données existant	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé	
Organiser la collecte de données suivant la méthodologie standard conventionnelle et présenter les résultats au CCGL				■	■	Base de données et rapport d'analyse validé par CCGL	Consultant/ ONG	Service implication communautés Lopé	
4.7		Investissement							
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Acquérir le matériel de sensibilisation (ordinateur, caméscope, retroprojecteur, appareil photo-numérique, etc.)	■				■	Le matériel est acquis dans le temps imparti et livré sur site	DOP centrale		30 000 000
4.8		Investissement							
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Personnel (salaires et bénéfiques)	■	■	■	■	■	Les salaires et bénéfiques sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable	ANPN Centrale	90 500 000
Personnel (perdiems, primes de bache)	■	■	■	■	■	Les perdiems et primes de bache sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable	ANPN Centrale	30 000 000
Déplacements à la centrale	■	■	■	■	■	Les coûts de déplacement à la centrale sont entièrement pris en charge	Service comptable	ANPN Centrale	3 000 000
Formation personnel service	■		■		■	Nombre d'agents formés	DRH	Conservateur	18 000 000
SOUS-TOTAL «PROGRAMME D'IMPLICATION DES COMMUNAURÉS LOCALES»									821 500 000

PROGRAMME DE «ZONAGE ET D'AMÉNAGEMENT DU PARC»

Objectif général : Etendre les limites du PN et mettre en place les infrastructures nécessaires pour permettre l'exécution du PTBQ



CODE	OBJECTIFS								
5.1	Poser les bases juridiques du zonage du Parc National de l'Ivindo								
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Fixer le cadre juridique réglementant le zonage dans le parc national	■					Un décret réglementant les activités de zonages dans les parcs nationaux est promulgué	ANPN Centrale	Secrétariat Exécutif	5 000 000
Fixer le cadre juridique instituant les zones périphérique et tampon du parc national.	■	■				Un décret portant définition et validation des zones tampon et périphériques des parcs nationaux est promulgué	ANPN Centrale	Secrétariat Exécutif	
5.2	Réaliser le zonage du Parc National de l'Ivindo								
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Définir et matérialiser les Zones de Conservation (ZC) du parc national	■	■	■			Toutes les ZC ont été identifiées et sont intégrées dans la carte d'affectation des terres du PN IVINDO	Service "zonage et aménagement" PN	Service "conservation-recherche" DT ANPN Centrale	4 000 000
Définir et matérialiser les Zones de Protection (ZPIS) du parc national	■	■	■			Toutes les ZP ont été identifiées et sont intégrées dans la carte d'affectation des terres du PN IVINDO	Service "zonage et aménagement" PN	Service "conservation-recherche" DT ANPN Centrale	
Définir et matérialiser les Zones Coutumières ou Sacrées (ZCS) du parc national		■	■			Toutes les ZCS ont été identifiées et sont intégrées dans la carte d'affectation des terres du PN IVINDO	Service "zonage et aménagement" PN	Service "implication communautés locales" DT ANPN Centrale	37 500 000
Définir et matérialiser les Zones d'Utilisation Villageoises (ZUV) du parc national		■	■			Toutes les ZUV ont été identifiées et sont intégrées dans la carte d'affectation des terres du PN IVINDO	Service "zonage et aménagement" PN	Service "implication communautés locales" DT ANPN Centrale	

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

Définir et matérialiser les Zones d'Aménagement des Infrastructures (ZAI) du parc national	■	■	■	■	■	Toutes les ZAI ont été identifiées et sont intégrées dans la carte d'affectation des terres du PN IVINDO	Service "zonage et aménagement" PN	DT ANPN Centrale	4 000 000
Définir et matérialiser les Zones de Concessions Touristiques ou Scientifiques (ZCTS) du parc national	■	■	■	■	■	Toutes les ZCTS ont été identifiées et sont intégrées dans la carte d'affectation des terres du PN IVINDO	Service "zonage et aménagement" PN	Service "Développement touristique" DT ANPN Centrale	6 000 000
Définir et matérialiser la Zone Tampon du parc national	■	■				Un décret fixant les limites de la ZT est promulgué/les limites sont signalisées sur le terrain	Service "zonage et aménagement" PN	DT ANPN Centrale	15 000 000
Définir et matérialiser la Zone Périphérique du parc national	■	■				Un décret fixant les limites de la ZP est promulgué/les limites sont signalisées sur le terrain	Service "zonage et aménagement" PN	DT ANPN Centrale	

5.3	Mettre en œuvre le plan d'aménagement des infrastructures du Parc National de l'Ivindo								
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
	2016	2017	2018	2019	2020				
Accompagner et suivre la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures de "Surveillance et LAB"						«Nombre de rapports de suivi d'avancement des travaux / secteur d'activité du parc La base vie du parc est contruire et équipé»	Service "zonage et aménagement" PN	DT ANPN Centrale	10 000 000
Accompagner et suivre la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures de "Développement touristique"	■	■	■	■	■		Service "zonage et aménagement" PN	DT ANPN Centrale	5 000 000
Construction et entretien de la base vie du parc national	■	■	■	■	■		Service "zonage et aménagement" PN	DT ANPN Centrale	600 000 000



5.4		Fonctionnement du service					INDICATEUR/ RÉSULTATS	RESPONSABLE EXÉCUTION	RESPONSABLE SUIVI	COÛT (FCFA)/PARC
ACTIVITÉS	CHRONOGRAMME									
	2016	2017	2018	2019	2020					
Personnel (salaires et bénéfices)	■	■	■	■	■	Les salaires et bénéfices sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable PN	ANPN Centrale	184 800 000	
Personnel (perdiems, primes de bâche)	■	■	■	■	■	Les perdiems et primes de bâche sont payés dans les temps et intégralement pour l'ensemble du personnel	Service comptable PN	ANPN Centrale	52 200 000	
Déplacements à la centrale	■		■		■	Les coûts de déplacement à la centrale sont entièrement pris en charge	Service comptable PN	ANPN Centrale	4 800 000	
Formation personnel du service	■	■	■	■	■	Nombre d'agents formés (6 agents à former, à raison de 14 jours de formation par agent par an)	ANPN Centrale : service Opération	Service opération et aménagement PN	28 000 000	
SOUS-TOTAL «PROGRAMME DE ZONAGE ET D'AMÉNAGEMENT»									956 300 000	
TOTAL GÉNÉRAL									6 802 950 000	

PLAN	PROGRAMME	TOTAL	%
1	Conservation - Recherche	1 546 750 000	
2	Surveillance et LAB	2 899 300 000	
3	Développement touristique	579 100 000	
4	Implication des communautés locales, éducation à l'environnement, formation	821 500 000	
5	Zonage et aménagement	956 300 000	
Total général		6 802 950 000	100,0%

3. STRATÉGIE QUINQUENNALE

B. Synthèse du budget à engager pour la mise en œuvre du Plan de gestion 2016-2020

La synthèse suivante présente, pour chaque programme à mettre en œuvre dans le parc national de l'ivindo, les coûts relatifs aux différents postes de dépenses :

→ coûts relatifs aux études à mener par des spécialistes ou des partenaires techniques ;

→ coûts d'investissements propres, relatifs aux constructions à réaliser dans le parc national, entre 2016 et 2020 ;

→ coûts de fonctionnement, relatifs au fonctionnement des services (humains et matériels) ;

→ coûts relatifs aux formations nécessaires pour les agents de l'ANPN recrutés durant la période du Plan de gestion.

PROGRAMME SURVEILLANCE IET LAB	PROGRAMME CONSERVATION-RECHERCHE	PROGRAMME DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	PROGRAMME IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES	PROGRAMME DE ZONAGE ET D'AMÉNAGEMENT	COÛTS TOTAUX
Coûts études ANPN					
20.000.000	1.227.000.000	70.000.000	700.000.000	71.500.000	2.088.500.000
Investissement ANPN					
993.200.000	150.000.000	265.000.000	30.000.000	600.000.000	2.038.200.000
Fonctionnement ANPN					
1.814.000.000	170.750.000	144.100.000	123.500.000	257.100.000	2.509.450.000
Formation ANPN					
120.000.000	25.000.000	100.000.000	18.000.000	28.000.000	291.000.000
Coûts totaux (francs CFA)					
2.947.200.000	1.572.750.000	579.100.000	871.500.000	956.600.000	6.927.150.000

La répartition constatée par poste de dépense, pour la période 2016-2020, est donc la suivante :

→ coûts d'investissements : 39 %

→ coûts d'études : 31 %

→ coûts de fonctionnement : 26 %

→ coûts de formation : 3 %

La répartition constatée par plan de mise en œuvre du Plan de gestion, pour la période 2016-2020, est la suivante :

→ programme de Surveillance et de Lutte

Anti-Braconnage : 43 %

→ programme de Conservation et Recherche : 14 %

→ programme de Zonage et d'Aménagement : 8 %

→ programme de Développement Touristique : 23 %

→ programme d'Implication des Communautés Locales : 12 %

A noter que les coûts d'investissements seront principalement engagés dans les premières années de mise en œuvre du Plan de gestion.



3.5 INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE ET MODALITÉS DE SUIVI

A. Définition des indicateurs de mise en œuvre et de suivi du PTBQ

Les indicateurs de mise en œuvre et de suivi du PTBQ ont été définis et intégrés directement à la matrice du PTBQ présenté dans la partie précédente du document.

Pour chaque activité, il a été défini un indicateur de résultat, permettant de s'assurer de la bonne exécution de l'activité, dans le temps et le budget impartis, l'objectif de cette série d'indicateurs étant de vérifier la bonne réalisation du PTBQ sur la période 2016-2020, et de pouvoir s'assurer de la performance des équipes de conservation sur le terrain.

En outre, le suivi des indicateurs permettra de définir de nouveaux objectifs pour les futurs plans de gestion, toujours plus en phase avec les réalités du terrain.

B. Modalités de suivi du PTBQ

Chaque chef de service aura à sa charge la réalisation de son PTBQ dans le temps et le budget impartis. Il devra s'assurer de la bonne exécution de chaque activité sur le terrain et compilera les informations nécessaires pour pouvoir informer l'indicateur relatif à l'activité. Ces données seront compilées dans des rapports d'activités mensuels et annuels qui seront transmis aux conservateurs du parc national. Ces derniers transmettront, suite à validation, ces résultats au service «suivi-évaluation» de l'ANPN centrale.

4. BIBLIOGRAPHIE



Ambouroué Avaro, 1981. Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. le bas-Ogooué au XIXème siècle, Paris UNESCO, Karthala CRA.

Christy, P., Lahm, S.A., Pauwels, O.S.G., Vande Weghe, J. P. 2008. Check-list des amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères des parcs nationaux du Gabon. Smithsonian Institution, Gamba.

Doumenge C., Issembe Y., Mertens B., Trebuchon J-F., 2004. Amélioration de la connaissance et de la cartographie des informations du parc national de l'Ivindo. Rapport de Mission CIFOR/IRET-CENAREST/CIRAD, Montpellier, France & Libreville, Gabon : 99 p.

IUCN. 2007. IUCN Red List of Threatened Species, Cambridge, U. K. <http://www.iucnredlist.org/>

Laurance, W. F., B. M. Croes, L. Tchignoumba, S. A. Lahm, A. Alonso, M. E. Lee, P. Campbell, and C.

Ondzeano. 2006. Impacts of roads and hunting on central African rainforest mammals. *Conservation Biology*, 20:1251-1261.

Lahm, S., 2002. L'orpaillage au nord-est du Gabon : Historique et analyse socioéconomique.

Lepemangoye-Mouleka, F. 2007. Impacts sociaux de l'installation de CWG et de ses Opérations forestières sur les Populations du District de Ndanguï au Nord de Lastoursville, République Gabonaise, province de l'Ogooué-Lolo. Rapport WCS Gabon. 93p

Mabaza, G., 2004. Aperçu socio-économique du parc national de Mwagna. WWF-Minkébé-Mwagna, Rapport technique, Gabon.

Maisels, F. 2005. Ivindo National Park, Gabon: large mammal & human impact. WCS Gabon.

Maisels, F., Motsaba, P., Tezi, J.-P., Aba'a, R., 2009. Great ape and human impact monitoring in the Ivindo Landscape, Gabon. Completion of the second cycle of monitoring in the Park. GACF Agreement: 98210-7-G297. WCS Gabon.

Meunier Q., Moumbogou C., Morin A., Bodrini S., Vermeulen C., 2013. Retour sur l'attribution des premières forêts communautaires du Gabon. Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale (DACEFI). Lettre d'information N°11.

MIKE 2005. Central African forests: Final report on population surveys (2003 – 2004). MIKE- CITES- WCS, Washington DC, USA.

Okouyi Okouyi, N.W.J.V. 2006. Savoirs locaux et outils modernes cynégétiques : développement de la filière commerciale de viande de brousse à Makokou, Gabon. Thèse de Doctorat en ethno-écologie. Université d'Orléans, France. 406p

Perrois, L., 1968. La circoncision Bakota (Gabon). Centre ORSTOM, Libreville, Gabon. 109p

Pourtier, R., 1989. Le Gabon. Tome I: Espace-Histoire-Société. Tome II: Etat et développement. L'Harmattan, Paris.

Oates, J. F., Tutin, C.E.G., Humle, T., Wilson, M.L., Baillie, J.E.M., Balmforth, Z., Blom, A., Boesch, C., Cox, D., Davenport, T., Dunn, A., Dupain, J., Duvall, C., Ellis, C.M., Farmer, K.H., Gatti, S., Greengrass, E., Hart, J., Herbinger, I., Hicks, C., Hunt, K.D., Kamenya, S., Maisels, F., Mitani, J.C., Moore, J., Morgan, B.J., Morgan, D.B., Nakamura, M., Nixon, S., Plumpton, A.J., Reynolds, V., Stokes, E.J. & Walsh, P.D. 2007. Pan troglodytes., 2007 IUCN Red List of Threatened Species. IUCN.

Oslisly, R. & Peyrot, B. 1988. Synthèse des données archéologiques des sites de la moyenne vallée de l'Ogooué. Nsi, n°3, p.63-68.

Robinson, J. G., K. H. Redford, and E. L. Bennett. 1999. Wildlife harvest in logged tropical forests. *Science* 284:595-596.

Vande Weghe, J.P., 2004. Les parcs nationaux : Ivindo et Mwagna. Libreville, Gabon 272 p.

Wilkie, D. S., J. G. Sidle, and G. C. Boundzanga. 1992. Mechanized logging, market hunting, and a bank loan in Congo. *Conservation Biology* 6:570-580.

Wilkie, D. S., E. Shaw, F. Rothberg, G. Morelli, and P. Auzel. 2000. Roads, development, and conservation in the Congo Basin. *Conservation Biology* 14:1614-1622.

WRI. 2009. Atlas forestier du Gabon (Version pilote) : Document de synthèse. World Resources Institute, Libreville (Gabon).

5. ACTIONS DU PSGE PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DE GESTION

5. ACTIONS DU PLAN STRATÉGIQUE GABON EMERGENT PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DE GESTION DU PARC NATIONAL

AXE STRATÉGIQUE 1 : La consolidation des fondations de l'émergence			
DOMAINES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PLANS SECTORIELS (PS) ET PROGRAMMES PHARES (PP)	ACTIONS
1. Développement Durable	OS1 Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale	P1 Programme Phare Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles	a.2 Inventaires forestiers a.3 Inventaires des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques
		P2 Programme Phare Planification Stratégique et aménagement du territoire	a.8 Aménagement du territoire et plans de développement régionaux a.9 Plan National d'affectation des terres
		P3 Plan Climat	a.10 Promotion et diffusion du nouveau paradigme de développement durable du Gabon Emergent a.12 Elaboration du bilan carbone du Gabon a.13 Lutte contre la pollution et les nuisances
2. Gouvernance	OS2 Développer les données de bases permettant de construire un système d'information national cohérent	P.5 Programme Phare Grands Registres de l'Etat	a.18 Plan National Géomatique
		OS6 Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale	P.14 Plan Sectoriel Education
3. Capital Humain	OS10 Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical	P.17 Plan Sectoriel Forêt-Bois	.82 Gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques
			a.62 Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) a.64 Qualité de la recherche et de la vie scientifique

5. ACTIONS DU PLAN STRATÉGIQUE GABON EMERGENT PRIS EN COMPTE PAR LE PLAN DE GESTION DU PARC NATIONAL

AXE STRATÉGIQUE 2 : La diversification des piliers de croissance

DOMAINES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PLANS SECTORIELS (PS) ET PROGRAMMES PHARES (PP)	ACTIONS
5. Gabon Vert	OS16 Positionner le Gabon comme une destination de référence en matière de tourisme durable	P.23 Programme Sectoriel Tourisme	a.119 Formation aux métiers du tourisme et de la restauration
7. Gabon des services	OS18 Mettre en place des services de santé de qualité pour tous	P.25 Plan Sectoriel Santé	a.133 Mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique

AXE STRATÉGIQUE 3 : La prospérité partagée

DOMAINES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PLANS SECTORIELS (PS) ET PROGRAMMES PHARES (PP)	ACTIONS
8. Prospérité Partagée	OS18 Mettre en place des services de santé de qualité pour tous	P.25 Plan Sectoriel Santé	a.154 Promotion de l'emploi a.155 Création d'une facilité d'entrepreneuriat social



6. ANNEXES

6.1 Liste des parties prenantes du parc national de l'Ivindo.....	86
6.2 Règlement intérieur du parc national de l'Ivindo.....	87
6.3 Liste des mammifères recensés dans le parc national de l'Ivindo.....	88
6.4 Liste des oiseaux présents dans le parc national de l'Ivindo.....	93
6.5 Zones de pêche dans les eaux maritimes du Gabon et pratiques associées.....	109
6.6 Méthodologie ayant permis de réaliser le programme « gestion » du parc national.....	110
6.7 Matrice d'identification des valeurs, des lignes de base, des conditions souhaitées, des menaces, des stratégies et des objectifs à suivre par le Plan de gestion du parc national de l'Ivindo.....	113
6.8 Programme technique de Conservation et Recherche du parc national de Loango.....	114
6.9 Programme technique de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage du parc national de l'Ivindo.....	114
6.10 Programme technique de Développement Touristique du parc national de l'Ivindo.....	114
6.11 Programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement du parc national de l'Ivindo.....	115
6.12 Programme de Zonage et d'Aménagement du parc national de l'Ivindo.....	115

6.1

LISTE DES PARTIES PRENANTES

NOM	PRÉNOM	FONCTION/PROFESSION	ORGANISME
ABA'A NSEME	Rostand	Conservateur parc national Ivindo	ANPN
MENGUE EKO	Modeste	Chef de projet Ivindo	WCS
GNOMOKO	Jean de Dieu	Représentant	Conseil Départemental
OMPIBA	Jean Partice	Inspecteur	Inspection Provinciale des Pêche et de l'aquaculture
MABOGHAN	Corentin	Représentant	Société d'Exploitation Minière
BONGODJI	Barthelemy	Représentant	Subdivision des Mines
GUIMBI	Robert	Représentant	Subdivision des Mines
OWONO ASSOUMOU	Michel	Point Focal LEM Ivindo	WCS
NDONG MBA	Lucien	Ecogarde	ANPN
ANGOUE MINKO	Claude Lunan	Ecogarde	ANPN
TSAME OLLOMO	Grace	Représentant	Brainforest
MABAZA	Gustave	Anthropologue	WWF
DOUMBENENY ONDO	Jean Martin Evrard	Comptable TRIDOM	ANPN
ANGOUE AUGEE	Claudine	Anthropologue	UOB/ANPN
VANDE WEGHE	Jean Pierre	Biologiste	Expert indépendant
JEFFERY	Katheryn	Biologiste	ANPN
LEE	Michelle	Biologiste	ANPN
STEVART	Tariq	Botaniste	MBG
BOUPOYA-CLAY	Archange	Botaniste	WCS / IRET
KOUEREY OLIWINA	Carmen	Assistante Socio-éco	ASF
FORMIA	Angela	Biologiste	WCS
PARNELL	Richard	Biologiste	WCS
WITT	Mathew	Biologiste	Exeter University
COLLINS	Tim	Biologiste	WCS
APSE	Colin	Senior Freshwater Conservation Advisor	TNC
ALDOUS	Allisson	Biologiste	TNC
LEAL	Miguel	Botaniste	WCS
SCHOLTZ	Olivia	Assistant Technique Biomonito- ring	WCS
GRIFFIN	Olly	Assistant Technique Langoué	WCS
DOUKAGA	Modeste	Assistant de Recherche	WCS
MIHINDOU	Yves	Agent	ANPN
HENSCHEL	Phil	Biologiste	PANTHERA
MAISELS	Fiona	Assistant Technique Regional Biomonitoring	WCS
STARKEY	Ruth	Assistant Technique LEM	WCS
VERHARGE	Bas	Programme Manager	WWF
SQUARCINI	Jean Baptiste	Membre Cellule Planification	ANPN
STARKEY	Malcolm Paul	Membre Cellule Planification	ANPN/WCS
ABITSI	Gaspard	Membre Cellule Planification	ANPN/WCS
LEDUC-YENO	Stéphane	Membre Cellule Planification	ANPN/WWF

6.2

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce document est en cours de réalisation au sein des services afférents de l'ANPN. Il sera joint au plan de gestion suite à sa validation

6.3

LISTE DES MAMMIFÈRES RECENSÉS

Check-list des mammifères du Gabon

D'après P. Christy, S.A. Lahm, O.S.G. Pauwels & J.P. Vande weghe

Mise à jour en avril 2012 par J.P. Vande weghe et P. Christy

Systématique selon Wilson & Reeder (2005), Mammals Species of the World.

ESPÈCES	ECOLOGIE	BIOGÉOGRAPHIE	IVINDO
AFROSORICIDA			
Tenrecidae			
Potamogalinae			
Potamogale commun, Potamogale velox			
Chrysochloridae			
Taupe dorée du Congo, Chlorotalpa leucorhina	F/NF	BGC	
TUBULIDENTATA			
Orycteropodidae			
Oryctérope, Orycteropus afer	NF	ASS	■
HYRACOIDEA			
Procaviidae			
Daman de Beecroft, Dendrohyrax dorsalis	F	GC	■
PROBOSCIDEA			
Elephantidae			
Eléphant de forêt, Loxodonta cyclotis			
PRIMATES			
Lorisidae			
Potto de Bosman, Perodicticus potto			
Potto doré, Arctocebus aureus	F	BG	■
Galagidae			
Galago élégant du sud, Euticus elegantulus	F	BG	■
Galago de Demidoff, Galagoides demidoff			
Galago de Thomas, Galagoides thomasi §	F	GC	■
Galago du Gabon, Sciurocheirus gabonensis			
Cercopithecidae			
Cercopithecinae			
Mandrill, Mandrillus sphinx	F	BG	■
Mangabé à joues grises, Lophocebus albigena	F	BGC	■
Miopithèque de l'Ogooué, Miopithecus ogoouensis			
Cercopithèque de Brazza, Cercopithecus neglectus			

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	BIOGÉOGRAPHIE	IVINDO
Mone couronnée, <i>Cercopithecus pogonias</i>	F	BGC	■
Cercopithèque hocheur, <i>Cercopithecus nictitans</i>			
Moustac, <i>Cercopithecus cephus</i>			
Colobinae			
Colobe guéréza, <i>Colobus guereza</i>			
Hominidae			
Homininae			
Gorille de plaine, <i>Gorilla gorilla</i>	F	BG	■
Chimpanzé commun, <i>Pan troglodytes</i>			
RODENTIA			
Nesomyidae			
Cricetomyinae			
Rat géant d'Emin, <i>Cricetomys emini</i>	F	GC	■
Muridae			
Murinae			
Souris luisante, <i>Grammomys poensis</i>	F	HBG	■
Souris de Heim, <i>Heimyscus fumosus</i>	F	BG	■
Rat à bande dorsale noire, <i>Hybomys univittatus</i>	F	BGC	■
Souris à ventre blanc, <i>Hylomyscus aeta</i>	F	BGC	■
Souris des buissons, <i>Hylomyscus parvus</i>	F	BGC	■
Souris à ventre gris, <i>Hylomyscus stella</i>	F	BGC	■
Rat à grandes oreilles, <i>Malacomys longipes</i>	F	BGC	■
Souris naine, <i>Mus musculoides</i>	F/NF	ASS	■
Souris de Peter, <i>Mus setulosus</i>	F/NF	ASS	■
Rat à museau roux, <i>Oenomys hypoxanthus</i>	F	BGC	■
Souris de Tullberg, <i>Praomys tullbergi</i>	F/NF	ASS	■
Rat à longue queue, <i>Stochomys longicaudatus</i>	FNF	GC	■
Deomyinae			
Rat à manteau roux, <i>Deomys ferrugineus</i>	F	BGC	■
Rat hérissé à queue nue, <i>Lophuromys nudicaudus</i>	F	BGC	■
Rat hérissé à dessus sépia, <i>Lophuromys sikapusi</i>	F	HBG	■
Anomaluridae			
Anomalure de Beecroft, <i>Anomalurus beecrofti</i>	F/NF	GC	■
Anomalure de Fraser, <i>Anomalurus derbianus</i>	F/NF	GC	■
Anomalure de Zenker, <i>Idiurus zenkeri</i>	F	BGC	■
Sciuridae			
Xerinae			
Ecureuil de Wilson, <i>Epixerus ebii</i> §	F/NF	HBG	■
Funisciure à dos rayé, <i>Funisciurus anerythrus</i>	F	BGC	■
Funisciure à quatre raies, <i>Funisciurus isabella</i>	F	BG	■
Funisciure rayé, <i>Funisciurus lemniscatus</i>	F	BGC	■
Funisciure à pattes rousses, <i>Funisciurus pyrropus</i>	F	GC	■

6. ANNEXES

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	BIOGÉOGRAPHIE	IVINDO
Héliosciure à jambes rousses, <i>Heliosciurus rufobrachium</i>	F	BGC	■
Ecureuil pygmée, <i>Myosciurus pumilio</i>	F	BG	■
Ecureuil de Fernando Po, <i>Paraxerus poensis</i>	F	HBG	■
Ecureuil géant de Stanger, <i>Protoxerus stangeri</i>	F	GC	■
Gliridae			
Graphiurinae			
Lérot souris, <i>Graphiurus murinus</i>	NF	ASS	■
Hystricidae			
Athérure africain, <i>Atherurus africanus</i>	F	GC	■
Thryonomyidae			
Grand aulacode, <i>Thryonomys swinderianus</i>	F/NF	ASS	■
SORICOMORPHA/EULIPOTHYPHLA			
Soricidae			
Crocidurinae			
Crocidure de Bates, <i>Crocidura batesi</i>	F	BG	○
Crocidure à longue queue, <i>Crocidura dolichura</i>	F	BGC	■
Crocidure d'Olivier, <i>Crocidura olivieri</i> §	F/NF	ASS	■
Crocidure géante, <i>Crocidura goliath</i>	F	HBG	■
Crocidure de Grassé, <i>Crocidura grassei</i>	F	BG	■
Pachyure du Gabon, <i>Suncus remyi</i>	F	BG	■
Musaraigne de Johnston, <i>Sylvisorex johnstoni</i>	F	BGC	■
Grande musaraigne grise, <i>Sylvisorex ollula</i>	F	BGC	■
CETARTIODACTYLA			
Suidae			
Suinae			
Hylochère, <i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	F	GC	■
Potamochère de l'ouest, <i>Potamochoerus porcus</i>	F/NF	GC	■
Hippopotamidae			
Hippopotame, <i>Hippopotamus amphibius</i>	A	ASS	ext
Tragulidae			
Chevrotain aquatique, <i>Hyemoschus aquaticus</i>	F	GC	■
Bovidae			
Bovinae			
Buffle d'Afrique, <i>Syncerus caffer</i>	F/NF	ASS	■
Bongo, <i>Tragelaphus euryceros</i>	F	GC	■
Sitatunga, <i>Tragelaphus spekii</i> §	F/NF	ASS	■
Antilopinae			
Antilope de Bates, <i>Neotragus batesi</i> §	F	BGC	■
Cephalophinae			
Céphalophe de Peters, <i>Cephalophus callipygus</i>	F	BG	■
Céphalophe bai, <i>Cephalophus dorsalis</i>	F	GC	■
Céphalophe à ventre blanc, <i>Cephalophus leucogaster</i>	F	BGC	■

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	BIOGÉOGRAPHIE	IVINDO
Céphalophe à front noir, <i>Cephalophus nigrifrons</i>	F	BGC	■
Céphalophe d'Ogilby, <i>Cephalophus ogilbyi</i>	F	BG	■
Céphalophe à dos jaune, <i>Cephalophus silvicultor</i>	F	GC	■
Céphalophe bleu, <i>Philantomba monticola</i>	F	BGC	■
CHIROPTERA			
Pteropodidae			
Rousette paillée, <i>Eidolon helvum</i>	F/NF	ASS	■
Epomophore de Franquet, <i>Epomops franqueti</i>	F/NF	ASS	■
Hypsignate monstrueux, <i>Hypsignathus monstrosus</i>	F/NF	ASS	■
Mégaloglosse de Woermann, <i>Megaloglossus woermanni</i>	F/NF	ASS	■
Myonyctère à collier, <i>Myonycteris torquata</i>	F	GC	■
Rousette d'Égypte, <i>Rousettus aegyptiacus</i>	F/NF	LD	■
Epomophore de Zenker, <i>Scotonycteris zenkeri</i>	F	GC	■
Emballonuridae			
Taphien de Pel, <i>Saccolaimus peli</i>	F	GC	■
Taphien de Maurice, <i>Taphozous mauritanicus</i>	NF	LD	■
Nycteridae			
Nyctère brun, <i>Nycteris arge</i>	F/NF	GC	■
Grand nyctère, <i>Nycteris grandis</i>	F/NF	ASS	■
Nyctère poilu, <i>Nycteris hispida</i>	NF	ASS	■
Nyctère intermédiaire, <i>Nycteris intermedia</i>	F/NF	GC	■
Nyctère du Dja, <i>Nycteris major</i>		ASS	■
Nyctère nain, <i>Nycteris nana</i>	F/NF	GC	■
Rhinolophidae			
Rhinolophe de Lander, <i>Rhinolophus landeri</i>			■
Rhinolophe de forêt, <i>Rhinolophus silvestris</i>		BG	■
Hipposideridae			
Phyllorhine de Benito, <i>Hipposideros beatus</i>	F	HBG	■
Phyllorhine de Cafrerie, <i>Hipposideros caffer</i>	NF	LD	■
Phyllorhine striée, <i>Hipposideros vittatus</i>	NF	ASS	■
Phyllorhine cyclope, <i>Hipposideros cyclops</i>		ASS	■
Phyllorhine géante, <i>Hipposideros gigas</i>		ASS	■
Molossidae			
Molossinae			
Tadaride du Duc des Abruzzes, <i>Chaerephon aloysiibauidae</i>		HBG	■
Tadaride naine, <i>Mops nanulus</i>		ASS	■
Vespertilionidae			
Vespertilioninae			
Glauconyctère varié, <i>Glauconycteris variegata</i>	NF	ASS	■
Pipistrelle à tête large, <i>Hypsugo crassulus</i>		GC	■
Pipistrelle souris, <i>Hypsugo muscivulus</i>			■

6. ANNEXES

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	BIOGÉOGRAPHIE	IVINDO
Chauve-souris de Moloney, <i>Mimetillus moloneyi</i>		ASS	■
Petite sérotine, <i>Neoromicia guineensis</i>		GC	■
Sérotine naine, <i>Neoromicia nanus</i>		ASS	■
Miniopterninae			
Grand minioptère, <i>Miniopterus inflatus</i>		ASS	■
Kerivoulinae			
Kérivoule laineuse, <i>Kerivoula lanosa</i>		ASS	■
PHOLIDOTA			
Manidae			
Pangolin commun, <i>Manis tricuspis</i>	F	GC	■
Pangolin géant, <i>Manis gigantea</i>	F/NF	GC	■
Pangolin à longue queue, <i>Manis tetradactyla</i>	F	GC	■
CARNIVORA			
Felidae			
Felinae			
Chat doré, <i>Caracal auratus</i> §	F	GC	■
Pantherinae			
Panthère, <i>Panthera pardus</i>	F/NF	ASS	■
Viverridae			
Viverrinae			
Civette d'Afrique, <i>Civettictis civetta</i>	F/NF	ASS	■
Genette à grandes taches, <i>Genetta maculata</i>	F/NF	ASS	■
Genette servaline, <i>Genetta servalina</i>	F	ASS	○
Poiane d'Afrique centrale, <i>Poiana richardsoni</i> §	F	BGC	○
Nandiniidae			
Nandinie, <i>Nandinia binotata</i> §	F	ASS	■
Hyaenidae			
Hyène tachetée, <i>Crocuta crocuta</i> §	NF	ASS	ext
Herpestidae			
Mangouste des marais, <i>Atilax paludinosus</i>	F/NF	ASS	■
Mangouste à pattes noires, <i>Bdeogale nigripes</i>	F/NF	BG	■
Mangouste rouge, <i>Galerella sanguinea</i>	F/NF	ASS	■
Mangouste à long museau, <i>Herpestes naso</i>	NF	ASS	■
Mangue à crâne plat, <i>Crossarchus platycephalus</i> §	F	(BG)	○
Mustelidae			
Lutrinae			
Ratel, <i>Mellivora capensis</i>	F/NF	ASS	■
Mustelinae			
Loutre à joues blanches, <i>Aonyx capensis</i> §	A	ASS	■
Loutre à cou tacheté, <i>Hydrictis maculicollis</i> §	A	ASS	■

■ dans le parc

○ en zone tampon ou très près du parc

BG : endémique de Basse-Guinée

G : endémique du Gabon

(BG) : subendémique de Basse-Guinée

6.4

LISTE DES OISEAUX PRÉSENTS

Version du 31 août 2012.

Patrice Christy & Jean Pierre Vande Weghe.

Avant Propos

Depuis la publication de la Check-list des amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères du Gabon (Christy et al., 2008), beaucoup de nouvelles données ont été récoltées dans les parcs nationaux du Gabon. D'autre part, la systématique des oiseaux a été considérablement bouleversée. Les avancées de la biologie moléculaire au cours des 10-20 dernières années ont permis des études phylogénétiques encore impensables il y a 30 ans, et le développement de techniques de séquençage peu onéreuses et rapides a permis d'étudier un très grand nombre d'espèces. En 2008, beaucoup de résultats de ces études étaient déjà connus — les premiers datent de 1990—, mais ils étaient encore très incomplets et souvent âprement controversés. Devant l'ampleur des changements, la communauté scientifique internationale restait prudente et très conservatrice. Devant l'amoncellement des évidences, une unanimité a finalement émergé et, même s'il reste par endroits des zones d'ombre ou des controverses, les grandes lignes de l'arbre phylogénétique des oiseaux sont acceptées par la majorité des scientifiques et abondamment utilisées et commentées sur de nombreux sites Internet.

Aujourd'hui, il est donc impossible d'ignorer la nouvelle classification, et nous avons estimé que le temps était venu de faire la mise à jour de la liste gabonaise, non seulement pour incorporer les données les plus récentes concernant certains parcs nationaux, mais aussi pour adapter la classification aux connaissances actuelles.

Cette nouvelle liste est principalement basée sur la liste mondiale publiée par le Congrès international d'ornithologie (Gill & Donsker, 2010). Cependant, comme celle-ci ne mentionne pas les sous-familles, nous avons repris cette subdivision du site « *Taxonomy in Flux* » de Boyd (2011). Nous estimons en effet que la reconnaissance des sous-familles permet de

classer les espèces dans un ordre phylogénétique plus réaliste. De plus, certaines sous-familles pourraient à l'avenir être élevées au rang de familles. Pour quelques rares espèces ou groupes d'espèces, nous avons aussi suivi « *Taxonomy in Flux* » lorsque la liste du Congrès international d'ornithologie n'avait pas encore incorporé des mises à jour pourtant évidentes.

Abréviations

Écologie — F : forestier; N : non forestier; FN : forestier/non forestier; A : aquatique; AF : aquatique forestier.

Statut — occ : occasionnel.

Parcs nationaux — Aka : Akanda; Pon : Pongara; Loa : Loango; May : Mayumba; M-D : Moukala-ba-Doudou; Cri : Monts de Cristal; Lop : Lopé; Wak : Waka; Bir : Monts Birougou; Min : Min-kébé; Ivi : Ivindo; Mwa : Mwagna; Bat : Batéké.

Notes taxonomiques

1. Les Sarothruridae sont une nouvelle famille, jadis incorporée dans les Rallidae.
2. Les Pluvialidae sont une nouvelle famille, jadis incorporée dans les Charadriidae.
3. Les anciennes familles des Sternidae et Rynchopidae font actuellement partie des Laridae.
4. Parmi les Lybiidae, le barbican hérissé *Tricholaema hirsuta* était cité dans la liste de 2008 comme le barbican de Verreaux *T. flavipunctata*, réduit actuellement au rang de sous-espèce.
5. La famille des Falconidae appartient à l'ordre des Falconiformes distinct des Accipitri-formes et plus proches des Psittaciformes.
6. Les espèces du genre *Smithornis*, appartenant jadis aux Eurylaimidae, font actuellement partie de la nouvelle famille des Calyptomenidae.
7. Les espèces des genres *Bias* et *Megabias*, jadis membres des Platysteiridae, ont été transférées aux Vangidae.
8. L'ancienne famille des Prionopidae, représentée par le genre *Prionops*, est actuelle-

- ment incluse dans les Vangidae.
9. La famille des Monarchidae est réduite, au Gabon, aux seuls genres *Trochocercus* et *Terpsiphone*.
 10. Les espèces du genre *Hyliota*, anciennement dans les Sylviidae, appartiennent à la nouvelle famille des Hylotiidae.
 11. Les espèces du genre *Elminia*, anciennement dans les Monarchidae, appartiennent à la nouvelle famille des Stenostiridae. Aussi proposons-nous comme nom français «*elminie*» en remplacement de «*tchitrec*».
 12. Parmi les Alaudidae, l'alouette à nuque rousse *Mirafra africana* était citée dans la liste de 2008 comme alouette de Malbrant *M. malbranti* qui n'est qu'une des 23 sous-espèces décrite de l'alouette à nuque rousse.
 13. Les Nicatoridae étaient anciennement inclus dans les Pycnonotidae.
 14. Les Macrosphenidae, avec les genres *Macrosphenus* et *Sylvietta*, étaient anciennement inclus dans les Sylviidae.
 15. Les Acrocephalidae, avec les genres *Iduna*, *Hippolais*, *Calamodus*, *Notiocichla* et *Acrocephalus*, étaient anciennement inclus dans les Sylviidae. Le genre *Iduna* était inclus dans *Hippolais* ; les genres *Calamodus* et *Notiocichla* étaient inclus dans *Acrocephalus*.
 16. Les Locustellidae, avec les genres *Schoenicola* et *Bradypterus*, étaient anciennement inclus dans les Sylviidae.
 17. Parmi les Pycnonotidae, les genres *Stegidillas* et *Eurillas* étaient inclus dans *Andropadus* , non représenté au Gabon ; le bulbul à queue rousse, anciennement *Pyrhurus scandens*, est devenu *Phyllastrephus scandens* ; le bulbul à gorge claire, anciennement *Chlorocichla flavirostris*, est devenu *Atimastillas flavirostris*.
 18. Les Cisticolidae étaient anciennement dans les Sylviidae.
 19. Parmi les Hyllidae, le genre *Hylia* était jadis inclus dans les Sylviidae ; le genre *Pholidornis* dans les Remizidae.
 20. Les Cettiidae, avec le genre *Erythrocerca*, faisaient anciennement partie des Monarchidae.
 21. Les Phylloscopidae, avec les genres *Phylloscopus* et *Seicercus*, faisaient jadis partie des Sylviidae.
 22. Les Sylviidae, jadis une très vaste famille, ne comprennent actuellement au Gabon plus que les genres *Sylvia* et *Curruca*.
 23. Les Pellorneidae et les Leiotrichidae faisaient jadis partie des Timaliidae, actuellement réduite à ses seules espèces asiatiques.
 24. Les Turdidae sont actuellement réduits, au Gabon, aux seuls genres *Turdus*, *Geokichla* (anciennement *Zoothera*), *Stizorhina* et *Neocossyphus*.
 25. Les genres *Alethe*, *Pseudaethe* (anciennement *Alethe*), *Cercotrichas*, *Cossypha*, *Stiphornis*, *Cichladusa*, *Sheppardia*, *Saxicola*, *Phoenicurus*, *Myrmecocichla* et *Oenanthe*, anciennement dans les Turdidae, ont été transférés aux Muscicapidae.
 26. Parmi les Fringillidae, les genres *Dendrospiza* et *Ochrospiza* faisaient anciennement partie du genre *Serinus*.



ESPÈCES	ECOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
GALLIFORMES				
Numididae				
Pintade noire, <i>Agelastes niger</i>	F	R	GC	■
Pintade plumifère, <i>Guttera plumifera</i>	F	R	GC	■
Phasianidae				
Gallinae				
Francolin de Latham, <i>Peliperdix lathamii</i>	F	R	At-GC	■
ANSERIFORMES				
Anatidae				
Dendrocygninae				
Dendrocygne fauve, <i>Dendrocygna bicolor</i>	A	M	At	■
Plectropterinae				
Oie-armée de Gambie, <i>Plectropterus gambensis</i>	A	Occ	At	■
Anserinae				
Anserelle naine, <i>Nettapus auritus</i>	A	R	At	■
Anatinae				
Canard de Hartlaub, <i>Pteronetta hartlaubii</i>	AF	M	GC	■
Canard à bosse, <i>Sarkidiornis melanotos</i>	A	M	At	■
PODICIPEDIFORMES				
Podicipedidae				
Grèbe castagneux, <i>Tachybaptus ruficollis</i>	A	R	At	○
CICONIIFORMES				
Ciconiidae				
Cigogne d'Abdim, <i>Ciconia abdimii</i>	N	M	At	■
Cigogne épiscopale, <i>Ciconia episcopus</i>	N	R	At	■
Cigogne blanche, <i>Ciconia ciconia</i>	N	M	Pal	■
Jabiru d'Afrique, <i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>	A	R	At	■
Marabout d'Afrique, <i>Leptoptilos crumeniferus</i>	N	M	At	■
PELECANIFORMES				
Threskiornithidae				
Ibis hagedash, <i>Bostrychia hagedash</i>	A	R	At	■
Ibis olive, <i>Bostrychia olivacea</i>	AF	R	At	■
Ibis vermiculé, <i>Bostrychia rara</i>	AF	R	At	■
Ardeidae				
Blongios nain, <i>Ixobrychus minutus</i>	A	R	(Pal)	■
Blongios de Stürm, <i>Ixobrychus sturmii</i>	A	M	At	■
Onoré à huppe blanche, <i>Tigriornis leucolopha</i>	AF	R	GC	■
Bihoreau à dos blanc, <i>Gorsachius leuconotos</i>	AF	R	At	■
Crabier chevelu, <i>Ardeola ralloides</i>	A	R	(Pal)	■
Héron garde-boeufs, <i>Bubulcus ibis</i>	A	R	At	■
Héron strié, <i>Butorides striata</i>	A	R	At	■

6. ANNEXES

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Aigrette garzette, <i>Egretta garzetta</i>	A	R	At	■
Aigrette intermédiaire, <i>Mesophoyx intermedia</i>	A	R	At	■
Grande aigrette, <i>Casmerodius albus</i>	A	R	At	■
Héron pourpré, <i>Ardea purpurea</i>	A	R	At	■
Héron cendré, <i>Ardea cinerea</i>	A	R	At	■
Héron mélanocéphale, <i>Ardea melanocephala</i>	A	R	At	■
Héron goliath, <i>Ardea goliath</i>	A	R	At	■
Scopidae				
Ombrette africaine, <i>Scopus umbretta</i>	A	R	At	■
SULIFORMES				
Phalacrocoracidae				
Cormoran africain, <i>Microcarbo africanus</i>	A	R	At	■
Cormoran à poitrine blanche, <i>Phalacrocorax lucidus</i>	A	Occ	At	■
Anhingidae				
Anhinga d'Afrique, <i>Anhinga rufa</i>	A	R	At	■
ACCIPITRIFORMES				
Pandionidae				
Balbuzard pêcheur, <i>Pandion haliaetus</i>	A	M	Pal	■
Accipitridae				
Gypaetinae				
Gymnogène d'Afrique, <i>Polyboroides typus</i>	FN	R	At	■
Palmiste africain, <i>Gypohierax angolensis</i>	F	R	At	■
Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i>	FN	M	Pal	■
Baza coucou, <i>Aviceda cuculoides</i>	FN	R	At	■
Gypinae				
Vautour africain, <i>Gyps africanus</i>	N	Occ	At	■
Circaetinae				
Serpentaire du Congo, <i>Circaetus spectabilis</i>	F	R		■
Harpiinae				
Milan des chauves-souris, <i>Macheiramphus alcinus</i>	N	R	At	■
Aquilinae				
Aigle couronné, <i>Stephanoaetus coronatus</i>	F	R	At	■
Aigle huppard, <i>Lophaetus occipitalis</i>	N	R	At	■
Aigle d'Ayres, <i>Hieraaetus ayresii</i>	N	R	At	■
Aigle ravisseur, <i>Aquila rapax</i>	N	R	At	■
Aigle de Cassin, <i>Aquila africana</i>	F	R	At	■
Buteoninae				
Milan noir, <i>Milvus aegyptius</i>	N	M	At	■
Pygargue vocifère, <i>Ichthyophaga vocifer</i>	A	R	At	■
Buse variable, <i>Buteo buteo</i>	N	M	Pal	■
Buse d'Afrique, <i>Buteo auguralis</i>	N	R	At	■
Accipitrinae				
Autour unibande, <i>Kaupifalco monogrammicus</i>	N	R	At	■
Autour à longue queue, <i>Urotriorchis macrourus</i>	F	R	At	■
Busard des roseaux, <i>Circus aeruginosus</i>	N	M	Pal	■

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Autour de Toussanel, <i>Tachyspiza toussenelii</i>	F	R		■
Épervier de Hartlaub, <i>Tachyspiza erythropus</i>	F	R		■
Autour à flancs roux, <i>Tachyspiza castanilius</i>	F	R		■
Autour noir, <i>Astur melanoleucus</i>	F	R		■
GRUIFORMES				
Sarothruridae				
Râle perlé, <i>Sarothrura pulchra</i>	F	R		■
Râle ponctué, <i>Sarothrura elegans</i>	F	M		■
Râle à camail, <i>Sarothrura rufa</i>	A	R	At	■
Râle à tête rousse, <i>Sarothrura lugens</i>	A	R	At	■
Râle de Böhm, <i>Sarothrura boehmi</i>	N	Occ	At	■
Heliornithidae				
Grébifoulque d'Afrique, <i>Podica senegalensis</i>	AF	R	At	■
Rallidae				
Râle à pieds rouges, <i>Himantornis haematopus</i>	F	R		■
Râle à gorge grise, <i>Canirallus oculus</i>	F	R		■
Râle des prés, <i>Crex egregia</i>	N	R	At	■
Râle des genêts, <i>Crex crex</i>	N	M	Pal	■
Râle bleuâtre, <i>Rallus caerulescens</i>	A	Occ	At	■
Marouette rayée, <i>Aenigmatolimnas marginalis</i>	A	M	At	■
Râle à bec jaune, <i>Amaurornis flavirostra</i>	A	R	At	■
Talève d'Allen, <i>Porphyrio alleni</i>	A	M	At	■
CHARADRIIFORMES				
Burhinidae				
Oedicnème vermiculé, <i>Burhinus vermiculatus</i>	N	R	At	■
Charadriidae				
Charadriinae				
Pluvier petit-gravelot, <i>Charadrius dubius</i>	A	M	Pal	■
Pluvier à triple collier, <i>Charadrius tricollaris</i>	A	M	At	■
Pluvier de Forbes, <i>Charadrius forbesi</i>	N	R	At	■
Recurvirostridae				
Echasse blanche, <i>Himantopus himantopus</i>	A	Occ	?	■
Avocette élégante, <i>Recurvirostra avosetta</i>	A	Occ	?	■
Jacaniidae				
Jacana à poitrine dorée, <i>Actophilornis africanus</i>	A	R	At	■
Scolopacidae				
Arenariinae				
Bécasseau minute, <i>Ereunetes minutus</i>	A	M	Pal	■
Scolopacinae				
Bécassine des marais, <i>Gallinago gallinago</i>	A	M	Pal	■
Bécassine double, <i>Gallinago media</i>	N	M	Pal	■
Tringiinae				
Chevalier stagnatile, <i>Tringa stagnatilis</i>	A	M	Pal	■
Chevalier aboyeur, <i>Tringa nebularia</i>	A	M	Pal	■
Chevalier cul-blanc, <i>Tringa ochropus</i>	A	M	Pal	■

6. ANNEXES

ESPÈCES	ECOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Chevalier sylvain, <i>Tringa glareola</i>	A	M	Pal	■
Chevalier guignette, <i>Actitis hypoleucos</i>	A	M	Pal	■
Glareolidae				
Glaréole auréolée, <i>Glareola nuchalis</i>	A	R	At	■
Glaréole grise, <i>Glareola cinerea</i>	A	R	At	■
Laridae				
Rynchopinae				
Bec-en-ciseaux d'Afrique, <i>Rynchops flavirostris</i>	A	R	At	■
Sterninae				
Guifette leucoptère, <i>Chlidonias leucopterus</i>	A	M	Pal	■
Sterne arctique, <i>Sterna paradisaea</i>	O	M	Pal	■
Larinae				
Goéland brun, <i>Larus fuscus</i>	A	M	Pal	■
COLUMBIFORMES				
Columbidae				
Columbinae				
Pigeon à nuque bronzée, <i>Columba iriditorques</i>	F	R		■
Pigeon gris, <i>Columba unicincta</i>	F	R		■
Tourterelle à masque blanc, <i>Columba larvata</i>	F	R		■
Tourterelle à collier, <i>Streptopelia semitorquata</i>	N	R	At	■
Tourterelle des bois, <i>Streptopelia turtur</i>	N	Occ	Pal	■
Raphinae				
Colombar à front nu, <i>Treron calvus</i>	FN	R	At	■
Tourtelette demoiselle, <i>Turtur brehmeri</i>	F	R	At	■
Tourtelette tambourette, <i>Turtur tympanistria</i>	F	R	At	■
Tourtelette améthystine, <i>Turtur afer</i>	N	R	At	■
MUSOPHAGIFORMES				
Musophagidae				
Corythaeolinae				
Touraco géant, <i>Corythaeola cristata</i>	F	R	At	■
Musophaginae				
Touraco vert, <i>Tauraco persa</i>	F	R	At	■
Touraco à gros bec, <i>Tauraco macrorhynchus</i>	F	R	At	■
Touraco de Lady Ross, <i>Musophaga rossae</i>	F	R	At	■
CUCULIFORMES				
Cuculidae				
Centropodinae				
Coucal du Gabon, <i>Centropus anelli</i>	F	R	At	■
Coucal noir, <i>Centropus grillii</i>	N	R	At	■
Coucal du Sénégal, <i>Centropus senegalensis</i>	N	R	At	■
Coucal à nuque bleue, <i>Centropus monachus</i>	N	R	At	■
Cuculinae				
Malcoha à bec jaune, <i>Ceuthmochares aereus</i>	F	R	At	■
Coucou jacobin, <i>Clamator jacobinus</i>	N	R	At	■
Coucou de Levillant, <i>Clamator levillantii</i>	N	M	At	■

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Coucou geai, <i>Clamator glandarius</i>	N	R	Pal	■
Coucou foliotocol, <i>Chrysococcyx cupreus</i>	F	R	At	■
Coucou à gorge jaune, <i>Chrysococcyx flavigularis</i>	F	R	At	■
Coucou de Klaas, <i>Chrysococcyx klaas</i>	N	R	At	■
Coucou didric, <i>Chrysococcyx caprius</i>	N	R	At	■
Coucou de Mechow, <i>Cercococcyx mechowi</i>	F	R	At	■
Coucou olivâtre, <i>Cercococcyx olivinus</i>	F	R	At	■
Coucou solitaire, <i>Cuculus solitarius</i>	N	R	At	■
Coucou criard, <i>Cuculus clamosus</i>	F	R	At	■
Coucou gris, <i>Cuculus canorus</i>	N	M	Pal	■
Coucou africain, <i>Cuculus gularis</i>	N	M	At	■
STRIGIFORMES				
Strigidae				
Surninae				
Chevêchette à queue barrée, <i>Glaucidium sjoestedti</i>	F	R	At	■
Chevêchette à pieds jaunes, <i>Glaucidium tephro-notum</i>	F	R	At	■
Striginae				
Duc à crinière, <i>Jubula lettii</i>	F	R	At	■
Grand-duc à aigrettes, <i>Bubo poensis</i>	F	R	At	■
Grand-duc de Shelley, <i>Bubo shelleyi</i>	F	R	At	■
Grand-duc tacheté, <i>Bubo leucostictus</i>	F	R	At	■
Chouette-pêcheuse de Pel, <i>Scotopelia peli</i>	AF	R	At	■
Chouette-pêcheuse de Bouvier, <i>Scotopelia bouvieri</i>	AF	R	At	■
Chouette africaine, <i>Strix woodfordii</i>	F	R	At	■
CAPRIMULGIFORMES				
Caprimulgidae				
Engoulevent de Bates, <i>Caprimulgus batesi</i>	F	R	At	■
Engoulevent à longue queue, <i>Caprimulgus climacurus</i>	N	R	At	■
Engoulevent du Mozambique, <i>Caprimulgus fossii</i>	N	R	At	■
Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i>	N	M	Pal	■
Engoulevent à balanciers, <i>Caprimulgus longipennis</i>	N	M	At	■
Engoulevent porte-étendard, <i>Caprimulgus vexillarius</i>	N	M	At	■
Engoulevent à deux taches, <i>Veles binotatus</i>	F	R	At	■
APODIFORMES				
Apodidae				
Martinet de Sabine, <i>Rhaphidura sabini</i>	F	R	At	■
Martinet de Chapin, <i>Telacanthura melanopygia</i>	F	R	At	■
Martinet d'Ussher, <i>Telacanthura ussheri</i>	N	R	At	■
Martinet de Cassin, <i>Neafrapus cassini</i>	F	R	At	■
Martinet de Böhm, <i>Neafrapus boehmi</i>	N	Occ	At	■
Martinet des palmes, <i>Cypsiurus parvus</i>	N	R	At	■
Martinet pâle, <i>Apus pallidus</i>	N	M	Pal	■
Martinet noir, <i>Apus apus</i>	N	M	Pal	■

6. ANNEXES

ESPÈCES	ECOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Martinet de Bates, <i>Apus batesi</i>	N	R	At	■
Martinet cafre, <i>Apus caffer</i>	N	R	At	■
Martinet horus, <i>Apus horus</i>	N	R	At	■
Martinet des maisons, <i>Apus affinis</i>	N	R	At	■
Martinet marbré, <i>Tachymarptis aequatorialis</i>	N	R	At	■
Martinet à ventre blanc, <i>Tachymarptis melba</i>	N	M	Pal	■
COLIIFORMES				
Coliidae				
Coliou rayé, <i>Colius striatus</i>	N	R	At	■
TROGONIFORMES				
Trogonidae				
Trogon narina, <i>Apaloderma narina</i>	F	R	At	■
Trogon à joues jaunes, <i>Apaloderma aequatoriale</i>	F	R	At	■
CORACIIFORMES				
Coraciidae				
Rollier d'Europe, <i>Coracias garrulus</i>	N	M	Pal	■
Rolle à gorge bleue, <i>Eurystomus gularis</i>	F	R	At	■
Rolle violet, <i>Eurystomus glaucurus</i>	N	M	At	■
Alcedinidae				
Alcedininae				
Martin-pêcheur à tête rousse, <i>Ispidina lecontei</i>	AF	R	At-GC	■
Martin-pêcheur pygmée, <i>Ispidina picta</i>	N	R	At	■
Martin-pêcheur à ventre blanc, <i>Corythornis leucogaster</i>	AF	R	At-GC	■
Martin-pêcheur huppé, <i>Corythornis cristatus</i>	A	R	At	■
Martin-pêcheur azuré, <i>Alcedo quadribrachys</i>	AF	R	At-GC	■
Daceloninae				
Martin-chasseur marron, <i>Halcyon badia</i>	F	R	At	■
Martin-chasseur à tête grise, <i>Halcyon leucocephala</i>	N	M	At	■
Martin-chasseur à poitrine bleue, <i>Halcyon malimbica</i>	F	R	At	■
Martin-chasseur du Sénégal, <i>Halcyon senegalensis</i>	N	R	At	■
Cerylinae				
Martin-pêcheur géant, <i>Megaceryle maxima</i>	A	R	At	■
Martin-pêcheur pie, <i>Ceryle rudis</i>	A	R	At	■
Meropidae				
Guêpier à tête bleue, <i>Merops muelleri</i>	F	R	At	■
Guêpier noir, <i>Merops gularis</i>	F	R	At	■
Guêpier à gorge blanche, <i>Merops albicollis</i>	N	M	At	■
Guêpier gris-rose, <i>Merops malimbicus</i>	N	R	At	■
BUCEROTIFORMES				
Bucerotidae				
Calao à huppe blanche, <i>Tropicranus albocristatus</i>	F	R	At	■
Calao de Hartlaub, <i>Horizocerus hartlaubi</i>	F	R	At	■
Calao pygmée, <i>Lophoceros camurus</i>	F	R	At	■

ESPÈCES	ECOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Calao longibande, <i>Lophoceros fasciatus</i>	F	R	At	■
Calao siffleur, <i>Bycanistes fistulator</i>	F	R	At	■
Calao à joues grises, <i>Bycanistes subcylindricus</i>	F	R	At	■
Calao à cuisses blanches, <i>Bycanistes albotibialis</i>	F	R	At	■
Calao à casque noir, <i>Ceratogymna atrata</i>	F	R	At	■
PICIFORMES				
Lybiidae				
Barbican à gorge grise, <i>Gymnobucco bonapartei</i>	F	R	At	■
Barbican à narines emplumées, <i>Gymnobucco peli</i>	F	R	At	■
Barbican chauve, <i>Gymnobucco calvus</i>	F	R	At	■
Barbion grivelé, <i>Pogoniulus scolopaceus</i>	F	R	At	■
Barbion à croupion rouge, <i>Pogoniulus atroflavus</i>	F	R	At	■
Barbion à gorge jaune, <i>Pogoniulus subsulphureus</i>	F	R	At	■
Barbion à croupion jaune, <i>Pogoniulus bilineatus</i>	F	R	At	■
Barbican à taches jaunes, <i>Buccanodon duchaillui</i>	F	R	At	■
Barbican hérissé, <i>Tricholaema hirsuta</i>	N	R	At	■
Barbican bidenté, <i>Pogornis bidentatus</i>	N	R	At	■
Barbican pourpré, <i>Trachylaemus purpuratus</i>	F	R	At	■
Indicatoridae				
Indicateur pygmée, <i>Prodotiscus insignis</i>	F	R	At	■
Indicateur de Zenker, <i>Melignomon zenkeri</i>	F	R	At	■
Indicateur à queue en lyre, <i>Melichneutes robustus</i>	F	R	At	■
Indicateur tacheté, <i>Indicator maculatus</i>	F	R	At	■
Indicateur à gros bec, <i>Indicator conirostris</i>	F	R	At	■
Indicateur menu, <i>Indicator exilis</i>	F	R	At	■
Indicateur de Willcocks, <i>Indicator willcocksi</i>	F	R	At	■
Picidae				
Picumninae				
Picumne de Verreaux, <i>Sasia africana</i>	F	R	At	■
Picinae				
Pic à dos vert, <i>Campethera cailliautii</i>	F	R	At	■
Pic tacheté, <i>Campethera nivosa</i>	F	R	At	■
Pic à oreillons bruns, <i>Campethera caroli</i>	F	R	At	■
Pic du Gabon, <i>Dendropicos gabonensis</i>	N	R	At	■
Pic cardinal, <i>Dendropicos fuscescens</i>	N	R	At	○
Pic à couronne d'or, <i>Dendropicos xantholophus</i>	F	R	At	■
Pic d'Elliot, <i>Dendropicos elliotii</i>	F	R	At	■
FALCONIFORMES				
Falconidae				
Falconinae				
Faucon crécerellette, <i>Falco naumanni</i>	N	M	Pal	■
Faucon crécerelle, <i>Falco tinnunculus</i>	N	R	(P)	■
Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i>	N	R	(P)	■
PSITTACIFORMES				
Psittacidae				
Psittacinae				

6. ANNEXES

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Perroquet jaco, <i>Psittacus erithacus</i>	F	R	At	■
Perroquet à calotte rouge, <i>Poicephalus gulielmi</i>	F	R	At	■
Psittaculinae				
Inséparable à collier noir, <i>Agapornis swindernianus</i>	F	R	At	■
PASSERIFORMES				
Calyptomenidae				
Eurylaime à tête grise, <i>Smithornis sharpei</i>	F	R	At	■
Eurylaime à flancs roux, <i>Smithornis rufolateralis</i>	F	R	At	■
Eurylaime du Cap, <i>Smithornis capensis</i>	F	R	At	■
Pittidae				
Brève à poitrine verte, <i>Pitta reichenowi</i>	FN	R	At	■
Platysteiridae				
Pirit châtain, <i>Dyaphorophya castanea</i>	F	R	At	■
Pirit à taches blanches, <i>Dyaphorophya tonsa</i>	F	R	At	■
Pirit chalybée, <i>Platysteiria chalybea</i>	F	R	At	■
Pirit à ventre doré, <i>Platysteira concreta</i>	F	R	At	■
Pirit à collier, <i>Platysteira cyanea</i>	FN	R	At	■
Pirit de Verreaux, <i>Batis minima</i>	F	R	BG	■
Pirit de Fernando Po, <i>Batis poensis</i>	F	R	At	■
Vangidae				
Prionopinae				
Bagadais à ventre roux, <i>Prionops rufiventris</i>	F	R	At	■
Tephrodornithinaev				
Bias écorcheur, <i>Megabyas flammulatus</i>	F	R	At	■
Bias musicien, <i>Bias musicus</i>	N	R	At	■
Malaconotidae				
Gladiateur ensanglanté, <i>Malaconotus cruentus</i>	F	R	At	■
Tchagra à tête brune, <i>Tchagra australis</i>	N	R	At	■
Cubla à gros bec, <i>Dryoscopus sabinii</i>	F	R	At	■
Cubla aux yeux rouges, <i>Dryoscopus senegalensis</i>	F	R	At	■
Cubla de Gambie, <i>Dryoscopus gambensis</i>	FN	R	At	○
Gonolek fuligineux, <i>Laniarius leucorhynchus</i>	F	R	At	■
Gonolek de Lühder, <i>Laniarius luehderi</i>	F	R	At	■
Gonolek à ventre blanc, <i>Laniarius bicolor</i>	F	R	At	■
Campephagidae				
Echenilleur pourpré, <i>Campephaga quiscalina</i>	F	R	At	■
Echenilleur loriot, <i>Lobotos oriolinus</i>	F	R	At	■
Echenilleur bleu, <i>Coracina azurea</i>	F	R	At	■
Oriolidae				
Loriot à tête noire, <i>Oriolus brachyrhynchus</i>	F	R	At	■
Dicruridae				
Drongo de Ludwig, <i>Dicrurus ludwigii</i>	F	R	At	■
Drongo de forêt, <i>Dicrurus atripennis</i>	F	R	At	■
Drongo velouté, <i>Dicrurus coracinus</i>	F	R	At	■
Monarchidae				

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Tchitrec noir, <i>Trochocercus nitens</i>	F	R	At	■
Tchitrec d'Afrique, <i>Terpsiphone viridis</i>	FN	R	At	■
Tchitrec de Bates, <i>Terpsiphone batesi</i>	F	R	At	■
Tchitrec à ventre roux, <i>Terpsiphone rufiventer</i>	F	R	At	■
Corvidae				
Corbeau pie, <i>Corvus albus</i>	N	R	At	○
Picathartidae				
Picatharte du Cameroun, <i>Picathartes oreas</i>	F	R	BG	■
Hylotidae				
Hylote australe, <i>Hylota australis</i>	F	R	At	■
Hylote à dos violet, <i>Hylota violacea</i>	F	R	At	■
Stenostiridae				
Elminie bleue, <i>Elminia longicauda</i>	N	R	At	■
Elminie à tête noire, <i>Elminia nigromitrata</i>	F	R	At	■
Paridae				
Mésange enfumée, <i>Parus funereus</i>	F	R	At	■
Remizidae				
Rémiz à front jaune, <i>Anthoscopus flavifrons</i>	F	R	At	■
Alaudidae				
Alouette bourdonnante, <i>Mirafra rufocinnamomea</i>	N	R	At	○
Alouette cendrille, <i>Calandrella cinerea</i>	N	M	At	○
Nicatoridae				
Nicator vert, <i>Nicator chloris</i>	F	R	At	■
Nicator à gorge jaune, <i>Nicator vireo</i>	F	R	At	■
Macrosphenidae				
Nasique jaune, <i>Macrosphenus flavicans</i>	F	R	At	■
Nasique grise, <i>Macrosphenus concolor</i>	F	R	At	■
Crombec verte, <i>Sylvietta virens</i>	F	R	At	■
Crombec à gorge tachetée, <i>Sylvietta denti</i>	F	R	At	■
Hirundinidae				
Pseudochelidoninae				
Pseudolangrayen d'Afrique, <i>Pseudochelidon eurystomina</i>	N	M	At	■
Hirundininae				
Hirondelle à queue courte, <i>Psalidoprocne nitens</i>	F	R	At	■
Hirondelle hérissée, <i>Psalidoprocne pristoptera</i>	F	R	At	■
Hirondelle de rivage, <i>Riparia riparia</i>	N	M	Pal	■
Hirondelle à collier, <i>Riparia cincta</i>	N	R	At	■
Hirondelle à longs brins, <i>Hirundo smithii</i>	N	M	At	■
Hirondelle à bavette, <i>Hirundo nigrita</i>	AF	R	At	■
Hirondelle à ventre roux, <i>Cecropis semirufa</i>	N	R	At	■
Hirondelle des mosquées, <i>Cecropis senegalensis</i>	N	R	At	■
Hirondelle striée, <i>Cecropis abyssinica</i>	N	R	At	■
Hirondelle rousseline, <i>Cecropis daurica</i>	N	Occ	At	■
Hirondelle de forêt, <i>Petrochelidon fuliginosa</i>	F	R	At-BG	■
Acrocephalidae				

6. ANNEXES

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Hypolaïs ictérine, Hippolais icterina	N	M	Pal	■
Phragmite des joncs, Calamodus schoenobaenus	A	M	Pal	■
Pycnonotidae				
Pycnonotinae				
Bulbul des jardins, Pycnonotus barbatus	N	R	At	■
Crinigerinae				
Bulbul doré, Calyptocichla serinus	F	R	At	■
Bulbul à bec grêle, Stelgidillas gracilirostris	F	R	At	■
Bulbul à dos vert, Criniger chloronotus	F	R	At	■
Bulbul à barbe blanche, Criniger calurus	F	R	At	■
Bulbul de Reichenow, Criniger ndussumensis	F	R	At	■
Bulbul verdâtre, Eurillas virens	F	R	At	■
Bulbul gracile, Eurillas gracilis	F	R	At	■
Bulbul d'Ansorge, Eurillas ansorgei	F	R	At	■
Bulbul curvirostre, Eurillas curvirostris	F	R	At	■
Bulbul à moustaches jaunes, Eurillas latirostris	F	R	At	■
Bulbul à queue rousse, Phyllastrephus scandens	F	R	At	■
Bulbul ictérin, Phyllastrephus icterinus	F	R	At	■
Bulbul de Xavier, Phyllastrephus xavieri	F	R	At	■
Bulbul à gorge blanche, Phyllastrephus albigularis	F	R	At	■
Bulbul moustac, Bleda syndactylus	F	R	At	■
Bulbul jaunelore, Bleda notatus	F	R	At	■
Bulbul à gorge claire, Atimastillas flavicollis	N	R	At	■
Bulbul tacheté, Ixonotus guttatus	F	R	At	■
Bulbul des raphias, Thescelocichla leucopleura	FN	R	At	■
Bulbul à queue blanche, Baeopogon indicator	F	R	At	■
Bulbul bruyant, Baeopogon clamans	F	R	At	■
Bulbul de Falkenstein, Chlorocichla falkensteini	N	R	At	■
Bulbul modeste, Chlorocichla simplex	N	R	At	■
Cisticolidae				
Camaroptère à tête grise, Camaroptera brachyura	N	R	At	■
Camaroptère à sourcils jaunes, Camaroptera superciliaris	F	R	At	■
Camaroptère à dos vert, Camaroptera chloronota	F	R	At	■
Erémomèle à tête brune, Eremomela badiceps	F	R	At	■
Bathmocerque à face noire, Bathmocercus rufus	F	R	At	■
Cisticole à face rousse, Cisticola erythrops	N	R	At	○
Cisticole babillarde, Cisticola anonymus	?	R	At	■
Cisticole roussâtre, Cisticola galactotes	A	R	At	■
Prinia rayée, Prinia bairdii	F	R	At	■
Prinia à gorge blanche, Schistolais leucopogon	N	R	At	■
Apalis masquée, Apalis binotata	F	R	At	■
Apalis à calotte noire, Apalis nigriceps	F	R	At	■
Apalis à gorge rousse, Apalis rufogularis	F	R	At	■
Apalis de Gosling, Apalis goslingi	F	R	At	■

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Apalis cendrée, Apalis cinerea	F	R	At	■
Hylidae				
Hylia verte, Hylia prasina	F	R	At	■
Mésangette rayée, Pholidornis rushiae	F	R	At	■
Cettiidae				
Érythrocerque à tête rousse, Erythrocercus mcallii	F	R	At	■
Phylloscopidae				
Pouillot fitis, Phylloscopus trochilus	N	M	Pal	■
Pouillot siffleur, Phylloscopus sibilatrix	N	M	Pal	■
Pouillot de l'Ouganda, Seicercus budongoensis	F	R	At	■
Zosteropidae				
Zostérops de forêt, Zosterops stenocricotus	F	R	At	■
Pellorneidae				
Akalat à poitrine blanche, Illadopsis rufipennis	F	R	At	■
Akalat brun, Illadopsis fulvescens	F	R	At	■
Akalat à tête noire, Illadopsis cleaveri	F	R	At	■
Sturnidae				
Sturninae				
Rufipenne à queue étroite, Poeoptera lugubris	F	R	At	■
Rufipenne de forêt, Onychognathus fulgidus	F	R	At	■
Choucador splendide, Lamprotornis splendidus	FN	R	At	■
Choucador à tête pourprée, Lamprotornis purpureiceps	F	R	At	■
Rufipenne à cou blanc, Grafisia torquata	N	Occ	At	■
Spréo améthyste, Cinnrycinclus leucogaster	N	R	At	■
Turdidae				
Néocossyphe à queue rousse, Neocossyphus rufus	F	R	At	■
Néocossyphe à queue blanche, Neocossyphus poensis	F	R	At	■
Stizorhin de Fraser, Stizorhina fraseri	F	R	At	■
Grive du Cameroun, Geokichla camaronensis	F	R	At	■
Grive olivâtre, Geokichla princei	F	R	At	■
Merle africain, Turdus pelios	N	R	At	■
Muscicapidae				
Muscicapinae				
Alèthe à couronne orangée, Alethe castanea	F	R	At	■
Gobemouche à sourcils blancs, Melaenornis cinerascens	F	R	At	■
Gobemouche enfumé, Bradornis fuliginosus	F	R	At	■
Gobemouche forestier, Fraseria ocreata	F	R	At	■
Gobemouche à lunettes, Fraseria caeruleascens	F	R	At	■
Gobemouche olivâtre, Fraseria olivascens	F	R	At	■
Gobemouche à gorge grise, Fraseria griseigularis	F	R	At	■
Gobemouche mésange, Fraseria plumbea	F	R	At	■

6. ANNEXES

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Gobemouche gris, <i>Muscicapa striata</i>	N	M	Pal	■
Gobemouche de Cassin, <i>Muscicapa cassini</i>	AF	R	At	■
Gobemouche cendré, <i>Muscicapa epulata</i>	F	R	At	■
Gobemouche à pattes jaunes, <i>Muscicapa sethsmithi</i>	F	R	At	■
Gobemouche ardoisé, <i>Muscicapa comitata</i>	F	R	At	■
Cossyphinae				
Pseudalèthe à poitrine brune, <i>Pseudaethe poliocephala</i>	F	R	At	■
Cossyphe à ailes bleues, <i>Cossypha cyanocampter</i>	N	R	At	■
Cossyphe à calotte neigeuse, <i>Cossypha niveicapilla</i>	N	R	At	■
Rougegorge de forêt, <i>Stiphornis xanthogaster</i>	F	R	At	■
Rougegorge merle, <i>Sheppardia cyornithopsis</i>	F	R	At	■
Saxicolinae				
Rougequeue à front blanc, <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N	M	Pal	■
Tarier pâtre, <i>Saxicola torquatus</i>	N	R	At	■
Tarier des prés, <i>Saxicola rubetra</i>	N	M	Pal	■
Nectariniidae				
Souimanga de Fraser, <i>Deleornis fraseri</i>	F	R	At	■
Souimanga à queue violette, <i>Anthreptes aurantius</i>	F	R	At	■
Souimanga brun, <i>Anthreptes gabonicus</i>	F	R	At	■
Souimanga à bec droit, <i>Anthreptes rectirostris</i>	F	R	At	■
Souimanga de Seimund, <i>Anthreptes seimundi</i>	F	R	At	■
Souimanga à collier, <i>Hedydipna collaris</i>	F	R	At	■
Souimanga de Reichenbach, <i>Anabathmis reichenbachii</i>	N	R	At	■
Souimanga à tête verte, <i>Cyanomitra verticalis</i>	N	R	At	■
Souimanga à gorge bleue, <i>Cyanomitra cyano-laema</i>	F	R	At	■
Souimanga olivâtre, <i>Cyanomitra olivacea</i>	F	R	At	■
Souimanga à gorge verte, <i>Chalcomitra rubescens</i>	FN	R	At	■
Souimanga à ventre olive, <i>Cinnyris chloropygius</i>	FN	R	At	■
Souimanga minule, <i>Cinnyris minullus</i>	F	R	At	■
Souimanga bifascié, <i>Cinnyris bifasciatus</i>	N	R	At	■
Souimanga de Bouvier, <i>Cinnyris bouvieri</i>	N	R	At	■
Souimanga à ventre jaune, <i>Cinnyris venustus</i>	N	R	At	■
Souimanga de Johanna, <i>Cinnyris johannae</i>	F	R	At	■
Souimanga superbe, <i>Cinnyris superbus</i>	F	R	At	■
Souimanga éclatant, <i>Cinnyris coccinigaster</i>	F	R	At	■
Souimanga de Bates, <i>Cinnyris batesi</i>	F	R	At	■
Ploceidae				
Travailleur à tête rouge, <i>Quelea erythrops</i>	N	M	At	■
Travailleur à bec rouge, <i>Quelea quelea</i>	N	M	At	■
Euplecte vorabé, <i>Euplectes afer</i>	N	R	At	■

ESPÈCES	ÉCOLOGIE	STATUT	BIOGÉO- GRAPHIE	IVINDO
Malimbe à bec bleu, <i>Malimbus nitens</i>	F	R	At	■
Malimbe huppé, <i>Malimbus malimbicus</i>	F	R	At	■
Malimbe de Cassin, <i>Malimbus cassini</i>	F	R	At	■
Malimbe de Rachel, <i>Malimbus racheliae</i>	F	R	At	■
Malimbe à tête rouge, <i>Malimbus rubricollis</i>	F	R	At	■
Malimbe à ventre rouge, <i>Malimbus erythrogaster</i>	F	R	At	■
Malimbe couronné, <i>Malimbus coronatus</i>	F	R	At	■
Tisserin à cou noir, <i>Ploceus nigricollis</i>	N	R	At	■
Tisserin orangé, <i>Ploceus aurantius</i>	N	R	At	■
Tisserin noir, <i>Ploceus nigerrimus</i>	N	R	At	■
Tisserin gendarme, <i>Ploceus cucullatus</i>	N	R	At	■
Tisserin tricolore, <i>Ploceus tricolor</i>	F	R	At	■
Tisserin de Maxwell, <i>Ploceus albinucha</i>	F	R	At	■
Tisserin gros-bec, <i>Ploceus superciliosus</i>	N	R	At	■
Tisserin bicolore, <i>Ploceus bicolor</i>	F	R	At	■
Tisserin à cape brune, <i>Ploceus insignis</i>	F	R	At	■
Tisserin de Preuss, <i>Ploceus preussi</i>	F	R	At	■
Tisserin à cape jaune, <i>Ploceus dorsomaculatus</i>	F	R	At	■
Viduidae				
Veuve dominicaine, <i>Vidua macroura</i>	N	R	At	■
Estrilidae				
Lonchurinae				
Capucin nonnette, <i>Spermestes cucullatus</i>	N	R	At	■
Capucin bicolore, <i>Spermestes bicolor</i>	N	R	At	■
Estrildinae				
Pyréneste ponceau, <i>Pyrenestes ostrinus</i>	N	R	At	■
Sénégal sanguin, <i>Spermophaga haematina</i>	F	R	At	■
Parmoptile à gorge rousse, <i>Parmoptila woodhousei</i>	F	R	At	■
Nigrette à calotte grise, <i>Nigrita canicapillus</i>	F	R	At	■
Nigrette à ventre roux, <i>Nigrita bicolor</i>	F	R	At	■
Nigrette à ventre blanc, <i>Nigrita fusconotus</i>	F	R	At	■
Astrild à joues orange, <i>Estrilda melpoda</i>	N	R	At	■
Astrild ondulé, <i>Estrilda astrild</i>	N	R	At	■
Astrild à tête noire, <i>Estrilda atricapilla</i>	f	R	At	■
Motacillidae				
Bergeronnette printanière, <i>Motacilla flava</i>	N	M	Pal	■
Bergeronnette à longue queue, <i>Motacilla clara</i>	N	R	At	■
Bergeronnette grise, <i>Motacilla alba</i>	N	Occ	Pal	■
Bergeronnette pie, <i>Motacilla aguimp</i>	N	R	At	■
Pipit à longues pattes, <i>Anthus palliventris</i>	N	R	At	■
Pipit des arbres, <i>Anthus trivialis</i>	N	M	Pal	■

Bibliographie

Boyd, J., 2012. *Taxonomy in Flux Checklist 2.5*. [<http://jboyd.net/Taxo/List.html>. Accédé le 15 août 2012]

Christy, P., S.A. Lahm, O.S.G. Pauwels & J.P. Vande weghe, 2008. *Check-list des amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères des parcs nationaux du Gabon*.

Gill, F. & D. Donsker (eds), 2012. *IOC World Birds Names (v 3.1)* [<http://www.worldbirdnames.org>. Accédé le 15 août 2012]



6.5

ZONES DE PÊCHE DANS LES EAUX MARITIMES DU GABON ET PRATIQUES ASSOCIÉES

Synthèse des droits de pêche issue du décret n°62/PR/MEFPE du 10 Janvier 1994 :

	PERSONNES AUTORISÉES À PÊCHER	MODE DE PÊCHE	LICENCE	INTERDICTIONS
PREMIÈRE ZONE DE PÊCHE	ETENDUE : Des eaux continentales (fleuves, lacs, rivières, lagunes) jusqu'aux embouchures			
	Pêcheurs de nationalité gabonaise - Populations villageoises riveraines	Pêche artisanale	Non	Pêche au chalut
		Pêche artisanale à caractère professionnel	Oui	Pêche industrielle
Divers	Pêche sportive	Oui	Filets monofilaments	
DEUXIÈME ZONE DE PÊCHE	ETENDUE : De la limite de la première zone à une distance de trois (3) miles marins au large de l'Océan Atlantique			
	Pêcheurs artisanaux de nationalité gabonaise	Pêche artisanale	Non	Pêche au chalut
		Entreprises conjointes de pêche artisanale	Pêche artisanale à caractère professionnel	Oui
TROISIÈME ZONE DE PÊCHE	ETENDUE : Entre trois (3) et six (6) miles marins dans les eaux maritimes			
	Pêcheurs gabonais	Pêche artisanale à caractère professionnel	Oui	
	Pêcheurs artisanaux		Oui	
	Entreprises gabonaises de pêche industrielle	Pêche industrielle locale au chalut	Oui	
Entreprises conjointes de pêche industrielle		Oui		
QUATRIÈME ZONE DE PÊCHE	ETENDUE : Au delà de six (6) miles marins jusqu'à la limite supérieure de la zone économique exclusive			
	Toutes nationalités	Pêche industrielle	Oui	

Globalement, on note :

- 1ère zone :

Eaux intérieures. Activité des pêches strictement réservée aux nationaux.

- 2nde zone :

Embouchure jusqu'aux 3 miles marins. Activités réservées à la pêche artisanale maritime.

- 3ème zone :

De 3 à 6 miles marins. Dédiée aux activités de pêche industrielle locale.

- 4ème zone :

De 6 à 12 miles marins. Pêche industrielle autorisant les armements non nationaux.

6.6

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION

Méthodologie pour la réalisation du Plan de gestion

Le Plan de gestion du parc national de Loango a été réalisé en six (6) étapes :

- **Première étape** : Réalisation du diagnostic du parc national
- **Deuxième étape** : Définition d'une stratégie quinquennale
- **Troisième étape** : Réalisation des annexes techniques
- **Quatrième étape** : Elaboration d'un plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ) et d'un plan d'affaire
- **Cinquième étape** : Définition de la mise en œuvre du Plan de gestion et modalités de suivi
- **Sixième étape** : Rédaction du document corps du Plan de gestion

ETAPE N°1 : Diagnostic du parc national

La première partie de la méthodologie ayant permis de définir ce Plan de gestion s'est déroulée en six phases, sous forme d'un outil matriciel d'aide à la décision.

Définition et caractérisation des « valeurs » du parc national :

- Valeurs écosystémiques (écosystèmes représentatifs du parc national) ;
- Valeurs spécifiques (espèces animales et végétales représentatives du parc national) ;
- Valeurs naturelles (paysages remarquables du parc national) ;
- Valeurs économiques (facteurs pouvant être économiquement viables dans le parc national) ;
- Valeurs culturelles (pratiques ou éléments culturels représentatifs) ;
- Valeurs éducatives (facteurs pouvant être utilisés dans un but d'éducation autour des valeurs du parc national).

Priorisation des « valeurs » selon deux critères :

Particularité

- **Très haute** : Caractère superlatif. Par exemple : le parc est le seul dans le monde ou la région à abriter cette valeur / c'est la densité la plus élevée d'une espèce dans la région.
- **Haute** : Caractère exceptionnel. Il existe peut-être un ou deux autres parcs au Gabon abritant cette valeur, mais ce parc en contient le meilleur exemple.
- **Moyenne** : Caractère intéressant. Cette valeur se trouve dans plusieurs autres parcs du Gabon, et celui-ci n'est pas le meilleur exemple.
- **Faible** : Caractère banale. La valeur représentée est trouvée dans la majorité des autres parcs du Gabon, voire dans les zones hors parcs.

Importance

- **Très haute** : Le parc abrite une partie mondialement significative de la population de l'espèce concernée / de la valeur culturelle, sociale ou de l'entendue de l'habitat.
- **Haute** : Le parc abrite une partie régionalement ou nationalement significative de la population de l'espèce concernée / de la valeur culturelle ou sociale ou de l'entendue de l'habitat.
- **Moyenne** : Le parc abrite une partie nationalement ou localement significative de la population de l'espèce concernée / de la valeur culturelle, sociale ou de l'entendue de l'habitat.
- **Faible** : Le parc n'abrite qu'une minorité de la population de l'espèce concernée / de la valeur culturelle, sociale ou de l'entendue de l'habitat.

Définition des « conditions souhaitées »

Large vision pour une valeur majeure donnée et couvrant une longue période (20 ans et plus). Ces conditions fixent des buts sur ce que la valeur majeure devrait être, ce qu'elle

devrait protéger et qui devrait en bénéficier. La condition souhaitée constitue une décision de gestion.

Caractérisation et priorisation des « menaces » pouvant empêcher d'atteindre les conditions souhaitées pour ces valeurs, sur la base de 4 critères :

- **Etendue de la menace** : Identification de la portée de la menace en terme de proportion (superficie, population, nombre d'individus...) de la valeur qui serait impactée ;
- **Sévérité de la menace** : Evaluation du niveau de menace sur la valeur identifiée ;
- **Magnitude de la menace** : Evaluation de l'intensité des effets de la menace ;
- **Irréversibilité de la menace** : Capacité de la valeur à retrouver un niveau écologique convenable suite à une atteinte par la menace.

La priorisation du niveau globale des menaces. L'évaluation et la pondération de ces différents critères va permettre dans un dernier temps de prioriser les menaces en fonction de leur « impact potentiel » et de leur attribuer un niveau de priorité.

La priorité de gestion est donc fondée sur la priorité de la valeur, les conditions souhaitées et le niveau global de la menace.

Pour chacune de ces étapes, les autorités de gestion du parc, les ONG, les représentants des populations, ainsi que les experts thématiques ont été consultés lors de réunions participatives, afin que chacun de ces groupes d'acteurs puissent s'exprimer et soit intégré dans le processus participatif de l'élaboration du Plan de gestion.

La matrice utilisée synthétise ces différentes étapes (Définition et priorisation des valeurs, identification des conditions souhaitées, priorisation des menaces) en **annexe 7**.

ETAPE N°2 : Stratégie quinquennale

Pour chaque « menace » identifiée dans l'étape du diagnostic, l'équipe de travail a ensuite déterminé « *la stratégie* » à mener dans les cinq années du Plan de gestion pour réduire la menace et « *les objectifs à atteindre* » ont été identifiés pour chaque valeur majeure :

La stratégie correspond au processus et aux instruments opérationnels de gestion sur lesquels les équipes de conservation du parc national vont s'appuyer pour atteindre la condition souhaitée ;

L'objectif est le résultat attendu de l'exécution de la stratégie pendant la période de la mise

en œuvre du Plan de gestion. L'atteinte des objectifs va permettre d'atténuer la menace et donc sur le long terme, d'atteindre la condition souhaitée fixée pour la valeur.

Contrairement aux conditions souhaitées qui décrivent un état à atteindre pour les valeurs, les objectifs vont décrire un état à atteindre pour les menaces.

Une fois les stratégies et objectifs déterminés, l'équipe a pu **déterminer les priorités de gestion**. Cet exercice a été effectué en croisant les priorités données aux valeurs du parc national, et aux menaces afférentes, pour atteindre les conditions souhaitées.

Les priorités de gestion ont traitées ont été classées par ordre décroissant de la manière suivante :

- Très haute ;
- Haute ;
- Moyenne.

Plus la priorité est haute, plus la menace doit être traitée rapidement, sous forme de mécanismes de prévention ou de plans d'urgence. La matrice utilisée synthétisant ces différentes étapes (définition des stratégies, définition des objectifs à atteindre) est visible en **annexe 7**.

ETAPE N°3 : Réalisation des annexes techniques

Dans cette partie, il a été identifié les activités à développer afin de mettre en œuvre les stratégies et atteindre les objectifs fixés pour chaque valeur, en fonction des priorités de gestion quinquennales.

Pour structurer ces activités, l'équipe de travail a sectorisé les activités par thématique, sous formes de plans annexés au Plan de gestion.

Les plans annexés sont au nombre de cinq :

- Plan de Conservation et Recherche ;
- Plan de Surveillance et Lutte Anti-Braconnage ;
- Plan de Développement Touristique ;
- Plan d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement ;
- Plan de Zonage et d'Aménagement.

Chaque annexe a été ensuite détaillée de manière à identifier les activités à réaliser pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans les parties précédentes, sur une période de 5 ans. Ces activités ont été planifiées et chiffrés sur cinq années.

Les plans annexés au Plan de gestion, à travers leurs activités, sont les lignes directrices de l'équipe de conservation du parc national pour la période 2016-2020.

L'exécution de ces activités permettra d'atteindre les objectifs fixés en amont pour chaque valeur, et d'assurer une bonne gestion du parc national.

ETAPE N°4 :

Elaboration d'un plan de travail budgétaire quinquennal (PTBQ)

Sur la base du programme d'activités définis dans les différentes annexes techniques cités précédemment, l'équipe de travail a budgétisé et planifié un calendrier d'activités sur cinq (5) années, de 2016 à 2020.

ETAPE N°5 :

Définition de la mise en œuvre du Plan de gestion et modalités de suivi

Pour cette étape, l'équipe de travail a défini les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion. Le suivi de ces indicateurs est détaillé, de manière à pouvoir assurer une bonne atteinte des objectifs fixés dans le Plan de gestion.

ETAPE N°6 :

Rédaction du document corps du Plan de gestion

Cette dernière étape a consisté à faire la synthèse de l'ensemble des activités menées en produisant un document qui constitue le corps principal du Plan de gestion. Ce document résume l'ensemble des décisions de gestion qui devront être accompli par l'équipe de gestion du parc et ses partenaires sur une période de cinq ans. Le document corps du Plan de gestion sera aussi diffuser auprès des différentes parties prenantes désireuses de s'impliquer ou de suivre la gestion du parc national sur une base quinquennale.



6.7

MATRICE D'IDENTIFICATION DES VALEURS, DES LIGNES DE BASE, DES CONDITIONS SOUHAITÉES, DES MENACES, DES STRATÉGIES ET DES OBJECTIFS À SUIVRE PAR LE PLAN DE GESTION

La matrice ayant permis de définir le plan de gestion est un outil Excel qui peut être consulté, sur demande, auprès du service « aménagement et planification » de la Direction technique de l'ANPN»



6.8

PROGRAMME TECHNIQUE DE CONSERVATION ET RECHERCHE

Le Programme technique de Conservation et Recherche du parc national d'Ivindo est un document consultable en dehors du cahier des annexes.

Nous avons choisi de l'extraire des autres annexes pour en favoriser sa lecture et sa mise en oeuvre pour l'équipe « *conservation-recherche* » du parc national.

6.9

PROGRAMME TECHNIQUE DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE

Le Programme technique de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage du parc national d'Ivindo est un document consultable en dehors du cahier des annexes.

Nous avons choisi de l'extraire des autres annexes pour en favoriser sa lecture et sa mise en oeuvre pour l'équipe « *surveillance-LAB* » du parc national.

6.10

PROGRAMME TECHNIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Programme Développement Touristique du parc national d'Ivindo est un document consultable en dehors du cahier des annexes. Nous avons choisi de l'extraire des autres

annexes pour en favoriser sa lecture et sa mise en oeuvre pour l'équipe « *développement touristique* » du parc national.

6.11

PROGRAMME D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET D'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le Programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement du parc national d'Ivindo est un document consultable en dehors du cahier des annexes. Nous avons choisi de l'extraire des autres

annexes pour en favoriser sa lecture et sa mise en oeuvre pour l'équipe « *implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement* » du parc national.

6.12

PROGRAMME DE ZONAGE ET D'AMÉNAGEMENT

Le Programme de Zonage et d'Aménagement du parc national d'Ivindo est un document consultable en dehors du cahier des annexes. Nous avons choisi de l'extraire des autres

annexes pour en favoriser sa lecture et sa mise en oeuvre pour l'équipe « *zonage-aménagement* » du parc national.





Auteurs

Mr Gaspard Abitsi, Mr Stéphane Leduc,
Mr Malcom Starkey,
Mr Jean-Baptiste Squarcini,
Mr Marc Bosch

Relecture

Mme Cecile Martin

Scientifiques

Mr Jean-Pierre Vande Weghe,
Melle Michelle Lee,
Melle Katherine Jeffery,
Mme Claudine Angoué,
Melle Angela Formia, Mr Richard Parnell,
Mr Tim Collins, Mr Tariq Stevart

Crédits photos

Frères Damas, Lee White,
Rombout Swanborn Africas Eden,
Ian Nicholos, Kevin Ndong, Josh Ponte,
Nichols, Matt et Nancy, Vission,
J_Easton, Vande Weghe, Ruth Starkey,
CIRMF, Nerissa, ANPN,
Jean Batiste Squarcini, Tim Collins wcs,
Chris wilks, Oslisly Richard,
ONG PROGRAMM, Fiona Maisels,
Sam Le Budde, Hervé DUCHAUFOR,
Patrice NOVACOM, Josie, Manu San
Felix, Enric Sala.



Parcs Gabon





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020
PROGRAMME
DE SURVEILLANCE ET
DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 04

1. DIAGNOSTIC 07 > 15

- 1.1 Introduction 08
- 1.2 Typologie des menaces 08
- 1.3 Prévisions d'évolution des facteurs
contribuant aux menaces 14

2. STRATÉGIE 17 > 19

- 2.1 Zones sensibles méritant un suivi
particulier 18
- 2.2 Cadre stratégique d'intervention 19

3. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE 21 > 27

- 3.1 Acteurs et responsabilités 22
- 3.2 Interventions 25
- 3.3 Mode de fonctionnement des
infrastructures créées 26

4. BESOIN EN CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES 29 > 31

5. SUIVI-ÉVALUATION 33 > 35

6. CHRONOGRAMME QUINQUENNAL ET BUDGET PRÉVISIONNEL 37 > 41

RÉSUMÉ

Principes généraux

Le programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage a pour objet d'orienter la stratégie de protection et de préconiser les lignes directrices des mesures pratiques qui doivent être prises pour renforcer les synergies entre les différents acteurs afin d'améliorer la capacité opérationnelle de l'équipe de surveillance dans et autour du parc national de l'Ivindo. Ce programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage quinquennal se déclina annuellement en programme d'actions opérationnel.

Au terme du processus de consultation des parties prenantes sur le terrain, les menaces majeures qui ont été identifiées pour la préservation des valeurs patrimoniales majeures du parc national de l'Ivindo sont les suivantes

- le braconnage des éléphants pour le trafic d'ivoire,
- la chasse commerciale illégale pour la viande de brousse,
- la chasse de subsistance,
- l'exploitation artisanale d'or,

A ces menaces majeures actuelles viendront s'ajouter un certain nombre de facteurs contribuant qu'il va falloir suivre. Il s'agit notamment : du projet d'exploitation du minerai de fer de Belinga, du bitumage de la route Makokou-

Ovan-Lalara, du projet de construction du chemin de fer Belinga-Booué et des projets de construction des barrages hydro-électrique sur les chutes de Kongou, Mingouli et Djidji.

Toutes ces activités seront susceptibles d'augmenter la pression sur les valeurs patrimoniales du parc national à travers la dégradation et la perte des habitats mais aussi la facilitation de l'accès au parc et l'augmentation du niveau de fréquentation de la zone. Une démarche proactive est donc indispensable pour anticiper les impacts environnementaux négatifs de tous ces projets en engageant un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes.

Actions de gestion

Pour parachever la mission de protection des valeurs patrimoniales du parc national de l'Ivindo durant les cinq prochaines années, un effectif de **47 agents** sera requis pour le service « surveillance-LAB » ainsi que des formations, des équipements et un leadership approprié.

Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement du programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage du parc national de l'Ivindo est estimé à **2 894 400 000 F CFA** pour les cinq prochaines années.

L'approche stratégique préconisée dans ce programme consiste à maintenir un juste équilibre entre les actions de surveillance, de sensibilisation et de répression.





1. DIAGNOSTIC

1.1 Introduction	08
1.2 Typologie des menaces	08
1.3 Prévisions d'évolution des facteurs contribuant aux menaces.....	14

1.1

INTRODUCTION

Malgré la protection légale accordée au parc national de l'Ivindo par son statut, la biodiversité y est toujours menacée. Les menaces les plus importantes et les plus directes affectant les valeurs patrimoniales du parc national de l'Ivindo sont :

- le braconnage des éléphants pour le trafic d'ivoire,
- la chasse commerciale illégale pour la viande de brousse,
- la chasse de subsistance,
- l'exploitation artisanale d'or, aussi bien à l'intérieur du parc qu'en zone tampon.

Une protection efficace des valeurs du parc nécessite l'élaboration d'une stratégie qui tienne compte d'une claire compréhension

des enjeux de protection et qui définisse des interventions appropriées pour éradiquer les menaces à l'intérieur du parc et les atténuer significativement en zone tampon.

Ce programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage est une annexe technique qui donne un cadre stratégique d'actions à mener pour améliorer les capacités opérationnelles et l'efficacité des activités d'application de la loi dans et autour du parc national de l'Ivindo.

Les modalités stratégiques d'intervention préconisées pour atténuer toutes ces menaces ainsi que les mesures de suivi-évaluation seront décrites tout au long de ce programme.

1.2

TYPLOGIE DES MENACES

A. Etapes du processus

Afin d'identifier la typologie des menaces directes sur les valeurs majeures du parc national, la démarche suivante a été entreprise :

- identification, hiérarchisation et catégorisation des menaces ;
- évaluation des menaces en utilisant des catégories modales (Haut, Moyen, Faible) à travers : le statut (actuel/potentiel), l'étendue, la sévérité et l'irréversibilité de la menace ;
- caractérisation du niveau global de priorité de la menace en croisant les catégories modales issues de l'évaluation ;

- priorisation par ordre décroissant des différentes menaces.

Suite à l'entretien avec les équipes de conservation du parc national et à l'étude des différents documents réalisés sur cette thématique depuis la création du parc national, nous avons pu caractériser les menaces majeures. Les résultats suivants concernent les menaces majeures par ordre d'importance décroissante.

MENACE MAJEURE	ZONE DU PARC CONCERNÉE	PRIORITÉ GLOBALE	LIGNE DE BASE 2013	OBJECTIF
Chasse commerciale	Nord (axe Makokou-Ovan), ouest (secteur Booué) et sud (secteur Mouyabi-Ivindo) du parc.	HAUTE	Données patrouilles de surveillance et LAB 2011-2013	A l'horizon 2020, la chasse commerciale est réduite de 100% à l'intérieur du parc et de 75% sa zone tampon
Trafic d'ivoire	Nord (axe Makokou-Ovan), ouest (secteur Booué) et sud (secteur Mouyabi-Ivindo) du parc	HAUTE	Données patrouilles de surveillance et LAB 2011-2013	A l'horizon 2020, le trafic d'ivoire est réduit de 100% à l'intérieur du parc et sa zone tampon
Chasse de subsistance	Nord (axe Makokou-Ovan), ouest (secteur Booué), sud (secteur Mouyabi-Ivindo) et est (axe Makokou-Okondja) du parc	HAUTE	Données patrouilles de surveillance et LAB 2011-2013	A l'horizon 2020, au moins 80% de la pratique de la chasse de subsistance dans les terroirs villageois mitoyens au parc se fait en respectant la réglementation nationale en matière de faune et de chasse
Exploitation artisanale de l'or	Périphérie sud du parc	HAUTE	Données patrouilles de surveillance	A l'horizon 2020, un programme de surveillance continue de la pollution spécifiant les mesures pour les situations critiques est développé et mis en œuvre au parc national de Loango
Erosion et sédimentation des bassins versants	Nord, est et sud du parc	MOYENNE	Données patrouilles de surveillance	A l'horizon 2020, aucune exploitation artisanale de l'or ne s'effectue à l'intérieur du parc national et au moins 80% de l'orpaillage en zone tampon se fait en respectant de la réglementation nationale sur l'orpaillage
Dégradation et perte des habitats	Nord, est et sud du parc	MOYENNE	Données patrouilles de surveillance	D'ici 2020, 100% des infrastructures routières aménagées en zone tampon du parc respectent les prescriptions de la réglementation du Gabon et les cahiers de charge de l'ANPN
Pollution	Nord, est et sud du parc	MOYENNE	Données patrouilles de surveillance et LAB 2011-2013	A l'horizon 2020, un programme de prévention et de contrôle des pollutions est effectif au sein du parc national de l'Ivindo ainsi que sa zone tampon

1. DIAGNOSTIC

MENACE MAJEURE	ZONE DU PARC CONCERNÉE	PRIORITÉ GLOBALE	LIGNE DE BASE 2013	OBJECTIF
Zoonoses	Nord, est et sud du parc	MOYENNE	Données 2001-2004	A l'horizon 2020, un programme de veille est effectif au sein du parc national de l'Ivindo ainsi que dans les villages riverains
Pêche artisanale non durable	Nord et est du parc	MOYENNE	Données patrouilles de surveillance et de LAB 2009-2013	A l'horizon 2018, au moins 80% de la pêche artisanale dans les terroirs villageois mitoyens au parc se fait en respectant la réglementation nationale en matière de pêche

Figure n°1 : Tableau de priorisation des menaces majeures

B. Menaces majeures de priorité « haute »

Chasse commerciale

Le nord-est du Gabon constitue un des foyers majeurs depuis plusieurs années de la chasse commerciale pour la viande de brousse. Les chasseurs sont principalement recrutés parmi les membres des communautés Fang et Kota. Les chasseurs sont souvent des personnes démunies qui sont exploitées par des commanditaires vivant dans des grandes agglomérations du Gabon. Le gibier généralement abattu comprend les espèces suivantes : céphalophe bleu, athérure, céphalophe de baï, petits primates (hocheur et moustac), petits carnivores (genette, nandinie) et potamochère. Les armes utilisées sont des fusils de calibre 12, des carabines ainsi que des pièges métalliques. Le gibier est acheminé principalement vers les marchés de Makokou, Ndjolé, Okondja, Booué, Lastourville et Libreville au Gabon.

Le réseau des pistes forestières autour du parc national ainsi que les grands cours d'eau navigables (Mvoung et Ivindo) jouent un rôle majeur dans la facilitation de l'évacuation des produits de chasse vers les différents marchés. Les efforts de protection déployés depuis 2011 par l'ANPN, les Forces de Défense et de Sécurité, avec l'appui des partenaires techniques et

financiers, ont fortement contribué à réduire la chasse commerciale à l'intérieur du parc. Cependant, la chasse commerciale demeure préoccupante surtout à la périphérie ouest et sud du parc. Pour avoir des effets positifs durables sur la préservation de la biodiversité du parc, ces efforts de protection devront être renforcés et maintenus dans le temps.

Trafic d'ivoire

Les inventaires de grands mammifères menés en 2005 et 2009 par WCS au parc national de l'Ivindo montre que la population d'éléphants de forêt s'est maintenue au cours des 10 dernières années. Cependant, les résultats du suivi écologique à long terme par observation directe sur le baï de Langoué montrent que le nombre d'éléphants portant de grandes défenses semble connaître une diminution progressive durant la dernière décennie. Ceci est symptomatique de la pression de braconnage des éléphants pour le trafic d'ivoire qui a cours au parc national de l'Ivindo.

Les braconniers viennent d'Oyem, Makokou, Booué, Mouyabi et Lastourville. Ils utilisent des armes de guerre de type AK-47 ainsi que différents types de carabine (375, 458, 460 et 1075). Ce braconnage, filière internationale du crime organisé, opère pour combler la de-

mande sans cesse croissante suscitée par le marché asiatique.

Les pointes d'ivoire des éléphants abattus dans le parc national de l'Ivindo sont évacuées par train et par voie terrestre vers la région de Booué puis vers Libreville ou le sud Cameroun via Oyem, qui est l'une des principales plaques tournantes du trafic d'ivoire dans l'espace TRIDOM.

Les commanditaires de ces trafics d'ivoire sont souvent basés dans les grandes villes de la sous-région (Douala, Yaoundé et Libreville) et sont en contact avec les acheteurs internationaux. Les relais locaux de ces trafics se trouvent dans le linéaire du chemin de fer au niveau des gares d'Ivindo, Mouyabi, Milolé et Booué.

Le trafic d'ivoire constitue actuellement la menace la plus importante sur les valeurs patrimoniales du parc national de l'Ivindo. Par ces implications transfrontalières et les moyens déployés sur le terrain, le trafic d'ivoire constitue également un enjeu sécuritaire majeur pour le Gabon et pour l'ensemble de la sous-région d'Afrique Centrale.



Chasse de subsistance

La viande de brousse constitue la principale source de protéine des communautés locales riveraines du parc national de l'Ivindo. La chasse est une activité essentiellement masculine. La technique de capture des animaux la plus usitée est la chasse au fusil de calibre 12 ainsi qu'au piège avec utilisation généralisée du câble métallique. La chasse au fusil se pratique souvent plus loin des villages. Les pièges sont utilisés autour des cultures mais aussi en forêt. Un chasseur peut avoir une centaine de pièges. Les animaux fréquemment abattus sont les suivants : athérure, céphalophe bleu, potamochère et petits singes arboricoles. Le produit de la chasse est dédié à l'autoconsommation ou à la vente le long de la route.

Les communautés locales subissent régulièrement la déprédation de leurs cultures par la faune sauvage, singulièrement par les éléphants de forêt. Les villages estiment que leur sort n'est pas suffisamment pris en compte par les autorités compétentes. Le conflit homme-faune constitue actuellement la principale cause de la faible adhésion des communautés locales au projet des parcs nationaux du Gabon.

Exploitation artisanale de l'or

Le Gabon est un pays très riche en gisements métallifères. En effet, le socle archéen du nord-est du massif du Chaillu comprend notamment les gisements d'or de Ndangui au sud du parc. Depuis plusieurs décennies, l'exploitation artisanale de l'or se déroule dans la région aurifère comprenant les villages de Popa, Ndangui Chutes et Venez-Voir au sud du parc.

Les pistes forestières créées par les sociétés SEEF, CORAWOOD et CEB ont facilité la progression des efforts de prospection de nouveaux filons vers la zone tampon sud du parc. La dispersion géographique et la spontanéité d'apparition des sites d'orpaillage rendent complexe toute approche visant à structurer cette activité. L'orpaillage est une activité majoritairement exercée par la gent masculine. Les techniques d'exploitation sont très rudimentaires.

La plupart de ces sites d'orpaillage n'ont aucun statut juridique. Certains orpailleurs ont des agréments délivrés par le Ministère en

1. DIAGNOSTIC

charge des Mines. Cependant, les détenteurs de ces agréments ne respectent pas toujours les conditions réglementaires inhérentes à la carte d'Exploit, en l'occurrence le fait qu'elle soit un droit personnel non cessible et non transmissible.

En plus de l'exploitation de l'or, plusieurs activités illégales se déroulent souvent sur ces sites : trafic d'ivoire, braconnage de la faune sauvage, trafic de drogue, prostitution, sciage de long, immigration clandestine, etc. Le déguerpissement des occupants illégaux sur le site de Minkébé en 2011 a indubitablement entraîné un regain d'intérêt pour les sites situés au sud du parc national de l'Ivindo. Ainsi, les autorités compétentes (ANPN, Ministère des Mines, Ministère de l'Intérieur et Ministère des Eaux et Forêts) devront examiner les options de gestion appropriées à l'exercice rationnel de l'orpaillage dans cette région, au risque d'assister à des débordements aux conséquences dévastatrices pour les valeurs du parc.

C. Menaces majeures de priorité « moyenne »

Dégradation et perte des habitats

Elles sont liées aux impacts directs des activités industrielles extractives illicites autour du parc national à travers notamment les opérations d'exploitation forestière : construction anarchique des routes, abattage et débardage des grumes. Seuls deux opérateurs forestiers présents autour du parc national de l'Ivindo possèdent des plans d'aménagements validés par l'Administration forestière et la certification FSC (Rougier Gabon et Precious Wood). Les autres forestiers n'ont pas encore de plans d'aménagement validés. Il est à noter que l'activité forestière s'est ralentie durant les trois dernières années du fait de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes. Cependant, cette activité forestière est susceptible de reprendre au cours des cinq prochaines années. En outre, le projet d'exploitation de la mine de fer de Belinga avec les aménagements qui devront l'accompagner (barrage hydro-électrique, chemin de fer, route, etc.) constitue une potentielle source de dégradation et de perte d'habitats.

Enfin la menace d'une potentielle conversion de terre à des fins de plantations industrielles existe sur l'ensemble des massifs forestiers du Gabon.



Erosion et sédimentation des bassins versants

Les concessions forestières qui environnent le parc national de l'Ivindo se situent dans des zones montagneuses où les sols sont fragiles. L'abattage, le débardage des arbres ainsi qu'une mauvaise construction des routes peuvent provoquer une érosion et des dommages sur la qualité de l'eau tout en réduisant la biodiversité aquatique. Ainsi, les bassins versants et les pentes sensibles présents en zone tampon doivent être identifiés et protégés de manière systématique. Les risques sont les mêmes pour les activités qui seront exécutées dans le cadre des projets agro-industriels et miniers.

Pollution

La pollution est surtout générée par la mauvaise gestion des huiles résiduelles et des déchets industriels issus des activités industrielles extractives et forestières. Bien que l'activité forestière connaisse actuellement un certain ralentissement, l'établissement d'un programme de sensibilisation et de contrôle régulier auprès des opérateurs économiques actifs autour du parc permettra de juguler cette menace. En outre, les projets miniers et agro-industriels généreront inexorablement des pollutions sur les cours d'eau tributaires de la rivière Ivindo. Les agents du parc devront donc suivre diligemment les impacts de toutes ces activités autour du parc.

Zoonoses

A la fin des années 90 et en début des années 2000, la région nord-est du Gabon a connu une intense épidémie provoquée par le virus Ebola qui a décimé la quasi-totalité des populations de grands singes. Le parc national de l'Ivindo n'a pas été atteint par cette épidémie, cependant les risques de transmission des maladies entre l'homme et les grands singes demeurent d'actualité. Ainsi, un système de veille sanitaire devra être mis en œuvre entre le parc, les communautés locales et les autorités sanitaires afin de signaler tout cas d'épizootie constaté sur le terrain. Ce partenariat se constituera avec l'appui scientifique du CIRMF.

Pêche artisanale de subsistance

La pêche artisanale de subsistance est essentielle pour les communautés locales vivant autour du parc national de l'Ivindo. Elle représente une des principales sources de protéines animales pour les communautés locales, en plus de la viande de brousse.

La pêche est pratiquée toute l'année notamment sur les rivières Mvoung, Liboumba et Ivindo par toutes les tranches d'âge (hommes, femmes et enfants). Les pêcheurs des quartiers de Makokou restent généralement en amont des chutes Kongou tandis que ceux d'Ovan vont aux abords des chutes de Mingouli. Les pêcheurs installent souvent des campements temporaires sur les rives du cours d'eau.

Les techniques de pêche varient en fonction de la profondeur des cours d'eau tout au long de l'année. Différentes techniques sont utilisées : la pêche à l'hameçon et à la canne à proximité des villages ; la pêche à la ligne de fond, à l'épervier et au filet. En saison sèche, les femmes pêchent en groupe en barrant les ruisseaux en forêt grâce à des digues en terre renforcées par des branchages. A l'aide de récipients, elles vident la partie isolée du ruisseau afin de récolter les poissons et les crustacés. Les espèces les plus pêchées appartiennent aux familles suivantes : Claroteidae (mâchoiron), Clariidae (poisson chat), Cyprinidae, Hepsetidae (brochet), Mormyridae, Schilbéidae (Yarra) et Alestidae. Le produit de la pêche est vendu localement sur les marchés de Makokou et Ovan. Une autre partie du produit de cette pêche est exportée vers les différents marchés de Libreville.

La pêche artisanale de subsistance peut constituer une menace pour les ressources halieutiques si les techniques et les matériaux de pêche utilisés ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur. Il importe donc d'accompagner les riverains dans le respect de la réglementation en vigueur et la promotion des pratiques de pêche durable.



1.3. PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DES FACTEURS CONTRIBUANT AUX MENACES

Durant les cinq prochaines années, la région du parc national de l'Ivindo pourrait connaître le développement d'un certain nombre d'activités et d'infrastructures susceptibles de constituer des facteurs contribuant au renforcement des menaces majeures auxquelles vont faire face les valeurs du parc. A cet effet, l'équipe de surveillance du parc devra suivre attentivement les activités suivantes :

A. Bitumage de l'axe routier Lalara-Ovan-Makokou

L'axe routier Lalara-Ovan-Makokou est actuellement en cours de bitumage. Le bitumage de cette route va entraîner une augmentation du niveau de fréquentation à la périphérie nord du parc national de l'Ivindo. Les gestionnaires du parc national devront donc suivre attentivement le développement de ce projet afin de veiller à ce que les enjeux de gestion de la faune liés à cet ouvrage soient entièrement anticipés.

B. Construction des barrages hydro-électriques sur les chutes Kongou, Mingouli et Djidji

Le projet d'exploitation des gisements de fer de Belinga, Boka-Boka et Batouala vont nécessiter des besoins en énergie électrique conséquent.

Bien que l'hypothèse de la construction d'un barrage hydro-électrique sur les chutes Kongou ait été suspendu après la campagne de protestation menée par les environnementalistes, il n'est pas exclu que dans les années à venir cette problématique soit remise à l'ordre du jour notamment pour les autres chutes d'envergure qui se trouvent dans le parc national de l'Ivindo (Mingouli et Djidji). De tels projets auront un impact considérable sur la biodiversité aquatique du parc ainsi que sur la qualité des eaux et des habitats.

C. Construction du chemin de fer Bélinga-Booué

Afin d'assurer l'acheminement du minerai de fer du lieu d'extraction au nord-est du Gabon vers le port d'embarquement à Owendo, un projet de construction d'un chemin de fer est prévu à la périphérie nord du parc national de l'Ivindo. Ce tronçon ferroviaire partirait de la région de Bélinga pour Booué afin de rallier le linéaire ferroviaire existant. Le développement de cette nouvelle voie de communication aura un impact certain sur les valeurs du parc en facilitant l'évacuation des produits illicites susceptibles d'être prélevés dans le parc.

D. Projets miniers autour du parc

Le massif de Minkébé se trouve sur un socle archéen comportant entre autres de riches gisements de fer. Plusieurs projets de mine de fer sont prévus : Bélinga, Boka-Boka et Batouala.

A la périphérie sud du parc, la société IVAN-HOE Gabon SA/IVANPLATS a obtenu un permis d'exploration de gisements d'or dans la région de Ndanguï. Si la phase d'exploration s'avère prometteuse, cette entreprise pourrait entrer en phase d'exploitation dans 2 ans.



La concrétisation de la phase d'exploitation de ces différents projets va entraîner un afflux de populations à la recherche d'emploi ainsi qu'un intense développement des infrastructures avec comme corollaire, une pression supplémentaire sur les ressources naturelles de la région et singulièrement celles du parc national de l'Ivindo.

E. Regain des activités d'exploitation forestière à la périphérie du parc

La poursuite des activités d'exploitation forestière par les opérateurs économiques et dans le cadre de la foresterie communautaire autour du parc va s'accompagner par l'aménagement des voies d'évacuation des grumes. Ainsi, en plus de celles qui existent déjà, d'autres pistes forestières seront créées, notamment dans la zone tampon du parc. Ces voies seront susceptibles d'être utilisées par les braconniers. L'équipe de surveillance devra donc suivre attentivement le déploiement de ces activités particulièrement en zone tampon, en étroite collaboration avec le service du Ministère des Eaux et Forêts compétent.

F. Projet de construction d'une université et de l'école de métier du bois à Booué

Dans le cadre du renforcement du système éducatif du Gabon et de l'amélioration de la carte scolaire, l'Etat envisage de construire une université et une école de métier du bois à Booué à l'ouest du parc national de l'Ivindo. La concrétisation de ce projet va entraîner une augmentation de la population de la ville de Booué avec comme corollaire des besoins supplémentaires en ressources naturelles.

Toutes les activités précédemment évoquées ainsi que celles susceptibles de se développer dans le secteur agro-industriel pourront entraîner des pressions supplémentaires sur les valeurs majeures du parc. La planification des actions de surveillance devra donc anticiper les effets induits de toutes ces activités.



2. STRATÉGIE

2.1 Zones sensibles méritant un suivi particulier.....	18
2.2 Cadre stratégique d'intervention.....	19

L'approche stratégique préconisée dans ce programme consiste à maintenir un juste équilibre entre les actions de surveillance, de sensibilisation et de répression. Elle sera actualisée périodiquement, en fonction de la pertinence et de l'urgence des informations enregistrées tout au long de la durée du Plan de gestion.

A cet effet, la matrice globale d'identification des valeurs et des menaces du parc national de l'Ivindo définit des priorités de gestion, notamment en matière de protection de l'intégrité du patrimoine naturel du parc. La stratégie mettra principalement l'accent sur les priorités de gestion ayant été évaluées très hautes, hautes et moyennes par l'équipe de planification du parc.

La matrice ci-dessous permet de visualiser l'approche stratégique qui sera utilisée dans ce programme en tenant compte de l'imminence de la menace (actuelle ou potentielle) et de son niveau de priorité de gestion dans la matrice globale.

2.1 ZONES SENSIBLES MÉRITANT UN SUIVI PARTICULIER

Durant toute la période de la mise en œuvre du Plan de gestion, l'équipe de surveillance devra identifier et mettre à jour une liste des zones sensibles d'importance majeure pour les valeurs du parc et qui feront l'objet d'une protection et/ou d'un suivi approprié.

Parmi les zones sensibles pour le parc national de l'Ivindo figurent notamment :

- Le baï de Langoué ;
- Les salines sur la Djidji ;
- Les bassins versants de Langoué et Djidji ;
- Les chutes Kongou, Djidji et Mingouli ;

- Le réseau de baïs de CEB ;
- Le baï de Momba.

Les actions de surveillance sur ce type de zones pourront bénéficier des dernières avancées technologiques en matière de surveillance avec les enregistreurs acoustiques et les photo-pièges. Ces outils permettront de rendre disponibles les ressources humaines pour les autres actions de surveillance tout en fournissant des informations régulières sur le niveau de fréquentation humaine du site sensible.



2.2

CADRE STRATÉGIQUE D'INTERVENTION

N°	TYPE DE MENACE	PRIORITÉ DE GESTION (=PRIORITÉ VALEUR X PRIORITÉ MENACE)
1	Actuelle	Très Haute et Haute
ACTIONS IMMÉDIATES ET INTENSIVES POUR RÉDUIRE LA MENACE SUR :		ACTIONS
Présence de populations d'éléphants de forêt et de crocodiles Cataphractus.		application de la loi, missions d'intelligence, surveillance régulière diurne, patrouille de lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire ; suivi des procédures judiciaires ; suivi des efforts et des résultats de surveillance.
Ecosystème des forêts anciennes de basse altitude, à canopée haute et quasi continue, avec un sous-bois très ouvert à domination de diverses légumineuses.		contrôle régulier et application de la loi en zone tampon, suivi des PGES ; suivi des efforts et des résultats de surveillance.
2	Potentielle	Très Haute et Haute
ACTIONS PRÉVENTIVES POUR RÉDUIRE LA MENACE SUR :		ACTIONS
Population des grands singes.		développement et mise en œuvre d'un plan de veille sanitaire.
3	Actuelle	Moyenne et Faible
ACTIONS RÉGULIÈRES POUR RÉDUIRE LA MENACE SUR :		ACTIONS
Présence d'une communauté intacte de mammifères de transition entre ceux de Basse-Guinée atlantique et ceux des forêts congolaises.		application de la loi, missions d'intelligence, surveillance régulière diurne, patrouille de lutte contre le braconnage ; suivi des procédures judiciaires ; suivi des efforts et des résultats de surveillance.
4	Potentielle	Moyenne et Faible
ACTIONS PONCTUELLES POUR RÉDUIRE LA MENACE SUR :		ACTIONS
Rivières Ivindo et Djidji avec leur diversité d'habitats.		développement de programme de prévention et de contrôle de la pollution.





3. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Acteurs et responsabilités	22
3.2 Interventions.....	25
3.3 Mode de fonctionnement des infrastructures créées	26

3.1

ACTEURS ET RESPONSABILITÉS

A. Agence National des parcs nationaux (ANPN)

Chaque parc est placé sous l'autorité d'un conservateur. Le conservateur assure la gestion administrative, technique et financière ainsi que les missions de police. Il est assisté dans les missions de police par des écogardes. En 2012, le parc national de l'Ivindo comptait 26 écogardes. Afin d'accomplir efficacement la mission de protection des valeurs du parc, un plan de renforcement des effectifs et des capacités opérationnelles de surveillance est envisagé dans le présent programme.

Le conservateur est responsable entre autre de la mise en œuvre de l'application de la loi et des activités de lutte contre le braconnage pour la protection du parc national.

B. Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)

La plupart des menaces sur l'intégrité des valeurs du parc proviennent des zones périphériques où plusieurs concessions forestières sont présentes. A ce titre, pour assurer une protection efficace du parc national de l'Ivindo, le conservateur devra établir des synergies d'intervention avec les services décentralisés du Ministère des Eaux et Forêts. Il s'agit des Directions Provinciales de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo, la Brigade de Faune de Makokou ainsi que des Services Départementaux de Booué, Ovan et Lastourville.

C. Gendarmerie nationale

La plupart des facteurs contribuant aux menaces sur l'intégrité des valeurs du parc proviennent de la zone périphérique. Elles sont souvent générées par les activités des industries extractives et le développement des infrastructures. Afin de prévenir et limiter les impacts négatifs sur le parc national ainsi que promouvoir des actions adaptées à la conservation de la diversité biologique, le conservateur devra travailler étroitement avec les agents de la DGEPN ainsi que ceux du Service de l'ANPN centrale en charge des Etudes d'Impact Environnementales et du suivi des plans de Gestion environnementale et sociale.



D. Gendarmerie nationale

La recrudescence des actes de violence de la part des braconniers nécessite une présence dissuasive voire répressive des officiers à compétence générale astreints au port d'armes lors des missions de lutte contre le braconnage. A ce titre, l'ANPN a mis en place un protocole de collaboration avec la Gendarmerie nationale qui va se solder par l'affectation de près de 270 agents aux parcs nationaux. Dans la même perspective, le conservateur devra établir des synergies d'action avec les brigades de gendarmerie d'Ovan, Booué, Lastourville et Makokou.

E. Opérateurs pétroliers et forestiers

L'extraction incontrôlée du bois peut affecter négativement les modes de vie des populations qui tirent exclusivement leurs ressources vitales de la forêt. Elle peut aussi avoir des conséquences dramatiques sur la faune sauvage du fait notamment de l'ouverture des réseaux de pistes qui facilitent l'accès des braconniers à des blocs forestiers précédemment isolés, tout en réduisant les coûts du transport du gibier vers les marchés. La situation devient encore plus complexe lorsque les

opérations forestières se déroulent en zone tampon d'un parc national où la loi prescrit une exploitation à faible impact.

Présentement, le parc national de l'Ivindo est entouré de plusieurs concessionnaires forestiers dont : Rougier Gabon, CEB, SEEF, CO-RAWOOD, OLAM, HTG et HUA JUA.

La gestion des zones tampons passera donc par le développement et la mise en œuvre de partenariats public-privé pour un contrôle efficace de la régularité des opérations d'exploitation forestière en zone tampon.

F. Wildlife Conservation Society (WCS) et World Wildlife Fond (WWF)

WCS est un des partenaires techniques du parc national de l'Ivindo.

- une évaluation indépendante, standardisée et comparative des efforts et des résultats de surveillance et de répression des activités illégales afin d'optimiser l'allocation des ressources (humaines, financières). Cette évaluation se fait sur la base d'un système de rapports mensuels, semestriels et annuels ;
 - le renforcement des capacités des agents sur la collecte standardisée des données ;
 - le renforcement des capacités logistiques pour la mise en œuvre des patrouilles de surveillance et de lutte contre le braconnage.
- G. Conservation Justice

Conservation Justice est un des partenaires techniques du parc national de l'Ivindo.

Cette ONG appuie les efforts d'application de la loi des équipes du parc à travers :

- La conduite de missions d'investigation ;
- L'appui lors des opérations d'arrestation ;
- L'assistance judiciaire pour le suivi juridique des cas, dont ceux de corruption ;
- La médiatisation des cas d'arrestation de criminels fauniques.

H. Services de police de Booué, Lastourville et Makokou

La protection de l'intégrité de la biodiversité du parc national sera fortement tributaire du type de partenariat que les gestionnaires du parc établiront avec les services compétents afin de contribuer à réduire les pressions aux confins du parc national. Pour mener à bien ces initiatives, une étroite collaboration avec les services décentralisés de l'Immigration et de la Documentation de Booué, Lastourville et Makokou sera indispensable pour une conduite efficace des activités de lutte contre le braconnage.

La Police Judiciaire de Makokou demeure aussi un partenaire crucial pour le démantèlement des réseaux de braconniers.



I. Partenariat transfrontalier TRIDOM

La Tri-nationale du Dja-Odzala-Minkébé est un complexe transfrontalier d'aires protégées, en abrégé TRIDOM, et d'une interzone d'une superficie de 147 000 km² qui couvre 7,5% de la forêt tropicale du Bassin du Congo. La TRIDOM est composée de sept aires protégées, couvrant 24,46% de la zone transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo. Les aires protégées sont reliées entre elles par une «interzone» dont le rôle essentiel est le maintien à long terme de la connectivité et des processus écologiques. La TRIDOM est créée pour promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de l'Accord de coopération relatif à la mise en place de la TRIDOM, des initiatives transfrontalières de lutte contre le braconnage sont prévues entre les équipes des trois pays contractants. L'opérationnalisation effective des missions transfrontalières de lutte contre le braconnage est un atout crucial pour traquer les activités illégales dont les commanditaires se meuvent souvent d'un pays à l'autre dans ce vaste espace forestier.

J. Services du Ministère de la Justice

Les services du Ministère de la Justice, notamment les tribunaux et parquets de Makokou, ainsi que les services de sécurité pénitentiaire des deux villes précitées jouent un rôle capital dans le rendu de la justice et l'application des peines des coupables de crimes fauniques.

Le conservateur, en qualité d'Officier de Police Judiciaire, est tenu de donner avis sans délai au Procureur de la République de tout délit ou crime faunique constaté dans l'exercice de ses fonctions. Le Procureur de la République fait procéder à tous actes nécessaires à la recherche et à la poursuite à la loi pénale.



3.2 INTERVENTIONS

L'approche stratégique préconisée dans ce document consiste à occuper au maximum le terrain en y assurant une présence permanente des écogardes et des forces de l'ordre à des endroits névralgiques du parc. La mise en œuvre de cette stratégie passe par l'identification des sites névralgiques puis l'érection des postes fixes de surveillance et enfin le déploiement des missions de surveillance et de lutte contre le braconnage à partir des différents postes fixes.

Les données actuelles de surveillance et de lutte contre le braconnage montrent que l'ensemble du parc est sous haute pression.

Dans le cadre de ce programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage, des investissements en termes d'infrastructures, de moyens matériels et humains sont préconisés durant les cinq (5) années de mise en œuvre du Plan de gestion.

Ce programme est susceptible d'être révisé par le truchement des programmes d'actions annuels, en fonction des nouvelles informations issues du terrain.

A. Postes de contrôle fixe

Des structures de surveillance devront être construites pour contrôler les principales voies d'évacuation et de circulation à forte pression humaine :

→ les postes permanents (7) ;

Ces postes sont des bases opérationnelles à partir desquelles les actions de surveillance et de lutte contre le braconnage doivent pouvoir se déployer en fonction des modalités de gestion appropriées pour chaque secteur.

Base vie

La base vie du parc national se situera à Ipassa au nord du parc. Elle servira comme quartier général ainsi que pour la surveillance de la zone nord du parc. Quatre (4) écogardes seront basés à Ipassa pour la surveillance du nord et l'appui aux équipes déployés sur les autres postes fixes.

Postes permanents

En plus de la base-vie, située au site d'Ipassa qui est le lieu de centralisation de toutes les opérations de surveillance et de lutte contre le braconnage, sept autres postes permanents seront établis :

- Au lieu-dit Pendo ;
- Au lieu-dit Kongou ;
- Au lieu-dit Mingouli ;
- Au lieu-dit Djidji ;
- Au lieu-dit Winnerparc ;
- Au lieu-dit Dilo.
- Au lieu-dit Miandou

Le poste permanent sera logistiquement organisé de manière à être entièrement autonome dans leurs missions quotidiennes. Chaque poste permanent comprendra une équipe type de 6 agents avec au moins 2 agents assermentés.

Les postes permanents devront être construits en matériaux durables, suivant le cahier des charges définis par l'ANPN.

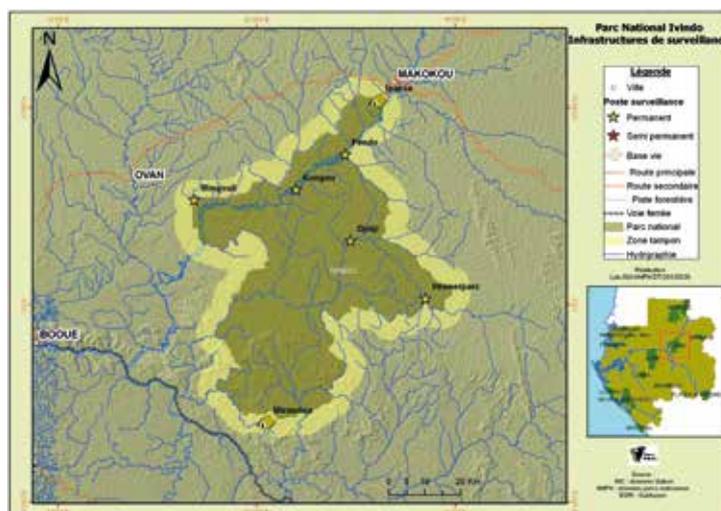


Figure n°3: Carte de localisation des postes de surveillance à créer dans le parc national

3.3

MODE DE FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES CRÉÉES

Les procédures de planification mensuelles des équipes définiront la fréquence des patrouilles dans chacun des secteurs. Chaque poste devra avoir l'équipement approprié afin de garantir son fonctionnement autonome (commodités pour les sanitaires, la cuisine, le couchage, la communication, les opérations de terrain, etc.).

L'opérationnalisation des 6 postes de contrôle et du quartier général du parc national de l'Ivindo nécessitera un effectif global de 47 agents y compris le chef de service « surveillance-LAB ». Il importe de prévoir dans cet effectif un pool de six (6) agents dans l'effectif des écogardes qui assureront les fonctions de chef d'équipe sur le terrain. Au total, pour assurer une protection optimale du parc national de l'Ivindo, il faudra **47 agents affectés au service « surveillance-LAB »**. En 2012, le parc national de l'Ivindo comptait 26 écogardes. Il faudra donc un recrutement complémentaire de 21 agents pour couvrir l'ensemble des besoins en effectif de surveillance.

En général, les postes permanents sont positionnés sur des voies majeures de circulation des braconniers et de leurs produits.

A. Patrouilles mobiles

En plus des patrouilles en poste fixe, les équipes effectueront des patrouilles mobiles qui se feront selon quatre modalités suivant la priorité des menaces et la couverture annuelle de l'ensemble du parc et sa périphérie :

- Les patrouilles en pirogue sur les principaux cours d'eau ;
- Les survols aériens du parc et de sa zone tampon ;
- Les patrouilles motorisées (voiture, quad et moto) ;
- Les patrouilles pédestres.

Ces modalités d'intervention seront indispensables pour garantir à la fois une présence régulière dissuasive mais aussi pour mener les actions de répression.

B. Missions d'intelligence

Certains membres des communautés locales pourraient fournir un appui extrêmement capital pour démanteler les réseaux de chasse illégale et de trafic d'ivoire. Afin d'encourager la contribution des communautés locales dans

TYPE DE PATROUILLE	DESCRIPTION
Patrouilles en poste fixe	Quotidien au niveau des postes permanents
Patrouilles en pirogue	Hebdomadaire
Survols aériens	Au moins 1 survol par trimestre
Patrouilles motorisées (voiture, quad, moto)	Au moins 5 jours par mois
Patrouilles pédestres	Au moins 15 jours par mois

Figure n°4 : Tableau d'identification du type de patrouilles à mettre en œuvre

le démantèlement des activités illégales, il importe d'établir d'excellentes relations avec celles-ci via la sensibilisation sur l'importance de la conservation des ressources naturelles, l'identification d'un réseau d'informateurs efficaces et la garantie de la confidentialité des actions des indicateurs. Un système incitatif de prime doit également être mis en place étant directement corrélé à une arrestation.

C. Contrôle des impacts des activités extractives et d'aménagement

Les articles 14 et 17 de la loi N°03/2007 relative aux parcs nationaux indiquent que toutes activités industrielles dans les zones tampons et périphériques sont subordonnées à des études d'impact environnementales qui doivent être soumises pour avis à l'ANPN. En outre, le conservateur, dans ses missions réga-

liennes en collaboration avec les agents de la DGEPN et du Service approprié de l'ANPN centrale, doit mettre en place un programme de suivi pour les plans de Gestion environnementale et sociale validés par l'Administration. A cet effet, le Parc étant entouré de plusieurs concessions minières et forestières, la stratégie de surveillance se doit d'inclure le suivi des EIE et PGES dans les activités régulières des équipes de surveillance. Il en va de même pour le suivi des activités d'aménagement routier, d'installation de nouvelles infrastructures ainsi que d'éventuelles pollutions.





4. BESOIN EN CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

IDENTIFICATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE

Le tableau suivant récapitule les moyens humains, matériels et en formations nécessaires pour mettre en œuvre le programme de surveillance sur les cinq (5) prochaines années.

CATÉGORIE	DESCRIPTION	NOMBRE
PERSONNEL		
	Chef de service « <i>surveillance-LAB</i> »	1
	Chefs d'équipe écogardes	6
	Ecogardes	40
	Pilote bateau	4
FORMATION		
	Navigation, sécurité, vie en forêt, natation	En fonction du plan de formation (au moins une session de recyclage tous les 2 ans)
	Suivi des impacts environnementaux	En fonction du plan de formation (une session tous les 2 ans)
	Collecte standardisée des données	En fonction du plan de formation (une session de recyclage chaque année)
	Procédures judiciaires	En fonction du plan de formation (une session tous les 2 ans)
	Discipline militaire et code de bonne conduite	En fonction du plan de formation (une session chaque année)
	Traitement de texte et rapportage	En fonction du plan de formation (une session tous les 2 ans)
EQUIPEMENT*		
	Voiture 4x4	1 véhicule pour 2 postes fixes soit 4 véhicules
	Matériel de communication	Cf. fiche équipement
	Matériel de camping	Cf. fiche équipement
	Pirogue	10 pirogues avec moteurs hors-bord
	Quad	6
	Moto 250	8
BÂTIMENT		
	Poste fixe permanent	7





5. SUIVI- ÉVALUATION

5. SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi-évaluation devra prendre en compte à la fois les objectifs du programme mais aussi les efforts de protection.

Les efforts de protection du parc doivent être objectivement évalués afin de permettre d'adapter la stratégie de protection mais aussi d'assurer le plein épanouissement des éco-gardes dans leur métier.

Le suivi-évaluation des efforts de protection devra prendre en compte les paramètres suivants :

- 1. Effort de programmation (couverture, temps, effectifs, ressources logistiques et financières) ;
- 2. Efficacité de l'effort de protection (nombre de saisies, d'infractions, de PV, de condamnation) ;
- 3. Suivi des patrouilles (performance homme/jour) ;

Ces trois paramètres seront suivis à travers l'outil MIST dont le sigle signifie Management Information SysTem (Système pour le Management de l'Information). Le Suivi de l'Application de la Loi (LEM) à travers la procédure MIST est l'un des outils de la gestion adaptative des ressources naturelles qui vise à : fournir des informations sur les activités illégales dans l'espace et dans le temps ; évaluer l'impact de l'application des lois sur les activités illégales ; et aider les gestionnaires à optimiser l'allocation des ressources pour l'application de la loi. L'outil MIST connaîtra une évolution technique qui entraînera un changement de son acronyme en SMART.

- 4. Suivi des carrières (compétences et motivation) ;
- 5. Suivi des infractions (constats d'infraction, qualité des PV dressés, catégories d'infraction, délais de transmission, mandats de dépôt, jugements).

Figure n°6 : Tableau d'identification des actions de suivi-évaluation du parc national de Loango

OBJECTIF	INDICATEUR	MOYEN DE VÉRIFICATION
A l'horizon 2020, la chasse commerciale est réduite de 100% à l'intérieur du parc et de 75% en zone tampon	Nombre d'infractions enregistrées	Rapports d'activités, PV
A l'horizon 2020, le trafic d'ivoire est réduit de 100% à l'intérieur du parc et sa zone tampon	Nombre d'infractions enregistrées	Rapports d'activités, PV
A l'horizon 2020, au moins 80% de la pratique de la chasse de subsistance dans les terroirs villageois mitoyens au parc se fait en respectant la réglementation nationale en matière de faune et chasse	Nombre d'infractions enregistrées	Rapports d'activités, PV
En 2020, 100% des infrastructures routières aménagées en zone tampon du parc respectent les prescriptions de la réglementation du Gabon et les cahiers de charge de l'ANPN	Nombre d'infractions enregistrées ; nombre d'entreprises respectant les bonnes pratiques	Rapports d'activités, PV
En 2020, 100% des activités extractives et d'aménagement opérationnelles à l'intérieur du parc ou sa zone tampon se font dans le respect de la réglementation gabonaise ainsi que des bonnes pratiques internationales	Nombre d'infractions enregistrées ; nombre d'entreprises respectant les bonnes pratiques	Rapports d'activités, PV

OBJECTIF	INDICATEUR	MOYEN DE VÉRIFICATION
A l'horizon 2020, un programme de prévention et de contrôle des pollutions est effectif au sein du parc national et de sa zone tampon	Nombre de cas de pollution enregistrés	Rapports d'activités, PV
En 2020, un programme régulier de prévention et de contrôle de l'érosion due aux activités extractives et d'aménagement des infrastructures est opérationnel dans le parc et sa zone tampon	Nombre d'infractions enregistrées	Rapports d'activités, PV
A l'horizon 2020, au moins 80% de la pêche artisanale dans les terroirs villageois mitoyens au parc se fait en respectant la réglementation nationale en matière de pêche	Nombre d'infractions enregistrées	Rapports d'activités, PV
A l'horizon 2020, aucune exploitation artisanale de l'or ne s'effectue à l'intérieur du parc national et au moins 80% de l'orpaillage en zone tampon se fait en respectant la réglementation nationale sur l'orpaillage	Nombre d'infractions enregistrées	Rapports d'activités, PV
A l'horizon 2020, un programme de veille sur les épizooties est effectif au sein du parc national ainsi que dans les villages riverains	Nombre de cas d'épizooties enregistrés	Rapports d'activités





6. CHRONOGRAMME QUINQUENNAL ET BUDGET PRÉVISIONNEL



OBJECTIF : COORDINATION							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE EXÉCUTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Organiser une réunion semestrielle de planification avec les différentes parties prenantes (Eaux et forêts, gendarmerie, forestiers, miniers, marine nationale, etc.)	■	■	■	■	■	Conservateur	5 000 000
Participer aux réunions de planification et de coordination au niveau sous-régional avec les différentes parties prenantes de l'espace TRIDOM	■	■	■	■	■	Conservateur	5 000 000
Organiser deux réunions annuelles de coordination avec la Direction technique à Libreville	■	■	■	■	■	Conservateur	6 000 000

OBJECTIF : INFRASTRUCTURES							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE EXÉCUTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Identifier in situ les sites de construction des postes fixes	■	■				Chef de service aménagement	1 750 000
Définir et lancer un appel d'offres pour la construction des 7 postes fixes	■	■				Responsable des marchés publics	350 000
Construire les 7 postes fixes		■	■	■		Société adjudicataire	500 500 000
Entretenir les infrastructures existantes	■	■	■	■	■	Chef de service aménagement	10 000 000

OBJECTIF : LOGISTIQUE & ÉQUIPEMENT							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE EXÉCUTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Acquérir 3 véhicules Toyota Landcruiser Hardtop		■	■			DOP	105 000 000
Acquérir 6 quads		■	■			DOP	42 000 000
Acquérir 10 pirogues		■	■			DOP	30 000 000
Acquérir 8 moto 250CC		■				DOP	20 000 000
Acquérir 10 moteurs hors bord (15CV & 40CV)	■	■				DOP	20 000 000
Acquérir 30 gilets de sauvetage	■	■				DOP	1 500 000
Acquérir 5 tronçonneuses (sthil 070)	■					DOP	4 000 000
Acquérir 10 groupes électrogènes 4Kva		■	■			DOP	30 000 000
Acquérir le matériel de camping & de terrain	■			■		DOP	78 000 000
Entretenir les véhicules et le matériel motorisé	■	■	■	■	■	Chef de service aménagement	75 000 000
Fournir le carburant pour les véhicules et le matériel motorisé	■	■	■	■	■	Chef de service aménagement	45 000 000
Acquérir le matériel de bureautique & fournitures de bureau	■	■	■	■	■	DOP	35 000 000

6. CHRONOGRAMME QUINQUENNAL ET BUDGET PRÉVISIONNEL

OBJECTIF : APPLICATION DE LA LOI							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE EXÉCUTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Rédiger et mettre en œuvre de la stratégie de surveillance annuelle (perdiems)	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	378 000 000
Etablir et mettre en œuvre des protocoles d'accord sur la gestion de la faune avec les opérateurs forestiers présents en zone tampon du parc	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	10 000 000
Assurer le rapportage et le suivi qualité des missions de surveillance (mensuel et annuel)	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	10 000 000
Assurer le suivi annuel des procédures judiciaires	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	10 000 000
Mener 4 campagnes annuelles de vulgarisation de la loi sur la faune et la chasse auprès des publics cibles	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	10 000 000
Développer et mettre en œuvre un plan de veille sanitaire contre les épizooties	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	5 000 000
Assurer les salaires du personnel de surveillance du parc	■	■	■	■	■	ANPN centrale	1 365 000 000
Assurer le fonctionnement des équipes (communication & impression)	■	■	■	■	■	Conservateur	10 000 000

OBJECTIF : FORMATION							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE EXÉCUTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Organiser 1 session de formation/recyclage sur les outils de navigation, l'éthique de vie en forêt (HSE)	■	■	■	■	■	Chef de service « surveillance-LAB »	24 000 000
Organiser 1 session de formation sur le suivi des impacts environnementaux	■		■		■	Chef de service « surveillance-LAB »	14 400 000
Organiser 1 session de formation sur la collecte standardisée des données LAB		■			■	Chef de service « surveillance-LAB »	9 600 000
Organiser 1 session de formation sur les procédures judiciaires	■			■		Chef de service « surveillance-LAB »	9 600 000
Organiser 1 session de formation sur la discipline militaire et le code de bonne conduite	■			■		Chef de service « surveillance-LAB »	9 600 000

OBJECTIF : ETUDES							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE EXÉCUTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Mener une évaluation indépendante à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de surveillance par un expert international assisté par un expert national					■	ANPN centrale	20 000 000
TOTAL (FRANCS CFA)							2 947 200 000

RÉPARTITION DES COÛTS	
Coûts études ANPN	20 000 000
Investissement ANPN	863 200 000
Fonctionnement ANPN	1 944 000 000
Formation ANPN	67 200 000
Coûts totaux (francs CFA)	2 894 400 000





Auteurs

Mr Gaspard Abitsi, Mr Stéphane Leduc,
Mr Malcom Starkey,
Mr Jean-Baptiste Squarcini,
Mr Marc Bosch

Relecture

Mme Cecile Martin

Scientifiques

Mr Jean-Pierre Vande Weghe,
Melle Michelle Lee,
Melle Katherine Jeffery,
Mme Claudine Angoué,
Melle Angela Formia, Mr Richard Parnell,
Mr Tim Collins, Mr Tariq Stevart

Crédits photos

Frères Damas, Lee White,
Rombout Swanborn Africas Eden,
Ian Nicholos, Kevin Ndong, Josh Ponte,
Nichols, Matt et Nancy, Vission,
J_Easton, Vande Weghe, Ruth Starkey,
CIRMF, Nerissa, ANPN,
Jean Batiste Squarcini, Tim Collins wcs,
Chris wilks, Oslisly Richard,
ONG PROGRAMM, Fiona Maisels,
Sam Le Budde, Hervé DUCHAUFOR,
Patrice NOVACOM, Josie, Manu San
Felix, Enric Sala.



Parcs Gabon





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020
PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	04		
INTRODUCTION	05		
1. CONCEPT DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	07 > 09		
1.1 Marketing et plan de vente	08		
1.2 Objectifs	08		
1.3 Sous-objectifs	09		
1.4 Les projets identifiés	09		
2. OBJECTIF N°1 : ACTIONS NATIONALES DEVANT ÊTRE PORTÉES PAR L'ANPN CENTRALE	11 > 15		
2.1 Formation des écocuides et fédération régionale	12		
2.2 Définition d'un mécanisme de partage des revenus issus des activités touristiques	12		
2.3 Modalités de suivi du tourisme	13		
3. OBJECTIF N°2 : ÉVALUATION TECHNICO- ÉCONOMIQUE DES PRODUITS TOURISTIQUES IDENTIFIÉS	17 > 19		
3.1 Identification des produits phares	18		
3.2 Evaluation technico-économique des produits touristiques phares	19		
4. OBJECTIF N°3 : AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	21 > 25		
4.1 Rénovation du réseau routier permettant d'accéder aux zones d'intérêts touristiques	22		
4.2 Rénovation et création de deux pistes d'atterrissage	23		
4.3 Rehabilitation du Pont Djidji et structures associées	25		
5. OBJECTIF N°4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CONCESSIONS TOURISTIQUES ET DÉFINIR UN CADRE POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES	27 > 33		
5.1 Hôtel grand luxe Aman Resorts : Chute de Kongou	28		
5.2 Hôtel des Chutes de Mingouli	30		
5.3 Hôtel des Chutes de Djidji	31		
5.4 Hôtel du Bai de Langou « Camp de base gorille »	32		
6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN ET BUDGETISATION	35 > 37		
7. RÉCAPITULATIF DU ZONAGE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES	39 > 41		
8. PROJECTION DE REVENUS POTENTIELS ISSUS DU TOURISME EN 2020	43 > 45		
BIBLIOGRAPHIE	47 > 49		

RÉSUMÉ

Principes généraux

Le « *Gabon vert* », pilier de la stratégie nationale de développement du Gabon soutenu par le Président Ali Bongo Ondimba, doit positionner le pays comme pionnier de l'économie verte, laquelle prend appui sur l'importante richesse de la forêt gabonaise.

La conservation de la diversité biologique et culturelle à travers la création des parcs nationaux s'inscrit dans les processus de diversification de l'économie nationale au moyen du développement et de la promotion d'un géotourisme qui soutient et met en valeur une destination selon son caractère géographique, son environnement, sa culture, son esthétisme, son patrimoine et le bien-être de ses habitants.

L'ANPN, à travers son programme de Développement Touristique présenté précédemment, s'attache à mettre en œuvre l'axe stratégique d'un « *Gabon vert* » pour la diversification économique d'un Gabon Emergent.

Le programme de Développement Touristique du parc national de l'Ivindo doit être mis en œuvre de 2016 à la fin d'année 2020. Les objectifs fixés pour les équipes de conservation sont les suivants pour les 5 prochaines années :

- Garantir la fréquentation du parc national de l'Ivindo par plus de 6.500 touristes/an d'ici 2020, avec autant de nuitées par an dans les hôtels et lodges du parc ;
- Garantir la fréquentation du parc national de l'Ivindo par 2.000 touristes/an pour la vision des grands singes d'ici 2025 ;
- Etablir 3 concessions touristiques majeures dans le parc national en 2020 ;
- Développer 5 produits touristiques basés sur l'observation des gorilles, la vision de la grande faune, l'exploration des rivières et des chutes au sein du parc national en 2016 ;
- Former 5 guides professionnels spécialisés sur les produits touristiques proposés et les mettre à la disposition des touristes à l'horizon 2016 ;
- Assurer par le tourisme 1.500 Millions de Francs CFA au parc national, chaque année, à partir de 2020.

Cette annexe technique est rédigée de manière à ce que tous les acteurs de la conservation puissent participer activement au développement touristique du parc national :

- dans un premier temps, l'autorité de gestion et les équipes de conservation du parc national de l'Ivindo ;
- dans un deuxième temps, les partenaires techniques et ONG désirant développer des actions au sein du parc national ;
- dans un troisième temps, les futurs concessionnaires des zones touristiques identifiées dans le parc national.

L'objectif est de mettre à disposition de ces acteurs un programme de travail commun sur les 5 années à venir, permettant de coordonner leurs actions autour d'objectifs partagés et de mutualiser leurs efforts.

Actions de gestion

Les actions à réaliser localement par l'ANPN seront les suivantes :

1. Identification et évaluation technique et économique des produits touristiques du parc national de l'Ivindo ;
2. Aménagement des infrastructures permettant le développement du tourisme dans le parc national ;
3. Appui au développement de concessions touristiques et définition d'un cadre pour l'accueil et le suivi des activités touristiques dans le parc national.

Au niveau national, l'ANPN centrale devra également coordonner un ensemble d'actions structurantes et essentielles au bon développement du tourisme :

1. Formation des écocuides et fédération régionale ;
2. Définition d'un mécanisme de partage des revenus issus de l'activité touristique ;
3. Définition des modalités de suivi du tourisme.

Ce programme de Développement Touristique sera mis en œuvre par le service « développement touristique » du parc national et celui de l'ANPN centrale, avec l'appui de partenaires techniques spécialisés. L'équipe technique du parc sera composée d'un chef de service, d'un chef de service adjoint et de 3 écocuides. Ils seront appuyés par un cartographe et les services transversaux du parc. Le coût total de mise en œuvre de ce programme s'élève environ à **580.000.000 Francs CFA** pour les cinq ans 2016-2020.

INTRODUCTION

L'annexe de Développement Touristique du parc national de l'Ivindo est basée sur l'analyse des documents suivants :

- méthodologie d'élaboration du Plan de gestion du parc national de l'Ivindo : matrice d'identification des valeurs et des menaces du parc national ;
- « Vision pour le Gabon : Le tourisme, le parc et le développement durable au 21ème siècle » ;
- « Assistance technique pour le développement des transports dans les parcs nationaux » (USTDA-2007) ;
- Projet hôtelier Aman Resorts ;
- Projet hôtelier SFM.

Ces documents ont permis de développer la stratégie de développement touristique du parc national de l'Ivindo pour une période de 5 ans, comprise entre 2016 (date de sa mise en œuvre) et 2020 (fin du Plan de gestion du parc national).

Cette annexe technique est rédigée de manière à ce que tous les acteurs de la conservation puissent participer activement au développement touristique du parc national :

- dans un premier temps, l'autorité de gestion, et les équipes de conservation de l'ANPN du parc national de l'Ivindo ;
- dans un deuxième temps, les partenaires techniques et ONG désirant développer des activités au sein du parc national ;
- dans un troisième temps, les futurs concessionnaires des zones touristiques identifiées dans le parc national.

L'objectif est de mettre à disposition de ces acteurs un programme de travail commun sur les 5 années à venir, permettant de coordonner leurs actions autour d'objectifs partagés.



1. CONCEPT DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

1.1 Marketing et plan de vente	08
1.2 Objectifs	08
1.3 Sous-objectifs	09
1.4 Projets identifiés	09

1.1 MARKETING ET PLAN DE VENTE

D'après les études réalisées par la société SFM, il ressort les hypothèses suivantes pour le tourisme safari au Gabon :

- les hôtes des futurs lodges et hôtels sont les clients des tours opérateurs spécialisés : marché européen et d'Amérique du nord ;
- le tarif évalué pour ce type de touristes est de 1 000 dollars par personne et par nuit, segment haut de gamme ;
- le reste du marché, moyen et bas de gamme,

est couvert par les projets de camping, de cases de passage et d'hôtels de milieu de gamme.

Cette annexe technique part du constat des différents documents de travail cités ci-dessus. Les projets touristiques étudiés sont issus d'études de marché et économiques viables. Les projets AMAN RESORTS et SFM SAFARI ne seront pas remis en cause.

1.2 OBJECTIFS

Les objectifs relatifs au développement du tourisme dans le parc national de l'Ivindo sont les suivants :

- Garantir la fréquentation du parc national de l'Ivindo par plus 6.500 touristes/an d'ici 2020, avec autant de nuitées par an dans les hôtels et lodges du parc ;
- Garantir la fréquentation du parc national de l'Ivindo par 2.000 touristes/an pour la vision des grands singes d'ici 2023 ;
- Etablir 3 concessions touristiques majeures dans le parc national en 2020 ;
- Développer 5 produits touristiques basés sur l'observation des gorilles, la vision de la grande faune, l'exploration des rivières et des chutes au sein du parc national en 2016 ;
- Former 5 guides professionnels spécialisés sur les produits touristiques proposés et les mettre à la disposition des touristes à l'horizon 2016 ;
- Assurer par le tourisme 1.500 Millions de Francs CFA au parc national, chaque année, à partir de 2020.

Le Plan de gestion du parc national, par cette annexe technique, doit permettre d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus.



1.3 SOUS-OBJECTIFS

Pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus durant la période 2016-2020, l'autorité de gestion doit :

- porter des activités nationales pour poser le cadre du tourisme dans les parcs nationaux :
- formation des écocuides et fédération régionale ;
- définition d'un mécanisme de partage des revenus issus de l'activité touristique ;

- définition des modalités de suivi du tourisme ;
- poursuivre l'identification des produits touristiques du parc national de l'Ivindo ;
- aménager des infrastructures permettant le développement du tourisme ;
- appuyer le développement de concessions touristiques et définir un cadre pour l'accueil et le suivi d'activités touristiques dans le parc national.

1.4 LES PROJETS IDENTIFIÉS

Le document « *Vision pour le Gabon* » identifie le parc national de l'Ivindo comme une des destinations touristiques majeures au Gabon dans les prochaines années. Cet attrait serait lié à ces potentialités naturelles, notamment ses populations d'éléphants, des gorilles facilement observables, le fait qu'il soit l'un des meilleurs sites africains pour l'observation des oiseaux forestiers et possède des rivières sauvages se déversant dans les chutes les plus spectaculaires d'Afrique centrale.

Au cœur de la forêt tropicale gabonaise, le parc national de l'Ivindo est l'une des régions d'Afrique les plus riches en termes de biodiversité. Il rivalise avec des parcs d'Amérique du Sud avec davantage de grands vertébrés. Au nord du parc, la région de Makokou est depuis longtemps une zone de recherches scientifiques ainsi qu'une destination importante pour les amateurs d'oiseaux : elle abrite la plus grande diversité d'oiseaux connue en Afrique forestière. Elle attire déjà des ornithologues cherchant à observer des rapaces typiques de la forêt primaire, des espèces terrestres et de grands rassemblements de perroquets jacos.

Un nouveau type d'exploration des rivières formera la base d'un tourisme d'aventure

en pleine nature le long des rivières Djidji et Ivindo.

Les trois grandes chutes tombant sur plus de 60 mètres sont les plus hautes d'Afrique centrale.

Inconnue jusqu'en 2000 lors du Megatranssect du Dr Mike Fay, la clairière fréquentée par les éléphants du baï de Langoué est une des pièces maîtresses du parc. C'est l'endroit du Gabon le plus accessible pour observer des gorilles, des éléphants de forêt aux immenses défenses et d'autres espèces forestières discrètes. Le développement d'un camp touristique « Gorilles » avec des tours d'observation et des chambres perchées dans les arbres attirera des touristes du monde entier.

De nombreuses personnes seront en mesure d'apprécier le parc national de l'Ivindo grâce aux hôtels construits et à de meilleurs moyens d'accès.

L'objectif de ces différentes actions est d'accroître le nombre de visiteurs sans pour autant dénaturer le parc, en faisant un lieu intact où tout reste à découvrir. Un réseau amélioré de routes, au travers de la forêt, permettra la circulation simultanée de plusieurs groupes de touristes tout en optimisant l'observation des animaux.

2.

OBJECTIF N°1

ACTIONS NATIONALES DEVANT ÊTRE PORTÉES PAR L'ANPN CENTRALE

2.1 Formation des écoc guides et fédération régionale.....	12
2.2 Définition d'un mécanisme de partage des revenus issus des activités touristiques.....	12
2.3 Modalités de suivi du tourisme.....	13

Les actions présentées ci-dessous seront portées au niveau national par l'ANPN centrale. Les budgets relatifs à ces actions sont définis pour chaque parc étudié, dans le budget global du Plan de gestion.

2.1 FORMATION DES ÉCOGUIDES ET FÉDÉRATION RÉGIONALE

Le développement du tourisme dans les parcs nationaux gabonais passe nécessairement par une mise à disposition au niveau national d'écoguides qualifiés. Un investissement fort de l'ANPN au niveau national doit être réalisé pour obtenir des résultats quantifiables rapidement dans les différents parcs nationaux du réseau.

Au niveau de la centrale, l'ANPN devra :

- définir un programme de formation national des écocguides, en partenariat avec le Ministère en charge de l'Education Nationale et le Ministère en charge du Développement Durable ;
- mettre en œuvre ce programme de formation national et former un nombre d'écoguides suffisant en fonction de la demande, à partir de 2017 ;
- définir un processus de certification et de reconnaissance nationale des écocguides ayant reçu le diplôme ;
- favoriser le regroupement des écocguides certifiés dans une fédération nationale et des fédérations régionales ;
- garantir aux écocguides l'embauche auprès des concessionnaires établis dans les parcs nationaux.

2.2 DÉFINITION D'UN MÉCANISME DE PARTAGE DES REVENUS ISSUS DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Les concessionnaires touristiques développant des activités dans le parc national de Mayumba vont générer des profits pour l'ANPN :

- taxe annuelle de superficie, liée à la surface (hectares) attribuée au concessionnaire dans sa convention de concession ;
- taxe annuelle d'exploitation, correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires brut annuel du concessionnaire ;
- la rétrocession mensuelle des droits d'entrées des visiteurs dans le parc national.

L'ANPN centrale doit désormais réfléchir sur les moyens les plus efficaces permettant :

- de collecter ces différentes taxes auprès des concessionnaires, et suivre efficacement leurs activités ;
- de définir un mécanisme de redistribution des revenus auprès des communautés locales (pourcentage redistribué et modalités de redistribution) ;
- d'identifier, via les CCGL, les grands projets structurants d'intérêt pour les communautés locales.



2.3 MODALITÉS DE SUIVI DU TOURISME

Dans le cadre du développement du tourisme dans les parcs nationaux gabonais, l'ANPN va devoir développer et mettre en œuvre des procédures permettant d'évaluer le nombre et la satisfaction des touristes entrant dans les parcs nationaux.

Au niveau de la centrale, l'ANPN devra :

→ définir une méthodologie de comptage des touristes :

- rédaction des TDR de l'étude ;
- lancement d'un Appel d'Offres ;
- mise en œuvre des résultats dans chaque parc national ;

→ mettre en œuvre une enquête de satisfaction et de caractérisation des touristes :

- définir un questionnaire d'enquête à destination des touristes des parcs nationaux ;
- définir un protocole de mise en œuvre du questionnaire ;
- mettre en œuvre le questionnaire avec les acteurs de la gestion des parcs nationaux ;
- collecter et analyser les questionnaires par le service tourisme et communication de l'ANPN ;
- rédiger un rapport d'analyse et de synthèse des résultats permettant d'orienter la gestion du tourisme pour les années suivantes ;

→ définir une méthodologie d'évaluation des activités développées par les concessionnaires via les carnets d'activités touristiques :

- définition de la procédure ;
- suivi du remplissage par les concessionnaires de ce document de gestion ;
- collecte et évaluation des carnets d'activités touristiques de tous les concessionnaires du parc national ;
- rédaction d'un rapport d'analyse et de synthèse des résultats.

L'objectif est de parvenir à ce que 6.500 touristes par an visitent le parc national d'Ivindo pour ses richesses, et notamment ses grands singes.

Les revenus potentiels directs pourraient se chiffrer à près de 1.500 millions de francs CFA pour le parc national, et pour la région, chaque année.







3.

OBJECTIF N°2

EVALUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES PRODUITS TOURISTIQUES IDENTIFIÉS

3.1 Identification des produits phares	18
3.2 Evaluation technico-économique des produits touristiques phares	19

3.1

IDENTIFICATION DES PRODUITS PHARES

L'étude du document « *Vision pour le Gabon* » et de la matrice d'identification des valeurs et des menaces du parc national de l'Ivindo a permis de définir un ensemble de produits phares qui devront être développés dans le cadre des concessions touristiques.

 cf. Tableau : *Activités touristique*

Ces produits phares devront guider les prestataires touristiques désirant devenir concessionnaire d'une zone définie dans le parc national.

Durant les 5 années du Plan de gestion, l'ANPN devra néanmoins tenter de renforcer cette offre touristique en imaginant d'autres produits touristiques, pouvant compléter ceux proposés ci-dessus. Les aspects sportifs, culturels, archéologiques et historiques sont des pistes pouvant être explorées lors des études d'identification de nouveaux produits.

ACTIVITÉS TOURISTIQUES

1 Tourisme de vision

A	Observation de la faune dans le Baï de Langoué	Ivindo Sud
B	Pistage des grands singes	Ivindo
C	Vision des hippopotames en pirogue	Rivière Ivindo
D	Observation de l'avifaune	Ivindo

2 Tourisme sportif

A	Exploration en pirogue des rivières Djidji et Ivindo	Rivières Djidji et Ivindo
B	Circuits pédestres : chutes de Kongou et Mingouli	Ivindo sud
C	Pratique de la randonnée en forêt	Ivindo
D	Pratique du VTT en forêt	Ivindo
E	Canopy walkway au Baï de Langoué	Ivindo Sud

3.2

EVALUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES PRODUITS TOURISTIQUES PHARES

L'ANPN sera maître d'ouvrage des études d'évaluation de la faisabilité technique et économique des produits touristiques identifiés pour le parc national de l'Ivindo. L'Agence tentera de s'appuyer sur les ONG, des experts en tourisme et des futurs prestataires touristiques afin que les produits identifiés soient testés en fonction des potentialités du parc national.

Les actions suivantes seront à réaliser :

- sélection des produits nécessitant un test réel et une évaluation technico-économique ;
- définition des TDR de mission pour une ONG ou un expert en tourisme, afin d'évaluer la faisabilité des produits identifiés dans le parc national de l'Ivindo ;
- sélection d'un prestataire et réalisation de l'étude de faisabilité technico-économique ;
- identification d'un plan de mise en œuvre des nouveaux produits touristiques ;
- définition et mise en œuvre d'un programme de communication autour de ces actions ;
- définition d'un mode de gestion des activités touristiques proposées ;
- évaluation de la rentabilité annuelle de l'activité, jusqu'en 2020.

Les opérateurs touristiques pourront baser le développement de leurs activités sur ces études.



4.

OBJECTIF N°3

AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

4.1	Rénovation du réseau routier permettant d'accéder aux zones d'intérêts touristiques	22
4.2	Rénovation et création de deux pistes d'atterrissage dans le parc national	23
4.3	Réhabilitation du Pont Djidji et structures associées.....	25

Dans cette partie, l'ANPN a pour objectif d'aménager le parc national afin de favoriser l'implantation d'activités touristiques sur cet espace. L'ANPN est maître d'ouvrage des aménagements à réaliser dans le parc national. Il ressort du document « Vision pour le Gabon », du document de l'USTDA et des projets des investisseurs, les activités suivantes :

INFRASTRUCTURES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- 1 Rénovation du réseau routier permettant d'accéder aux zones d'intérêts touristiques
- 2 Rénovation et création de deux pistes d'atterrissage dans le parc national
- 3 Réhabilitation du pont de Djidi et infrastructures associées

4.1 RÉNOVATION DU RÉSEAU ROUTIER PERMETTANT D'ACCÉDER AUX ZONES D'INTÉRÊTS TOURISTIQUES

Définition du projet :

Afin que les touristes puissent aisément se rendre sur les zones offrant des potentialités touristiques, il est nécessaire que l'ANPN ou les concessionnaires touristiques dans les zones concédées, puissent rénover le réseau de pistes du parc national. Des pistes forestières existantes peuvent être ré-ouvertes afin de permettre la connexion nord-sud du parc, sans passer par les paysages sensibles.

Localisation des aménagements :

Les routes présentant un intérêt nécessitent d'être localisées par l'ANPN et les concessionnaires touristiques.

Le document de l'USTDA de 2007 cible trois routes présentant un intérêt pour le parc national :

- Route permettant d'accéder au Baï de Langoué ;
- Route de Mouyabi ;

→ Route forestière menant de la piste d'atterrissage à la gare d'Ivindo.

Pour vérifier la pertinence actuelle de ce choix, une étude de localisation des routes potentiellement intéressantes doit être réalisée par l'Autorité de Gestion, avant tous travaux d'aménagement.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

L'ANPN pourra être maître d'ouvrage pour la rénovation du réseau routier dans le parc national de l'Ivindo. Néanmoins, dans le cadre d'une concession touristique ou dans le cadre d'une zone touristique partagée par plusieurs opérateurs, les travaux d'aménagement seront supportés par ces derniers.

Les actions suivantes seront à réaliser :

- Réalisation d'une étude de localisation des routes présentant un potentiel d'aménagement ;

- Evaluation de la faisabilité technique et économique des travaux à réaliser ;
- Définition des TDR de mission d'un aménageur pour la réhabilitation du réseau routier identifié et budgétisation: Avant Projet Sommaire / Avant Projet Définitif ;
- Définition des TDR pour des entreprises de réalisation des travaux et sélection de prestataires ;
- Rédaction d'une EIE et transmission à la DGE;
- Réalisation des travaux par les entreprises ;
- Application et bon respect du PGES lors des travaux ;
- Suivi des travaux sur sites et des impacts relatifs aux travaux ;
- Réception des travaux ;
- Entretien des aménagements réalisés.

Seules les routes et pistes jugées prioritaires à la suite de l'étude préalable seront réhabilitées par l'autorité de gestion.

4.2

RÉNOVATION ET CRÉATION DE DEUX PISTES D'ATERRISSAGE DANS LE PARC NATIONAL

Définition du projet :

L'accessibilité aérienne est un moyen optimal pour faciliter le développement touristique du parc national d'Ivindo et particulièrement du Baï de Langoué.

- Une piste d'atterrissage en bitume est située à Makokou et est desservie deux fois par semaine depuis Libreville. L'accès au parc depuis Makokou se fait ensuite par pirogue en descendant la rivière Ivindo.
- Une seconde piste d'atterrissage, en latérite, a été construite par la société Rougier, à environ 13 kilomètres de la gare d'Ivindo. Cette infrastructure nécessite une mise à niveau, notamment pour se conformer aux règles de sécurité.

En complément de ces infrastructures, il est proposé de créer une piste d'atterrissage au sud du parc national, à proximité du Baï de Langoué.

De cette manière une desserte aérienne sera assurée aussi bien au nord qu'au sud du parc

national, permettant d'accueillir les touristes et de leur offrir des possibilités de déplacements rapides au sein du parc national.

Localisation des aménagements :

Le rapport de l'USTDA de 2007 préconise les aménagements suivants :

- Au nord du parc : Rénovation de la piste d'atterrissage « Rougier », à proximité de la gare d'Ivindo ;
- Au sud du parc : Création de la piste d'atterrissage du Baï de Langoué.

Il est clair que la piste d'atterrissage d'Ivindo doit être propriété de l'ANPN, suite à transfert à l'autorité du parc national. Il est également nécessaire de prévoir un programme d'entretien annuel de ces infrastructures : contrôle de la végétation, érosion et drainage.

Une carte synthétise ces aménagements en fin de chapitre.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

L'ANPN sera maître d'ouvrage pour la rénovation de la piste d'atterrissage à proximité de la gare et la création de la piste d'atterrissage à proximité du Baïï de Langoué.

Les actions suivantes seront à réaliser :

- Réalisation d'une étude de localisation de la piste d'atterrissage de Langoué ;
- Evaluation de la faisabilité technique et économique des travaux à réaliser ;
- Définition des TDR de mission d'un aménageur pour la rénovation de la piste d'atterrissage d'Ivindo : Avant Projet Sommaire ;
- Définition des TDR de mission d'un aménageur pour la construction de la piste d'atterrissage de Langoué: Avant Projet Sommaire ;
- Définition des TDR pour des entreprises de réalisation des travaux ;
- Sélection des entreprises réalisant les travaux ;
- Rédaction des EIE et transmission à la DGE ;
- Réalisation des travaux par les entreprises ;
- Application et bon respect du PGES lors des travaux ;
- Suivi des travaux sur sites et des impacts relatifs aux travaux ;
- Réception des travaux ;
- Entretien des aménagements réalisés.

Le transfert de propriété de la piste d'atterrissage d'Ivindo devra être trouvé via la société « Rougier ». Pour ceci, des réunions techniques devront rapidement aboutir à un accord de principe entre l'ANPN et la société forestière.

4.3 RÉHABILITATION DU PONT DJIDJI ET STRUCTURES ASSOCIÉES

Définition du projet :

Le pont Djidji est un secteur stratégique pour le tourisme, car c'est l'itinéraire le plus direct vers le Baï de Langoué depuis la gare d'Ivindo.

Le pont de la rivière Djidji est encore de bonne qualité, mais il semble nécessaire de vérifier l'état général de sa structure pour éventuellement la renforcer. Il est également envisagé de repeindre les structures du pont afin de les protéger de la corrosion. D'autres petits ponts permettent de passer des ruisseaux, le long de l'itinéraire menant à Langoué. Ces ruisseaux détruisent ces ponts qui méritent d'être réhabilités.

En réhabilitant ces infrastructures, la desserte du Baï de Langoué sera assurée en 4x4 ou quads, permettant d'accueillir plus de touristes sur le site et de leur offrir des possibilités de déplacements rapides au sein du parc national.

Localisation des aménagements :

Le rapport de l'USTDA de 2007 préconise de réaliser les aménagements suivants :

- Secteur Djidji : Rénovation du pont Djidji, entretien de la structure ;
- Secteur Djidji : Reconstruction de 4 ponts d'environ 3 mètres dans le secteur.

Il est également nécessaire de prévoir un programme d'entretien annuel de ces infrastructures : contrôle de la végétation, érosion des bas cotés, peinture des structures, nivelage et entretien du drainage.
Une carte synthétise ces aménagements en fin de chapitre.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

L'ANPN sera maître d'ouvrage pour la rénovation du pont de la Djidji et des ponts annexes permettant d'accéder au Baï de Langoué.

Les actions suivantes seront à réaliser :

- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique des travaux à réaliser ;
- Définition des TDR de mission d'un aménageur pour la rénovation du pont de la Djidji et des autres ponts : Avant Projet Sommaire ;
- Définition des TDR pour des entreprises de réalisation des travaux et sélection d'une entreprise ;
- Rédaction d'une EIE et transmission à la DGE ;
- Réalisation des travaux ;
- Application et bon respect du PGES lors des travaux ;
- Suivi des travaux sur sites et des impacts relatifs aux travaux ;
- Réception des travaux ;
- Entretien des aménagements réalisés.



5.

OBJECTIF N°4

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CONCESSIONS TOURISTIQUES ET DÉFINIR UN CADRE POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

5.1 Hôtel grand luxe Aman Resorts : Chute de Kongou	28
5.2 Hôtel des chutes de Mingouli	30
5.3 Hôtel des chutes de Djidji	31
5.4 Hôtel du Bai de Langoué « Camp de base gorille »	32

5. OBJECTIF N°4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CONCESSIONS TOURISTIQUES ET DÉFINIR UN CADRE POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'analyse du document « Vision pour le Gabon » et du projet hôtelier Aman Resorts permet d'identifier la construction de quatre (4) hôtels dans le parc national de l'Ivindo pour les cinq années à venir.

Une convention de concession est en cours de réalisation pour un de ces hôtels, celui du projet Aman Resorts. Le document « Vision pour le Gabon » identifie quatre projets hôteliers dans le parc national pour lesquels les investisseurs ne sont pas encore identifiés :

CRÉATION D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES		
1	Hôtel grand luxe : Chute de Kongou	Aman Resorts
2	Hôtel des chutes de Mingouli	Vision
3	Hôtel des chutes Djidji	Vision
4	Hôtel du Baï de Langoué	Vision

5.1 HÔTEL GRAND LUXE AMAN RESORTS : CHUTE DE KONGOU

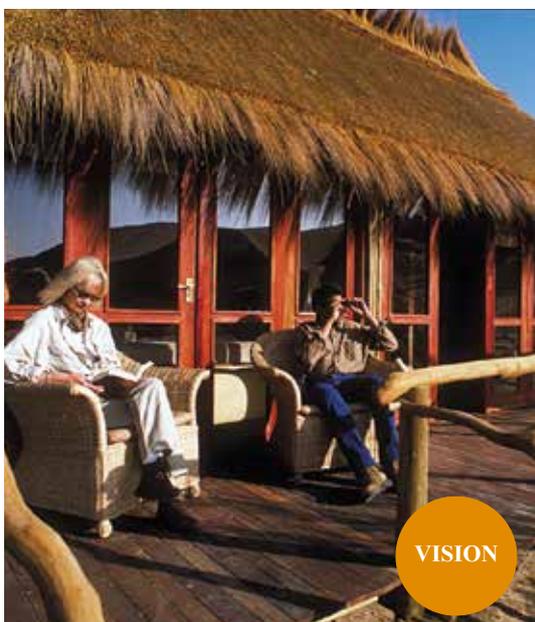


Figure 1 : Vision prospective du futur hôtel des chutes de Kongou. Vision pour le Gabon

Présentation du projet :

Le Groupe Aman Resorts a prévu d'investir dans la création d'un hôtel de luxe dans le parc national de l'Ivindo.

Le projet défini pour cet hôtel est une structure touristique composé de 30 pavillons, d'une salle de repas, d'un SPA et de 2 salles de relaxation.

Cette structure a été définie pour héberger jusqu'à 60 personnes pour une nuitée. Basé sur un taux de remplissage de 40 % les premières années, et sur une exploitation de 180 jours par an, on estime une capacité de la structure à recevoir environ 4.000 touristes par an une fois achevée.

Dans l'accord passé entre les parcs nationaux et le groupe Aman Resorts, l'achèvement des travaux était initialement prévu pour le 1er Janvier 2013. Mi 2013, les projets architecturaux étaient encore en cours de finalisation. Ce délai laisse penser à un achèvement des travaux plus réaliste courant 2016.

5. OBJECTIF N°4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CONCESSIONS TOURISTIQUES ET DÉFINIR UN CADRE POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES**Localisation de la concession :**

Le futur site sera composé de 5 structures de 6 tentes chacune, situés à proximité des chutes de Kongou.

La convention de concession n'est pas encore effective entre l'ANPN et le groupe Aman Resorts. Il n'est donc pas possible actuellement de donner la superficie exacte concédée (nombre d'hectares) dans le parc national de l'Ivindo ni le temps de concession défini entre les deux parties. Ce processus devrait être réalisé pour le début d'année 2016.

Une carte synthétise ces aménagements en fin de chapitre.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

Dans ce cas de figure, l'ANPN n'est pas aménageur mais concédant du site. Le régime de concession est en cours d'établissement entre le concessionnaire et le concédant. L'autorité de gestion devra ensuite suivre les actions réalisées par le concessionnaire sur la zone concédée et en vérifier la cohérence réglementaire.

L'ANPN réalisera les actions suivantes :

- Validation des projets architecturaux ;
- Définition exacte de la zone concédée pour la réalisation de l'hôtel :

- a. Zones de construction des infrastructures ;
 - b. Zone prioritaire ;
 - c. Zones partagées ;
 - d. Zones publiques du parc national.
- Présentation du programme technique du concessionnaire à l'ANPN pour validation définitive ;
 - Suivi de l'EIE du projet déposé par Aman Resorts à la DGE ;
 - Suivi de l'application et du bon respect du PGES lors des travaux ;
 - Suivi des travaux sur le site et des impacts relatifs aux travaux ;
 - Suivi des activités touristiques réalisées dans le parc national par Aman Resorts ;
 - Perception des redevances relatives à la pratique du tourisme dans le parc national :
 - a. Taxe sur le chiffre d'affaires annuel du concessionnaire ;
 - b. Taxe de superficie, relative à la zone d'exclusivité concédée par l'ANPN ;
 - c. Taxe par visiteur entrant dans le parc national via la structure hôtelière.



5.2

HÔTEL DES CHUTES DE MINGOULI

Présentation du projet :

Dans le document « Vision pour le Gabon » a été identifiée la possibilité de construire une structure hôtelière de luxe supplémentaire dans le parc national de l'Ivindo, baptisée « Hôtel des chutes de Mingouli ».

Les projections de cette structure hôtelière définissent les caractéristiques suivantes :

- Un hôtel de luxe, composé de 20 chambres ou cases maximum, plus un bâtiment principal, un centre d'accueil, une cuisine et des zones de services ;
- Ces constructions ne seraient pas visibles hors du site et bien intégrées à la végétation forestière, tout en offrant une vue sur les chutes ;
- La végétation arbustive devra être conservée de manière à offrir de l'ombre et un camouflage supplémentaire à la structure hôtelière.

Localisation de la concession :

La concession n'a pas été définie de manière précise dans le document « Vision pour le Gabon ». Néanmoins une zone a été ciblée par les concepteurs du document :

- Les chutes Mingouli au nord-ouest du parc national, considéré comme un des meilleurs sites du pays pour la pratique du rafting.

La convention de concession définira de manière précise la superficie concédée à l'opérateur intéressé pour cette zone touristique.

Une carte synthétise ces aménagements en fin de chapitre.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

Dans ce cas de figure, le prestataire touristique n'a pas encore été identifié. L'ANPN va devoir définir sa concession touristique (zonage et superficie) et faire la promotion de son site par un appel d'offres international pour attirer un investisseur potentiel. Une fois

l'offre technique du concessionnaire retenue, l'autorité de gestion devra suivre les activités réalisées par le concessionnaire sur la zone concédée et en vérifier la cohérence réglementaire.

L'ANPN réalisera les actions suivantes :

- Définition exacte de la zone concédée pour la réalisation de l'hôtel et ses structures :
 - a. Zones de construction des infrastructures ;
 - b. Zone prioritaire ;
 - c. Zones partagées ;
 - d. Zones publiques du parc national.
- Définition des termes de références pour le lancement d'un appel d'offres international ;
- Lancement d'une procédure d'appel d'offres international ;
- Sélection du concessionnaire sur la base des dossiers technico-économiques ;
- Suivi de l'EIE du projet déposé par le concessionnaire retenu à la DGE ;
- Suivi de l'application et du bon respect du PGES lors des travaux ;
- Réalisation des travaux d'aménagement par le concessionnaire ;
- Suivi des travaux sur le site et des impacts relatifs aux travaux ;
- Suivi des activités touristiques réalisées dans le parc national par le concessionnaire identifié ;
- Perception des redevances relatives à la pratique du tourisme dans le parc national :
 - a. Taxe sur le chiffre d'affaires annuel du concessionnaire ;
 - b. Taxe de superficie, relative à la zone d'exclusivité concédée par l'ANPN ;
 - c. Taxe par visiteur entrant dans le parc national via la structure hôtelière.

5.3

HÔTEL DES CHUTES DE DJIDJI

Présentation du projet :

Dans le document « Vision pour le Gabon » a également été identifiée la possibilité de construire une structure hôtelière de standing dans le parc national de l'Ivindo, baptisée « Hôtel des chutes de Djidji ».

Les projections de cette structure hôtelière définissent les caractéristiques suivantes :

- Un hôtel de standing, composé de 20 chambres ou cases maximum, plus un bâtiment principal, un centre d'accueil, une cuisine et des zones de services ;
- Ces constructions ne seraient pas visibles hors du site et bien intégrées à la végétation forestière, tout en offrant une vue sur les chutes ;
- La végétation arbustive devra être conservée de manière à offrir de l'ombre et un camouflage supplémentaire à la structure hôtelière.

Localisation de la concession :

La concession n'a pas été définie de manière précise dans le document « Vision pour le Gabon ». Néanmoins une zone a été ciblée par les concepteurs du document :

- Les chutes Djidji à l'ouest du parc national, sur la rivière Djidji, qui sont les chutes les plus impressionnantes du Gabon.

La convention de concession définira de manière précise la superficie concédée à l'opérateur intéressé pour cette zone touristique.

Une carte synthétise ces aménagements en fin de chapitre.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

Dans ce cas de figure, le prestataire touristique n'a pas encore été identifié. L'ANPN va devoir définir sa concession touristique (zonage et superficie) et faire la promotion de son site par un appel d'offres international pour attirer un investisseur potentiel. Une fois l'offre technique du concessionnaire retenue, l'autorité de gestion devra suivre les activités réalisées par le concessionnaire sur la zone concédée et en vérifier la cohérence réglementaire.

L'ANPN réalisera les actions suivantes :

- Définition exacte de la zone concédée pour la réalisation de l'hôtel et ses structures :
 - a. Zones de construction des infrastructures ;
 - b. Zone prioritaire ;
 - c. Zones partagées ;
 - d. Zones publiques du parc national.
- Définition des termes de références pour le lancement d'un appel d'offres international ;
- Lancement d'une procédure d'appel d'offres international ;
- Sélection du concessionnaire sur la base des dossiers technico-économiques ;
- Suivi de l'EIE du projet déposé par le concessionnaire retenu à la DGE ;
- Suivi de l'application et du bon respect du PGES lors des travaux ;
- Réalisation des travaux d'aménagement par le concessionnaire ;
- Suivi des travaux sur le site et des impacts relatifs aux travaux ;
- Suivi des activités touristiques réalisées dans le parc national par le concessionnaire identifié ;
- Perception des redevances relatives à la pratique du tourisme dans le parc national :
 - a. Taxe sur le chiffre d'affaires annuel du concessionnaire ;
 - b. Taxe de superficie, relative à la zone d'exclusivité concédée par l'ANPN ;
 - c. Taxe par visiteur entrant dans le parc national via la structure hôtelière.

Figure 2 : Proposition du design architectural du futur lodge basé sur la rivière Djidji



5.4 HÔTEL DU BAI DE LANGOUÉ « CAMP DE BASE GORILLE »

Présentation du projet :

Dans le document « Vision pour le Gabon » a été identifié la possibilité de construire une quatrième structure hôtelière dans le parc national de l'Ivindo, baptisée « Camp de base gorille».

Les projections de cette structure hôtelière définissent les caractéristiques suivantes :

- Un hôtel composé de 10 chambres, plus un bâtiment principal, un centre d'accueil, une cuisine et une zone de détente ;
- Un canopy walkway sera réalisé, avec des passerelles aériennes et des tours d'observation pour admirer la faune dans le Baï ;
- Un pavillon dans les arbres viendra compléter l'offre touristique d'hébergement sur cette zone ;
- Ces constructions ne seraient pas visibles hors du site et bien intégrées à la végétation forestière ;
- La végétation arbustive devra être conservée de manière à offrir de l'ombre et un camouflage supplémentaire à la structure hôtelière.

Localisation de la concession :

La concession n'a pas été définie de manière précise dans le document « Vision pour le Gabon ». Néanmoins une zone a été ciblée par les concepteurs du document :

- Le Baï de Langoué dans le parc national. La structure hôtelière sera située à proximité immédiate de ce site reconnu pour sa capacité à accueillir la grande faune de la zone.

La convention de concession définira de manière précise la superficie concédée à l'opérateur intéressé pour cette zone touristique.

Une carte synthétise ces aménagements en fin de chapitre.

Actions à mettre en œuvre sur la période du Plan de gestion par l'ANPN :

Dans ce cas de figure, le prestataire touristique n'a pas encore été identifié. L'ANPN va devoir définir sa concession touristique (zonage et superficie) et faire la promotion de son site par un appel d'offres international pour attirer un investisseur potentiel. Une fois l'offre technique du concessionnaire retenue, l'autorité de gestion devra suivre les activités réalisées par le concessionnaire sur la zone concédée et en vérifier la cohérence réglementaire.

L'ANPN réalisera les actions suivantes :

- Définition exacte de la zone concédée pour la réalisation de l'hôtel et ses structures (canopy walkway, pavillon dans les arbres, passerelles):
 - a. Zones de construction des infrastructures;
 - b. Zone prioritaire ;
 - c. Zones partagées ;
 - d. Zones publiques du parc national.

Figure 3 : Architecture proposée pour le camp de base gorille. Vision pour le Gabon



VISION



- Définition des termes de références pour le lancement d'un appel d'offres international ;
- Lancement d'une procédure d'appel d'offres international ;
- Sélection du concessionnaire sur la base des dossiers technico-économiques ;
- Suivi de l'EIE du projet déposé par le concessionnaire retenu à la DGE ;
- Suivi de l'application et du bon respect du PGES lors des travaux ;
- Réalisation des travaux d'aménagement par le concessionnaire ;
- Suivi des travaux sur le site et des impacts relatifs aux travaux ;
- Suivi des activités touristiques réalisées dans le parc national par le concessionnaire identifié ;
- Perception des redevances relatives à la pratique du tourisme dans le parc national :
 - a. Taxe sur le chiffre d'affaires annuel du concessionnaire ;
 - b. Taxe de superficie, relative à la zone d'exclusivité concédée par l'ANPN ;
 - c. Taxe par visiteur entrant dans le parc national via la structure hôtelière.

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN ET BUDGÉTISATION

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN ET BUDGÉTISATION

OBJECTIF : POURSUIVRE L'IDENTIFICATION DES PRODUITS TOURISTIQUES							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE DE L'ACTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Définition des TDR de mission d'un expert en tourisme pour l'évaluation technique et économique de produits touristiques dans le parc national de l'Ivindo	■					ANPN Centrale	70 000 000
Sélection d'un prestataire et réalisation des études	■					ANPN Centrale	
Identification du plan de mise en œuvre des nouveaux produits touristiques	■					Consultant/ONG	
Définition et mise en œuvre d'un programme de communication autour de ces activités	■					Consultant/ONG	
Définition d'un mode de gestion des activités touristiques proposées	■					Consultant/ONG	
Evaluation de la rentabilité annuelle de l'activité, de 2016 à 2020	■					Consultant/ONG	
OBJECTIF : AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE DE L'ACTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Rénovation du réseau routier permettant d'accéder aux zones d'intérêts touristiques	■	■				ANPN Centrale Service aménagement PNA	180 000 000
Rénovation et création de deux pistes d'atterrissage dans le parc national	■	■				Service «développement touristique» PNA	60 000 000
Réhabilitation du pont de Djidi et structures associées		■	■	■	■	PNA	25 000 000
OBJECTIF : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CONCESSIONS TOURISTIQUES, DÉFINIR UN CADRE POUR L'ACCUEIL ET LE SUIVI D'ACTIVITÉS TOURISTIQUES DANS LE PARC NATIONAL							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE DE L'ACTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Aménagement d'un hôtel grand luxe : Chutes de Kongou	■	■	■			Aman resort	Non estimé
Aménagement d'un hôtel : Chutes de Mingouli			■	■	■	Aman resort	Non estimé
Aménagement d'un hôtel : Chutes de Djidji			■	■	■	SFM Safari	Non estimé
Aménagement d'un hôtel au Bai de Langoué			■	■	■	SFM Safari	Non estimé
OBJECTIF : FONCTIONNEMENT DU SERVICE							
ACTIONS	CHRONOGRAMME					RESPONSABLE DE L'ACTION	COÛTS ESTIMATIFS
	2016	2017	2018	2019	2020		
Personnel (salaires et bénéfices)	■	■	■	■	■	ANPN Centrale	120 000 000
Personnel (perdiems, primes de bâche)	■	■	■	■	■	ANPN Centrale	23 100 000
Déplacements à la centrale	■	■	■	■	■	ANPN Centrale	1 000 000
Formation écoguides	■	■	■	■	■	ANPN Centrale	100 000 000
TOTAL (FRANCS CFA)							579 100 000

RÉPARTITION DES COÛTS 2016 - 2020

Coûts études ANPN	70 000 000
Investissement ANPN	265 000 000
Fonctionnement ANPN	144 100 000
Formation ANPN	100 000 000
Coûts totaux	579 100 000





7. RÉCAPITULATIF DU ZONAGE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES



Des zones d'utilisation partagée entre concessionnaires seront créées.

Actuellement, quatre endroits sont jugés particulièrement sensibles : les deux rivières principales : Ivindo et Djidji, le Baï de Langoué et le secteur des chutes de Kongou.

- Les rivières ne peuvent accueillir que peu d'opérateurs touristiques et bateaux à la fois, une limite qui doit être respectée pour des raisons de sécurité et de viabilité de la ressource à long terme.
- Le Baï de Langoué est un secteur très riche en termes de biodiversité, mais également très fragile. De nombreuses populations animales reposent sur le bon fonctionnement de cet écosystème. Il est nécessaire que l'accessibilité de cette zone soit réglementée et limitée dans le temps et l'espace pour assurer son intégrité écologique.
- Le secteur des chutes de Kongou sera autorisé, de manière à avoir un accès limité pour des petits groupes de touristes. Un nombre trop important de visiteurs pourrait détruire l'aspect naturel typique de ces chutes. Les zones d'accès partagées sont bénéfiques tant pour la beauté du site, la faune sauvage que pour les visiteurs (qui souhaitent avoir une expérience personnelle et privée).



8. PROJECTION DE REVENUS POTENTIELS ISSUS DU TOURISME EN 2020

8. PROJECTION DE REVENUS POTENTIELS ISSUS DU TOURISME EN 2020

La projection suivante a pour objectif de mettre en avant le poids non négligeable du tourisme dans l'économie nationale du Gabon en 2020. Pour réaliser cette projection, les hypothèses sont les suivantes :

- En 2020, toutes les structures hôtelières préconisées dans cette annexe sont réalisées et en activité ;
- En 2020, les structures hôtelières travaillent 250 jours par an ;
- En 2020, les taux d'occupation des structures de logement sont les suivants :
 - Hôtels de luxe : 40 % d'occupation sur l'année 2020 ;
 - Hôtels milieu de gamme : 30 % d'occupation sur l'année 2020 ;
 - Camping et cases de passage : 20 % d'occupation sur l'année 2020.
- En 2020, l'apport généré par une personne venant visiter le Gabon est le suivant :
 - Hôtels de luxe : 1.500.000 Francs CFA par séjour, soit environ 3.000 dollars ;
 - Hôtels milieu de gamme : 500.000 Francs CFA par séjour, soit environ 1.000 dollars ;
 - Camping et cases de passage : 100.000 Francs CFA par séjour, soit environ 200 dollars.
- En 2020, la durée moyenne du séjour pour un touriste est de 2 jours, soit une nuitée dans le parc national.

Sur cette base, la projection de revenus potentiels issus du tourisme du parc national de l'Ivindo est la suivante :

On prévoit donc que plus de 6.500 touristes viendraient visiter le parc national en 2020 et passeraient plus de 13.500 nuitées dans les structures touristiques de logement.

Le revenu potentiel pour l'économie nationale gabonaise est estimé à plus de 7 milliards et 500 millions de Francs CFA.

TOURISME LUXE					
Nombre de visiteurs prévus en 2020	Nombre d'hôtels prévus dans le parc en 2020	Capacité structure	Projection fréquentation tourisme (40% d'occupation)	Nombre de nuitées/an (250 jours d'activités)	Apports à l'économie nationale en FCFA (1.500.000 CFA/séjour)
4 500	Aman "chutes de Kongou"	60	24	6 000	4 500 000 000
	Vision "Baï de Langoué"	30	12	3 000	2 250 000 000
SOUS-TOTAL				9 000	6 750 000 000
TOURISME INTERMÉDIAIRE					
Nombre de visiteurs prévus en 2020	Nombre d'hôtels prévus dans le parc en 2020	Capacité structure	Projection fréquentation tourisme (30% d'occupation)	Nombre de nuitées/an (250 jours d'activités)	Apports à l'économie nationale en FCFA (500.000 CFA/séjour)
2 250	Vision "chutes Djidji"	30	9	2 250	562 500 000
	Vision "chutes Mingouli"	30	9	2 250	562 500 000
SOUS-TOTAL				4 500	1 125 000 000
TOURISME NATURE					
Nombre de visiteurs prévus en 2020	Nombre de campings / cases de passages prévus dans le parc en 2020	Capacité structure	Projection fréquentation tourisme (20% d'occupation)	Nombre de nuitées/an (250 jours d'activités)	Apports à l'économie nationale en FCFA (100.000 CFA/séjour)
0	Aucun	-	-	-	-
SOUS-TOTAL				0	0
500	VISITEURS AU TOTAL	TOTAL GENERAL			7 875 000 000





BIBLIOGRAPHIE

République Gabonaise - Wildlife Conservation Society, 2010. Vision pour le Gabon : le tourisme, les parcs, et le Développement Durable au 21ème siècle. Financement : République Gabonaise, WCS, Fondation Gordon and Betty Moore, Total Gabon et Edith McBean.

Ministère de l'économie, du commerce, de l'industrie et du tourisme, Mars 2010. Eléments de stratégie pour le développement du tourisme au Gabon. Plan d'actions : 2010-2017.

Agence Nationale des Parcs Nationaux, Juin 2009. Draft Plan de gestion du Parc national de l'Ivindo.

USTDA, Mai 2007. Assistance technique pour le développement des transports dans les Parcs nationaux du Gabon.

Wildlife Conservation Society - B. Voisin - R.Calaque. C.Tchemenbela. Octobre 2009. Etude de faisabilité d'un projet de renforcement des acteurs privés du secteur écotouristique au Gabon. Financement AFD.

US Forest Service - J.Neary-L.Machnik-M. Edwardsen-R.Kates. Janvier 2009. Gabon national policy development for nature based tourism.

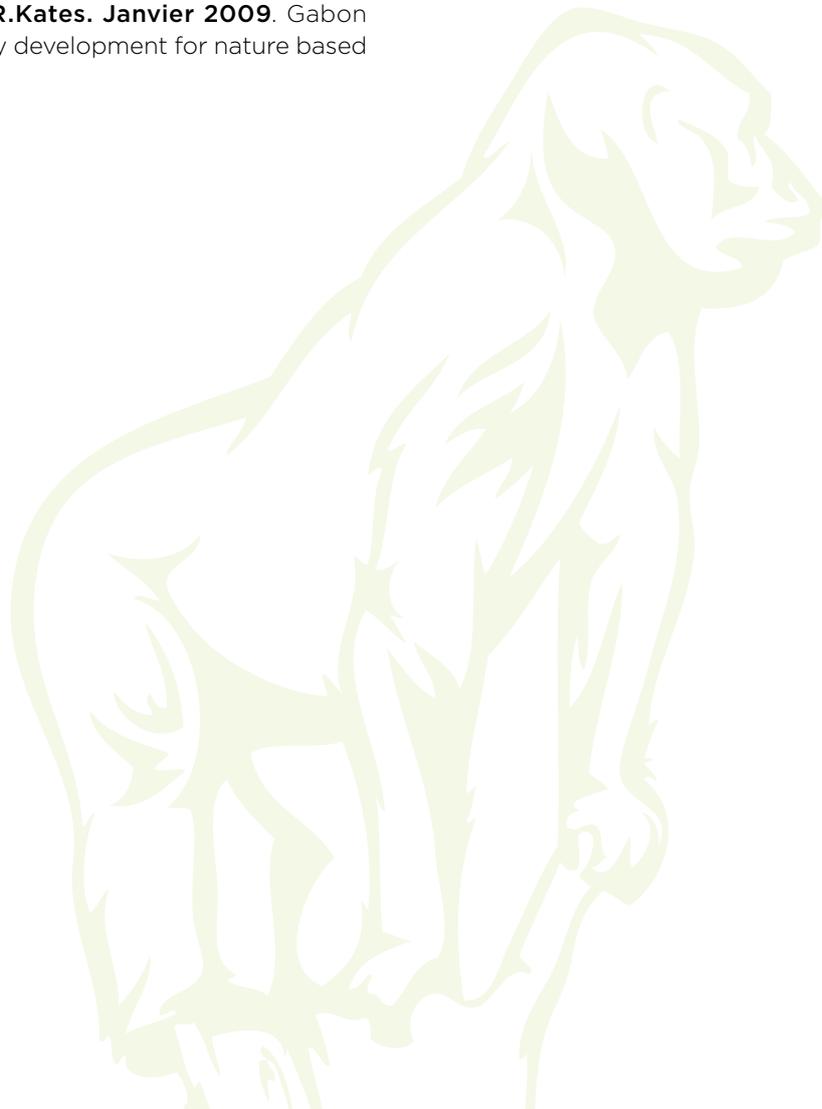
Jean-Marc Lusson. Septembre 2008. Plan directeur du développement de l'écotourisme. Cadre stratégique 2008-2017. Rapport d'expertise. Programme ECOFAC IV.

Parcs nationaux du Gabon. 2008. « Vers une industrie d'écotourisme au Gabon. Actions prioritaires ».

Wildlife Conservation Society - J.Bergeron-R.Calaque. Juin 2007. « Professionnalisation du métier d'écoguide. Etablissement d'un référentiel de métier d'écoguide ». Financement WCS-PFIT-UNESCO-MAE-ENEF.

The environment and development group - T.Buncle. Août 2006. Stratégie de marketing de tourisme et plan d'action. Financement PSVAP.

Conservation international - International Institute of Tourism Studies, Avril 2005. Atelier et session de formation en écotourisme-Libreville, Gabon. Rapport d'étude.





Auteurs

Mr Gaspard Abitsi, Mr Stéphane Leduc,
Mr Malcom Starkey,
Mr Jean-Baptiste Squarcini,
Mr Marc Bosch

Relecture

Mme Cecile Martin

Scientifiques

Mr Jean-Pierre Vande Weghe,
Melle Michelle Lee,
Melle Katherine Jeffery,
Mme Claudine Angoué,
Melle Angela Formia, Mr Richard Parnell,
Mr Tim Collins, Mr Tariq Stevart

Crédits photos

Frères Damas, Lee White,
Rombout Swanborn Africas Eden,
Ian Nicholos, Kevin Ndong, Josh Ponte,
Nichols, Matt et Nancy, Vission,
J_Easton, Vande Weghe, Ruth Starkey,
CIRMF, Nerissa, ANPN,
Jean Batiste Squarcini, Tim Collins wcs,
Chris wilks, Oslisly Richard,
ONG PROGRAMM, Fiona Maisels,
Sam Le Budde, Hervé DUCHAUFOR,
Patrice NOVACOM, Josie, Manu San
Felix, Enric Sala.



Parcs Gabon





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020
PROGRAMME
DE CONSERVATION
ET DE RECHERCHE





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020 PROGRAMME DE CONSERVATION ET DE RECHERCHE

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	04	4. PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE	39 > 49
INTRODUCTION	06	4.1 Identification des priorités pour le suivi écologique.....	40
1. MÉTHODOLOGIE	09 > 15	4.2 Actions de suivi écologique à mettre en œuvre.....	45
1.1 Approche conceptuelle	10	5. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONSERVATION ET DE RECHERCHE	51 > 55
1.2 Identification des sites sensibles dans et autour du parc national.....	11	5.1 Besoins logistiques.....	52
1.3 Identification des interventions de gestion.....	12	5.2 Besoins en ressources humaines	52
1.4 Hiérarchisation des besoins en information	14	5.3 Coordination des actions de recherche et de suivi écologique.....	53
1.5 Programme de suivi écologique	15	5.4 Tableau récapitulatif des actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de gestion 2016-2020.....	54
2. ACTIONS DE « CONSERVATION »	17 > 29	BIBLIOGRAPHIE	57 > 59
2.1 Identification des sites sensibles et actions de gestion nécessaires	18	ANNEXE	61 > 62
2.2 Interventions de gestion des écosystèmes	24		
3. ACTIONS DE « RECHERCHE »	31 > 37		
3.1 Identification des besoins en information.....	32		
3.2 Programmes de recherche à développer	34		

RÉSUMÉ

Principes généraux

Le programme de Conservation et de Recherche du Plan de gestion traite des actions de prévention et de préservation à conduire pour protéger et valoriser les valeurs du parc national. Les actions seront autres que la simple application de la loi : il s'agit des actions de protection des sites sensibles, de la collecte de données pour combler les besoins en information et du suivi écologique qui permettra d'évaluer la réussite (ou non) des actions de gestion du parc national de l'Ivindo.

Actions de gestion

A travers la consultation et l'application d'un processus rigoureux de hiérarchisation, cette annexe décline les activités prioritaires selon cinq thématiques :

1. L'identification des sites particulièrement sensibles au sein du parc.

- Plusieurs baïs qui sont associés à de fortes concentrations d'éléphants, notamment le baï de Langoué ;
- La rivière Dji-dji et ses affluents ;
- La rivière Ivindo et ses affluents ;
- Les chutes spectaculaires : Koungou, Mingouli, Dji-dji ;
- Les dalles rocheuses.

2. La définition de la zone tampon du parc, espace géographique de protection contigu au parc national.

Elle permet d'inclure les zones particulièrement sensibles dans lesquelles les activités mal maîtrisées pourraient avoir des impacts négatifs sur les valeurs patrimoniales du parc.

La zone tampon est composée de cinq secteurs :

- le bassin versant de la rivière Dji-dji au nord et à l'est ;
- la zone des baïs du sud-est « Lasso-Loubi » ;

- la zone sud-ouest et ouest « Ivindo-Ogooué » importante pour les éléphants et les bongos entre autres ;
- le secteur nord-ouest « Ovan-Makokou », important pour les approches de la rivière Ivindo et les valeurs paysagères de la rivière et de ses chutes ;
- le secteur nord-est « Mié » important pour les éléphants et autres espèces ainsi que pour son potentiel touristique.

3. Les interventions actives de gestion des écosystèmes en faveur de la conservation et du développement touristique.

Les interventions actives de gestion sont les suivantes :

- Développement d'un plan de prévention de la transmission des maladies entre les hommes et les grands singes ;
- Prévention de l'introduction d'espèces invasives aquatiques ;
- Prévention de la dispersion de la fourmi invasive *Wasmannia*.

Une activité en appui au développement touristique est également proposée :

- Etude de faisabilité pour l'habituation des grands singes (notamment les chimpanzés).

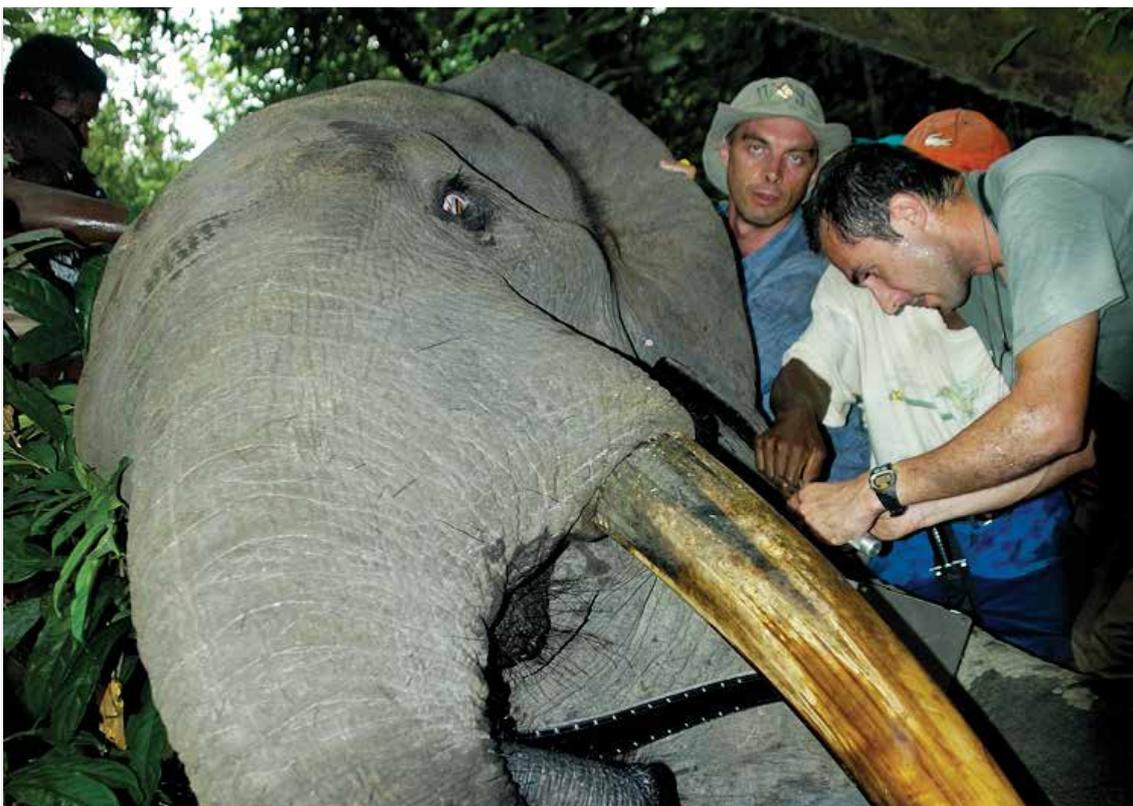
4. Les besoins en information identifiés par ordre de priorité.

Les besoins en information identifiés sont les suivants :

- Ligne de base sur les poissons et autres espèces aquatiques des rivières Ivindo et Dji-dji ;
- Richesse et diversité des habitats forestiers ;
- Distribution du bongo et de l'hylochère.

Des programmes de recherche adaptés sont proposés pour appuyer ces trois thématiques.

5. Un système de suivi-écologique.



Les priorités ont été évaluées en fonction des priorités des valeurs, du niveau des menaces et de la faisabilité de suivi. Les priorités très hautes et hautes ainsi identifiées sont :

- Suivi du baï de Langoué et autres baïs dans le parc national et sa zone tampon ;
- Suivi des éléphants, grands singes et autres grands mammifères ;
- Suivi des crocodiles et des loutres sur la rivière Dji-dji ;
- Suivi des valeurs paysagères des chutes Koungou, Mingouli et Dji-dji et autres zones à haute valeur.

Ce programme de Conservation et de Recherche sera mis en œuvre par les équipes de l'ANPN avec l'appui des partenaires techniques spécialisés.

L'équipe technique préconisée pour le service

« conservation-recherche » du parc national de l'Ivindo sera composée de :

- Un chef de service ;
- un chef de service adjoint ;
- Trois (3) assistants de terrain suivi écologique.

Cette équipe sera appuyée par un cartographe, un expert en suivi écologique et un responsable de suivi des PGES.

A chaque fois que ce sera possible, les instituts de recherche nationaux seront associés aux actions de recherche réalisées au sein du parc national et dans sa zone tampon.

Le coût total de mise en œuvre de ce programme s'élève environ à 1.540.000.000 FCFA pour les cinq ans 2016-2020.

INTRODUCTION

La protection à long terme et la mise en valeur des parcs nationaux dépendent des efforts de protection, d'aménagement et de développement touristique des autorités de gestion.

Parfois, certaines menaces pesant sur les valeurs des parcs ne sont pas liées à l'application de la loi : les espèces invasives, la gestion des feux et la fragilisation des métapopulations sont des exemples classiques de menaces nécessitant de mettre en place des actions de gestion.

Le manque d'information peut empêcher les gestionnaires de prendre les bonnes décisions de gestion : la méconnaissance de la distribution des espèces ou de leur sensibilité aux changements climatiques en est un exemple.

Il apparaît nécessaire de pouvoir évaluer si les conditions souhaitées pour des espèces et des écosystèmes prioritaires sont atteintes ou non suite à la mise en place d'un document de gestion par exemple. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des programmes de suivi écologique adaptés et efficaces.

L'annexe technique de Conservation et de Recherche a permis d'identifier pour le parc national de l'ivindo :





1. **les sites particulièrement sensibles** nécessitant un suivi ou une protection accrue, au moins de manière partielle ou saisonnière ;
2. **Les interventions actives de gestion des espèces ou des écosystèmes.** Dans la majorité des cas dans les parcs nationaux du Gabon, les lignes de base sont des valeurs largement intactes et donc les actions de gestion ne sont pas nécessaires. Les interventions se limitent souvent à la gestion des feux et des espèces invasives ;
3. **Les besoins en informations nécessaires pour une gestion efficace** du parc et l'atteinte des conditions souhaitées pour les valeurs identifiées. Il ne s'agit pas d'identifier toutes les questions de recherche intéressantes, mais celles prioritaires pour une bonne gestion du parc ;
4. **Les priorités pour le suivi écologique et l'atteinte des conditions souhaitées** : il s'agit des mécanismes permettant d'évaluer si les actions du Plan de gestion sont réellement efficaces. Cependant, il n'est pas possible de suivre toutes les actions – le suivi écologique impose une logistique onéreuse – et il s'agit donc de prioriser le suivi à mettre en œuvre.

Ce programme de Conservation et de Recherche présente la stratégie à mettre en œuvre par le service « conservation-recherche » du parc national de l'Ivindo et évalue les ressources nécessaires pour exécuter les actions prioritaires identifiées.



1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Approche conceptuelle	10
1.2 Identification des sites sensibles dans et autour du parc national.....	11
1.3 Identification des interventions de gestion.....	12
1.4 Hiérarchisation des besoins en information.....	14
1.5 Programme de suivi écologique	15

1.1

APPROCHE CONCEPTUELLE

L'approche utilisée dans ce document s'inscrit dans la logique de la gestion adaptative.

Suite à l'identification d'une menace à valeur prioritaire, deux choix sont possibles :

- soit mener une intervention pour laquelle les gestionnaires sont sûrs d'avoir une probabilité élevée de réussite ;
- soit, si la réussite de l'intervention n'est pas garantie, mener des opérations de recherche scientifique sur le terrain afin d'évaluer les effets escomptés.

Dans les deux cas, le suivi écologique permettra d'évaluer la réussite ou non des interventions et les adapter si besoin.

Le tableau suivant présente la définition de quelques termes clés utilisés dans ce document.

Pour chacun de ces quatre thèmes, un système de hiérarchisation a permis d'identifier les actions prioritaires. Les méthodologies utilisées dans chaque cas sont décrites dans la suite du document.

Tableau 1 : Tableau de définition des termes de référence de l'annexe de Conservation et de Recherche

TERMES	DÉFINITION
Sites sensibles	<p>Des sites ayant une importance particulière pour la conservation d'une ou plusieurs valeurs du parc. Des perturbations mineures pourraient avoir un impact significatif sur la valeur.</p> <p>Par exemple : des sites de nidification, des zones de regroupement saisonnier des animaux, des bassins versants en amont des parcs nationaux.</p>
Suivi écologique	<p>Etude sur l'état d'une ou plusieurs valeurs du parc ayant pour objectif d'évaluer si les conditions souhaitées de cette valeur sont en voie d'aboutir ou non. Le suivi écologique est continu et basé sur un protocole de collecte de données standardisé.</p>
Recherche pour la gestion	<p>Etude ponctuelle (même de longue durée) destinée à éclairer une ou plusieurs décisions de gestion. Sont considérées comme actions de recherche pour la gestion des études qui ont pour objet de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. clarifier la hiérarchisation de la priorité d'une valeur du parc ; ou 2. clarifier si notre hiérarchisation des menaces pour les valeurs du parc est correcte ; ou 3. évaluer l'efficacité potentielle d'une ou plusieurs interventions de gestion, face à une menace pour les valeurs du parc. <p>Il est à noter que des projets de recherche pour la gestion du parc auront une composante de suivi écologique, mais probablement limité à l'échelle d'une zone pilote.</p>
Interventions actives de gestion	<p>Des actions destinées à modifier un ou plusieurs aspects de l'écosystème pour faciliter l'obtention des conditions souhaitées pour une ou plusieurs valeurs.</p>

1.2

IDENTIFICATION DES SITES SENSIBLES DANS ET AUTOUR DU PARC NATIONAL

Les « sites sensibles » sont les zones abritant en proportion importante une ou plusieurs valeurs et soumises à des menaces qui ne sont pas simplement en lien avec l'application de la loi.

Les sites sensibles ont été identifiés sur la base des valeurs prioritaires des parcs nationaux et des menaces associées. Le processus détaillé d'identification des zones sensibles est décrit en [Annexe n°1](#).

Hors du parc national de l'Ivindo, les sites sensibles ont été identifiés sur la base :

- Des zones d'importance pour les espèces prioritaires mobiles ;
- Des zones où les activités anthropiques mal maîtrisées ont une forte probabilité d'entraîner des impacts négatifs sur le parc.

Ces zones sensibles situées hors du parc devront être incluses dans la zone tampon du parc national. Pour chacune des zones sensibles identifiées, des lignes directrices de gestion et des actions spécifiques à mener ont été identifiées.



1.3

IDENTIFICATION DES INTERVENTIONS DE GESTION

Une liste des interventions de gestion nécessaires a été établie sur la base de la liste des valeurs prioritaires du parc national et des menaces associées.

A chaque fois qu'il existe une menace « écologique » pour laquelle l'application de la loi ou les interventions socio-économiques ne sont pas suffisantes, nous avons évalué les possibilités d'interventions dans l'écosystème.

Les interventions ont été évaluées en fonction :

- de la priorité de la valeur et des menaces ;
- de la probabilité de réussite de l'intervention ;
- de la faisabilité technique, financière et éthique.

Pour les interventions dont la probabilité de réussite n'est pas connue, où le risque d'impacts non-souhaités est élevé, deux choix existent :

- Un programme de recherche est proposé avant la mise en œuvre de l'intervention ;
- L'intervention est abandonnée.

Les interventions de gestion peuvent en effet avoir des impacts non souhaités sur une ou plusieurs valeurs du parc national.

La position de l'ANPN, par défaut, est de ne pas intervenir. Si l'intervention de gestion semble nécessaire, une évaluation préalable de ses impacts est requise. Chaque intervention de gestion doit donc faire l'objet d'une étude de faisabilité avant sa mise en œuvre.

Cette étude de faisabilité doit comporter une partie liée aux « impacts environnementaux », mettant en avant les impacts négatifs potentiels de l'intervention, les mesures d'atténuation et le système de suivi. Cette étude est soumise aux experts avérés dans le domaine d'intervention pour commentaire. L'étude de faisabilité et les commentaires sont ensuite transmis par la Cellule scientifique de l'ANPN au Secrétariat exécutif pour évaluation et autorisation avant tout démarrage d'activités.





1.4 HIÉRARCHISATION DES BESOINS EN INFORMATION

Les besoins en information ont été hiérarchisés selon trois critères:

- La priorité de gestion de la valeur et des menaces associées : cette valeur est tirée de la matrice de priorisation pour le parc concerné ;
- Le niveau de contribution aux décisions de gestion : les informations qui aident à la décision et qui permettent d'évaluer la faisabilité ou l'efficacité des actions de gestion menées sur le terrain seront prioritaires ;
- La faisabilité de la collecte de données : les actions prioritaires sont celles pour lesquelles il existe des protocoles de collecte de données, réalisables au niveau technique, financier et éthique.

Pour chacun de ces trois critères nous avons attribué une valeur :

- "Très haute" ;
- "Haute" ;
- "Moyenne" ;
- "Faible".

Les critères d'application des valeurs sont présentés en [Annexe n°1](#) du présent document. Un système de pondération a ensuite permis d'éliminer les besoins en information de moindre importance.

Figure 2 : Tableau de pondération des critères pour valider les opérations de suivi écologique

PRIORITÉ DE LA VALEUR	PRIORITÉ DES MENACES	FAISABILITÉ	PRIORITÉ GLOBALE POUR SUIVI ÉCOLOGIQUE
Très haute ou haute	Très haute ou haute	Très haute ou haute	Très haute
Très haute ou haute	Moyenne	Très haute ou haute	Haute
Très haute ou haute	Moyenne ou faible	Moyenne	Moyenne
Très haute ou haute	Moyenne ou faible	Faible	Faible
Moyenne	Très haute, haute, moyenne	Très haute, haute, moyenne	Moyenne
Moyenne	Faible	Moyenne ou faible	Faible

1.5

PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

Les programmes de suivi écologique sont essentiels pour la gestion adaptative : ils fournissent les informations nécessaires pour adapter la gestion du parc national aux exigences du site.

Ces programmes ont souvent des coûts élevés. Il apparaît donc nécessaire d'identifier les priorités à suivre pour le parc national. La procédure qui a été suivie est celle recommandée par Tucker et al. (2005).

La hiérarchisation des besoins a été réalisée en fonction de trois critères :

- La priorité de la valeur identifiée ;
- La priorité des menaces actuelles ou potentielles pour la valeur ;
- La faisabilité technique, financière et éthique d'un suivi permettant de produire des données fiables. Dans ce contexte, nous avons considéré comme "fiable" un coefficient de variation (CV) de 20% ou moins (densité des animaux, nombre de nids par km, etc.).

Nous avons ensuite hiérarchisé les actions de suivi écologique selon la matrice suivante, avec une pondération plus grande pour les valeurs prioritaires menacées.

 cf. Figure 2 : Tableau de pondération des critères pour valider les opérations de suivi écologique

Pour chaque programme de suivi écologique avec une priorité « Très Haute », « Haute » ou « Moyenne », nous avons présenté les méthodes à suivre.

Néanmoins, le système de suivi écologique est itératif et continu. Il est nécessaire d'avoir des données de base pour identifier les méthodes à mettre en place et les données obtenues peuvent entraîner des modifications de choix dans les méthodologies à mettre en œuvre. Ceci est particulièrement vrai pour des espèces difficiles à suivre, comme les hippopotames ou les lamantins.

Il est également important que des analyses régulières de la véracité statistique de chaque méthode soient effectuées. Ceci permettra de vérifier si les méthodes sont efficaces pour évaluer vraiment des changements conséquents pour la gestion. Dans le cas inverse, le programme de suivi écologique produira des données inutiles (*Legg et Nagy, 2006*) ou la fréquence et l'intensité des études seront trop élevées, avec un programme plus cher que nécessaire (*Reynolds et al 2011*).

La définition des seuils de changement dans les populations des espèces considérées comme importantes pour la gestion est donc essentielle. Il faut néanmoins tenir compte du fait que les méthodes de suivi réalistes, détectent rarement des changements inférieurs à 20% entre deux périodes de collecte de données. Dans ce document, nous avons utilisé par défaut un taux de 20% comme seuil de changement à détecter, mais évalué cas par cas. Il est à noter que dans certains cas, le temps nécessaire pour détecter des changements sera plus long que la période de ce Plan de gestion et que pour certaines espèces aucun système de suivi adapté n'existe.

La gestion étant adaptative, il se peut que les intervalles entre les cycles de suivi écologique soient réduits. Si sur le terrain, certaines observations laissent penser à un changement rapide pour une valeur (observation de carcasses pendant des patrouilles par exemple), alors l'identification des menaces va entraîner une accélération du programme de suivi écologique. Le but est de réagir rapidement aux nouvelles menaces. La décision d'accélérer le programme de suivi écologique se prendra en consultation avec la Cellule scientifique de l'ANPN.

2.

ACTIONS DE CONSERVATION

2.1 Identification des sites sensibles et actions de gestion nécessaires	18
2.2 Interventions de gestion des écosystèmes.....	24

2.1

IDENTIFICATION DES SITES SENSIBLES ET ACTIONS DE GESTION NÉCESSAIRES

A. Sites particulièrement sensibles à l'intérieur du parc

Dans chaque parc, il existe des sites qui ne sont pas menacés par des activités illégales mais qui restent néanmoins particulièrement sensibles et pourraient être perturbés par des activités humaines.

Dans le parc national de l'Ivindo, les sites suivants ont été recensés :

 cf. Tableau 3 ci-contre : Tableau d'identification des sites sensibles dans le parc national de l'Ivindo

A noter que cette liste des sites sensibles n'est pas exhaustive. Les lignes directrices pour chaque site sensible seront traduites dans le Règlement intérieur du parc national.

B. Sites sensibles en périphérie du parc

Le parc national de l'Ivindo abrite de multiples valeurs sensibles qui peuvent être impactées par des activités en zone tampon. Trois types de zone sensibles ont été identifiés :

Les bassins versants en amont du parc national : des activités mal maîtrisées pourraient avoir des impacts négatifs sur le système hydrique et les écosystèmes associés du parc ;

Les zones d'importance pour les espèces prioritaires mobiles : certains parcs nationaux abritent des espèces qui sont mobiles et dépendent en partie de ressources et d'habitats situés en dehors du parc national (les éléphants ou les poissons migratoires sont de bons exemples) ;

Les zones d'importance pour des espèces pour lesquelles la population à l'intérieur du parc national ne serait pas viable à long terme. Sur la base des données disponibles (télé-métrie essentiellement), nous avons estimé la

superficie nécessaire pour protéger les populations actuelles de ces espèces. La superficie évaluée ne s'applique que pour les parties en limite du parc national où il existerait un flux significatif des espèces étudiées. Les résultats de cette analyse pour le parc national de l'Ivindo sont présentés dans le tableau ci-dessous.

 cf. Tableau 4 : Tableau d'identification des zones sensibles, situées en dehors du parc national de l'Ivindo

Au final, cinq zones ont été identifiées comme sensibles en périphérie du parc national de l'Ivindo. Ces zones doivent être incluses dans la zone tampon du parc national pour en assurer son intégrité.

Il est à noter que le bassin en amont de la rivière Ivindo est très vaste et donc impossible à inclure en zone tampon. Néanmoins, les activités en amont, surtout exploitations minière et forestière mal maîtrisées, auraient des impacts négatifs significatifs (par pollution, sédimentation, changement des régimes hydrologiques, etc.). Il est donc impératif de s'assurer que les besoins de protection du parc national de l'Ivindo sont pris en compte dans toutes les activités majeures de développement en amont. Ceci comporte également un aspect transfrontalier. L'idéal serait qu'un « schéma directeur » du bassin versant soit développé (y compris un aspect transfrontalier) pour orienter le développement du bassin versant vers des pratiques à faible impact tout en favorisant le développement économique.

SECTEUR	VALEURS IMPORTANTES	MENACES À PRENDRE EN COMPTE	ACTIONS À PRÉVOIR
Baï de Langoué et ses alentours Autres baïs (ex. Mikadjé et Zembi)	Eléphants Possibilité touristique	Perturbation par infrastructures ou activités mal maîtrisées Pollution des eaux en amont Changement du régime hydrographique	Eviter ces zones dans la planification des infrastructures. Développer et appliquer des lignes directrices pour constructions à faible impact.
Rivière Dji-dji et ses affluents (y compris ses chutes)	Crocodiles Loutres Potentiel touristique	Perturbation par infrastructures ou activités mal maîtrisées Espèces invasives Pollution des eaux en amont Changement du régime hydrographique	Développer et appliquer des lignes directrices pour constructions à faible impact. Identifier les sites où la construction sera permise. Développer un programme de prévention de l'introduction des espèces invasives Intégrer ces éléments dans un plan de conservation du bassin Dji-dji
Chutes de l'Ivindo (Koungou et Mingouli)	Valeurs paysagères Potentiel touristique	Perturbation par infrastructures ou activités mal maîtrisées Pollution /sédimentation des eaux en amont	Développer et appliquer des lignes directrices pour constructions à faible impact.
Dalles rocheuses	Plantes endémiques	Constructions mal maîtrisées	Connaître la sensibilité de ces zones Eviter ces zones dans la planification des infrastructures. Développer et appliquer des lignes directrices pour constructions à faible impact.
Rivière Ivindo	Diversité aquatique Pêche coutumière	Perturbation par infrastructures ou activités mal maîtrisées Sur-pêche Espèces invasives Pollution des eaux en amont Changement du régime hydrographique	Développer et appliquer des lignes directrices pour constructions à faible impact. Identifier les sites où la construction sera permise. Développer un programme de prévention de l'introduction des espèces invasives Intégrer ces éléments dans un plan de conservation du bassin Ivindo Développer un Plan de gestion de la pêche coutumière sur le principe d'exploitation durable à faible impact

Tableau 3: Tableau d'identification des sites sensibles dans le parc national Ivindo

2. ACTIONS DE « CONSERVATION »

SECTEUR	VALEURS POUVANT ÊTRE IMPACTÉES	DESCRIPTION	DIRECTIVES À PRENDRE EN COMPTE DANS CE SECTEUR DE LA ZONE TAMPON	SUPERFICIE (HA)
Secteur 1 : Bassin versant de la rivière Dji-dji	Ecosystème aquatique intact Crocodiles Loutres Potentiel touristique	Bassin versant de la rivière Dji-dji en amont du parc national	Maintenir le couvert végétal de la zone Faire appliquer par les opérateurs les bonnes pratiques pour réduire l'érosion et leur imposer de restaurer les zones impactées Protection stricte des espèces menacées / application stricte bonnes pratiques gestion de la chasse	139.093
Secteur 2 : Secteur des baïs du sud-est « Lassio-Loubi »	Eléphants Potentiel touristique	Limites du parc national jusqu'aux rivières Loubi, Lassio et Ogooué	Maintenir le couvert végétal de la zone Faire appliquer par les opérateurs les bonnes pratiques pour réduire l'érosion et leur imposer de restaurer les zones impactées Surveillance stricte des baïs, surtout en période de fréquentation élevée par les éléphants Protection stricte des espèces menacées / application stricte bonnes pratiques de gestion de la chasse Eviter la fragmentation par des infrastructures linéaires permanentes majeures	143.469
Secteur 3 : Secteur sud-ouest et ouest « Ivin-do-Ogooué »	Eléphants Bongo Potentiel touristique	Secteur entre la rive droite de l'Ogooué, la rive gauche de l'Ivindo en aval du parc national et le parc national	Maintenir le couvert végétal de la zone Faire appliquer par les opérateurs les bonnes pratiques pour réduire l'érosion et leur imposer de restaurer les zones impactées Protection stricte des espèces menacées / application stricte bonnes pratiques de gestion de la chasse Eviter la fragmentation par des infrastructures linéaires permanentes majeures	68.271
Secteur 4 :	Potentiel touristique des Chutes de l'Ivindo	Bande de 5km sur la limite nord-ouest du parc national	Maintenir le couvert végétal de la zone Faire appliquer par les opérateurs les bonnes pratiques pour réduire l'érosion et leur imposer de restaurer les zones impactées Protection stricte des espèces menacées / application stricte bonnes pratiques de gestion de la chasse	52.754
Secteur 5 : Secteur nord-est « Mié »	Eléphants Grande faune Potentiel touristique	Entre la limite nord-est du parc national et la rivière « Mié »	Maintenir le couvert végétal de la zone Faire appliquer par les opérateurs les bonnes pratiques pour réduire l'érosion et leur imposer de restaurer les zones impactées Protection stricte des espèces menacées / application stricte bonnes pratiques de gestion de la chasse Eviter la fragmentation par des infrastructures linéaires permanentes majeures	39.309
TOTAL				442.896

Tableau 4 : Tableau d'identification des zones sensibles, situées en dehors du parc national de l'Ivindo

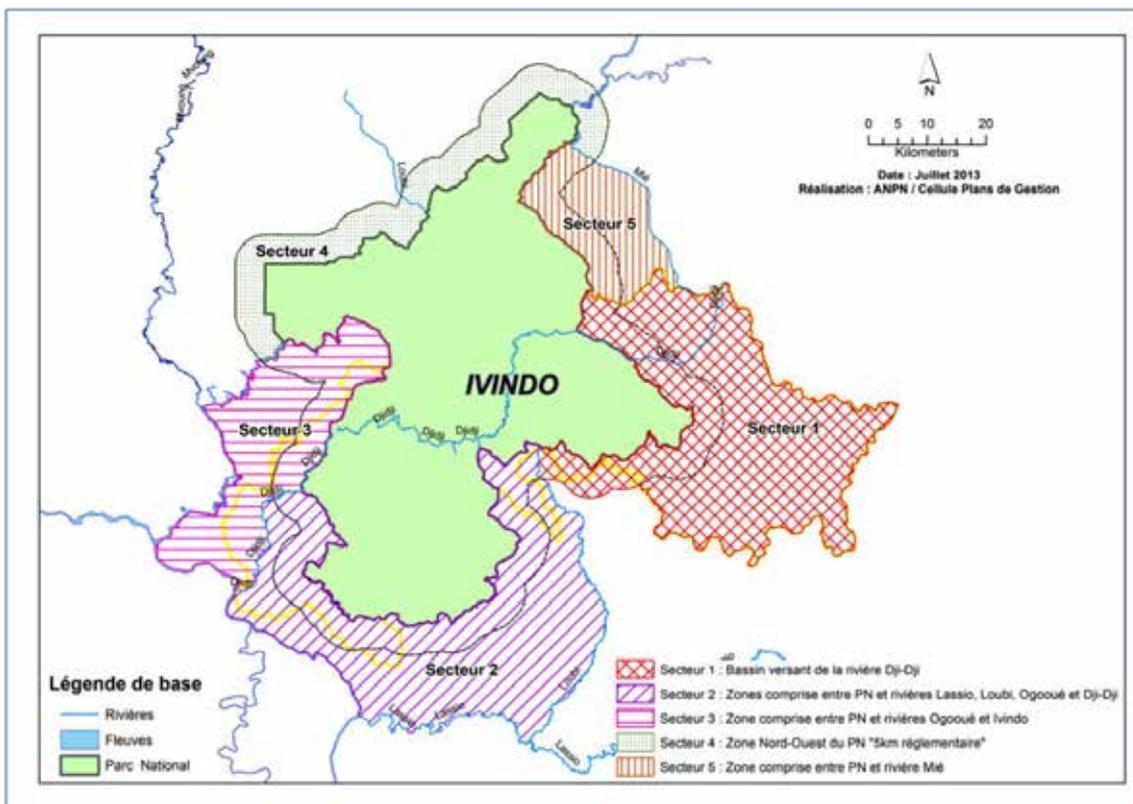


Figure 5 : Proposition du nouveau tracé de la zone tampon pour le parc national de l'Ivindo





C. Actions de gestion pour les sites sensibles

Pour protéger les sites sensibles du parc national de l'Ivindo, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

Elaborer les directives spécifiques nécessaires pour protéger chaque site sensible au sein du parc national et incorporer au Règlement intérieur du parc national

Définir les lignes directrices pour les activités dans chaque secteur de la zone tampon

Veiller au développement et au suivi des PGES adoptés par les opérateurs

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Identifier les directives spécifiques à chaque site sensible au sein du parc national ainsi qu'un protocole de suivi et les incorporer dans le Règlement intérieur du parc national	■				
Elaborer des lignes directrices pour les activités dans les secteurs de la ZT en application du guide national de l'ANPN	■	■			
Analyser la sensibilité du bassin versant de l'Ivindo et développer un schéma directeur pour orienter le développement du bassin.	■	■			
Sensibiliser les opérateurs économiques de la ZT sur les lignes directrices à travers le CCGL et des missions individuelles		■			
Développer et mettre en œuvre un programme de suivi et d'accompagnement de la mise en œuvre des PGES dans chaque secteur de la ZT, y compris des audits indépendants externes		■	■	■	■

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Appui technique experts/ONG pour la caractérisation des sites sensibles et l'élaboration des lignes directrices pour les activités

Staff ANPN pour la sensibilisation des opérateurs économiques et le contrôle des PGES

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

RESSOURCES HUMAINES

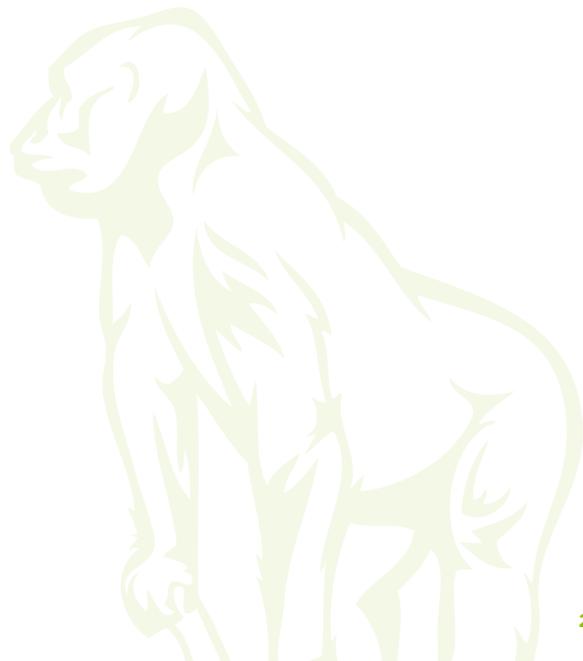
Expert national pour assistance technique et accompagnement de l'équipe de terrain (15 jours/an)

2 personnes ANPN (chargé de suivi de la ZT et 1 écogarde) pour la sensibilisation des opérateurs économiques et le contrôle des PGES (100 jours/an)

BUDGET (FRANCS CFA)

120.000.000 FCFA

Tableau 4 : Tableau d'identification des actions de gestion pour les zones sensibles du parc



2.2 INTERVENTIONS DE GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

A. Evaluation des interventions de gestion active des écosystèmes

Le tableau suivant présente les opérations pouvant être réalisées dans le parc national de l'Ivindo pour répondre aux menaces des

valeurs prioritaires. Ces opérations techniques ont été évaluées, en termes d'impacts potentiels pour la valeur, mais également en termes de faisabilité technique.

VALEURS IMPACTÉES : Population de grands singes				
Menace : Transmission maladies homme-singes				
TYPES D'INTERVENTIONS POSSIBLES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ TECHNIQUE	EVALUATION GLOBALE
Programme de suivi et de prévention	Haute	Haut	Haute	Haute
			Déjà en cours de réalisation	
VALEURS IMPACTÉES : Dji-dji, Ivindo, Crocodiles, Loutres, Potentiel touristique				
Menace : Introduction d'espèces invasives aquatiques (jacinthe à l'eau etc)				
TYPES D'INTERVENTIONS POSSIBLES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ TECHNIQUE	EVALUATION GLOBALE
Programme de suivi et de prévention	Haute	Haut	Haute	Haute
VALEURS IMPACTÉES : Biodiversité générale, potentiel touristique				
Menace : Dispersion de la fourmi invasive Wasmannia				
TYPES D'INTERVENTIONS POSSIBLES	PRIORITÉ DE LA VALEUR	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ TECHNIQUE	EVALUATION GLOBALE
Prévention, sur la base de la distribution actuelle	Haute	Haut	Haute	Haute
		Cette fourmi semble absente de grandes parties du parc national donc possible de prévenir.	La cartographie est relativement facile	

Tableau 6 : Tableau d'identification des interventions pour la gestion des écosystèmes du parc national

B. Actions de gestion active des écosystèmes

Priorités de gestion « hautes »

INTERVENTIONS PRÉVUES | **PRÉVENTION ET SUIVI DE LA TRANSMISSION DES MALADIES ENTRE LES HOMMES ET LES GRANDS SINGES NON HUMAINS**

ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES

De nombreuses études ont démontré la transmission de pathogènes entre l'homme et les primates, surtout les grands singes.
 Une meilleure compréhension de la corrélation entre la présence humaine et les taux et tendances des infections est également recommandée. Quelques observations ont été effectuées au Baï de Langoué, mais les données restent relativement peu compréhensives.
 L'éducation sanitaire, les mesures préventives et les programmes sanitaires du personnel doivent être intégrés dans toute initiative de protection des grands singes ou tout projet touristique lié aux primates.

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

1. Etablir une liste des cinq maladies les plus dangereuses pour les grands singes dans le parc national de l'Ivindo (prévalence x sévérité x risque d'infection) et identifier des protocoles de suivi légers.
2. Etablir un système de réponse rapide pour les cas de mortalité de grands singes liés à des maladies en collaboration avec des laboratoires adaptés
3. Evaluer et assurer un système sanitaire préventif pour tous les travailleurs du parc national de L'Ivindo et les pisteurs accrédités

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Etablir une liste des cinq maladies les plus dangereuses pour les grands singes dans le parc national Ivindo (prévalence x sévérité x risque d'infection) et identifier des protocoles de suivi légers	■				
Mettre en œuvre la surveillance	■	■	■	■	■
Rédiger et organiser un protocole de réponse rapide en cas de mortalité de grands singes	■				
Organiser des ateliers de formation et sensibilisation du staff du parc national sur les risques de transmission des maladies et le système de réponse rapide en cas de mortalité	■		■		■
Suivre régulièrement l'application du système sanitaire préventif	■	■	■	■	■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Appui technique des experts/ONG pour étude de base, développement du protocole de suivi et du kit pédagogique, formation des formateurs ;
 Suivi de l'application du système sanitaire préventif et sensibilisation des agents : chefs de service « implication des communautés locales » et conservation, écogardes

MOYENS HUMAINS

Appui niveau central : 3 jours/an équipe conservation recherche
 Sensibilisation et suivi du système sanitaire préventif : une équipe de 2 écogardes et 1 chef de service 20 jours par an

BUDGET (FRANCS CFA)

50.000.000 FCFA

2. ACTIONS DE « CONSERVATION »

INTERVENTIONS PRÉVUES | PRÉVENTION DE L'INTRODUCTION D'ESPÈCES INVASIVES AQUATIQUES

ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES

Appelé la «jacinthe d'eau» en langue commune, Eichhornia crassipes est une plante aquatique qui provient du Bassin de l'Amazonie. Portant de belles fleurs, elle est très appréciée par les jardiniers et est arrivée en Afrique pendant le 19ème siècle.

Cette plante est très invasive. Elle se reproduit très vite en formant des nattes/radeaux de plantes impénétrables.

Cette plante bloque physiquement le passage de l'eau, des bateaux et des filets. Elle change également la chimie de l'eau et par conséquent possède des impacts sur la faune (dont les ressources halieutiques). Dernier point négatif, elle constitue un lieu de ponte idéal pour les moustiques.

Si elle est détectée rapidement, il est possible d'éliminer la jacinthe d'eau, sinon elle s'implante et ne disparaît plus. Un programme d'urgence est nécessaire.

Cette espèce semble actuellement absente du parc national Ivindo, mais elle est présente dans la rivière Ntem à Minkébé et il y a des rumeurs de sa présence dans le Haut Ivindo.

Il existe d'autres espèces de plantes aquatiques invasives (y compris le Psitta, déjà présent sur l'Ivindo), ainsi que des poissons.v

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

1. Identifier les espèces (surtout plantes et poissons) invasives et les cours d'eau à haut risque
2. Elaborer une procédure d'urgence en cas de découverte des plantes invasives
3. Elaborer une procédure de collecte de données ad hoc et former les équipes
4. Sensibiliser le staff du parc national, les communautés locales et les visiteurs sur les menaces, la prévention et les procédures d'urgence

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Identifier les espèces invasives et les cours d'eau à plus haut risque, compiler les données existantes et élaborer les procédures d'urgence	■				
Elaborer un protocole de collecte de données 'ad hoc' lors des patrouilles et former les écogardes et autres équipes	■				
Sensibiliser le staff du parc national et les communautés locales	■	■	■	■	■
Sensibiliser les visiteurs lors d'accueil au parc national	■	■	■	■	■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Service « conservation-recherche » ANPN ou partenaire technique

MOYENS HUMAINS

Appui niveau central par équipe conservation recherche 10 jours pour élaboration procédures et 3 jours/an traitement des données

Sensibilisation : chef de service « conservation-recherche » et un assistant 10 jours/ 2 ans pour sensibilisation

BUDGET (FRANCS CFA)

15.000.000 FCFA

INTERVENTIONS PRÉVUES | **PRÉVENTION DE LA DISPERSION DE L'ESPÈCE INVASIVE DE FOURMI WASMANNIA AUROPUNCTATA**

ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES

L'espèce invasive de fourmi *Wasmannia auropunctata* semble absente sur la plus grande partie du parc national, mais a été détectée récemment dans la zone du camp de Langoué (infestation mineure en voie d'éradication). Cependant, la possibilité d'une infestation majeure n'est pas à négligée et pourrait nuire gravement aux valeurs de biodiversité et au potentiel touristique du parc national. *Wasmannia* est à la fois une menace pour la faune invertébrée (Walker, 2006; Mikheyev & Mueller, 2007), mais également pour les valeurs socio-économiques et touristiques du parc national. *Wasmannia* se disperse rapidement le long des rivières et lentement en forêt (Walker, 2006). Les activités humaines peuvent rapidement disperser l'espèce sur de longues distances ainsi que les cours d'eau (Walsh et al., 2004; Mikheyev et al., 2008). Il existe des méthodes de contrôle chimique qui sont efficaces sur de petites surfaces (Causton et al., 2005; Conant et al., 2007). Cependant, lorsqu'il s'agit d'une invasion déjà établie, il est pratiquement impossible de l'éradiquer (Wetterer & Porter, 2003). A ce titre, la prévention de nouvelles invasions, surtout en zones sensibles (par exemple zones d'importance pour le tourisme) est primordiale. Les activités de protection et d'aménagement du parc et de la zone tampon (notamment les bassins versants en amont) pourraient l'introduire ou faciliter sa dispersion. Pour éviter ceci, un programme de prévention s'impose. Le programme de prévention doit se baser sur une connaissance détaillée des zones de présence de cette fourmi.

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

1. Cartographier les zones d'occurrence de *Wasmannia* dans le parc national Ivindo et sa zone tampon. Identifier des zones à haut risque de dispersion.
2. Développer et mettre en œuvre un protocole de suivi et contrôle des invasions dans les zones à haut risque
3. Développer un protocole de prévention de la dispersion de *Wasmannia* par les activités du parc national (patrouilles, tourisme, recherche...), y compris le contrôle chimique d'urgence si nécessaire
4. Sensibiliser les employés et les partenaires du parc national sur le protocole de prévention.

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Elaborer une méthodologie de cartographie de la distribution de <i>Wasmannia</i> à travers les patrouilles, les inventaires transects et des missions spécifiques	■				
Réaliser la première carte de distribution de <i>Wasmannia</i> dans le parc national et identifier les zones à haut risque de dispersion	■				
Développer un protocole de prévention de dispersion de <i>Wasmannia</i> par les activités du parc national (patrouilles, tourisme, recherche...) et de réaction rapide en cas de nouvelles invasions		■			
Organiser des ateliers de sensibilisation avec staff du parc national et partenaires en périphérie sur les protocoles de prévention de dispersion de <i>Wasmannia</i>	■	■	■	■	■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Appui technique des experts pour : l'élaboration d'une méthodologie de cartographie de la distribution de *Wasmannia* ; le développement d'un protocole de prévention de la dispersion ; le développement d'un kit pédagogique de sensibilisation

MOYENS HUMAINS

Sensibilisation des parties prenantes : chef de service conservation et 1 assistant de recherche 3jrs/an.
 Elaboration méthodologie et formation expert national : service conservation central - 5 jours
 Cartographie de base : Expert national avec 1 assistant de recherche et 1 écocarde pour 75 jours ;
 Suivi des zones à haut risque : 5 jours/an

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Véhicule 4X4 (35 jours) ; matériel de terrain; réunions et matériel de communication

BUDGET (FRANCS CFA)

30.000.000 FCFA (environ 250.000 FCFA/ha pour traitement des sites critiques)

2.3

ACTION D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Dans ce parc national, où des opérateurs touristiques ont déjà été identifiés (accords signés), où le développement touristique est totalement dépendant des grands aménagements infrastructurels par lesdits opérateurs et où les bénéfices des investissements seront perçus par les investisseurs, il y a relativement peu d'intérêt pour l'ANPN à effectuer les activités de développement touristique soi-même en avance de ces investissements. Ces activités devront plutôt être effectuées par les opérateurs (ou leurs partenaires) dans les zones concédées à cet effet. Donc au-delà des contributions par le suivi des baïs et les programmes de recherche et de suivi écologique (notamment sur le bongo, les loutres et les crocodiles) pour l'identification

des produits touristiques potentiels, peu d'activités d'appui au développement touristique sont prévues par l'ANPN pour le parc national Ivindo pendant ce cycle de gestion.

Cependant, certains produits devront être suivis par l'ANPN et d'autres nécessiteront plus de recherche pour établir la faisabilité et la viabilité des produits. C'est le cas pour l'habitation des grands singes pour le tourisme.

Aucune autre activité spécifique à l'appui au développement touristique n'est prévue pendant ce cycle de gestion du parc national de l'Ivindo.



Etude de faisabilité pour l'habitué des grands singes

INTERVENTIONS PRÉVUES	ETUDE DE FAISABILITÉ POUR L'HABITUATION DES GRANDS SINGES							
ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES								
<p>Le développement de produits touristiques axés sur la vision des grands singes est un objectif majeur du développement du parc national Ivindo. Ce produit va s'articuler autour de la vision de gorilles dans le baï de Langoué : pendant la période haute (mi-février à mi-juillet), la probabilité de voir les gorilles au baï dépasse 60% (<i>Scholtz & Starkey, 2008</i>). Cependant pour maximiser le potentiel touristique du parc national et atteindre les objectifs préconisés en termes de nombre de visiteurs, il est possible de tenter d'habituer des grands singes, surtout des chimpanzés. Sans aucune expérience sur l'habitué dans le parc national Ivindo, une étude de faisabilité est nécessaire pour évaluer le potentiel et estimer l'effort nécessaire.</p> <p>L'éventuel programme d'habitué des grands singes et les visites touristiques se feront en stricte conformité avec les bonnes pratiques en la matière (<i>Macfie & Williamson, 2010</i>) qui serviront comme ligne de base pour l'étude de faisabilité. Pour la période de ce Plan de gestion, le taux de visite de chaque groupe habitué sera limité à un groupe de 4 personnes tous les deux jours en moyenne. Le dépassement de ce seuil devra être validé auparavant par la Cellule scientifique de l'ANPN sur la base d'une évaluation indépendante externe.</p>								
ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE								
Effectuer une étude de faisabilité d'habitué des grands singes dans le parc national Ivindo, notamment dans les zones prévues pour le développement touristique (Langoué, Djidji, Mingouli, Koungou) : identification des espèces et sites pour effectuer l'habitué, évaluation des risques associés et proposition d'un protocole de collecte de données et de suivi-évaluation.								
PROGRAMME DE TRAVAIL				CHRONOGRAMME				
ACTIONS				2016	2017	2018	2019	2020
Etablir une liste des cinq maladies les plus dangereuses pour les grands singes dans le parc national Ivindo (prévalence x sévérité x risque d'infection) et identifier des protocoles de suivi légers				■	■			
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES								
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS								
Consultance/partenaire technique								
MOYENS HUMAINS								
Consultant/spécialiste en habitué : 100 jours								
Services « conservation-recherche » et « développement touristique » : 4 jours pour élaboration termes de références et sélection consultant								
Equipe de terrain 3 écogardes et expert national 60 jours pour missions terrain								
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE								
Matériel de terrain								
BUDGET (FRANCS CFA)								
40.000.000 FCFA								



3. ACTIONS DE RECHERCHE

3.1 Identification des besoins en information.....	32
3.2 Programmes de recherche à développer	34

3.1 IDENTIFICATION DES BESOINS EN INFORMATION

Les besoins en information, issus des entretiens avec les experts scientifiques et le service « conservation-recherche » de l'ANPN, ont été compilés et hiérarchisés dans le tableau ci-dessous :

VALEUR(S) ASSOCIÉE(S)

POISSONS MENACÉS ET ENDÉMIQUES

QUESTIONS SCIENTIFIQUES SOULEVÉES

Certaines espèces de poissons menacés seraient présentes dans le parc national, notamment sur la rivière Ivindo.

PRIORITÉ DE GESTION (MATRICE)	LIEN AVEC DÉCISIONS DE GESTION	FAISABILITÉ	PRIORITÉ GÉNÉRALE
HAUTE	HAUT déterminant pour les lignes directrices des activités en zone tampon et en amont	HAUTE	HAUTE

VALEUR(S) ASSOCIÉE(S)

FORÊTS DU PLATEAU DE L'INTÉRIEUR DU GABON

QUESTIONS SCIENTIFIQUES SOULEVÉES

Le parc national Ivindo abrite la plus grande partie de ce type de forêt sur pentes fortes et pentes faibles, du réseau des parc national. Cependant la richesse et la diversité de ces forêts, que ça soit botanique ou en faune invertébrée, restent peu connues.

QUELLES EST LA VRAI RICHESSE ET DIVERSITÉ DE CES FORÊTS ?	LIEN AVEC DÉCISIONS DE GESTION	FAISABILITÉ	PRIORITÉ GÉNÉRALE
MOYENNE	MOYEN pourrait influencer le zonage du parc national	HAUTE technicité élevée, mais méthodes standards	MOYENNE

VALEUR(S) ASSOCIÉE(S)

BONGO ET HYLOCHÈRE

QUESTIONS SCIENTIFIQUES SOULEVÉES

Ces espèces sont présentes dans le parc national Ivindo mais apparemment avec des densités et distributions restreintes. Quelles sont leurs distributions réelles et quels sont les facteurs qui les déterminent ?

PRIORITÉ DE GESTION (MATRICE)	LIEN AVEC DÉCISIONS DE GESTION	FAISABILITÉ	PRIORITÉ GÉNÉRALE
FAIBLE	MOYEN pourrait influencer le zonage du parc national. Pour les bongos, pourrait appuyer le développement touristique.	MOYENNE densités faibles donc effort appréciable nécessaire	FAIBLE

Tableau 7 : Tableau d'identification des besoins en information dans le parc national de l'Ivindo



3.2

PROGRAMMES DE RECHERCHE À DÉVELOPPER

A. Besoins en information de priorité « très haute »

Richesse, diversité et distribution des poissons dans les rivières Ivindo et Dji-dji

INFORMATION NÉCESSAIRE

Ligne de base sur la richesse, diversité et distribution des poissons dans l'Ivindo et la Dji-dji

ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES

La rivière Ivindo abrite plusieurs espèces de poissons menacés ou d'intérêt d'un point de vue évolutionnaire et écologique (Moelants, 2010; Arnegard et al., 2010; Brooks et al., 2011; Gallant et al., 2011; Holland et al., 2012). La rivière Dji-dji est moins étudiée, surtout pour les petites espèces qui abritent la majorité de la diversité : les seules études ont ciblé des grandes espèces et ont démontré une abondance de poissons (Davenport et al., 2011). Cependant ces connaissances se basent sur très peu d'effort d'échantillonnage et la distribution des espèces reste très mal connue.

Ces valeurs seraient hautement menacées par des activités en amont, notamment exploitation forestière et minière. Il est donc nécessaire d'avoir un système de suivi écologique pointu, servant de système d'alerte, en cas d'impacts négatifs sur ces valeurs. L'objectif de cette étude est donc de caractériser la richesse, diversité et distribution des poissons afin de mieux comprendre les espèces prioritaires. L'étude devra aboutir à la proposition d'un système de suivi à long terme.

La ligne de base doit se baser sur deux aspects : la qualité de l'eau et la diversité et abondance des espèces aquatiques clés. La ligne de base et le programme de suivi doivent cibler les espèces qui sont prioritaires pour la conservation, mais aussi celles qui sont d'importance pour le maintien des autres espèces phares, notamment les crocodiles.

Les méthodes devraient être harmonisées avec d'autres sites des parc national du nord-est, tant au niveau méthodologique que du timing de réalisation, de manière à pouvoir comparer les données entre elles.

La qualité de l'eau est un indicateur rapide des changements liés à l'érosion ou à d'autre perturbation en amont. Un suivi régulier de la qualité des eaux sera effectué ciblant des caractéristiques clés (au moins : régime hydrographique, turbidité, conductivité, résistance, O₂, pH, température).

La méthode "IBI" ou « Index of Biotic Integrity » (Karr, 1981; Toham & Teugels, 1999) sera utilisée pour le suivi des populations des poissons. Le principe est de réaliser une collecte standardisée de poissons sur un nombre de stations d'échantillonnage dans le bassin versant. Bien que l'établissement de la ligne de base soit assez cher (besoin d'expertise externe), le suivi est assez facile (3 personnes 2 jours par station collecte de données et 1 jour saisi). Au moins 20 stations d'échantillonnage seront établies dans les rivières principales et dans les bassins versants de leurs affluents. Les sites seront choisis pour couvrir un échantillon représentatif des habitats et pour pouvoir détecter et attribuer des changements induits par l'exploitation en amont. Chaque station sera suivie 4 fois par an pendant l'élaboration de la ligne de base. La fréquence de suivi sera ensuite évaluée en fonction des données de la ligne de base.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Elaborer un protocole de recherche, basé sur une synthèse de données existantes

Collecter les données pour élaboration de la ligne de base

Proposer un protocole (espèces, sites, techniques) de suivi à long terme des espèces et habitats clés

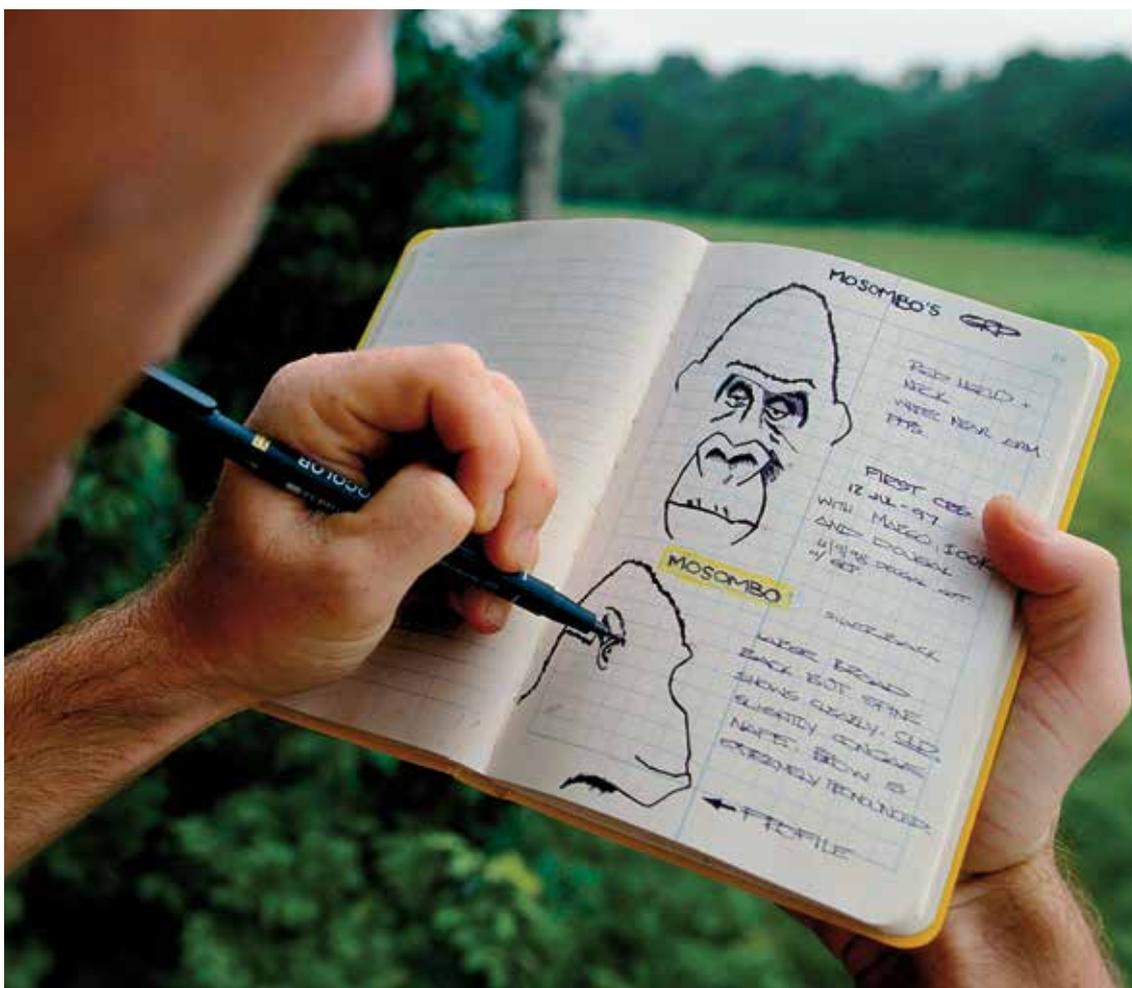
DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Liste de poissons présents dans les rivières Ivindo et Dji-dji coulant dans le parc national, par bassin versant ou segment de rivière, avec identification des priorités de conservation et des espèces sensibles (éventuellement évaluation de chaque espèce selon les critères de la liste rouge UICN)

Ligne de base sur la qualité des habitats aquatiques, par bassin versant ou segment de rivière

Proposition de protocole de suivi à long terme sur la base de la méthode IBI

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Elaboration du protocole de collecte avec appui de spécialistes, sur la base de données existantes	■				
Collecte de données sur le terrain		■	■		
Identification des espèces		■	■		
Elaboration de la ligne de base et proposition de méthode de suivi à long terme			■	■	
RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Supervision par ANPN (maître d'ouvrage) avec sous-traitance aux spécialistes					
RESSOURCES HUMAINES					
Service « conservation-recherche » central 10 jours/an pour élaboration protocole, contractualisation et suivi ;					
Chef de service « conservation-recherche » (25 jours/an), équipe 3 écogardes (40 jours/an) pour supervision missions experts					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
Matériel de terrain en fonction du protocole de recherche.					
BUDGET (FRANCS CFA)					
75.000.000 FCFA					



3. ACTIONS DE « RECHERCHE »

B. Besoins en information de priorité « moyenne »

INFORMATION NÉCESSAIRE

Richesse et diversité des habitats forestiers

ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES

Les forêts sur pentes fortes du plateau intérieur du Gabon ont une richesse en espèces et une diversité élevées (Leal, 2006; Vande Weghe, 2006). Le parc national occupe une place unique au Gabon, sur la transition entre les forêts aux affinités congolaises (au nord-est du parc national) et les forêts de la Basse-Guinée au sud du parc national (Vande Weghe, 2012). Cette position sur une zone de transition est liée à une biodiversité élevée, pas seulement en diversité botanique, mais aussi en autres taxa, notamment les papillons (Vande Weghe, 2010)..

Cependant, cette richesse est toujours très peu connue. La question qui se pose donc est : « est-ce que le parc protège efficacement cette diversité ? »

Il serait nécessaire d'élaborer un programme général de caractérisation de la diversité du parc national et de sa zone tampon, avec un protocole d'étude permettant la caractérisation et la localisation des différents habitats ainsi que des espèces endémiques. Les données « LIDAR » actuellement sous collection serviraient de base pour l'élaboration d'un cadre de collecte. Ce programme de collecte sera effectué en lien avec ceux proposés pour les parc national Min-kébé et Mwagna.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Elaborer un protocole de caractérisation des habitats du parc, en lien avec programme LIDAR.

Effectuer des campagnes de collecte botaniques et de quelques taxa complémentaires (notamment les papillons)

Etablir un système de collecte de données complémentaires sur la météo

DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Liste à jour des espèces botaniques et des papillons présents dans le parc et sa zone tampon ;

Typologie des habitats présents dans le parc national et sa zone tampon ;

Carte des habitats présents dans le parc national et sa zone tampon.

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Elaborer protocole de collecte avec appui de spécialistes	■				
Effectuer des campagnes de collecte sur le terrain		■	■	■	■
Etablir un système de suivi des données météorologiques		■			
Analyser les données et cartographier les habitats				■	■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Supervision par ANPN (maître d'ouvrage) avec sous-traitance aux spécialistes taxonomiques

RESSOURCES HUMAINES

Service « conservation-recherche » central 10 jours/an pour élaboration protocole, contractualisation et suivi

Chef de service « conservation-recherche » (15 jours/an pour 2 ans), équipe 3 écogardes (30 jours/an) pour supervision missions experts

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Matériel de terrain en fonction du protocole de recherche.

BUDGET (FRANCS CFA)

130.000.000 FCFA

C. Besoins en information de priorité « faible priorité »

INFORMATION NÉCESSAIRE

Distribution du bongo et de l'hylochère

ETAT DES LIEUX, VALEURS MENACÉES

Le parc national Ivindo est un des trois parcs qui abritent des bongos et des hylochères au Gabon. La présence des bongos est confirmée, notamment dans la zone de Massouna 2000 (Henschel, 2008) avec quelques autres observations. L'hylochère, quant à lui, n'est connu que d'une seule observation.

Bien que non menacées au niveau mondial, ce sont des espèces importantes pour le Gabon : leur conservation est donc une priorité. Les bongos sont des animaux beaux à voir et pourraient faire l'objet du développement d'un produit touristique si des zones d'observation régulière existent (ou sont créées).

Afin d'évaluer l'efficacité du parc national Ivindo pour la protection de ces deux espèces, il faudrait connaître leur aire de répartition dans le parc national. Dans un premier temps, l'étude va cibler le bongo (presque menacé et plus facile à étudier)

Dans la phase initiale, une étude à base de photo-pièges permettra l'identification des individus et donc l'estimation de la densité.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Elaborer un protocole d'étude (avec photo-pièges, comptage de crottes, observations visuelles) des bongos dans le parc national Ivindo

Mettre en œuvre l'étude, avec analyse et reporting

DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Carte de distribution des bongos (et éventuellement hylochères) dans le parc national Ivindo

Identification des sites où la vision des bongos est la plus probable

Estimation (approximative) de densité des bongos

PROGRAMME DE TRAVAIL

CHRONOGRAMME

ACTIONS

2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------

Elaborer un protocole d'étude des bongos dans le parc national Ivindo

■

Collecter les données sur le terrain

■

■

Evaluation des résultats, considération des actions à entreprendre dans le deuxième cycle de gestion

■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Supervision par ANPN (maître d'ouvrage) avec sous-traitance aux spécialistes en suivi par photo-pièges

RESSOURCES HUMAINES

Service « conservation-recherche » central 10 jours/an pour élaboration protocole, contractualisation et suivi

Chef de service « conservation-recherche » (15 jours/an), équipe 3 écogardes (30 jours/an) pour supervision missions experts

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Photo-pièges, matériel de terrain en fonction du protocole de recherche.

BUDGET (FRANCS CFA)

45.000.000 FCFA

4. PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

4.1 Identification des priorités pour le suivi écologique	40
4.2 Actions de suivi écologique à mettre en œuvre.....	45

4.1 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS POUR LE SUIVI ÉCOLOGIQUE

Le tableau ci-dessous identifie les priorités pour le programme de suivi écologique du parc national.

Tableau 10 : Priorisation des besoins de suivi écologiques pour parc

TYPE DE VALEURS : ECOSYSTÉMIQUES			
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	«Ecosystème de forêts anciennes de basse altitude, à canopée haute et quasi continue, avec un sous-bois très ouvert. Domination de diverses légumineuses césalpinacées, richesse et diversité élevées»	Forêt humide du plateau intérieur du Gabon sur pentes fortes, notamment sur plateau élevé et rocheux du sud Ivindo	Bai de Langoué dans le PN et 3 Bais de CEB (inclus dans la zone tampon du PN)
Priorité de la valeur			
Ligne de base	Une partie (environ 30,000ha ou 10% du PN) de forêt à l'ouest du PN a été exploitée en 1999-2002 et quelques ha au sud-est en 2003-2004 mais la forêt est intacte. Perturbation humaine (chasse) dans l'extrême sud et le long de l'Ivindo, et quelques ha déforesté vers les chutes Koungou. Exploitation à l'extrémité Est, à Winnerpac	Couverture forestière intacte. Quelques études de richesse et diversité botanique (Leal 200-, Dauby 2012) mais généralement peu connu toujours. Forêt largement intact et non-exploité à cause des pentes fortes.	Fréquentation variable dans l'année avec pics en avril et nov-décembre (éléphants) et mars-juillet (gorilles), avec jusqu'à 1000 éléphants/mois (pendant la journée) mais avec fréquentation plus élevée la nuit. Plus de 1000 éléphants individuels ont été reconnus. Souvent plus de 40 visites de gorilles par mois. Comportement relax des animaux. Aucune trace de chasse au bai ou dans ses environs immédiats observés durant la période 2004 à 2013. Absence de pollution dans le bai jusqu'en 2013.
Conditions souhaitées	Maintenir la couverture forestière ainsi que la richesse et la diversité de ces forêts au moins au niveau de 2010. La superficie du PN touché par la foresterie n'excede pas celui de 2013, et aucune nouvelle deforestation n'est observée.	Maintenir les plateaux élevés et rocheux ainsi que la richesse et diversité de ces écosystèmes au niveau de 2010. Maintenir la couverture forestière ainsi que la richesse et la diversité de ces forêts au moins au niveau de 2010. La superficie du PN touché par la foresterie n'excede pas celui de 2013, et aucune nouvelle deforestation n'est observée.	Maintenir le caractère intact (absence de pollution, perturbation et chasse) du bai de Langoué et ses alentours avec une taux et distribution de fréquentation par les éléphants (y compris les mâles âgés) et gorilles au moins au niveaux mesurés entre 2002 et 2013.
Priorité de gestion			
Faisabilité pour suivi écologique			
Priorité pour suivi écologique			

TYPE DE VALEURS : ECOSYSTÉMIQUES			
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	Rivière Dji-dji avec sa diversité d'habitats (calme, rapide, méandres, lacs, zones inondables, salines et cascades)	Rivière Ivindo, avec la diversité d'habitats (calme, rapide et cascades)	Clairières à dalles rocheuses avec de nombreuses espèces de plantes et quelques reptiles inféodés à ce milieu
Priorité de la valeur			
Ligne de base	Quelques études de base (Steil 2007, Davenport et al 2012) démontrent une abondance de poissons mais une diversité (en grands poissons) faible. Une partie du bassin versant en amont du PN a été exploité pendant les années 2000. Pas de ligne de base systématique sur abondance, diversité de la faune ou de la qualité d'eau.	«Quelques études de base sur la biodiversité de poissons, mais besoin d'affiner avec des analyses génétiques. Eaux noires avec un minimum de sédimentation et productivité primaire, mais aucune donnée sur la qualité de l'eau au niveau de la station IPASSA. Les hippopotames n'ont plus été observés depuis la fin de 20ème siècle. Aucune information quantitative de base sur l'abondance des populations de poissons ou crocodiles, ou sur le milieu physique. «	Environ XX ha de ce milieu connu du PN. A Langoué, une clairière abrite un camp et une autre serait le site pour un lodge. Quelques études, mais tjrs relativement peu étudiés.
Conditions souhaitées	Maintenir le caractère intact de la rivière Dji-dji en termes d'absence de pollution, pression humaine et richesse, diversité et observabilité de la faune au moins au niveau observé entre 2006 et 2012.	Maintenir la richesse, diversité et abondance des espèces inféodés à la rivière Ivindo, tout en maintenant des processus évolutifs. La diversité et l'abondance sont caractérisées d'ici 2020.	Maintenir la présence, richesse spécifique et diversité de ces milieux au moins au niveau de 2013.
Priorité de gestion			
Faisabilité pour suivi écologique			
Priorité pour suivi écologique			



4. PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

TYPE DE VALEURS : ECOSYSTÉMIQUES			
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	Presence d'un communauté intacte de mammifères de transition entre ceux de basse-guinée atlantique et des forêts congolaises, y compris 16 espèces de primates, potamoche, cephhalopes...	Communauté de poissons de l'ivindo, y compris presence possible de Aphyosemion fulgens (UICN: EN) et Stomatorhinus ivindoensis (UICN: EN) et Parananchromis ornatus (UICN:EN) parmi d'autres espèces à distribution restreint, notamment de nombreuses mormyrids endémiques en cours de description	«Communauté d'avifaune y compris cinq espèces endémiques de Basse-Guinée.: l'hirondelle de forêt Hirundo fuliginosa, le picatharte du Cameroun (UICN: VU), la bouscarle géante, le pririt de Verreaux et le malimbe de Rachel Malimbus rache-liae.»
Priorité de la valeur			
Ligne de base	Des études par photo-pieges ont confirmé la diversité et abondance relative de ces espèces dans quelques sites (Massouna 2000). Pour l'ensemble du PN taux de rencontre de 2.06 crottes de céphalophe par km en 2009.	Pas d'étude détaillée de la distribution ou population de ces espèces. Pas de données quantitatives sur les milieux.	Presence confirmé de ces espèces mais pas de données quantitatives.
Conditions souhaitées	Maintenir la richesse, densité et structure de population de ces espèces au moins au niveau de 2003-2012.	La richesse des espèces aquatiques est connu à partir de 2020.	Maintenir la presence de distribution de ces espèces dans le PN Ivindo. La ligne de base sera établi d'ici 2020
Priorité de gestion			
Faisabilité pour suivi écologique			
Priorité pour suivi écologique			

TYPE DE VALEURS : SPÉCIFIQUES				
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	Eléphants de forêt (Loxodonta africana UICN: VU/EN)	Grands singes: gorilles (Gorilla gorilla UICN:CR) et chimpanzés (Pan troglodytes UICN:EN)	Mandrill (Mandrillus sphinx UICN: VU)	Populations importantes de Mecistops cataphractus (IUCN: DD)
Priorité de la valeur				
Ligne de base	«Environ 0.95 éléphants/km2 (95 CI 0.69-1.07) pour 2800 éléphants dans le PN selon inventaires de 2009; densité stable depuis inventaires de 2004. C e p e n d a n t quelques signes (non confirmés) d'une baisse de fréquentation de Langoué par des éléphants vieux porteurs. Braconnage en périphérie, et deux cas confirmés de braconnage dans le PN (MIST 2012)»	Les inventaires de 2009 ont estimé 1.03 grands singes par km2 (95CI 0.6-1.76) pour environ 3000 grands singes dans le PN en 2009, un taux stable depuis 2004.	Presence confirmé ouest de l'Ivindo; aucune données sur densités.	Taux de rencontre de 4 à 6 non juvéniles par km, 5 à 7/km y compris juvéniles en 2011. Possible d'approcher les animaux sans fuite, indication d'absence de chasse.
Conditions souhaitées	Maintenir la taille et structure de la population d'éléphants du PN Ivindo, surtout le nombre et la proportion des mâles vieux porteurs, au taux observé en 2004-2009.	Maintenir la densité des grands singes dans le PN au moins au taux de 2004-2009.	Maintenir la distribution et présence de cette espèce au moins au niveau de 2012	Maintenir la population, taux de rencontre et comportement des cataphractus aux niveaux mesurés en 2011 sur la rivière Dji-Dji
Priorité de gestion				
Faisabilité pour suivi écologique				
Priorité pour suivi écologique				
TYPE DE VALEURS : SPÉCIFIQUES				
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	Bongo (Tragelaphus eurycerus UICN: NT)	Hylochere (Hylochoerus meinertzhageni UICN: LC)	Dja river warbler (Bradypaterus grandis UICN: NT)	
Priorité de la valeur				
Ligne de base	Trouvé régulièrement dans la zone de Massouna 2000 à l'ouest du PN, mais densités faibles (6/individus en 120km2).	Un seul observation, dans le bai de Langoué. Aucune données sur aire de répartition ou densité de population.	Presence connu. Pas d'information plus générales sur sa population.	
Conditions souhaitées	Maintenir le niveau du PN occupé par cette espèce au moins au niveau de 2004-12	Maintenir le niveau du PN occupé par cette espèce au moins au niveau de 2004-12	Maintenir le niveau du PN occupé par cette espèce au moins au niveau de 2003-12	
Priorité de gestion				
Faisabilité pour suivi écologique				MOYENNE: facile si accès aux sites possible, mais nombreuses sites éloignés
Priorité pour suivi écologique				

4. PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

TYPE DE VALEURS : SPÉCIFIQUES			
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	Black and white casqued hornbill (Bycanistes subcylindricus UICN: LC)	Perroquet Gris (Psittacus erithacus UICN: VU)	Loutres: Lutra maculicollis et Aonyx congicus
Priorité de la valeur			
Ligne de base	Aucune données sur aire de distribution ou population.	Pas d'études réalisées pour évaluer la densité, seulement des observations constatées	Quelques études en 2006, 2009 et 2011 témoignent de la présence et taux d'observation élevé, mais pas assez de données pour établir une ligne de base quantitativeV
Conditions souhaitées	Maintenir le niveau du PN occupé par cette espèce au moins au niveau de 2003-12	Mieux connaître, et maintenir la population et le taux de rencontre des perroquets sur la rivière Ivindo.	Maintenir la présence, densité et observabilité de ces deux espèces au moins au niveau de 2006-2011.
Priorité de gestion			
Faisabilité pour suivi écologique		Mieux connaître, et maintenir la population et le taux de rencontre des perroquets sur la rivière Ivindo.	
Priorité pour suivi écologique			

TYPE DE VALEURS : NATURELLES		
Caractéristiques de la valeur : valeurs spécifiques majeures	Chutes Koungou et Mingouli sur l'Ivindo	Chutes Dji-dji
Priorité de la valeur		
Ligne de base	Quelques perturbations en proximité de chutes koungou par CMEC, mais largement intact. Logements FIGET à Koungou dilapidés; aucun aménagement à Mingouli	Site intact; actuellement inaccessible et non-aménagé
Conditions souhaitées	Maintenir la qualité paysagère des chutes Kongou	Maintenir la qualité paysagère des chutes Dji-Dji
Priorité de gestion		
Faisabilité pour suivi écologique		
Priorité pour suivi écologique		

4.2

ACTIONS DE SUIVI ÉCOLOGIQUE À METTRE EN ŒUVRE

En fonction de ces priorités, les actions de suivi écologique ont été identifiées dans cette partie. Les protocoles ont parfois été regroupés pour une meilleure cohérence.

A. Suivi écologique de priorité « haute »

VALEURS CIBLÉES

Suivi du baï de Langoué et autres baïs dans le parc national et sa zone tampon

ETAT DES LIEUX

Le Baï de Langoué est un « bijou » naturel, avec des taux de fréquentation d'éléphants qui excèdent plus de 1.000 visites par mois pendant les pics annuels. Un suivi du baï est effectif depuis 2001 (Latour, 2003; Momont, 2007; Scholtz & Starkey, 2008; Griffin, 2013). Ce programme de suivi du baï a trois objectifs :

1. Dissuasion et détection rapide des événements de braconnage ;
2. Suivi des tendances dans les visites par les éléphants ;
3. Amélioration du potentiel touristique, notamment grâce à une meilleure connaissance des variations de fréquentation et à l'acquisition de données intéressantes sur les individus.

Quatre méthodes de suivi des éléphants aux baïs existent : observations directes, enregistreurs acoustiques, inventaires génétiques et photo-pièges.

- Les observations directes sont chères (ressources humaines et logistiques) surtout en sites isolés, mais fournissent des données utiles et ont le bénéfice de garder une présence au baï qui pourrait dissuader les braconniers. Les observations directes sont également une étape préalable au développement touristique. Les observations directes sont donc adaptées pour les sites avec une fréquentation régulière d'éléphants et où le tourisme est prévu comme à Langoué.

- Les enregistreurs acoustiques produisent des données uniques 24/24, mais le délai entre collecte et disponibilité des données est très long. Ils sont logistiquement faciles et moins chers à mettre en place mais n'ont aucun effet dissuasif.

- Les photo-pièges pourraient donner un indice de fréquentation d'un baï par des éléphants 24/24 (Gessner et al., 2013) mais ne permettent pas l'identification systématique des individus. Les données sont disponibles assez rapidement et les coûts sont relativement moins chers que les observations directes. Ces photo-pièges sont susceptibles d'être volés dans les zones où il y a une forte présence humaine.

- Les analyses génétiques deviennent de moins en moins chères et pourraient fournir des informations sur la fréquentation et le nombre d'individus, mais aussi sur les déplacements et la structure des populations (Eggert et al., 2003; Hedges, 2012). Cependant la collecte d'échantillons reste chère puisqu'elle nécessite de temps sur le terrain. Pour l'instant, c'est donc une méthode à associer où une présence de terrain est déjà prévue.

4. PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

ETAT DES LIEUX

Les observations diurnes du Baï de Langoué semblent être la méthode la plus propice. Cependant, les observations diurnes ne nous permettent de voir qu'une partie de la fréquentation du baï, et seules, elles ne permettent pas de savoir pourquoi il y a des changements. Il faudrait donc les associer avec d'autres méthodes et avec un suivi dans d'autres sites.

Nous proposons donc un cadre de suivi du réseau des baïs du parc national Ivindo selon le principe suivant :

1. Sites hautement fréquentés et à intérêt touristique reconnu (Langoué) : suivi direct pour au moins 75% de l'année et 100% des périodes « hautes », suivi continu par photo-pièges, évaluation des opportunités d'analyse génétique ;
2. Sites avec fréquentation saisonnière (ex CEB) : suivi en continu par acoustique, photo-pièges et/ou présence humain en périodes hautes ;
3. Sites avec taux de fréquentation faible (ex Dji-dji) : suivi par acoustique ou pas de suivi ;
4. Sites encore jamais suivis : suivi pendant 18 mois/baï par photo-pièges et/ou acoustique, évaluation de la suite en fonction des résultats.

Lors de l'élaboration d'un programme détaillé, une évaluation de la puissance statistique prévue est primordiale pour éviter la collecte des données inutiles.

Le programme de suivi devra aussi inclure des photos à intervalle régulier des baïs, utilisant la méthode 'fixed point photo monitoring' ainsi que des prélèvements des eaux pour élaborer une ligne de base sur la qualité de l'eau et permettre de détecter des changements dus aux activités en amont.

Pour des baïs majeurs et/ou ceux dont les bassins versants se trouvent à l'extérieur du parc national, un suivi de la qualité de l'eau et du régime hydrique est à envisager également.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Etablir une liste et carte à jour des différents baïs, résumer les données disponibles, proposer un plan de suivi basé sur les critères présentés ci-dessus intégrant une analyse des sources de biais et de la puissance statistique requise ; faire valider par des experts.

Exécuter la collecte de données selon la version finale du protocole de suivi.

Analyser et évaluer les résultats.

DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Données fiables et complètes (au moins 75% de l'année) pour les baïs les plus fréquentés (surtout Langoué) avec une base de données photographique sur les individus qui fréquentent le baï. Evaluation de la fréquentation des autres baïs, établissant une ligne de base (par acoustique ou photo-pièges) et identifiant des sites prioritaires pour un suivi par d'autres méthodes, pour la protection ou pour le tourisme. Ligne de base et suivi régulier de la qualité paysagère des baïs par photos ; suivi de l'absence de pollution par l'étude de la qualité de l'eau.

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Etablir une liste et carte à jour des différents baïs, résumer les données disponibles et proposer un plan de suivi validé	■				
Exécuter la collecte de données selon la version finale du protocole de suivi.	■	■	■	■	■
Analyser les résultats, adapter le protocole de suivi si nécessaire, évaluer les données complémentaires nécessaires			■		■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Sous-traitance à un partenaire technique

RESSOURCES HUMAINES

Sous-traitance à un partenaire technique

Chef de service « conservation-recherche » (30 jours/an pour 2 ans), équipe 3 écogardes (30 jours an pendant 2 ans) pour superviser le suivi

Expert national pour coordonner les observations, deux équipes de 2 observateurs et 2 assistants pour baïs Langoué et CEB, 2 assistants de recherche pour l'analyse des données acoustiques et photographiques

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Photo-pièges (80, à renouveler 2 fois pendant le cycle de gestion), quads pour accès aux sites, matériel de camping, renouvellement plateformes à Langoué tous les 3 ans ; analyses labo pour génétique

BUDGET (FRANCS CFA)

500.000.000 FCFA

VALEURS CIBLÉES

Suivi des éléphants (*Loxodonta cyclotis*), des grands singes (*Gorilla gorilla gorilla* et *Pan troglodytes troglodytes*) et autres grands mammifères

ETAT DES LIEUX

Pour évaluer l'efficacité du parc national à protéger ces espèces, il faut pouvoir suivre leur distribution et abondance relative ou (idéalement) la taille et structure des populations avec le temps. La ligne de base sur ces espèces est basée sur les inventaires effectués en 2004 et 2008/9 (*Latour, 2004; Maisels, 2004; Maisels et al., 2009; Motsaba et al., 2009*). Ces inventaires ont fourni des chiffres sur les densités d'éléphants (1282 crottes/ km² CI : 1014 - 1622; CV. 12% pour 0.95 éléphants/km², CV 12%) et grands singes (92 nids/ km² CI : 53 - 198; c.v. 27% pour 1.03 grands singes /km² CV 25%). Le coefficient de variation est adéquat pour les éléphants, mais élevé pour les grands singes. Les taux de rencontre des céphalophes et autres espèces sont relativement faibles.

Des avancées méthodologiques permettent d'augmenter la qualité des données, notamment avec les analyses génétiques (*Eggert et al., 2003; Bradley et al., 2008*). Elles devront être utilisées pour compléter et non remplacer, les données standards par transects.

Vu que parc national Ivindo est en forme d'étoile avec un grand périmètre par rapport à sa surface et que les éléphants se déplacent loin du parc national (*Momont, 2007*), il est important de suivre la population d'éléphants en dehors du parc national. Ceci permettra de mieux comprendre les éventuels changements constatés et servira comme système d'alerte. Le parc national et trois secteurs de sa zone tampon à l'ouest, sud et est sont à cibler..

Vu l'accessibilité relativement facile d'une grande partie du parc national, les inventaires sont relativement moins chers. Le dernier suivi a été effectué en 2008/2009, le prochain inventaire du parc national devra commencer en 2016..

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Effectuer une validation du protocole de suivi par transects et recensements déjà établi, en considérant la possibilité d'utilisation de données génétiques comme méthode de « triangulation »

Exécuter la collecte de données selon les méthodologies établies

Analyser et les résultats

DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Densité des éléphants et des grands singes avec CV < 15% pour éléphants et < 20% pour grands singes, dans le parc national et dans chaque secteur majeur de la zone tampon (Djidji, Lassio-Louna, Ivindo-Ogooué).

Comparaison entre parc national et zone tampon

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Elaborer et valider un protocole de collecte de données ; acquérir le matériel	■				
Collecter de données : transects	■	■	■		
Analyser les données, évaluer des méthodes pour la suite			■		

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Sous-traitance à un partenaire technique

RESSOURCES HUMAINES

Expert international pour méthodologie, formation et traitement final de données (30 jours)

Chef de service « conservation-recherche » (15 jours/an pour 2 ans), équipe 3 écogardes (30 jours an pendant 2 ans) pour superviser l'étude

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Matériel de terrain (topofil, etc.).

BUDGET (FRANCS CFA)

40.000.000 FCFA par zone pour quatre zones : soit **160.000.000 FCFA**

4. PROGRAMME DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

Rivières Dji-dji et Ivindo

Voir partie 3.2. Il faut mieux connaître la diversité avant d'entamer un suivi écologique.

VALEURS CIBLÉES

Suivi des crocodiles et des loutres sur la rivière Dji-dji

ETAT DES LIEUX

Les crocodiles sont difficile à étudier : le comptage de nuit peut donner des résultats variables, selon la phase de la lune et la température des eaux (*Shirley & Eaton, 2012*). Cependant, cette méthode est la seule façon pratique d'évaluer les populations *M. cataphractus*. Des comptages seront effectués au moins une fois (et mieux 4 fois) par an pendant la saison sèche dans les rivières et lacs prioritaires : la rivière Dji-dji et ses affluents et lacs majeurs. Cette méthode produira principalement des données sur le taux de rencontre de *M. cataphractus*. La zone d'échantillonnage devrait inclure les parties de ces rivières en zone tampon aussi. Les loutres sont également difficiles à étudier de façon systématique. Des observations le jour devront être effectuées de façon régulière mais risquent de ne pas donner des chiffres analysables de façon statistique sans un effort considérable à cause de faibles taux de rencontre par jour (*Easton, 2006; Easton & Tezi, 2007; Davenport et al., 2011*). Une analyse génétique (spatially explicit genetic capture-mark-recapture) par utilisation de pièges à cheveux et des crottes (« spraints ») serait l'idéale. Ceci aidera également à confirmer la place des loutres *Aonyx* du parc national Ivindo entre les genres *Aonyx congicus* et *Aonyx capensis*, actuellement en débat scientifique.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Elaborer un protocole d'étude pour chaque espèce et effectuer le « 'peer-review »

Exécuter la collecte de données selon les méthodologies établies

Analyser et les résultats

DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Taux de rencontre des crocodiles *M. cataphractus* par km avec proportions de juvéniles comme indicateur de reproduction

Estimation de population des loutres sur la Dji-dji par analyse génétique

Protocoles de suivi à long terme

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Elaborer un protocole d'étude pour chaque espèce et le faire valider	■				
Exécuter la collecte de données selon les méthodologies établies : crocodiles	■	■	■	■	■
Exécuter la collecte de données selon les méthodologies établies : loutres		■	■		
Analyser et évaluer les résultats de base, finalisation des protocoles de suivi à long terme			■		

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Sous-traitance à un partenaire technique

RESSOURCES HUMAINES

Expert international pour méthodologie, formation et traitement final de données (20 jours)

Chef de service « conservation-recherche » (15 jours/an pour 2 ans), équipe 3 écogardes (30 jours an pendant 2 ans) pour superviser l'étude

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Matériel de terrain. Analyses génétiques ; pirogue motorisée

BUDGET (FRANCS CFA)

Crocodiles : **25.000.000 FCFA** ; Loutres : **25.000.000 FCFA** pour étude initiale

Total : **50.000.000 FCFA**

VALEURS CIBLÉES**Valeurs paysagères des chutes Koungou, Mingouli et Dji-dji et autres zones à haute valeur****ETAT DES LIEUX**

Les chutes Koungou, Mingouli et Dji-dji sont parmi les plus belles d'Afrique centrale, tandis que la rivière Dji-dji et le baï de Langoue, entre autres sites, offrent des panoramas et vues intactes. Ces valeurs paysagères pourraient être réduites par une construction mal planifiée (exemple des antennes téléphoniques, infrastructure touristiques, etc.). Un suivi à long terme pourrait aider à garder la nature de ces sites intacte. Les valeurs paysagères de ces chutes et autres zones à haute valeur (notamment les baïs et la rivière Dji-dji) seront suivies de façon très simple par des photos prises à partir de points fixes (*Leuthold, 1996; Maisels & Forboseh, 1997*). Des photos doivent être prises au moins deux fois par cycle de gestion de 5 ans.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Elaborer la liste des valeurs à suivre et élaborer le protocole de suivi

Exécuter la collecte de données selon la méthodologie établie

Analyser et évaluer les résultats

DONNÉES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Base de données photographique sur la valeur paysagère de chaque chute et autre valeur paysagère

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Elaborer un protocole de suivi des valeurs paysagères	■				
Exécuter la collecte de données selon la méthodologie établie : ligne de base	■				
Exécuter la collecte de données selon la méthodologie établie : premier suivi				■	

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES**MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS**

Sous-traitance à un partenaire technique

RESSOURCES HUMAINES

Expert international pour méthodologie, formation et traitement final de données (35 jours)

Chef de service « conservation-recherche » (15 jours/an pour 2 ans), équipe 3 écogardes (30 jours an pendant 2 ans) pour superviser l'étude

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Matériel de terrain, appareil photo

BUDGET (FRANCS CFA)**12.000.000 FCFA****B. Suivi écologique de priorité « moyenne »****Suivi du couvert et de la diversité des habitats forestiers**

Voir partie 3.2 Il faut mieux connaître la diversité des habitats avant d'entamer un suivi écologique.



5. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONSERVATION ET DE RECHERCHE

5.1 Besoins logistiques.....	52
5.2 Besoins en ressources humaines	52
5.3 Coordination des actions de recherche et de suivi écologique.....	53
5.4 Tableau récapitulatif des actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de gestion 2016-2020.....	54

5.1

BESOINS LOGISTIQUES

En dehors des logements pour les membres permanents du service à la base-vie, aucune infrastructure majeure propre au service n'est nécessaire. Cependant, les infrastructures au baï de Langoué et sur l'approche de la Dji-dji seront à entretenir.

Un véhicule type 4x4 disponible à 100% pour le service sera nécessaire pour assurer les

arrivées et départs des équipes ; à remplacer tous les trois ans. Trois quads (au moins un avec remorque) et l'accès aux pirogues seront essentiels pour permettre les déplacements des équipes des inventaires sur les pistes forestières en zone tampon et les rivières au sein du parc national.

5.2

BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES

Certaines actions seront sous-traitées à des partenaires ou consultants. L'ANPN aura pour sa part besoin d'une équipe permanente pour la mise en œuvre des actions de ce programme et pour accompagner les équipes des

partenaires. Le tableau ci-dessous présente les équipes requises pour la mise en œuvre des actions de cette annexe (hors écocardes et staff logistique).

POSTE	NOMBRE	RESPONSABILITÉS
Chef de service « <i>conservation-recherche</i> »	1	Coordonner la mise en œuvre des actions de l'annexe de Conservation et de Recherche ; Veiller au respect des lignes directrices et autorisations de recherche
Chef de service adjoint « <i>conservation-recherche</i> »	1	Appuyer le chef de service
Expert national en suivi écologique	1	Suivre et gérer au quotidien les actions de suivi écologique et de recherche
Assistants de terrain suivi écologique	3	Actions menées par le parc (en plus des membres des ONG ou partenaires)
Expert national en suivi des PGES	1	Veiller au respect des lignes directrices en zone tampon
Cartographe/gestionnaire de données	1	Gestion des données issues des programmes de recherche et suivi écologique et données des patrouilles

Tableau 9 : Tableau d'identification des équipes nécessaires pour mettre en œuvre l'annexe de Conservation et de Recherche dans le parc national de l'ivindo

5.3 COORDINATION DES ACTIONS DE RECHERCHE ET DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

La coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités prévues dans ce programme technique sera de la responsabilité du chef de service « conservation-recherche », qui sera appuyé par la Cellule Scientifique de l'ANPN à Libreville.

Il est prévu que chaque année la Cellule Scientifique de l'ANPN organise deux ateliers :

- Un atelier sur site entre les équipes et partenaires de recherche ;
- Un atelier à Libreville associé avec les parcs faisant des recherches similaires.

Les ateliers serviront à :

- Coordonner les différentes interventions ;
- Développer et évaluer les PTBA des différents acteurs.

Dans le cadre de la gestion adaptative, pendant ces deux ateliers, la Cellule Scientifique évalue, sur la base des données des patrouilles, et autres observations, s'il y a besoin d'accélérer tout ou partie du suivi écologique. L'opinion de la Cellule Scientifique est exprimée dans le rapport de l'atelier. En marge de chaque atelier, un ou plusieurs séminaires publics seront organisés pour diffuser les résultats de travail, surtout en établissements scolaires.

En plus de ces deux ateliers annuels, un bilan à mi-parcours est prévu en troisième année du Plan de gestion. Ce bilan vise surtout à évaluer la mise en œuvre du programme de suivi écologique et à évaluer si la puissance statistique nécessaire est obtenue. En fonction des résultats, le programme de suivi écologique sera réajusté pour la deuxième partie du plan. Ce bilan sera effectué par un expert indépendant

en suivi écologique et statistique et sera suivi par un atelier.

Un deuxième bilan sera effectué juste avant la fin de ce Plan de gestion pour informer les participants de la prochaine phase de planification..



5.4

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION 2016-2020

CODE	OBJECTIFS						
1.1	Actions de «conservation» du parc national de l'Ivindo						
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Gestion des sites sensibles	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	120 000 000
Prévention et suivi de la transmission des maladies entre les hommes et les grands singes	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	50 000 000
Prévention de l'introduction des espèces invasives aquatiques	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	15 000 000
Prévention de la dispersion de <i>Wasmannia</i>	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	30 000 000
Etude de faisabilité pour l'habitation des grands singes	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	40 000 000
1.2	Actions de «recherche» à mener dans le parc national de l'Ivindo						
ACTIVITÉS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Ligne de base sur la richesse, diversité et distribution des poissons dans les rivières Ivindo et Dji-dji	Service « conservation-recherche »	■	■	■	■	■	75 000 000
Richesse et diversité des habitats forestiers	Service « conservation-recherche »	■	■	■	■	■	130 000 000
Distribution du bongo et de l'hylochère	Service « conservation-recherche »	■	■	■	■	■	45 000 000
1.3	Programme de suivi écologique						
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Suivi du baï de Langoué et autres baïs dans le parc national et sa zone tampon	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	500 000 000
Suivi des éléphants, grands singes et autres grands mammifères	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	160 000 000
Suivi des crocodiles et des loutres sur la rivière Dji-dji	Service conservation recherche	■	■	■	■	■	50 000 000

CODE	OBJECTIFS						
Valeurs paysagères des chutes Kougou, Mingouli et Dji-dji et autres zones à haute valeur	Service conservation	■	■	■	■	■	12 000 000
recherche							
1.4	Fonctionnement du service						
ACTIVITÉS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Personnel (salaires et bénéfices)	Service comptabilité	■	■	■	■	■	126 750 000
Personnel (perdiems, primes de tâche)	Service comptabilité	■	■	■	■	■	15 000 000
Déplacements à la centrale	Service comptabilité	■	■	■	■	■	3 000 000
Formation personnel service	ANPN Centrale DT	■		■		■	25 000 000
1.5	Investissement						
ACTIVITÉS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Acquisition matériel divers (bureautique, navigation, camping, changements climatiques)	ANPN Centrale DOP		■			■	150 000 000
TOTAL (FRANCS CFA)							1 546 750 000

RÉPARTITION DES COÛTS 2016 - 2020

Coûts études ANPN	1 107 000 000
Investissement ANPN	150 000 000
Fonctionnement ANPN	264 750 000
Formation ANPN	25 000 000
Coûts totaux	1 546 750 000



BIBLIOGRAPHIE

- ARNEGARD, M.E., MCINTYRE, P.B., HARMON, L.J., ZELDITCH, M.L., CRAMPTON, W.G.R., DAVIS, J.K., ET AL. (2010)** Sexual signal evolution outpaces ecological divergence during electric fish species radiation. *The American naturalist*, 176, 335–356.
- BRADLEY, B.J., DORAN-SHEEHY, D.M. & VIGILANT, L. (2008)** Genetic identification of elusive animals: re-evaluating tracking and nesting data for wild western gorillas. *Journal of Zoology*, 1–8.
- BROOKS, E.G.E., ALLEN, D.J. & DARWALL, W.R.T. (2011)** The Status and Distribution of Freshwater Biodiversity in Central Africa.
- CAUSTON, C.E., SEVILLA, C.R. & PORTER, S.D. (2005)** Eradication of the little fire ant, *Wasmannia auropunctata* (Hymenoptera : Formicidae), from Marchena Island, Galapagos: On the edge of success? *Florida Entomologist*, 88, 159–168.
- CONANT, P., HEU, R.A., NAKAHARA, L., HUMASHIRO, B. & REIMER, N. (2007)** Little Fire Ant (*Wasmannia auropunctata*). State of Hawaii Department of Agriculture New Pest Advisory.
- DAVENPORT, L., JACQUES, H. & YEDI, M.-L. (2011)** Preliminary Findings from a New Study of the Congo Clawless Otter (*Aonyx congicus*) on the Dji Dji River, Ivindo National Park, Gabon (or “Where Have all the Otters Gone?”). IUCN Otter Specialist Group Bulletin 28B. http://www.otterspecialistgroup.org/Bulletin/Volume28B/Davenport_et_al_2011.html.
- EASTON, J. (2006)** Tourism prospection along the Dji-dji River in Ivindo National Park, Gabon: Mission I. In p. 9. WCS Gabon, Libreville, Gabon.
- EASTON, J. & TEZI, J.-P. (2007)** Prospection of the Djidji River in Ivindo National Park: Mission VI. In p. 10. WCS Gabon, Libreville, Gabon.
- EGGERT, L.S., EGGERT, J.A. & WOODRUFF, D.S. (2003)** Estimating population sizes for elusive animals: the forest elephants of Kakum National Park, Ghana. *Molecular Ecology*, 12, 1389–1402.
- GALLANT, J.R., ARNEGARD, M.E., SULLIVAN, J.P., CARLSON, B. A & HOPKINS, C.D. (2011)** Signal variation and its morphological correlates in *Paramormyrops kingsleyae* provide insight into the evolution of electrogenic signal diversity in mormyrid electric fish. *Journal of comparative physiology. A, Neuroethology, sensory, neural, and behavioral physiology*, 799–817.
- GESSNER, J., BUCHWALD, R. & WITTEMYER, G. (2013)** Assessing species occurrence and species-specific use patterns of baïs (forest clearings) in Central Africa with camera traps. *African Journal of Ecology*, in press.
- GRIFFIN, O. (2013)** Current State of Monitoring at Langoué Bai, Ivindo National Park. In p. 9. WCS Gabon, Libreville, Gabon.
- HEDGES, S. (ed) (2012)** Monitoring Elephant Populations and Assessing Threats: a manual for researchers, managers and conservationists. WCS, New York, USA.
- HENSCHEL, P. (2008)** The conservation biology of the leopard *Panthera pardus* in Gabon: Status, threats and strategies for conservation. University of Gottingen, Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultäten, Gottingen, Germany.
- HOLLAND, R., DARWALL, W. & SMITH, K. (2012)** Conservation priorities for freshwater biodiversity: The Key Biodiversity Area approach refined and tested for continental Africa. *Biological Conservation*, 148, 167–179. Elsevier Ltd.
- KARR, J.R. (1981)** Assessment of biotic integrity using fish communities. *Fisheries*, 6, 21–27.
- LATOUR, S. (2003)** Les Gorilles du Baï de Langoue (Gabon) -Etude d'une Population de Gorilles de Plaine de l'OuestEHESS.
- LATOUR, S. (2004)** Exploitation forestière sélective et conservation de la faune sauvage en Afrique centrale: Le cas de la région d'Ivindo au Gabon. Muséum national de histoire naturelle.
- LEAL, M.E. (2006)** The Biodiversity of Mont Kingue. Missouri Botanical Gardens.
- LEGG, C.J. & NAGY, L. (2006)** Why most conservation monitoring is, but need not be, a

waste of time. *Journal of environmental management*, 78, 194-199.

LEUTHOLD, W. (1996) Recovery of woody vegetation in Tsavo National Park, Kenya, 1970-94. *African Journal of Ecology*, 34, 101-112.

MACFIE, E. & WILLIAMSON, E.A. (2010) Lignes directrices pour de meilleures pratiques en matière de tourisme de vision des grands singes. IUCN/SSC Primate Specialist Group, Gland, Switzerland.

MAISELS, F. (2004) Ivindo National Park: Large mammals and human impact, first results of the transects. In p. 4.

MAISELS, F. & FORBOSEH, P. (1997) Fixed-Point Photographic monitoring, Kilum/Ijim Forest, 1997 Baseline System. In BirdLife International and The Ministry of Environment and Forestry, Cameroon p. 10. Birdlife International and Ministry of Environment and Forestry, Bamenda, Cameroon.

MAISELS, F., MOTSABA, P., TEZI, J.-P. & ABA'A, R. (2009) Great ape and human impact monitoring in the Ivindo Landscape, Gabon: Completion of the second cycle of monitoring in the park. Libreville.

MIKHEYEV, A., TCHIGNOUMBA, L., HENDERSON, A. & ALONSO, A. (2008) Effect of propagule pressure on the establishment and spread of the little fire ant *Wasmannia auropunctata* in a Gabonese oilfield. *Diversity and Distributions*, 14, 301-306.

MIKHEYEV, A.S. & MUELLER, U.G. (2007) Genetic relationships between native and introduced populations of the little fire ant *Wasmannia auropunctata*. *Diversity and Distributions*, 1-7.

MOELANTS, T. (2010) *Stomatorhinus ivindoensis*. IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. [Http://www.iucn-redlist.org/details/full/182474/0](http://www.iucn-redlist.org/details/full/182474/0) [accessed 13 October 2013].

MOMONT, L. (2007) Sélection de l'habitat et organisation sociale de l'éléphant de forêt, *Loxodonta africana cyclotis* (Matschie 1900), au Gabon. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, France.

MOTSABA, P., TEZI, J.-P., ABA'A, R. & MAISELS, F. (2009) Recensement des grands mammifères et des impacts humains au parc national de l'Ivindo, Gabon. In pp. 1-41. WCS Gabon, Libreville, Gabon.

REYNOLDS, J.H., THOMPSON, W.L. & RUSSELL, B. (2011) Planning for success : Identifying effective and efficient survey designs for monitoring. *Biological Conservation*, 144, 1278-1284. Elsevier Ltd.

SCHOLTZ, O. & STARKEY, R. (2008) Langoué Bai, Ivindo National Park: Review of the pilot tourism project 2001--2008. WCS Gabon, Libreville, Gabon.

SHIRLEY, M.H. & EATON, M.J. (2012) Standard Crocodile Survey Protocols (draft).

TOHAM, A. & TEUGELS, G. (1999) First data on an index of biotic integrity (IBI) based on fish assemblages for the assessment of the impact of deforestation in a tropical West African river system. *Hydrobiologia*, 397, 29-38.

WALKER, K.L. (2006) Impact of the Little Fire Ant, *Wasmannia auropunctata*, on Native Forest Ants in Gabon 1. *Biotropica*, 38, 666-673.

WALSH, P.D., HENSCHER, P. & ABERNETHY, K.A. (2004) Logging speeds little red fire ant invasion of Africa. *Biotropica*, 36, 637-641.

VANDE WEGHE, G. (2010) Les Papillons du Gabon.

VANDE WEGHE, J.P. (2006) Les Parcs Nationaux du Gabon: Ivindo et Mwagne: Eaux noires, forêts vierges et baïs.

VANDE WEGHE, J.-P. (2012) parc national de l'Ivindo, Gabon: évaluation préliminaire de la valeur universelle.

WETTERER, J.K. & PORTER, S.D. (2003) The little fire ant, *Wasmannia auropunctata*: Distribution, impact, and control. *Sociobiology*, 42, 1-41.



ANNEXE

ANNEXE N°1

CRITÈRES D'ÉVALUATION

DES BESOINS EN INFORMATION

THEME : MANAGEMENT IMPORTANCE

QUESTION : Is the question linked to importance values and direct threats for this protected area?

RANKING	CRITERIA
Very High	The research clearly addresses at least one existing threat of with a management priority of "Very High"
High	The research clearly addresses at least one existing threat of with a management priority of "High", or an identified potential threat with priority "Very High".
Medium	The research clearly addresses at least one existing threat of with a management priority of "Medium" or an identified potential threat with priority "High".
Low	The research does not address a direct threat, or only addresses threats with "Low" management priorities.

THEME : ACTIONABILITY

QUESTION : Will answering this question help guide management actions?(Will the research produce actionable conclusions?)

RANKING	CRITERIA
Very High	Answering the question will explicitly allow us to choose between or evaluate the impact of specified and feasible alternative management actions; without this information we cannot reliably choose between these management actions.
High	Answering this question will either 1) clearly serve to clarify the status of a currently poorly-understood threat to a "Very High" or "High" priority value of the PA or 2) help significantly refine or evaluate a specified existing or planned management action.
Medium	Answering this question will contribute to building an evidence base for the choice of management actions or for refining existing actions, but the results will on their own be insufficient to do so.
Low	It is unclear what alternative management actions this question relates to, nor how it would help us choose between them; OR the potential management actions that this question relates to are highly unlikely to be feasible.

THEME : FEASIBILITY

QUESTION : Can the question be answered with a research design that is technically, financially and ethically feasible?

RANKING	CRITERIA
Very High	This question can be answered with a technically, financially and ethically feasible research design.
High	While ethically feasible, research required to answer this question is likely to be technically or financially challenging.
Medium	The required research design for such a question would be technically and financially challenging, or there are potential minor ethical issues with the research approach.
Low	Answering this question would require research designs that are neither technically, financially or ethically feasible

Auteurs

Mr Gaspard Abitsi, Mr Stéphane Leduc,
Mr Malcom Starkey,
Mr Jean-Baptiste Squarcini,
Mr Marc Bosch

Relecture

Mme Cecile Martin

Scientifiques

Mr Jean-Pierre Vande Weghe,
Melle Michelle Lee,
Melle Katherine Jeffery,
Mme Claudine Angoué,
Melle Angela Formia, Mr Richard Parnell,
Mr Tim Collins, Mr Tariq Stevart

Crédits photos

Frères Damas, Lee White,
Rombout Swanborn Africas Eden,
Ian Nicholos, Kevin Ndong, Josh Ponte,
Nichols, Matt et Nancy, Vission,
J_Easton, Vande Weghe, Ruth Starkey,
CIRMF, Nerissa, ANPN,
Jean Batiste Squarcini, Tim Collins wcs,
Chris wilks, Oslisly Richard,
ONG PROGRAMM, Fiona Maisels,
Sam Le Budde, Hervé DUCHAUFOR,
Patrice NOVACOM, Josie, Manu San
Felix, Enric Sala.



Parcs Gabon





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020
**PROGRAMME D'IMPLICATION
DES COMMUNAUTÉS
LOCALES ET D'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT**





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020 PROGRAMME D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

RÉSUMÉ / INTRODUCTION 04 > 07

1. ETAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE ET TENDANCES 09 > 13

- 1.1 Diagnostic socio-économique..... 10
- 1.2 Tendances futures..... 12
- 1.3 Scenario « sans intervention » de
l'Agence Nationale des Parcs
Nationaux..... 13

2. VISION ET OBJECTIFS 15 > 17

- 2.1 Vision..... 16
- 2.2 Objectifs 16

3. ACTIONS DE GESTION 19 > 35

- 3.1 Mesures pour protéger les populations
locales de potentiels impacts négatifs
du parc 20
- 3.2 Mesures pour réduire les impacts de la
population locale sur le parc..... 26
- 3.3 Actions en faveur du développement
local..... 30

4. PROGRAMME D'IEC LOCAL 37 > 41

- 4.1 Introduction..... 38
- 4.2 Actions existantes 38
- 4.3 Objectifs 39
- 4.4 Actions proposées..... 39
- 4.5 Budgétisation des actions d'IEC..... 40

5. PROGRAMME DE CONCERTATION 43 > 47

- 5.1 Programme de fonctionnement et d'appui
au Comité consultatif de gestion locale..... 44
- 5.2 Procédure de médiation..... 46
- 5.3 Budgétisation des actions d'appui au
Comité consultatif de gestion locale..... 47

6. SUIVI DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE 49 > 53

- 6.1 Objectifs 50
- 6.2 Etat des lieux socio-économique
(Etat zéro) 51
- 6.3 Protocole de suivi socio-économique..... 51
- 6.4 Budgétisation du suivi socio-
économique..... 53

7. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES 55 > 57

8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE BUDGÉTISATION DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN 59 > 63

BIBLIOGRAPHIE 65 > 69

ANNEXES 71 > 73

RÉSUMÉ

Principes généraux

Pour une conservation efficace d'une aire protégée, les relations entre les autorités de gestion et les communautés riveraines sont fondamentales. De bonnes relations permettent également un développement touristique efficace de la zone.

Le contexte sociologique du parc national de l'Ivindo est le suivant :

- Zone habitée avant les années 1970, mais aucun village à l'intérieur du parc national de l'Ivindo au moment de sa création ;
- Quelques campements de pêche au sein du parc national le long de la rivière Ivindo ;
- Environ 30 000 personnes réparties sur 3 villes et 20 villages susceptibles d'avoir des impacts sur les valeurs du parc national de l'Ivindo ;
- Plusieurs chantiers industriels situés au nord et au sud-est du parc national ;
- Insuffisance des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, hydraulique villageoise, électricité et routes praticables en toutes saisons) ;
- Grande mobilité socio-démographique avec une population flottante très importante ;
- Changements rapides possibles avec bitumage de l'axe Lalara-Ovan-Makokou, évolution en dents de scie du secteur forestier et développement des activités minières.

L'objectif de l'ANPN est le suivant: « *la conservation du parc national de l'Ivindo contribue au développement local, tout en renforçant l'adhésion des communautés locales pour la pérennisation des valeurs patrimoniales du parc.* »

Actions de gestion

A ce titre cette annexe technique évalue et hiérarchise les actions à mener dans six catégories:

→ les mesures à prendre par l'ANPN pour protéger les populations locales de certains impacts négatifs:

La mesure la plus importante à mettre en œuvre est la finalisation du processus d'identification des terroirs villageois et la clarification des droits d'usage, notamment pour la pêche et l'orpaillage. Les autres impacts négatifs

potentiels seront évités à travers une application stricte du Règlement intérieur, des cahiers de charges pour des constructions durables, du programme de santé et sécurité et du code de déontologie de l'ANPN. Le processus de concertation et la procédure de médiation serviront de mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de ces procédures tout en réduisant les impacts négatifs et en les ajustant en cas de besoin.

→ les mesures à prendre pour réduire les pressions d'origines socio-économiques sur le parc national:

La pression à résoudre en priorité est celle de la chasse commerciale, menaçant actuellement quelques zones mais susceptible d'augmenter en fonction du désenclavement et du développement de la région. La chasse de subsistance en terroir villageois pour sa part ne représente pas une menace significative pour le parc national.

→ les actions en faveur du développement local et le partage des revenus issus du développement touristique:

L'ANPN considère que la façon la plus propice de promouvoir les retombées pour les populations locales est de favoriser leur implication dans le développement touristique dans le cadre d'une approche « partenariale ». A ce titre, un programme d'accompagnement des entreprises et entrepreneurs locaux est prévu, ainsi que des programmes de bourses pour la formation aux métiers connexes au tourisme, ainsi que des mesures favorisant le choix des métiers de la conservation et du tourisme par les générations futures. La création d'un fond d'investissement local alimenté par 100% des droits d'entrées touristiques est prévue mais n'est pas prioritaire pour cette phase de gestion.

→ les actions d'information, d'éducation et de communication:

Au-delà du Comité consultatif de gestion locale (CCGL), plateforme formelle de concertation, il est prévu un programme d'information et de communication à travers des visites régulières dans les villages (au moins une fois par village

par trimestre). Les actions d'éducation à l'environnement incluront des séminaires mensuels dans les établissements scolaires riverains du parc ainsi que des camps de vacances permettant à un nombre important d'élèves de gagner de l'expérience pratique sur le terrain. Un autre volet sera l'organisation des visites de terrain pour des acteurs clés (notables, chefs de quartier, élus, etc.) pour promouvoir davantage les valeurs patrimoniales du parc national de l'Ivindo et renforcer l'adhésion des parties prenantes locales au projet des parcs nationaux.

→ le programme de concertation nécessaire pour la mise en œuvre des actions :

Le Comité consultatif de gestion locale sera la principale plateforme de concertation pour les communautés locales et les autres parties prenantes du parc. Pour assurer son fonctionnement, l'ANPN prévoit un appui financier au CCGL et aux comités villageois constitutifs de la plateforme villageoise, ainsi qu'un appui technique spécialisé, notamment dans le cadre du fonctionnement du CCGL, du développement touristique, des questions juridiques, du suivi socio-économique ainsi qu'un appui-conseil régulier.

→ le programme de suivi socio-économique qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs :

L'ANPN a identifié quelques indicateurs de base à évaluer pour tous les parcs : démographie, bien-être des populations et taux de capture locale des bénéfices touristiques. Une gamme complémentaire d'indicateurs sera identifiée de façon participative au sein du CCGL.

Le coût total de mise en œuvre de ce programme est estimé à 871 500 000 FCFA pour la période 2016-2020 (5 ans). Pour la majorité des actions, l'ANPN sera maître d'ouvrage. La mise en œuvre sur le terrain se fera avec les partenaires techniques pertinents. Une équipe restreinte de suivi sera établie au sein du parc national pour effectuer le suivi des actions, appuyée par la Direction technique centrale de l'ANPN à travers le service « implication des communautés locales ».



INTRODUCTION

L'implication des communautés locales est un des aspects critiques de la gestion des aires protégées. Le parc national de l'Ivindo est entouré d'une vingtaine de villages, trois villes ainsi que plusieurs chantiers forestiers proches du parc national avec une population totale d'environ 30 000 personnes.

Pour répondre à ces enjeux, l'ANPN propose la création d'un service « *implication des communautés locales et éducation à l'environnement* », chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions du présent programme.

A ce titre ce document évalue et décline les actions à mener dans ce cadre :

- l'état des lieux socio-économique et les tendances actuelles ;
- les principaux objectifs à atteindre ;
- les mesures à prendre par l'ANPN pour protéger les populations locales de certains impacts négatifs ;
- les mesures à prendre pour réduire les pres-

sions d'origines socio-économiques sur le parc national ;

- les actions en faveur du développement local et le partage des revenus issus du développement touristique ;
- les actions d'information, d'éducation et de communication ;
- le programme de concertation nécessaire pour la mise en œuvre des actions ;
- le programme de suivi socio-économique qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs.



Comme prévu par la loi sur les parcs nationaux , l'implication des communautés locales s'inscrit dans le cadre d'une gestion participative.

La principale plateforme pour la mise en œuvre de cette approche participative est le Comité consultatif de gestion locale (CCGL). Cette plateforme servira de forum pour l'élaboration participative d'actions à mettre en œuvre conjointement par les communautés locales et le parc national.

Contrairement aux autres programmes du Plan de gestion, le programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement vise à identifier les grandes étapes des mesures à prendre par l'ANPN et certaines actions critiques à mettre en œuvre. D'autres actions seront à compléter de manière participative lors des réunions du CCGL.



1. ETAT DES LIEUX SOCIO- ÉCONOMIQUE ET TENDANCES

1.1 Diagnostic socio-économique.....	10
1.2 Tendances futures.....	12
1.3 Scénario « sans intervention » de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux	13

1.1 DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

A. Démographie

Le parc national de l'Ivindo est situé au nord-est du Gabon dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Dans le passé, des villages existaient partout dans la zone (Pourtier, 1989a) mais comme la majorité du Gabon, la zone a subi un exode rural : la zone du parc national Ivindo était déjà significativement dépeuplée dans les années 1940 et à partir des années 1970 les villages restant se trouvaient sur les routes principales (Pourtier, 1989b). Aucun village permanent ne s'est trouvé au sein du parc national au moment de sa création en 2002.

Actuellement, on note :

- A l'intérieur du parc national :
 - Plusieurs campements de pêche et de chasse existent toujours le long de la rivière Ivindo en aval des chutes Koungou, notamment dans la zone Mingouli (données MIST 2013). Au moment de la création du parc national, il y avait environ 10 campements entre Koungou et Mingouli, dont quatre vers les chutes Koungou et 6 dans la zone Mingouli, dont certains presque permanents (Lahm, 2003). Ceux vers Koungou étaient associés au village Loa-Loa de Makokou et étaient utilisés pour la chasse, y compris des éléphants, autant que pour la pêche (Lahm, 2002, 2004). Les campements vers Mingouli étaient surtout des camps de pêche, associés à quelques quartiers de la commune d'Ovan. La majorité des campements sont fermés depuis la reprise des activités de protection du parc national en 2010/2011.
 - Neuf campements permanents de pêche en activité sur la rivière Ivindo entre les limites du parc national et les chutes Koungou (Mien, Nyanbarre, Bawaka, Pendo, Badetsi, Bongo, Mbele, Issaha, Bessaboka). Dans

un passé récent, il y avait une vingtaine de camps dans cette zone servant surtout pour la pêche mais aussi pour la chasse (Lahm, 2004; Steil, 2007) ; à partir de 2011 la pêche a été interdite au sein du parc national après le site de Bessaboka ; la pêche entre les limites du parc national et Bessaboka est actuellement tolérée et réglementée par le parc national.

- Dans un rayon de 5 km autour du parc national :
 - Les quartiers Loaloe, Nzouma, Mayiga, et Nzeng-Ayong, de la ville de Makokou ;
 - Trois villages : Simitang, Ntsibelong et Ebesi avec environ 500 habitants en 2003.
- En zone périphérique environ 30 000 personnes réparties sur trois villes, 23 villages et 4 chantiers mènent des activités susceptibles d'avoir des impacts sur les valeurs du parc, dont :
 - Au nord sur l'axe Makokou-Ovan : la ville de Makokou (17 000 habitants en 2003),

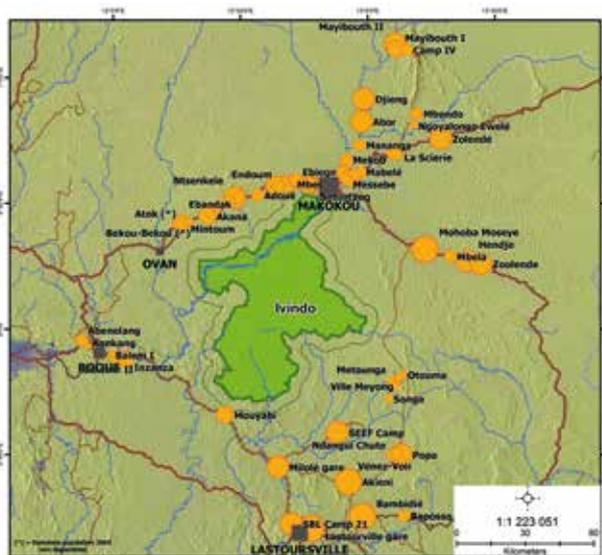


Figure 1 : Carte des villages et villes en proximité du parc national Ivindo

Source : Bases de données SIG - MCL, MIST et INEC
Fond de carte : Image ALOS PALSAR
Date : Novembre 2013
Réalisation : ANPN/Culture Plans de Gestion

la commune d'Ovan (1 430 habitants en 2003) et les 13 villages Edzua-Megne, Mbess, Endoum, Mikouala, Eyameyong, Adoue, Ebandak, Ntsenkele, Bisobilam, Afoumadzo, Akana, Agnang, Mintoum ;

- Au nord-est sur l'axe Makokou-Okondja : 7 villages - Olekate, Etakanyabe, Mbomo, Ntsiete, Mbondou, Ekoba-koba, Indombo ;
- A l'ouest et au sud-ouest sur le corridor du chemin de fer : la ville de Booué (7 300 habitants en 2003), les gares/villages d'Ivindo, Mouyabi, Milolé, avec le chantier de Rougier à Ivindo (environ 360 personnes) et les chantiers de Corawood à Mouyabi (fermé en 2013) et à Milolé (en train d'ouvrir en 2013) ;
- A l'est en zone forestière : Camp SEEF (environ 360 personnes), Camp CEB Milole (fermé depuis début 2012 ; réouverture non prévue pendant ce cycle de gestion) et environ six campements autour du site d'orpaillage « Longo », abritant environ 80 personnes en 2011 (*Lepemangoye-Mouleka, 2011*).

L'économie villageoise se base largement sur les activités de subsistance : agriculture, chasse, cueillette (*Okouyi Okouyi, 2006; Van Vliet, 2008*). L'orpaillage, les divers métiers du secteur forestier industriel et le sciage à long sont des activités importantes dans la région et animent l'économie des villes, notamment de Makokou.

 cf. Figure 1 : Carte des villages et villes en proximité du parc national Ivindo

B. Tendances démographiques

La population des villages riverains du parc national de l'Ivindo fluctue en fonction de l'intensité des activités économiques dans la zone et les opportunités économiques ailleurs. L'économie de la zone a significativement changé avec l'arrivée des grands chantiers forestiers au début du 3^{ème} millénaire. Il n'y a cependant pas d'études démographiques détaillées récentes permettant d'évaluer les tendances démographiques de la zone.

C. Opportunités économiques

Actuellement, sur les 33 agents employés par l'ANPN et 17 employés par WCS au parc national de l'Ivindo, 31 sont originaires des villages riverains du parc. Dans la perspective du développement des activités de conservation au parc national de l'Ivindo, d'autres recrutements seront organisés au cours des cinq prochaines années.

Le tourisme n'est pas encore développé significativement dans ce parc national et ne figure pas comme une activité économique significative pour les populations riveraines.

C. Relations entre le parc national de l'Ivindo et les populations locales

Les relations entre les communautés locales et le parc national Ivindo sont généralement cordiales, grâce aux consultations régulières, liées au processus de gestion de la pêche et de la chasse effectuées depuis plusieurs années. Cependant, l'application plus effective de la législation des parc national par l'ANPN à partir de 2010/2011, les problèmes d'accès à quelques rivières du parc national pour la pêche et l'orpaillage, quelques incidents entre les agents du parc national et les communautés locales avec des cas supposés d'abus de pouvoir (du point de vue des communautés) ainsi que le problème de déprédation des plantations par les éléphants ont créé des frustrations parmi certains membres des communautés. Ces frustrations sont d'autant plus fortes que les bénéfices supposés de la conservation (par le tourisme par exemple) se font attendre.

La situation est loin d'être irréversible, mais ces attentes et frustrations d'actualité en 2013 pourraient se cristalliser si non- abordées par l'ANPN.

1.2

TENDANCES FUTURES

En périphérie du parc national, quelques tendances économiques sont à prendre en compte :

A. Aménagement de la route Lalara-Ovan-Makokou, de la route économique et construction d'un pont à Booué

L'expansion de Libreville, en superficie et population, ne devrait pas ralentir dans l'immédiat. Le quartier d'Angondje continue de se développer rapidement, avec un certain niveau d'encadrement formel mais qui n'est pas toujours respecté. Dans les zones de Bambouchine et Oveng en revanche, l'expansion urbaine est plutôt anarchique, sans infrastructures majeures.

B. Activités et infrastructures liées à l'exploitation de fer de Belinga

Le Gabon prévoit le développement d'une mine de fer à Belinga à partir de 2016 avec éventuelle création d'un pôle industriel en association avec la mine. Afin d'assurer l'acheminement du minerai de fer du lieu d'extraction au nord-est du Gabon vers le port d'embarquement à Owendo, un projet de construction d'un chemin de fer est prévu à la périphérie nord du parc national de l'Ivindo. Ce tronçon ferroviaire partirait de la région de Bélinga pour rallier le linéaire ferroviaire existant à Booué.

Ce projet d'échelle mondiale pourrait créer quelques dizaines de milliers d'emplois en phase de développement et quelques milliers en phase d'exploitation. Ceci modifiera significativement le tissu socio-économique de la zone, tout comme le développement d'une nouvelle voie de communication aura un impact certain sur les valeurs du parc en facilitant l'évacuation des produits illicites susceptibles d'être prélevés dans le parc.

Il est primordial pour le maintien des valeurs du parc national Ivindo qu'un projet d'une telle ampleur se développe selon les principes stricts d'exploitation à faible impact, comme prévu par le Plan Stratégique Gabon Emergent et le régime d'EIE. Il est important de faire un focus sur la gestion de l'immigration, la réinsertion économique des travailleurs après la phase de développement et l'approvisionnement durable des produits de première nécessité.

C. « Boom and bust » forestier

La région de Makokou a connu un « boom » forestier depuis l'ouverture des premiers chantiers dans la zone au début du 3^{ème} millénaire. De nombreux ressortissants des villages et communes proches du parc national Ivindo ont trouvé des emplois dans le secteur forestier ou dans les activités économiques liés à celui-ci. En 2013, le secteur bois reste important dans cette zone malgré le ralentissement général de ce secteur économique au Gabon. Cependant, force est de constater que la vaste majorité des permis de cette zone (surtout au nord et à l'est du parc national Ivindo) sont exploités hors normes nationales d'aménagement (WRI, 2007; Rayden & Essono, 2010) et de nombreuses supposées CFAD sont très fragmentées. Sans un réaménagement total de la configuration spatiale et économique du secteur forestier de la zone, ce « boom » aura très certainement pour corolaire un « bust » (déclin), peut-être pendant ce cycle de gestion. Sans autre développement économique, ceci aurait pour conséquence la création d'un taux élevé de chômage et une dépendance accrue aux ressources naturelles de la zone.

Bien que les plus grandes concessions au sud et à l'est du parc national soient exploitées selon les normes d'aménagement nationales ainsi que les normes FSC, il est à noter qu'elles sont sur une deuxième rotation et semblent avoir du mal à s'adapter aux exigences de transformation locale du bois. Ces sociétés sont déjà passées par des ajustements structurels depuis 2012 et il n'est pas exclu que le cycle « boom and bust » s'applique aussi à ces sociétés « phares » du secteur forestier gabonais pendant ce cycle de gestion.

D. Projet de construction d'une université et de l'école des métiers du bois à Booué

Dans le cadre du renforcement du système éducatif du Gabon et de l'amélioration de la carte scolaire, l'Etat envisage de construire une université et une école des métiers du bois à Booué à l'ouest du parc national de l'Ivindo. La concrétisation de ce projet va entraîner une augmentation de la population de la ville de Booué avec comme corollaire des besoins supplémentaires en ressources naturelles.

1.3

SCENARIO « SANS INTERVENTION » DE L'AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX

Un scenario sans intervention a été identifié. L'expérience d'autres sites au Gabon et en Afrique Centrale indique que, sans intervention, l'avenir socio-économique du site risquerait de se caractériser par les phénomènes suivants :

- La non-résolution des conflits territoriaux entre le parc national et les communautés locales provoquera des conflits plus ouverts avec la population. La frustration des populations créera une résistance au moins passive envers toutes les actions de gestion du parc ;
- Les problèmes de conflit homme-faune, notamment les déprédations des plantations par les éléphants, continueront à dominer les relations entre le parc national et la population locale ;
- Un déclin de l'exploitation forestière non aménagée aura pour conséquence un taux élevé

de chômage et, si d'autres opportunités ne se produisent pas, un retour aux villages et une pression accrue sur les ressources naturelles en proximité du parc national ;

- Le développement des projets miniers attirera de nombreuses personnes vers la zone et aura pour résultat un développement anarchique de la région s'il n'est pas géré durablement ;
- Le non accès des communautés locales au secteur touristique les empêchera de profiter des retombées économiques locales générées par cette activité. La frustration des populations créera une résistance envers le développement touristique voire envers toutes les actions de gestion du parc.



2. VISION ET OBJECTIFS

2.1 Vision.....	16
2.2 Objectifs	16

2.1 VISION

Contrairement au scénario sans intervention présenté ci-dessus, l'ANPN va mener une politique communautaire à travers ce Plan de gestion, pour atteindre l'objectif suivant: « la

conservation du parc national de l'ivindo contribue au développement local, tout en renforçant l'adhésion des communautés locales pour la pérennisation des valeurs patrimoniales du parc.»

2.2 OBJECTIFS

Les objectifs du programme d'Implication des Communautés Locales du parc national de l'Ivindo pour la période du Plan de gestion 2016 à 2020 sont:

1. Les droits, techniques et zones de pêche autorisés au sein du parc national sont clairement identifiés et formalisés dans un Plan de gestion de la pêche ;
2. La concertation avec les communautés locales et les autres parties prenantes est effective et opérationnelle à travers le Comité consultatif de gestion locale (CCGL), un programme de communication et une procédure de médiation. L'opérationnalisation des processus de concertation et de médiation à travers le CCGL permet d'identifier et résoudre des conflits potentiels avec les populations locales ;
3. Les zones et pratiques de pêche, d'exploitation des PFNL et de chasse en zone tampon sont identifiées et agréées de commun accord avec les populations locales ; elles sont formalisées dans des contrats de gestion de terroirs ;
4. Un processus d'encadrement des activités d'orpaillage traditionnelles en zone tampon est développé et mis en place ; les activités d'orpaillage continuent mais sans impacts environnementaux majeurs ;
5. La faisabilité technique et financière de résoudre les conflits homme-faune par la planification spatiale et par un système d'assurance est étudiée ;
6. Un mécanisme est défini pour reverser au sein de l'économie locale, à travers des projets identifiés par le CCGL, 100% des droits d'entrée dans le parc.





3. ACTIONS DE GESTION

3.1 Mesures pour protéger les populations locales de potentiels impacts négatifs du parc.....	20
3.2 Mesures pour réduire les impacts de la population locale sur le parc.....	26
3.3 Actions en faveur du développement local.....	30

Dans cette partie, nous identifions les actions de gestion socio-économiques prioritaires pour la conservation du parc National. Elles se déclinent en trois catégories :

1. mesures pour protéger les populations locales de

potentiels impacts négatifs du parc national ;

2. mesures pour réduire les impacts de la population locale sur le parc national ;

3. actions en faveur du développement local, notamment à travers le tourisme.

3.1 MESURES POUR PROTÉGER LES POPULATIONS LOCALES DE POTENTIELS IMPACTS NÉGATIFS DU PARC

Le parc national aura des impacts socio-économiques positifs à travers la création d'emplois et d'un dynamisme économique. Néanmoins, il est possible qu'il puisse avoir des impacts négatifs pour les communautés locales.

Quatre impacts négatifs potentiels du parc national sur les populations locales sont étudiés dans les parties suivantes :

- perte d'accès sur les zones à Haute Valeur de Conservation sociales (HVC sociales) à cause de la création du parc national ou de tout autre projet dans le parc national ;
- impacts de l'immigration locale ;
- conflit homme-faune ;
- impacts du développement des activités du parc national, y compris le tourisme et le développement des infrastructures.

A. Impacts actuels et potentiels sur les zones Haute Valeur de Conservation sociales

Dans le passé, il existait des villages au sein des zones actuellement incorporées dans les secteurs du parc national de l'ivindo. Cependant la migration des villages vers les routes s'est passé en général il y a plusieurs décennies et s'est achevée au début des années 1970 (Pourtier, 1989b). Au moment de la création du parc national en 2002, aucun village « permanent » n'était présent à l'intérieur du parc national. En revanche de nombreux habitants des villages et villes en proximité du parc national Ivindo ont continué à exploiter des zones dans l'aire qui deviendra le parc national Ivindo.

A ce jour, les conflits territoriaux dans le parc national s'articulent autour :

- Des droits de pêche, notamment sur la rivière Ivindo où il existait de nombreux campements de pêche jusqu'à très récemment ;
- De l'orpaillage ;
- Des droits généraux en termes d'accès aux terres ancestrales.

Ces conflits ne concernent que quelques ménages dans une dizaine de quartiers et villages, mais ils sont primordiaux pour ces ménages. Une résolution équitable de ces conflits est donc un objectif de très haute priorité pour ce cycle de gestion.

Bien que quelques cartes participatives aient été élaborées dans le cadre des travaux de

concertation avec les communautés villageoises (notamment en ce qui concerne la pêche), ce travail n'a pas encore été complètement achevé. Il en va de même pour l'étude socio-historique. Il se peut donc qu'il y ait d'autres réclamations territoriales non encore identifiées. La liste des impacts sur les HCV sociales est donc préliminaire et la finalisation de ces études prioritaire.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des conflits identifiés lors du processus de planification et les options de résolution à évaluer et mettre en œuvre.

QUESTION	PROBLÉMATIQUE	OPTION(S) DE RÉOLUTION DU CONFLIT
Droits d'exploitation de la pêche dans le parc national Ivindo	Jusqu'en 2011 la pêche était pratiquée sur la rivière Ivindo à partir de nombreux campements de pêche, notamment par les ressortissants des quartiers Loaloo, Epassendje 1 & 2 ; Mbolo 1, 2, 3 de Makokou et des quartiers d'Ovan. Des questions ont été soulevées pour d'autres cours d'eau (Langoué et Abeye) par les villages Mouyabi, Milolé et Ntsiété. La pêche est actuellement partiellement tolérée au sein du parc national par les autorités de parc national, mais la base légale de cette autorisation n'est pas claire et il n'existe aucun processus de gestion des prises ni de suivi de la durabilité de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> → Clarifier les droits des populations riveraines en matière de pêche coutumière au sein du parc national et les formaliser sur la base d'une finalisation de la cartographie participative et d'une étude socio-historique ; → Développer et mettre en œuvre un Plan de gestion de la pêche coutumière basé sur les principes stricts de prises durables à faible impact sur la biodiversité ; → Modifications légales si besoin pour autoriser la pêche au sein du parc national
Situation de l'orpaillage artisanal dans et en périphérie du parc national	Les ressortissants des quartiers Loaloo, Epassendje 1 & 2 / Mbolo 1, 2, 3 de Makokou / et les habitants du village Ntsienkélé pratiquent l'orpaillage dans quelques affluents de l'Ivindo en zone tampon du parc national. Actuellement ces activités ne sont pas permises par les autorités du parc national.	<ul style="list-style-type: none"> → Clarifier la réglementation sur l'orpaillage en zone tampon et développer un cadre de suivi de l'orpaillage proche et limitrophe du parc national ; → Identifier les zones revendiquées par les populations pour l'orpaillage au sein du parc national et évaluer les impacts potentiels sur les valeurs du parc national d'une autorisation de l'exploitation.
Zones d'usages coutumiers (chasse, agriculture, pêche, PFNL, etc.) et exploitation de sable dans le parc national	Les ressortissants de plusieurs quartiers de Makokou (Loaloo, Zeng Ayong, Alarmitang, Maïga, Ekonwong) revendiquent des droits ancestraux (en dehors de la pêche) au sein du parc national Ivindo. .	<ul style="list-style-type: none"> → Clarifier les droits des populations au sein du parc national et les formaliser sur la base d'une finalisation de la cartographie participative et d'une étude socio-historique.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des impacts sur zones HVC sociales au parc national de l'Ivindo connu au moment de rédaction du document.

3. ACTIONS DE GESTION**B. Impacts de l'immigration locale**

Un afflux massif de personnes vers des zones rurales enclavées peut avoir des impacts négatifs sur les populations résidentes. On note par exemple une exposition plus grande aux maladies, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et la recrudescence des trafics divers. Ces impacts négatifs sont encore plus importants avec le développement des industries extractives et des activités touristiques.

Pendant la période de mise en œuvre de ce Plan de gestion, le nombre d'agents employés par l'ANPN au parc national de l'Ivindo va évoluer. Le parc national de l'Ivindo emploie actuellement 31 agents. Ce nombre pourrait atteindre 65 agents en 2020.

Le développement des activités touristiques ne constituera pas une priorité durant cette phase de mise en œuvre du Plan de gestion. Cependant, quelques visiteurs pourront être accueillis par le parc dans le cadre de travaux de recherche scientifique ainsi que quelques touristes occasionnels qui voudraient contempler les valeurs naturelles et culturelles du parc.

Même si une partie significative du personnel du parc national est recrutée localement, des agents viendront d'autres régions du Gabon, dont certains avec leurs familles. Nous estimons une immigration totale vers la zone de 40 à 60 personnes au maximum, la majorité de façon non permanente. De manière globale, cette immigration sera négligeable par rapport à celle due aux autres secteurs, la fréquentation de la zone et la plus forte immigration étant plutôt liées à l'éventuelle reprise des activités forestières et minières. Cependant, les impacts ne peuvent être niés localement, en proximité des bases-vie et camps du parc national.

Les impacts potentiels de l'immigration seront atténués par :

1. L'organisation d'un système d'économat pour les travailleurs du parc et les partenaires associés ;
2. La mise en œuvre d'un programme préventif de transmission des maladies ;



3. La mise en œuvre d'un code de déontologie stricte pour les employés du parc et des partenaires associés.

Une procédure d'identification et de résolution des conflits ainsi qu'un programme de suivi socio-économique serviront à identifier et résoudre des impacts non prévus.

B. Conflit homme-faune

Comme partout au Gabon, le conflit homme-faune, et principalement la destruction des cultures par les éléphants, est une préoccupation majeure des populations locales du parc national de l'Ivindo. Ce sujet domine les discussions entre les représentants des communautés et le parc. Une étude en 2007 a confirmé l'étendue de la problématique (Walker, 2008).

Bien que le parc national ne puisse être tenu responsable des déprédations des cultures par les éléphants, espèce intégralement protégée au Gabon, le problème a déjà impacté les relations entre le parc et les populations locales et de freiner d'autres activités connexes, y compris le développement touristique. Les

attentes des communautés ont augmenté récemment avec la publication d'un décret du ministère de l'agriculture qui précise les modalités de compensation des populations dans le cadre de projets de construction d'infrastructures. Il est important que le parc national montre une réelle volonté d'aider les populations à résoudre cette situation qui constitue la principale cause de la faible adhésion des communautés locales au projet des parcs nationaux.

Malheureusement, il n'existe pas de solutions simples à ce problème :

- La solution immédiate et la plus efficace est la protection physique des champs par la présence humaine (*Nelson et al., 2003; Hedges & Gunaryadi, 2009*). Cependant, cette méthode n'est pas adaptée aux systèmes agricoles du Gabon qui sont basés sur la présence de plusieurs champs largement dispersés nécessitant donc une main d'œuvre élevée pour les protéger. Le rapport coût-bénéfice ne favorise donc pas la protection intensive des champs (*Walker, 2012*) ;
- Les battues administratives, souvent demandées par les populations, ne sont presque jamais efficaces (*Nelson et al., 2003*) ;
- L'installation de barrières physiques est parfois efficace, mais l'expérience, montre que le rapport coût-bénéfice n'est pas toujours favorable (*Blaney et al., 1998; Lamarque et al., 2009*) ;
- A moyen terme, la délocalisation des zones agricoles (planification spatiale) semble être la solution la plus porteuse (*Nelson et al., 2003*) surtout s'il existe des zones où les champs sont situés sur des pistes actives d'éléphants. Cette solution potentielle est intéressante car elle prend le problème à la source, ne se limitant pas aux conséquences (*Lamarque et al. 2009*). Malgré les difficultés sociales probables d'une réorganisation des zones agricoles, il semble souhaitable d'étudier cette option ;
- La création de fonds pour compenser les dommages. Cependant, malgré le grand

nombre de tentatives, très peu ont réussi à compenser les populations impactées ou améliorer les opinions des populations vis-à-vis des éléphants (*Nelson et al. 2003*). Les problèmes récurrents notés sont :

- la création d'attentes irréalistes dont la gestion est souvent onéreuse (ex : vérification des dommages) ;
 - la création d'un « risque moral » (incitation à ne plus garder les champs puisqu'il y aurait une compensation en cas de dévastation des cultures) ;
 - le coût des compensations qui pourrait rapidement dépasser le montant des fonds disponibles (*Nyhus et al., 2005*).
- Une alternative à la compensation est le développement de systèmes d'assurance alimentés en partie par le parc dans lesquels les agriculteurs participent activement (à travers des cotisations régulières) et s'engagent à respecter certains critères de base en ce qui concerne, par exemple, la taille et la localisation des champs (*Morrison et al., 2009*). Cette méthode est assez innovante (*Lamarque et al. 2009*) et mériterait d'être testée au Gabon.



3. ACTIONS DE GESTION

Il est donc proposé :

1. D'effectuer un diagnostic pour évaluer le niveau réel des dommages et l'existence de « zones à risques » pour les cultures. Cette étude rigoureuse sera participative, afin de créer un vrai processus de dialogue avec les populations ;
2. D'évaluer la possibilité de délocalisation des champs pour les villages situés sur des zones à haut risque de déprédation ;
3. D'évaluer, sur la base des données acquises, la faisabilité de mise en œuvre d'un programme d'assurance contre les dommages causés par les éléphants.

B. Atténuations des autres impacts négatifs potentiels

D'autres activités du parc national pourraient avoir des impacts négatifs potentiels sur les populations locales, telles que la construction d'infrastructures, une augmentation de la fréquentation des routes, la mauvaise gestion des déchets. Ces impacts seront évalués en détail, au cas par cas, lors du lancement des actions, notamment pour les projets de construction et de concessions touristiques.

Pendant les ateliers de planification préparatoires à la rédaction de ce Plan de gestion, les représentants des populations locales ont cité un certain nombre d'impacts négatifs supplémentaires :

- Les abus de pouvoir des agents du parc : il s'agirait surtout de la confiscation du gibier ordinaire obtenu en zone villageoise et de restrictions sur l'orpaillage en zone tampon ;
- Les voitures du parc national qui ne transporteraient pas les villageois dans les zones enclavées ;

- Le parc qui ne s'approvisionnerait pas en denrées alimentaires auprès des villageois.

L'ANPN dispose de quatre documents cadres d'orientation qui soulignent les mesures à prendre pour réduire les impacts potentiels, y compris l'abus de pouvoir :

1. Le Règlement intérieur de l'ANPN qui entre autre, décline l'obligation de faire des études d'impact environnementales détaillées pour tout projet de construction (lodges, routes, postes de surveillance, etc.) au sein du parc national et sa zone tampon ;
2. Le programme santé et sécurité de l'ANPN, qui décline les activités de santé préventive (sensibilisation, vaccinations, etc.) et les règles de sécurité pour les voitures et autres embarcations de l'ANPN ;
3. Le cahier des charges pour des constructions durables dans le parc national, qui encadre les constructions sur site ;
4. Le code de déontologie de l'ANPN qui décline le comportement des employés de l'ANPN pendant toute interaction avec le public, y compris avec les villageois.

Ces documents sont joints en Annexes 1, 2, 3 et 4 du Plan de gestion. Le chef de service « implication des communautés locales » sera chargé de veiller au respect de ces protocoles in situ, notamment pour en limiter les impacts sur les communautés locales.

La mise en œuvre d'un programme d'information et de communication ainsi que la concertation formelle à travers le Comité consultatif de gestion locale (CCGL) et l'établissement d'un processus de médiation seront les moyens les individus à soulever des doléances et pour l'ANPN d'identifier rapidement des impacts négatifs non évités et les mesures nécessaires pour les résoudre.



E. Budgétisation des actions de protection des populations locales

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Finaliser le processus d'analyse socio-historique et d'identification des terroirs villageois	■				
Etude de faisabilité pour un cadre de gestion de l'orpaillage artisanal		■			
Etablir et mettre en œuvre des contrats de gestion de terroirs avec les villages cibles autour du parc national	■	■	■	■	■
Mettre en œuvre la procédure locale de médiation	■	■	■	■	■
Elaborer les programmes de travail pour la mise en œuvre du programme sécurité et santé de l'ANPN	■	■	■	■	■
Organiser des campagnes de sensibilisation des populations locales (à travers visites terrain et CCGL) sur le Règlement intérieur du parc et les procédures santé et sécurité		■		■	
Organiser des formations et des recyclages des agents de l'ANPN, des partenaires et des opérateurs touristiques sur les procédures sécurité et santé	■		■		■
Elaborer un protocole de suivi des déprédations des cultures par la faune sauvage dans les terroirs riverains du parc national sur la base des études existantes et le faire valider par le CCGL	■	■			
Former l'équipe de collecte des données et effectuer l'étude de base sur les déprédations des cultures par la faune sauvage		■			
Evaluer la faisabilité de 1) rezonage des sites agricoles pour éviter les zones à haut risque et 2) système d'assurance pour compenser les déprédations des cultures en fonction des résultats de l'étude de base et présenter au CCGL			■	■	
RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Finalisation étude socio-historique : partenaire technique spécialisé					
Formalisation terroirs villageois : Service Communautés ANPN					
Etude de faisabilité conflit homme-faune : partenaire technique spécialisé					
RESSOURCES HUMAINES					
Affectation corne nord-est du parc: chef de service ICL (15 jours), Responsable SIG ANPN (5 jours), 1 chef d'équipe délimitation (20 jours) & 5 écogardes (15 jours)					
Expert national 20 jours pour mise en place système santé et sécurité, 30 jours pour formations staff et partenaires; 15 jours sensibilisation communautés					
Procédure médiation: chef de service ICL du parc et 1 assistant 1 jour/mois					
Expert national étude homme-faune & évaluation des mécanismes d'atténuation (30 jours)					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
Essentiellement pour matérialisation limites et véhicule pour les visites de terrain					
BUDGET (FRANCS CFA)					
150 000 000 FCFA					

3.2 MESURES POUR RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA POPULATION LOCALE SUR LE PARC

Le processus d'identification des valeurs, conditions souhaitées, menaces et priorités de gestion du parc national de l'Ivindo a permis d'identifier les menaces prioritaires qui sont en partie d'origine socio-économique et dont la résolution n'est pas simplement une question d'application de la loi.

A ce jour, il s'agit de la chasse commerciale et de subsistance (Tableau 2). Les autres menaces typiques (expansion de terres agricoles, etc.) ne sont pas actuellement d'importance dans la zone.

VALEURS IMPACTÉES: MAMMIFÈRES, VALEURS TOURISTIQUES DES CHUTES KOUNGOU ET MINGOULI		
PRIORITÉ DES VALEURS	MENACES	PRIORITÉ DE GESTION
HAUTE	Chasse commerciale.	HAUTE
	Chasse de subsistance	FAIBLE

Figure 2: Tableau des menaces d'origines socio-économiques identifiées pour le parc

A. Chasse villageoise de subsistance

La chasse villageoise de subsistance, définie comme « chasse effectuée par un membre d'une communauté villageoise au sein du terroir villageois », que ce soit pour la consommation ou la vente, fait partie intégrante du mode de vie des populations riveraines du parc national de l'Ivindo : la vaste majorité des ménages cite la chasse comme source importante de protéines et de revenus (Lahm, 1993; Okouyi Okouyi, 2006; Van Vliet, 2008; Foerster et al., 2017). Actuellement, bien que des études aient montré des impacts sur la faune proche des villages, la chasse de subsistance dans les terroirs villageois est une menace minime pour les valeurs du parc national Ivindo, du fait de la faible densité de population et de la superficie relativement restreinte des terroirs de chasse. Ceci pourrait changer significativement en cas d'afflux majeur de personnes, par exemple dans le cadre d'un développement minier.

B. Chasse commerciale

La chasse commerciale pour la viande de brousse, définie comme « chasse pratiquée en dehors du terroir villageois du chasseur et destinée à la vente » a été pratiquée largement le long de l'Ivindo et au nord du parc national (Okouyi Okouyi, 2006; Maisels et al., 2010) et le long du corridor du chemin de fer. La présence de routes forestières, la possibilité de congeler le gibier et la facilité d'évacuation du gibier par le train demeurent des facteurs contribuant importants.

Dans le cas des activités industrielles (forestières, minières et autres), la prévention de la chasse commerciale devra faire partie des plans de Gestion environnementale et sociale, conformément aux lignes directrices pour les activités en zone tampon (voir programme de Conservation et de Recherche), avec des mesures de suivi et de mise en application des règlements adéquates.

L'ANPN devra agir pour réduire cette menace sur les valeurs des parcs en plus des actions de lutte anti-braconnage. La solution la plus souvent proposée est le développement d'activités économiques alternatives à la chasse via des micro-projets de développement. Nous considérons ci-dessous les avantages et inconvénients de cette approche.

Micro-projets de développement d'activités alternatives à la chasse

La chasse, que ce soit villageoise ou commerciale, est une activité économique : c'est un des principales sources de revenus pour les villageois au Gabon, notamment dans les zones, comme autour du parc national Ivindo, ayant accès à de grandes superficies de forêt et à des marchés urbains (*Starkey, 2004; Okouyi Okouyi, 2006; Coad, 2007; Van Vliet & Nasi, 2008*). Les revenus de la chasse servent à la fois à assurer les besoins essentiels et les « petits luxes » pour la majorité des ménages et représentent la source de revenus la plus importante pour une minorité des ménages (*Starkey, 2004; Coad et al., 2010*). Il est donc logique de supposer que de remplacer ces revenus par ceux tirés d'autres activités pourrait réduire la pression de chasse (Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2011).

Depuis plus de vingt ans, des investissements énormes ont été consentis dans des projets d'alternative à la chasse en Afrique Centrale et la nécessité de trouver des projets alternatifs est devenue un leitmotiv dans la sous-région (*COMIFAC, 2004; RAPAC, 2008*). Cependant, les résultats concrets de ce genre d'actions restent extrêmement mitigés (*Wicander, 2012; Wicander & Coad, 2013*).

Les raisons de l'échec de ces projets sont multiples :

- Choix d'activités inadaptées à la situation locale ou impossibles à mettre en œuvre et donc sans production de bénéfices, souvent du fait de l'absence d'un plan d'affaires viable;
- Manque de lien cohérent entre les bénéfices et les changements de comportement ;
- Manque de précision sur la population ciblée (les bénéficiaires ne sont pas souvent les chasseurs) ;
- Manque de conditionnalité ;
- Complexité du projet ;
- Manque de suivi (de la production de bénéfices et des comportements à changer) fiable;
- Mauvaise mise en œuvre du projet.

Même si un projet exemplaire est mis en place, il existe des raisons de penser qu'il sera peu efficace : les individus les plus spécialisés dans la chasse (et donc responsables de la majorité des prélèvements) sont ceux qui gagnent le plus et seront donc les derniers à changer de métier (*Coad et al., 2013*).

Tenant compte de cette expérience, l'ANPN considère que le développement d'actions alternatives à la chasse ou à la consommation du gibier à travers les micro-projets n'a que très peu de chance de contribuer à la conservation du parc national.

Il semble plus intéressant de réaffecter les budgets à d'autres initiatives plus porteuses pour la préservation des valeurs du parc et l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles. Cette position n'exclut pas la possibilité que l'ANPN soutienne des actions de développement comme décliné dans les parties suivantes de ce document. Cette position



3. ACTIONS DE GESTION

n'exclut pas totalement non plus le soutien à des projets de développement alternatifs, mais :

1. Ils ne seront pas considérés comme prioritaires ;
2. L'ANPN sera extrêmement exigeante sur la qualité de la conception et de la mise en œuvre de ce type de projets.

Pour être considéré, un projet devra au moins avoir :

- Des objectifs très précis en termes de résultats de réduction de la chasse souhaités (où, par qui?) ;
- Un plan d'affaires robuste qui démontre la possibilité de générer des revenus après la fin du financement et qui démontre la faisabilité culturelle de l'adoption du projet par les populations concernées ;
- Un système de conditionnalité et de pénalités pour non-respect des engagements ;
- Un système de suivi robuste des bénéfices prévus et des actions supposées remplacer la chasse ou la consommation du gibier.

Il est clair que l'intensité de la chasse est souvent fortement liée aux conditions économiques générales (Brashares et al., 2009), même s'il est difficile de prédire les impacts spécifiques locaux. L'ANPN soutiendra ainsi la participation des populations locales dans le développement touristique sans espérer de réduction spécifique de la chasse dans un endroit particulier.

En conclusion, la lutte anti-braconnage et les activités de prévention par les opérateurs industriels (contrôle d'accès, sécurité alimentaire pour

travailleurs, minimisation de nombre de routes, etc.) resteront les activités les plus importantes pour réduire les impacts actuels et potentiels de la chasse commerciale. En supplément, l'ANPN pourra favoriser la mise en œuvre générale d'une politique de développement durable dans la zone, notamment à travers un appui à la planification de l'affectation de terres.

C. Evaluation des actions potentielles pour réduire les menaces sur le parc national de l'Ivindo

Suite à cette analyse, les actions de réduction des menaces ont été hiérarchisées en termes de priorité de mise en œuvre.

Cette hiérarchisation tient compte de :

- la priorité de gestion de la menace ;
- l'impact potentiel de l'intervention en termes de réduction de la menace ;
- la faisabilité technique, sociale et financière de l'intervention.

La méthodologie utilisée pour la hiérarchisation est présentée en annexe n°1.

Les priorités sont présentées dans le tableau ci-contre page 29.

D. Budgétisation des actions pour limiter les impacts des populations locales sur le parc national

Les actions relatives à la formation dans les métiers du tourisme et les actions de sensibilisation sont développées par ailleurs dans ce document tandis que celles d'application de la loi sont développées dans le programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage.

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Identification et sécurisation des zones de chasse villageoise		■			
Développement participatif d'une proposition de plan d'affectation de terres pour la zone tampon du parc national			■	■	■
RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Partenariat avec des spécialistes, instituts de recherche, Agence de la Formation Professionnelle et ONG spécialisées					
RESSOURCES HUMAINES					
Chef de service « implication des communautés locales » (25% temps par an) ;					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
1 Véhicule, une pirogue, matériel de terrain et de camping					
BUDGET (FRANCS CFA)					
80.000.000 FCFA					

VALEURS IMPACTÉES	PRIORITÉ DE GESTION	ACTIONS POTENTIELLES	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ	PRIORITÉ
MENACE : Chasse commerciale					
Communautés de mammifères (céphalopodes, potamochères, petits primates & grands singes) ; Valeur touristique	HAUTE	Implication accrue des communautés locales dans la gestion et les retombées touristiques	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE
		Campagnes de sensibilisation et d'éducation des communautés locales	MOYEN	HAUTE	MOYENNE
		Développement d'activités alternatives à la chasse	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
		Développement d'activités génératrices des revenus	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE
MENACE : Chasse de subsistance					
Présence endémique au Gabon du Céphalopode de Grimm (Sylvicapra grimmia) connu localement comme «Ntsa»	MOYENNE	Implication accrue des communautés locales dans la gestion et les retombées touristiques	Faible	Moyenne	FAIBLE
		Campagnes de sensibilisation et d'éducation des communautés locales	Moyen	Haute	MOYENNE
		Développement des activités génératrices des revenus	Moyen	Moyenne	MOYENNE
Potentialités pour le développement du tourisme lié à l'artisanat et aux connaissances traditionnelles : rites et folklores (Onkila, Mungala, ...) Connaissances traditionnelles basées sur les liens homme-nature, et diversité ethnolinguistique importante y compris des cultures/langues en voie de disparition	MOYENNE	Archivage des savoirs à travers	Moyen	Haute	MOYENNE
		Développement de filières de commerce durable et équitable basé sur les PFNL du milieu savanicole	Moyen	Moyenne	MOYENNE
		Valorisation des savoirs traditionnels à travers l'écotourisme et l'accréditation au métier de pisteuse	Moyen	Moyenne	MOYENNE

Tableau 3 : Hiérarchisation des interventions potentielles de réduction des menaces d'origine socio-économiques

3.3

ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ce chapitre présente les mesures qui ne sont pas liées à la réduction des menaces, mais qui pourraient favoriser le développement local :

- les actions pour le partage local des bénéfices issues du développement du parc et du tourisme ;
- les actions purement en faveur du développement local.

A. Actions pour le partage local des bénéfices issus du développement du parc et du tourisme

Le développement de produits touristiques peut apporter des bénéfices significatifs pour l'économie d'un pays. Cependant, le tourisme est une entreprise : du point de vue d'un opérateur touristique, il faut sécuriser le produit ou le service nécessaire (guidage, matières brutes, etc.). Les opérateurs doivent donc favoriser le rapport coût-qualité des prestations, ce qui empêche souvent la participation des communautés locales.

Au démarrage et en période d'exploitation, les revenus directs du tourisme (droits d'entrée ou de concession) seront limités. Les revenus directs du tourisme représenteront probablement un pourcentage très limité par rapport aux revenus globaux éventuellement disponibles pour être partagés .

Les populations locales gabonaises seront moins compétitives que des entreprises spécialisées pour tirer profit du tourisme. Il est donc nécessaire d'apporter un appui ciblé pour que ces populations locales puissent exploiter au mieux les bénéfices (Sandbrook, 2008; Nielsen, 2010).

La stratégie de l'ANPN pendant cette phase de gestion est donc : « d'appuyer les communautés locales dans la création des conditions permettant de favoriser les retombées économiques issues du tourisme. »

L'ANPN va chercher à créer un climat de partenariat et de solidarité active dans le déve-

loppement touristique et à éviter l'assistantat.

Durant cette phase du Plan de gestion, le développement des activités touristiques ne sera prioritaire pour le parc national de l'Ivindo. Cependant, l'ANPN entreprendra un certain nombre de mesures spécifiques qui s'inscriront dans le cadre de la création d'emplois et de l'identification des services potentiels.

Création d'emplois

A terme, la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel du parc nécessiteront la mise en place d'un nombre d'emplois liés à la gestion, à la protection et à l'accueil des visiteurs. A compétence égale, la priorité des emplois sera donnée aux communautés locales. Cependant, pour protéger les valeurs patrimoniales du parc national et développer les activités touristiques, le critère primordial pour le recrutement du personnel sera l'excellence.

Les populations locales ont souvent des atouts qui a priori les favorisent pour participer aux actions de conservation et de tourisme :

- Connaissance du milieu local,
- Familiarité avec les espèces.

Cependant, plusieurs barrières limitent l'accès des personnes vivant en milieu rural aux métiers de la conservation :

- faiblesse du niveau de scolarisation et d'alphabétisation,
- manque de connaissances techniques,
- manque de mobilité, etc.

Pour combler ces barrières, l'ANPN envisage de mettre en place une stratégie d'accompagnement divisée en deux parties :

stratégie à court terme :

1. s'assurer que les populations locales sont informées à temps de tout recrutement dans le parc national ;
2. garantir que les délais et procédures de

recrutement soient suffisants pour que les populations locales puissent réagir ;

3. s'assurer que ces mêmes politiques soient incorporées dans tout contrat de concession touristique.

stratégie à long terme:

1. organiser régulièrement des journées «*portes ouvertes*», dont un camp d'été de 3 semaines chaque année afin de permettre aux jeunes d'apprendre le métier de la conservation et d'identifier ceux réellement motivés ;
2. fournir des bourses d'études complémentaires aux élèves qui montrent le plus d'appétit et d'intérêt aux différents métiers (environ 12 bourses / an dont 7 pour communautés et 5 pour citoyens) ;
3. fournir des bourses d'études aux riverains pour qu'ils assistent à des formations continues dans les métiers de la conservation et d'accueil des touristes (environ 100 hommes-semaines de formation par an) ;
4. développer des partenariats pour augmenter le niveau de formation en anglais des populations locales.



Développement de services touristiques

Même si le tourisme au parc national de l'Ivindo n'est que très limité dans l'avenir immédiat, ce secteur de l'économie peut générer des revenus pour les communautés locales à travers différents métiers, comme le guidage, pistage, hébergement-restauration, transport, construction, entretien des pistes, livraison de nourriture, etc.

L'ANPN désire développer un écotourisme de qualité. La fourniture de services devra atteindre les standards de qualité basés sur le principe de « durabilité ». Par exemple, l'aménagement des routes et la construction des édifices du parc national devront strictement suivre les principes de construction écologique. Même s'il existe des entrepreneurs locaux qui ont l'habitude d'entretenir des routes, il n'est pas garanti qu'ils maîtrisent les techniques écologiques nécessaires aux exigences de label « développement durable ». C'est le cas également des entrepreneurs locaux qui éprouveront des difficultés pour établir les économies d'échelle nécessaires à la création d'entreprises durables (Spenceley & Meyer, 2012).

Il est à noter que le développement des activités touristiques ne sera pas une priorité pour cette phase du Plan de gestion. L'accent sera mis sur l'identification des produits potentiels ainsi que sur des études de faisabilité afin de garantir la durabilité des activités qui seront développées au cours du prochain Plan de gestion. Les leçons tirées des autres parcs nationaux dans la mise en œuvre des activités touristiques et la formation des écotouristes seront prises en compte pour mieux cadrer l'offre touristique du parc national de l'Ivindo.

Plusieurs projets ont échoué à cause de problèmes tels que :

- Manque de rentabilité, faute de masse critique de visiteurs ;
- Mauvaise conception des produits ;
- Mauvaise gestion des projets ;
- Financements inadéquats (ECOFA, 1996, 2002; Anon, 2000; Bermejo, 2001; Sordet, 2002) ;
- Difficultés de recrutement des personnes motivées et pouvant développer le professionnalisme nécessaire ;
- Manque de contrôle de la qualité des prestations des guides (absence de normes, absence de système d'accréditation ou de certification, etc.) (Chao, 2007; Voisin et al., 2009) ;

3. ACTIONS DE GESTION

- Manque de capacité en gestion financière ou des ressources humaines ;
- Structures de prise de décision complexes ou inadaptées ;
- Conflits internes ;
- Insuffisance de l'accompagnement des guides locaux par les projets à vocation touristique.

Ces expériences indiquent que :

- Une approche d'appui aux entrepreneurs (individuels ou en groupe) sera probablement plus efficace qu'une approche « communautaire » ;
- Une évaluation rigoureuse de la faisabilité financière des prestations est nécessaire avant de les soutenir ;
- Un accompagnement intensif et régulier à toutes les étapes du processus est indispensable.

Pour promouvoir l'intégration des populations et des entreprises locales dans les futures activités touristiques, l'ANPN devra :

- Définir un cadre clair de suivi de la qualité des prestations en appui au tourisme ;
- Promouvoir une approche à long terme, en ne cherchant pas uniquement des gens prêts à l'embauche mais en investissant significativement sur des jeunes ressortissants des communautés locales qui pourraient s'intégrer dans des activités touristiques d'ici 10 à 15 ans ;
- Evaluer la possibilité de structurer les agriculteurs locaux pour fournir des denrées alimentaires de qualité aux équipes de terrain et aux opérateurs touristiques ;
- Identifier les entrepreneurs locaux ayant la volonté et la capacité de fournir des services au parc et aux opérateurs touristiques ;
- Appuyer de manière continue les entreprises locales ayant démontré une capacité avérée dans la fourniture de services touristiques. Ceci englobe plusieurs types d'appui qui seront évalués au cas par cas, et qui pourraient comprendre l'appui technique (formations, etc.), logistique et financier et éventuellement des « joint-ventures » ;
- Mener des études de faisabilité technique, financière et logistique pour le développement des produits touristiques prometteurs (voir programme de Développement Touristique local).

La mise en œuvre de ces actions se fera à travers la réalisation et la mise en œuvre d'un programme local d'appui au Développement Touristique pour le parc national de l'Ivindo. Ce programme sera présenté au Comité consultatif de gestion locale (CCGL). L'ANPN et le CCGL débattront des modalités de ce programme, ainsi que des besoins et des sources de financements.

Partage des revenus (droits d'entrée)

Les droits d'entrée payés par les futurs visiteurs ne seront qu'une petite partie du total des revenus qui seront disponibles au sein de l'économie nationale. Les projections de ce Plan de gestion sont d'environ 500 visiteurs par an à partir de 2020 et des retombées touristiques évaluées à 50 millions de francs CFA/an pour l'ANPN (droits d'entrée et redevances) pour le parc national de l'Ivindo.

Ces fonds seront majoritairement utilisés pour une bonne gestion du parc national de l'Ivindo. Il est proposé d'établir un fond d'investissement local qui appuiera le développement des actions des communautés locales. Ce fond sera alimenté par 100% des recettes liées aux droits d'entrée du parc national. Il sera utilisable lorsque les recettes dépasseront le seuil de 5 millions de FCFA/an. Le fond fonctionnera sur la base d'une approche fond d'investissement local qui permettra d'appuyer uniquement les services sociaux communautaires (école, dispensaire, infirmerie, accès à l'eau, l'électricité...).

D'autres opérations similaires de collecte de fonds permettent de signaler que :

- l'effort nécessaire pour gérer les fonds est élevé par rapport au montant disponible à allouer ;
- le risque est fort de créer une mentalité d'assistantat ;
- les bénéficiaires sont relativement faibles, vu le montant limité disponible (Nielsen, 2010; Mackenzie and Ahabyona, 2012; Sandbrook and Adams, 2012).

L'ANPN va donc prioriser les actions qui auront à terme des impacts positifs significatifs en termes de contribution à l'économie locale.

Priorisation et budgétisation des actions d'appui pour le partage local des revenus liés au tourisme

Les actions potentielles en faveur du partage local des bénéfices du tourisme ont été hiérar-

chisées en fonction de leur impact potentiel et de leur faisabilité technique, financière et sociale. Les résultats de ce processus sont présentés dans le tableau ci-contre.

RÉSULTATS SOUHAITÉS			
Proportion élevée des emplois du parc national et actions connexes occupées par les populations locales			
ACTIONS POTENTIELLES	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ	PRIORITÉ
Protocole de diffusion des opportunités d'emploi adapté aux conditions locales	TRES HAUT	TRES HAUTE	TRES HAUTE
Bourses pour les élèves méritant	HAUT	TRES HAUTE	HAUTE
Bourses de formations continues sur les thèmes associés au tourisme et la gestion durable des ressources naturelles et culturelles	HAUT	TRES HAUTE	HAUTE

RÉSULTATS SOUHAITÉS			
Proportion élevée de revenus générés par le tourisme captés par les populations et entreprises locales			
ACTIONS POTENTIELLES	IMPACT POTENTIEL	FAISABILITÉ	PRIORITÉ
Structuration des agriculteurs pour fournir des vivres aux équipes de la conservation et aux futurs opérateurs touristiques	MOYEN	HAUTE	MOYENNE
Réalisation d'études de faisabilité technique, financière et logistique sur les produits touristiques à fort potentiel	HAUT	HAUTE	HAUTE
Appui aux associations et entreprises déjà engagées dans le tourisme	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE
Evaluations régulières des bénéfices économiques captés localement	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE
Fonds de développement local alimenté par les droits d'entrée et redevances concessions	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE

Figure 3: Tableau de hiérarchisation des actions pour le partage local des bénéfices issus du tourisme



3. ACTIONS DE GESTION

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Développer et mettre en œuvre une procédure de communication des opportunités d'emplois auprès des populations locales	■	■	■	■	■
Elaborer le protocole d'attribution des bourses aux élèves	■				
Lancer le programme des bourses pour les élèves		■	■	■	■
Identifier les formations continues adaptées aux populations locales et les modalités d'attribution des bourses		■			
Lancer le programme des bourses pour les formations continues dans les métiers du tourisme				■	■
Evaluer les options de structuration des agriculteurs locaux pour fournir des produits auprès du parc national et des opérateurs touristiques				■	
Identifier les entreprises locales susceptibles d'être appuyées dans le développement des actions de soutien aux opérateurs touristiques				■	
Appuyer le CCGL dans la mise en œuvre du programme local de développement touristique					■
Mettre en œuvre le programme d'appui aux entreprises locales					■
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Procédure de communication: équipe implication des communautés du parc national					
Elaboration des modalités de gestion des bourses: consultants					
Gestion des bourses: ANPN Centrale					
Formations: fournisseurs indépendants					
Appui aux entrepreneurs: sous-traitance partenaire technique/expert indépendant					
MOYENS HUMAINS					
Consultants: expert international 10 jours pour élaboration 1) programme bourses élèves et 2) programme bourses formation continues ; expert national: 20 jours pour évaluation et identification des entrepreneurs locaux et 20 jours appui au CCGL pour programme de Développement Touristique local					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
véhicule pour visites de terrain, matériel de bureautique, matériel de bureautique et de communication, vol international (2)					
BUDGET (FRANCS CFA)					
150.000.000 FCFA					

Figure 8: Tableau de budgétisation des actions pour le partage local des bénéfices issus du tourisme



B. Actions de développement local

L'ANPN n'est pas une agence de développement et n'entreprendra pas seule des actions de développement local. Cependant, dans un esprit de bon voisinage, l'ANPN pourrait soutenir les actions de développement social, en dehors des actions qui visent la promotion de l'implication des populations locales dans le développement touristique.

Cette action consistera essentiellement à soutenir le Comité consultatif de gestion locale, à rédiger des programmes de développement local et à inviter d'autres partenaires de l'ANPN (administrations, ANGT, MINEF...) pour appuyer la mise en œuvre des activités de terrain.

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Appuyer le CCGL dans la rédaction d'un plan de développement local accompagné par un plan d'affaires réaliste	■	■			
Appuyer le CCGL dans la mise en œuvre du programme développement local		■	■	■	■
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Partenariats avec des entreprises/ONG spécialisées/experts indépendants/Instituts de recherche					
MOYENS HUMAINS					
Chef de service « implication des communautés locales » (50jours) ; Consultants: expert international 20 jours pour élaboration des méthodologies et analyses; expert national: 20 jours pour évaluation des impacts des projets; 20 jours appui au CCGL pour «programme de développement local»					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
véhicule pour visites de terrain, matériel de bureautique, matériel de bureautique et de communication, vol international (2)					
BUDGET (FRANCS CFA)					
50.000.000 FCFA					



4. PROGRAMME D'IEC LOCAL

4.1 Introduction.....	38
4.2 Actions existantes.....	38
4.3 Objectifs.....	39
4.4 Actions proposées.....	39
4.5 Budgétisation des actions d'IEC.....	40

4.1 INTRODUCTION

La communication est primordiale pour instaurer une dynamique entre le parc national et les populations riveraines. Si la communication est bonne entre ces acteurs, alors il est possible de résoudre des problèmes avant qu'ils ne se transforment en conflits. Le manque de communication alimentera des conflits par manque de compréhension des intérêts de chacun. Pour prévenir ce genre de situation, un programme de communication avec les populations locales sera mis en œuvre au parc national de l'Ivindo. Quelques activités ponctuelles ont été entreprises à ce sens autour du parc national Ivindo, mais il n'y a pas de programme régulier de communication pour parc national Ivindo à l'heure actuelle.

Le CCGL est la plateforme principale et formelle de communication du parc national, mais ce cadre n'est pas suffisant pour combler

tous les besoins en matière de communication avec les populations locales.

On distingue souvent trois éléments essentiels dans un programme de communication : information, éducation et communication (voir tableau ci-dessous). Les trois aspects sont distincts et nécessitent la mise en œuvre de méthodes spécifiques. Dans cette partie, nous identifions les principaux moyens d'information, éducation et communication à mettre en place.

Cette partie de l'annexe ne traite que des actions d'IEC qui concernent les communautés locales et qui ne sont pas identifiées dans les parties précédentes (par exemple sur le conflit homme-faune ou tourisme). Un programme de communication destiné aux visiteurs, aux bailleurs, aux investisseurs et au grand public sera développé par l'ANPN centrale.

TERMES	DÉFINITION
Information	Transmission de faits, d'intentions ou de résultats obtenus suite aux décisions. Les campagnes traditionnelles de sensibilisation sont dans cette catégorie.
Education	Processus d'apprentissage et de développement de la compréhension : fondement, contexte des idées ou faits. L'éducation dépasse donc la simple transmission d'information et contient analyse et évaluation.
Communication	Processus de dialogue, avec échange bilatéral des informations, opinions et idées.

Figure n°9 : Tableau de définition des termes de communication

4.2 ACTIONS EXISTANTES

Actuellement, il n'existe pas de programme régulier ou structuré d'IEC au parc national de l'Ivindo.

4.3 OBJECTIFS

Les objectifs principaux poursuivis par le programme IEC du parc national de l'Ivindo sont les suivants :

1. s'assurer que les populations locales sont informées, de manière concrète et à temps, des actions du parc national de l'Ivindo qui auraient des incidences (positives/négatives) sur elles ou qui se dérouleraient à proximité de leurs terroirs ;
2. s'assurer de l'adhésion des jeunes habitants riverains aux objectifs de conservation du parc national ;
3. fournir un moyen efficace de communication entre le parc national et les populations riveraines.

4.4 ACTIONS PROPOSÉES

INFORMATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

OBJECTIF : Les populations locales sont informées à temps de toute opportunité d'emploi, projet de construction, processus EIE et autre action significative du parc national

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLÉ	FRÉQUENCE
Notes circulaires/Journal périodique Tableaux d'informations Visites régulières dans les villages	Adultes des villages riverains des parc national	Sur chaque événement important (au moins trimestriellement)

OBJECTIF : Les jeunes de la zone du parc comprennent l'intérêt de la recherche et sont inspirés à en apprendre plus

Ateliers de restitution des résultats de la recherche	Elèves des établissements secondaires ; autres adultes intéressés	Plénière une fois par an
---	---	--------------------------

EDUCATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

OBJECTIF : Les élèves comprennent les valeurs patrimoniales du parc national de l'Ivindo et les enjeux de leur conservation

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLÉ	FRÉQUENCE
Séminaires en milieu scolaire	Elèves des villages et autres habitants de la zone tampon	3 fois par an dans chaque établissement à proximité du parc national
Camps de vacances	Elèves des villages et autres habitants de la zone tampon.	2 semaines / an

COMMUNICATION AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

OBJECTIF : Les populations locales ont accès aux instances efficaces pour soulever les sujets qui sont importants pour elles auprès des gestionnaires du parc

COMMUNICATION	PUBLIC CIBLÉ	FRÉQUENCE
Réunions CGL et ses plateformes (comités villageois, secteur privé, etc.)	Populations locales, entreprises actives en périphérie	Sessions plénières au moins 2 fois par an
Visites informelles régulières dans les villages	Membres des communautés	Mensuelle

4.5

BUDGÉTISATION DES ACTIONS D'IEC

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Développer et mettre en œuvre un programme d'information à l'adresse des communautés locales	■	■	■	■	■
Elaborer un programme détaillé pour les séminaires en milieu scolaire (objectifs, curriculum, mise en œuvre et suivi-évaluation)	■				
Mettre en œuvre un programme de séminaires en milieux scolaires		■	■	■	■
Organiser des camps de vacances pour les enfants	■	■	■	■	■
Organiser des visites régulières dans les villages riverains du parc national pour le suivi des actions (au moins une fois tous les deux mois par village)	■	■	■	■	■
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Procédure de communication et visites régulières sur le terrain: équipe implication des communautés du parc national					
Séminaires en milieu scolaire et camps de vacances : sous-traitance partenaire technique/ expert indépendant					
RESSOURCES HUMAINES					
Consultant : expert international 10 jours pour appuyer équipe locale dans l'élaboration du curriculum et du suivi pour séminaires en milieu scolaire					
Chef de service et chef de service adjoint: 6 hommes jours/mois pour visites terrain					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
véhicule pour les visites de terrain, matériel de sensibilisation					
BUDGET (FRANCS CFA)					
100 000 000 FCFA					

Tableau 5 : Budgétisation des actions d'IEC pour parc national de l'Ivindo.





5. PROGRAMME DE CONCERTATION

5.1 Programme de fonctionnement et d'appui au Comité consultatif de gestion locale.....	44
5.2 Procédure de médiation.....	46
5.3 Budgétisation des actions d'appui au Comité consultatif de gestion locale	47

5.1

PROGRAMME DE FONCTIONNEMENT ET D'APPUI AU COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION LOCALE

A. Constitution et fonctionnement du Comité consultatif de gestion locale

Le Comité Consultatif de Gestion Local d'un parc national est un organe de consultation et un outil de cohésion interne des parties prenantes du parc. Il exerce les missions de conseil économique, social, culturel et environnemental en rapport avec les articles 18 et 45 de la loi n°003/2007 relative aux parcs nationaux dans le cadre de la gouvernance locale d'un parc national.

Le Comité consultatif de gestion locale est consulté par le conservateur du parc national pour échanger et donner un avis sur :

- le suivi des mécanismes de partage des bénéfices issus du tourisme ;
- les études d'impacts environnementales et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale des activités effectuées en zone périphérique du parc ;
- l'élaboration et le suivi des contrats de gestion des terroirs ;
- l'élaboration et le suivi du Plan de gestion du parc ;
- l'élaboration et le suivi du programme de travail budgétisé annuel ;
- la validation des limites du parc et des zones aménagées à des fins d'utilisations multiples villageoises ;
- la mobilisation des fonds pour les activités

génératrices des revenus et l'atténuation des conflits Homme-faune ;

- la médiation des conflits entre le parc et les autres acteurs ;
- l'utilisation des ressources naturelles (faune, sable, gravier, plantes, etc.) en zone tampon ;
- la négociation et le suivi de l'exercice des droits d'accès aux sites sacrés à l'intérieur du parc.

Le CCGL du parc national Ivindo n'a pas encore été constitué. Une étude socio-historique préliminaire a été effectuée mais nécessite des approfondissements significatifs. Quelques réunions de concertation ont eu lieu. La finalisation de ce processus est nécessaire avant la validation de ce Plan de gestion. Comme pour les autres parcs du Gabon, le CCGL sera composé d'autant de plateformes que de groupes d'intérêt identifiés et définis à l'intérieur et à l'extérieur du parc national puis représentés par les grands ensembles suivants :

- plateforme administrative
- plateforme du secteur privé
- plateforme des ONG
- plateforme villageoise.

Le CCGL se réunit en session ordinaire deux fois dans l'année. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées suivant les dispositions de la Charte et du Règlement intérieur. En fonction de l'importance et de la complexité des sujets, le CCGL peut faire

appel à des personnes ressources pour leur expertise qui constitueront des commissions thématiques circonstanciées.

Les organes de fonctionnement du Comité consultatif de gestion locale sont les suivants :

→ **Président d'honneur**

Assuré par le préfet (si plus d'un département : système rotatif)

→ **Bureau**

(membres élus par l'Assemblée générale constituée des délégués émanant des différentes plateformes)

- Président (1)
- Vice-président (2)
- Rapporteur (2)

→ **Secrétariat administratif**

Assuré par le parc

→ **Commissions techniques** constituées selon l'urgence et la pertinence de la problématique

Les fonctions dans les différents organes du Comité consultatif de gestion locale sont bénévoles. Les fonctions de membres du Comité consultatif de gestion locale ainsi que celle de Président d'honneur ne sont pas rémunérées ou indemnisées. Les membres ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement, de repas et de nuitées. Les frais de déplacement sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires civils de l'Etat. Les éventuels coûts de déplacement liés à des missions particulières sont pris en charge selon les mêmes modalités sous réserve d'un ordre de mission établi et signé par le conservateur du parc.

En attendant le décret d'application, les experts travaillant sur la problématique de l'implication des communautés locales, en concertation avec toutes les parties prenantes du parc, ont proposé un modèle de Charte et de Règlement intérieur qui devra régir la constitution des Comité consultatif de gestion locale sur le terrain. La Charte définit les missions et la composition du CCGL. Le Règlement intérieur quant à lui traite de l'organisation et du fonctionnement du CCGL.

B. Appui au Comité consultatif de gestion locale et comités villageois

Pour être efficace, le comité consultatif de gestion locale devra :

- avoir des fonds inscrits au budget et décaissés pour mener les opérations du comité ;
- avoir un appui technique continu. Pour ceci, le comité fera appel à des experts /média-teurs impartiaux dans les meilleurs délais ;
- être composé de membres qui ont les compétences et les ressources nécessaires pour évaluer les décisions qu'ils seront appelés à prendre et pour veiller à leur mise en œuvre ;
- Être transparent financièrement.

Pour un bon fonctionnement de ce comité, l'ANPN fournira l'appui suivant aux membres communautaires du Comité consultatif de gestion locale :

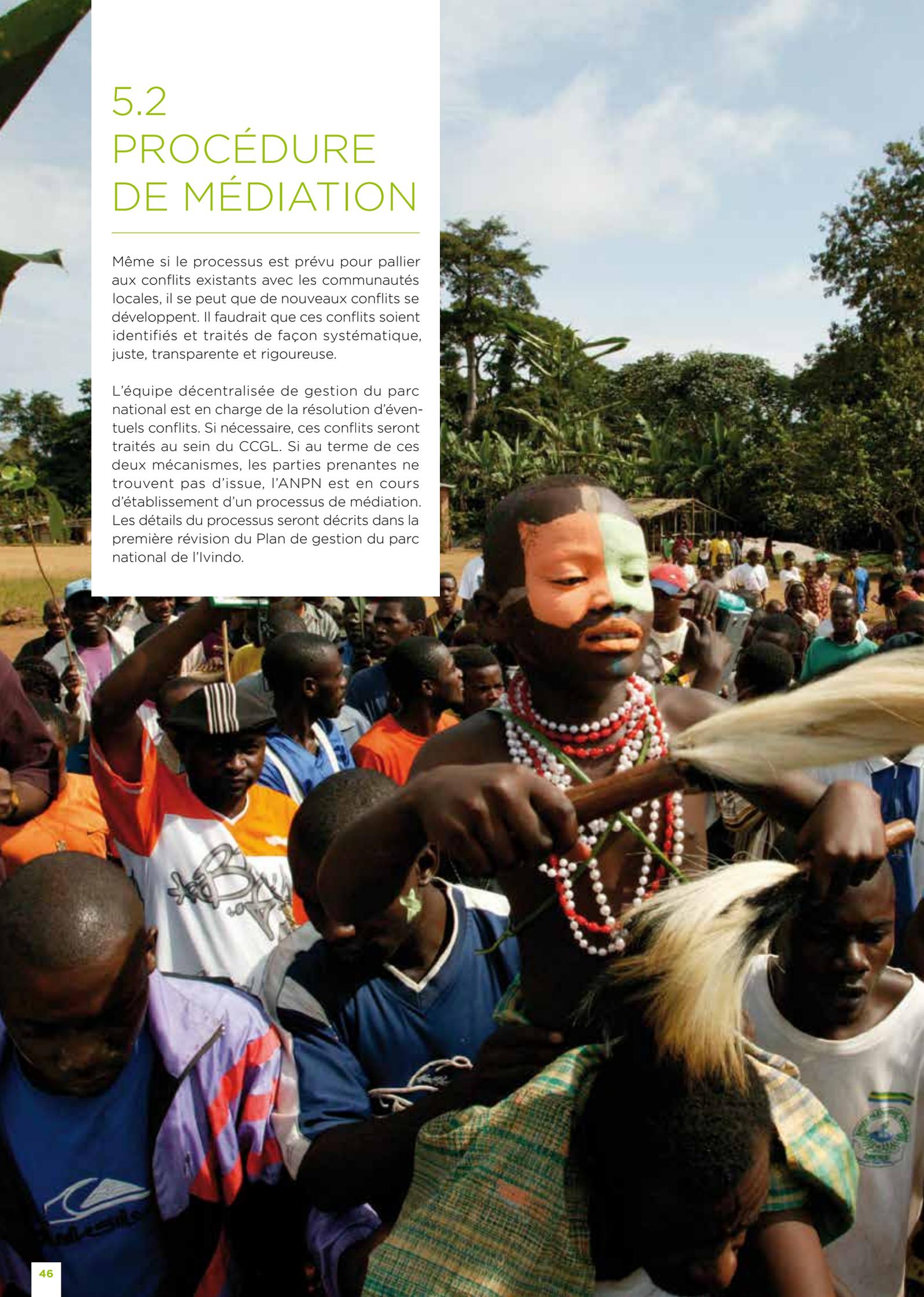
- formation sur les thématiques clés que les membres seront appelés à traiter. Une liste des thématiques sera élaborée au sein du CCGL. Les thèmes pouvant être inclus seront par exemple : la gestion des conflits homme-faune, le développement local du tourisme... ;
- formation sur les aspects fonctionnels des associations et comités : gestion de fonds, rédaction des PV... ;
- appui technique continu (mentoring) ;
- un budget de fonctionnement pour les membres du CCGL, y compris un fond pour obtenir de l'expertise technique si besoin ;
- un budget pour le fonctionnement des comités villageois (préparation des réunions CCGL, restitutions après réunions, etc.).

L'ANPN pourra engager des partenaires indépendants pour fournir cet appui au CCGL et comités villageois.

5.2 PROCÉDURE DE MÉDIATION

Même si le processus est prévu pour pallier aux conflits existants avec les communautés locales, il se peut que de nouveaux conflits se développent. Il faudrait que ces conflits soient identifiés et traités de façon systématique, juste, transparente et rigoureuse.

L'équipe décentralisée de gestion du parc national est en charge de la résolution d'éventuels conflits. Si nécessaire, ces conflits seront traités au sein du CCGL. Si au terme de ces deux mécanismes, les parties prenantes ne trouvent pas d'issue, l'ANPN est en cours d'établissement d'un processus de médiation. Les détails du processus seront décrits dans la première révision du Plan de gestion du parc national de l'Ivindo.



5.3

BUDGÉTISATION DES ACTIONS D'APPUI AU COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION LOCALE

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Finaliser le processus de création du CCGL du parc national de l'ivindo	■				
Appuyer techniquement et financièrement le fonctionnement du CCGL	■	■	■	■	■
Appuyer techniquement et financièrement le fonctionnement des comités villageois et leur plateforme	■	■	■	■	■
Organiser des formations ciblées pour les membres des comités villageois et du CCGL sur des thématiques prioritaires (EIE, cahiers des charges, etc.)	■		■		■
Assurer un appui-conseil aux communautés locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de gestion des terroirs		■	■	■	■
Assurer un appui-conseil aux comités villageois dans la négociation des cahiers des charges et les consultations en matière d'EIE	■	■	■	■	■
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Sous-traitance via des partenaires techniques et/ou experts indépendant. Pilotage par service ICL ANPN					
RESSOURCES HUMAINES					
1 expert international (30 jours: élaboration des outils et formation des parties prenantes);					
1 expert national (100 jours: appui conseil à la mise en œuvre des activités);					
1 chef de service (150 jours) & 2 assistants (300 jours)					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
1 véhicule 4x4 (300 jours),					
matériel de sensibilisation (1 ordinateur portable, 1 rétroprojecteur, 1 mégaphone, etc.),					
1 petit groupe électrogène portatif					
BUDGET (FRANCS CFA)					
120 000 000 FCFA					

Figure n°14 : Tableau de budgétisation des actions d'appui au CCGL du parc national de l'ivindo

6. SUIVI DE LA SITUATION SOCIO- ÉCONOMIQUE

6.1 Objectifs	50
6.2 Etat des lieux socio-économique (Etat zéro).....	51
6.3 Protocole de suivi socio-économique.....	51
6.4 Budgétisation du suivi socio-économique	53

6.1 OBJECTIFS

Les données de suivi socio-économique servent à :

- évaluer si les objectifs de développement local ont été atteints ;
- identifier les changements socio-économiques pouvant entraîner une adaptation des actions de gestion (par exemple immigration ou exode rural) ;
- créer un dialogue constructif entre le parc national et les communautés riveraines, si le suivi est participatif.

Les données de suivi socio-économique sont collectées pour améliorer la qualité de gestion du parc national, sinon elles sont inutiles.

Dans le passé, la collecte de données socio-économiques a ciblé des indicateurs et méthodes inefficaces, car :

- onéreux à collecter ;
- compliqués à comprendre et analyser (surtout par les communautés locales) ;
- indisponibles dans des délais nécessaires à la prise de décisions (Catley et al., 2008).

L'ANPN doit établir un programme de suivi socio-économique qui réponde aux besoins de gestion du parc national.

Le suivi socio-économique pour le parc national de l'Ivindo sera composé de deux parties :

- collecte d'indicateurs standards identifiés comme prioritaires pour l'ANPN et standardisés dans tout le réseau des parcs nationaux ;
- collecte d'indicateurs identifiés localement par les membres du CCGL avec une pertinence spécifique à la gestion du parc national de l'Ivindo et sa zone périphérique.

Les méthodes de type « qual-quant » pourront être utilisées pour définir le système participatif de suivi socio-économique.

Certains des opérateurs économiques de la zone périphérique disposent également de données socio-économiques et de systèmes de suivi. Il apparaît nécessaire d'harmoniser les indicateurs et les modalités de collecte de données pour ce processus.

L'ANPN est actuellement en train de développer un guide pratique pour la mise en œuvre des systèmes de suivi socio-économique et fournira un appui technique au Comité consultatif de gestion locale pour sa mise en œuvre.



6.2

ETAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE (ETAT ZÉRO)

Un certain nombre d'études socio-économiques ont été menées réalisées dans les villages autour du parc national Ivindo, certaines très détaillées (Lahm, 1993; Cinnamon, 2003; Okouyi Okouyi, 2006; Schmitt, 2006; Wilkie et al., 2006; Van Vliet, 2008; Foerster et al., 2011, 2012). Cependant les méthodes ont été variables et la majorité des études ne ciblaient

qu'un ou quelques villages. Une ligne de base plus générale reste donc à établir.

Le protocole de suivi socio-économique doit tenir compte des résultats de ces études mais cibler l'ensemble des communautés de la zone périphérique du parc national, avec une priorisation en fonction du degré d'influence sur le parc national.

6.3

PROTOCOLE DE SUIVI SOCIO-ÉCONOMIQUE

Il n'existe pas un protocole de suivi standard ou de collecte régulière des données pour le parc national de l'Ivindo. Un système de suivi socio-économique doit être mis en place. Pour ceci, un nombre d'indicateurs standards ont été pré-identifiés par l'ANPN, présentés dans le tableau ci-dessous. Les procédures de collecte des données seront détaillées dans un « *manuel pratique pour le suivi socio-économique* » de l'ANPN, actuellement en cours de rédaction.

Les principales étapes de la mise en œuvre du protocole de suivi socio-économique sont :

- développement participatif d'une gamme d'indicateurs complémentaires au sein du CCGL avec des méthodes de collecte de données adaptées ;
- évaluation des indicateurs pour lesquels une ligne de base existe et ceux pour lesquels il faut l'établir ou la réactualiser ;
- Identification des méthodes participatives de collecte de données et formation des équipes ;

→ élaboration de la ligne de base socio-économique au démarrage de cette phase de gestion ;

→ validation de la ligne de base par le CCGL.

Le processus de développement du système de suivi socio-économique devrait inclure les études de base sur les dommages causés par la faune sauvage singulièrement les éléphants (voir partie relative dans le présent document) et le suivi régulier des bénéfices locaux engendrés par le tourisme (voir partie relative dans le présent document).

Il est à noter que des chercheurs socio-économiques (anthropologues, économistes, linguistes...) qui séjournent dans les villages proches du parc national pourraient fournir une perspective indépendante et importante sur les relations entre le parc national et les populations locales. L'ANPN devra donc encourager ce genre de recherche et chercher à comprendre les résultats des études et les implications pour la gestion du parc national.

6. SUIVI DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Figure 11 : Tableau des indicateurs socio-économiques prioritaires et standards identifiés par l'ANPN et à collecter pour tous les parcs nationaux

ATTRIBUT SOCIO-ÉCONOMIQUE	ECHELLE	INDICATEUR (S) CHOISI(S)	LIGNE DE BASE	MÉTHODE(S)	FRÉQUENCE APRÈS ÉTABLISSEMENT DE LA LIGNE DE BASE	ÉCHANTILLONNAGE
Structure démographique	Zone tampon	Nombre de personnes dans chaque tranche d'âge de 10 ans par sexe, origine et ethnie	A compiler des diverses études	Questionnaire par ménage	Tous les 2 ans	Complet pour communautés rurales ; échantillonnage pour zones urbaines
Niveau de bien-être	Zone tampon	Score « BNS »	Pas de données	Méthode BNS modifiée ; interviews	Une fois par période de gestion de 5 ans	Complet pour communautés rurales ; échantillonnage pour zones urbaines
Niveau de capture des revenus touristiques	Zone tampon	% de dépenses touristiques capturées par des individus ou entreprises basés en zone tampon du parc national	Pas de données	« Value chain analysis » et analyse « LM3 »	Une fois par période de gestion de 5 ans	Toutes opérations touristiques du parc national et ZT



6.4

BUDGÉTISATION DU SUIVI SOCIO-ÉCONOMIQUE

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Identifier de manière participative des indicateurs supplémentaires à suivre à travers le CCGL	■				
Compiler les données existantes et finaliser la méthodologie de collecte des données	■	■			
Elaboration la ligne de base socio-économique selon la méthodologie arrêtée avec le CCGL		■			
Organiser la collecte de données suivant la méthodologie standard conventionnelle et présenter les résultats au CCGL			■	■	
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Sous-traitance partenaire technique/expert indépendant, sous la supervision de l'ANPN centrale					
RESSOURCES HUMAINES					
1 expert international (10 jours: élaboration des outils et formation des parties prenantes)					
1 expert national (20 jours: appui conseil à la mise en œuvre des activités);					
1 chef de service (90 jours)					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
Matériel de bureautique; véhicule pour les visites de terrain					
BUDGET (FRANCS CFA)					
50 000 000 FCFA					

Figure n°16 : Tableau de budgétisation du suivi socio-économique du parc national Ivindo



7. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Les actions de suivi-socio-économique seront majoritairement sous-traitées aux partenaires techniques indépendants. L'ANPN vise donc à mettre en place une équipe réduite de suivi des actions :

POSTE	NOMBRE	RESPONSABILITÉS
Chef de service « implication des communautés locales »	1	Gestion relations avec CCGL, supervision activités des consultants et ONG
Chef de service adjoint « implication des communautés locales »	1	Appui

Figure 17 : Personnel nécessaire pour la mise en œuvre du programme d'Implication des Communautés Locales





8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE BUDGÉTISATION DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN

8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE BUDGÉTISATION DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX

SOUS-OBJECTIF : Protéger les populations locales des impacts négatifs du parc national							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Finaliser le processus d'analyse socio-historique et d'identification des terroirs villageois	Partenaires techniques & Service implication des communautés	■					150 000 000
Etude de faisabilité pour un cadre de gestion de l'orpaillage artisanal	Partenaires techniques & Service implication des communautés		■				
Etablir et mettre en œuvre des contrats de gestion de terroirs avec les villages cibles autour du parc national	Partenaires techniques & Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
Mettre en œuvre la procédure locale de médiation	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
Elaborer les programmes de travail pour la mise en œuvre du programme sécurité et santé de l'ANPN	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
Organiser des campagnes de sensibilisation des populations locales (à travers visites terrain et CCGL) sur le Règlement intérieur du parc et les procédures santé et sécurité	Service implication des communautés		■		■	■	
Organiser des formations et des recyclages des agents de l'ANPN, des partenaires et des opérateurs touristiques sur les procédures sécurité et santé	Service implication des communautés	■		■		■	
Elaborer un protocole de suivi des déprédations des cultures par la faune sauvage dans les terroirs riverains du parc national sur la base des études existantes et le faire valider par le CCGL	Partenaires techniques et Service implication des communautés	■	■				
Former l'équipe de collecte des données et effectuer l'étude de base sur les déprédations des cultures par la faune sauvage	Partenaires techniques et Service implication des communautés		■				
Evaluer la faisabilité de 1) rezonage des sites agricoles pour éviter les zones à haut risque et 2) système d'assurance pour compenser les déprédations des cultures en fonction des résultats de l'étude de base et présenter au CCGL	Partenaires techniques et Service implication des communautés				■	■	
SOUS-OBJECTIF : Réduire les impacts de la population locale sur le parc national							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Identification et sécurisation des zones de chasse villageoise	Partenaires techniques et Service implication des communautés		■	■			80 000 000
Développement participatif d'une proposition de plan d'affectation de terres pour la zone tampon du parc national	Partenaires techniques		■	■			

8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE BUDGÉTISATION DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX

SOUS-OBJECTIF : Développer des actions en faveur du développement local							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Développer et mettre en œuvre une procédure de communication des opportunités d'emplois auprès des populations locales	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	150 000 000
Elaborer le protocole d'attribution des bourses aux élèves	Service implication des communautés	■					
Lancer le programme des bourses pour les élèves	Service implication des communautés		■	■	■	■	
Identifier les formations continues adaptées aux populations locales et les modalités d'attribution des bourses	Service implication des communautés		■				
Lancer le programme des bourses pour les formations continues dans les métiers de la conservation et du tourisme	Service implication des communautés				■	■	
Evaluer les options de structuration des agriculteurs locaux pour fournir des produits auprès du parc national et des opérateurs touristiques	Service implication des communautés				■		
Identifier les entreprises locales susceptibles d'être appuyées dans le développement des activités de soutien aux opérateurs touristiques	Service implication des communautés				■		
Appuyer le CCGL dans la mise en œuvre du programme local de Développement Touristique	Service implication des communautés					■	
Mettre en œuvre le programme d'appui aux entreprises locales	Service implication des communautés					■	
Appuyer le CCGL dans la mise en œuvre du programme développement local	Service implication des communautés	■	■				
Appuyer le CCGL dans la rédaction d'un plan de développement local accompagné par un plan d'affaires réaliste	Service implication des communautés		■	■	■	■	50 000 000
SOUS-OBJECTIF : Mettre en place un programme d'information et d'éducation environnementale à destination des populations locales							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Développer et mettre en œuvre un programme d'information à l'adresse des communautés locales	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	100 000 000
Elaborer un programme détaillé pour les séminaires en milieu scolaire (objectifs, curriculum, mise en œuvre et suivi-évaluation)	Service implication des communautés	■					
Mettre en œuvre un programme de séminaires en milieux scolaires	Service implication des communautés		■	■	■	■	
Organiser des camps de vacances pour les enfants	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
Organiser des visites régulières dans les villages riverains du parc national pour le suivi des actions (au moins une fois chaque deux mois par village)	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	

8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE BUDGÉTISATION DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX

SOUS-OBJECTIF : Favoriser et appuyer le fonctionnement du CCGL							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Finaliser le processus de création du CCGL	ANPN centrale	■					120 000 000
Appuyer techniquement et financièrement le fonctionnement du CCGL	ANPN centrale	■	■	■	■	■	
Appuyer techniquement et financièrement le fonctionnement des comités villageois et leur plateforme	ANPN centrale	■	■	■	■	■	
Organiser des formations ciblées pour les membres des comités villageois et du CCGL sur des thématiques prioritaires (EIE, cahiers des charges, etc.)	Service implication des communautés	■		■		■	
Assurer un appui-conseil aux communautés locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de gestion des terroirs	Service implication des communautés		■	■	■	■	
Assurer un appui-conseil aux comités villageois dans la négociation des cahiers des charges et les consultations en matière d'EIE	Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
SOUS-OBJECTIF : Réaliser le suivi socio-économique du parc national							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Identifier de manière participative des indicateurs supplémentaires à suivre à travers le CCGL	Partenaires techniques et Service implication des communautés	■					50 000 000
Compiler les données existantes et finaliser la méthodologie de collecte des données	Partenaires techniques et Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
Elaborer la ligne de base socio-économique selon la méthodologie arrêtée avec le CCGL	Partenaires techniques et Service implication des communautés	■	■	■	■	■	
Organiser la collecte de données suivant la méthodologie standard conventionnelle et présenter les résultats au CCGL	Partenaires techniques et Service implication des communautés	■		■		■	
SOUS-OBJECTIF : Investissement							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Acquérir le matériel de sensibilisation (ordinateur, caméscope, rétroprojecteur, appareil photo-numérique, etc.)	DOP centrale	■			■		30 000 000
SOUS-OBJECTIF : Fonctionnement du service							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Personnel (salaires et bénéfices)	Service comptabilité PNA	■	■	■	■	■	90 500 000
Personnel (perdiems, primes de bâche)	Service comptabilité PNA	■	■	■	■	■	30 000 000
Déplacements à la centrale	Service comptabilité PNA	■	■	■	■	■	3 000 000
Formation personnel service	ANPN Centrale DT	■		■		■	18 000 000
TOTAL (FRANCS CFA)							871 500 000
RÉPARTITION DES COÛTS 2016 - 2020							
Coûts études ANPN							700 000 000
Investissement ANPN							30 000 000
Fonctionnement ANPN							123 500 000
Formation ANPN							18 000 000
Coûts totaux							871 500 000



BIBLIOGRAPHIE

- AHEBWA, W.M., DUIM, R. VAN DER & SANDBROOK, C. (2011)** Tourism revenue sharing policy at Bwindi Impenetrable National Park, Uganda: a policy arrangements approach. *Journal of Sustainable Tourism*, 20, 377-394.
- ANON (2000)** Projet pour l'Amélioration de la vision de la faune de forêt: Rapport avril 2000. ECOFAC, Libreville, Gabon.
- ASHLEY, C. (2007)** Pro-poor analysis of the Rwandan tourism value chain: An emerging picture and some strategic approaches for enhancing poverty impacts. Overseas Development Institute, London, UK.
- BERMEJO, M. (2001)** Programme vision gorilles de Mikongo (Réserve de Faune de la Lopé): Rapport Final. ECOFAC, Libreville, Gabon.
- BLANEY, S., MBOUITY, S., MOUSSOUNDA NZAMBA, P. & NKOMBE, J.-M. (1998)** Caractéristiques socio-économiques du département de la Douigny et de Louango (Département de la Mougoutsi). WWF-CARPO, Libreville, Gabon.
- BRASHARES, J.S., ARCESE, P., SAM, M.K., COPPOLILLO, P.B., SINCLAIR, A.R.E. & BALMFORD, A. (2009)** Bushmeat Hunting, Wildlife Declines, and Fish Supply in West Africa. *Methods*, 1180.
- CATLEY, A., BURNS, J., ABEBE, D. & SUJI, O. (2008)** Participatory Impact Assessment, A Guide for Practitioners. Feinstein International Center.
- CHAO, N. (2007)** Developing ecoguide training and certification in Gabon. WCS Gabon, Libreville, Gabon.
- CHILD, B. & BARNES, G. (2010)** The conceptual evolution and practice of community-based natural resource management in southern Africa: past, present and future. *Environmental Conservation*, 37, 283-295.
- CINNAMON, J. (2003)** Narrating equatorial African landscapes: conservation, histories, and endangered forests in northern Gabon. *Journal of Colonialism and Colonial History*, 4, 1-33.
- COAD, L. (2007)** Bushmeat hunting in Gabon: Socio-economics and hunter behaviour. Cambridge University and Imperial College.
- COAD, L., ABERNETHY, K.A., BALMFORD, A., MANICA, A., AIREY, L. & MILNER-GULLAND, E.J. (2010)** Distribution and use of income from bushmeat in a rural village, central Gabon. *Conservation Biology*, 24, 1510-1518.
- COAD, L., SCHLEICHER, J., MILNER-GULLAND, E.J., MARTHEWS, T.R., STARKEY, M., MANICA, A., ET AL. (2013)** Social and ecological change over a decade in a village hunting system, central Gabon. *Conservation Biology*, 27, 270-280.
- COMIFAC (2004)** Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, Yaoundé, Cameroon.
- ECOFAC (1996)** Rapport bilan activités compostante ECOFAC-Gabon: Première phase 1992-1996. ECOFAC, Libreville, Gabon.
- ECOFAC (2002)** Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC) - Phase II: Rapport Final. AGRECO G.E.I.E - BDPA-SCETA-GRI-SECA-CIRAD Forêt et FFI, Bruxelles, Belgique.
- FOERSTER, S., WILKIE, D.S., MORELLI, G. A., DEMMER, J., STARKEY, M., TELFER, P., ET AL. (2012)** Correlates of bushmeat hunting among remote rural households in Gabon, Central Africa. *Conservation biology*, 26, 335-344.
- FOERSTER, S., WILKIE, D.S., MORELLI, G. A., DEMMER, J., STARKEY, M., TELFER, P. & STEIL, M. (2011)** Human livelihoods and protected areas in Gabon: a cross-sectional comparison of welfare and consumption patterns. *Oryx*, 45, 347-356.
- HEDGES, S. & GUNARYADI, D. (2009)** Reducing human-elephant conflict: do chillies help deter elephants from entering crop fields? *Oryx*, 44, 139.



LAHM, S. (2002) Reconnaissance survey for hippopotamus on the lower Ivindo River 17 July to 9 August 2002. IRET and WCS Gabon, Libreville, Gabon.

LAHM, S. (2003) Reconnaissance Fieldwork in Ivindo National Park and Meetings with Government Authorities in Makokou, Gabon. IRET and WCS Gabon, Libreville, Gabon.

LAHM, S. (2004) Field expedition in Ivindo National Park 14--31 July 2004. IRET and WCS Gabon, Libreville, Gabon.

LAHM, S.A. (1993) Ecology and Economics of Human/Wildlife Interaction in Northeastern Gabon. New York University.

LAMARQUE, F., ANDERSON, J., FERGUSON, R., LAGRANGE, M., OSEI-OWUSU, Y. & BAKKER, L. (2009) Human-wildlife conflict in Africa: Causes, consequences and management strategies. FAO, Rome, Italy.

LEPEMANGOYE-MOULEKA, S.F. (2011) Briefing sur les activités d'orpaillage artisanal a Longo dans la zone d'influence de la société forestière SEEF Milolé. WCS Gabon, Libreville, Gabon.

MACKENZIE, C. A. & AHABYONA, P. (2012) Elephants in the garden: Financial and social costs of crop raiding. *Ecological Economics*, 75, 72–82.

MAISELS, F., MOTSABA, P. & ABA'A, R. (2010) Great ape and human impact monitoring in the Ivindo Landscape, Gabon.

MASON, D., BAUDOIN, M., KAMMERBAUER, H. & LEHM, Z. (2010) Co-management of National Protected Areas: Lessons Learned From Bolivia. *Journal of Sustainable Forestry*, 29, 403–431.

MORRISON, K., VICTURINE, R. & MISHRA, C. (2009) Lessons Learned, Opportunities and Innovations in Human Wildlife Conflict Compensation and Insurance Schemes. WCS, New York, USA.

NELSON, A., BIDWELL, P. & SILLERO-ZUBIRI, C. (2003) A review of human-elephant conflict management strategies. People and Wildlife Initiative. Wildlife Conservation Research Unit, Oxford University, Oxford, UK.

NIELSEN, H. (2010) The success of tourism in Rwanda – Gorillas and more. World Bank and SNV, Washington D.C., USA.

NYHUS, P.J., OSOFSKY, S.A., FERRARO, P., MADDEN, F. & FISCHER, H. (2005) Bearing the costs of human-wildlife conflict : The challenges of compensation schemes. In *People and Wildlife, Conflict or Co-existence?* (eds R. Woodroffe, S.J. Thirgood & A. Rabinowitz),. Cambridge University Press, Cambridge, England.

OKOUYI OKOUYI, V.J.J. (2006) Savoirs locaux et outils modernes cynégetiques: développement de la filière commerciale de viande de brousse à Makokou (Gabon). Université d'Orléans.

POURTIER, R. (1989a) Le Gabon: Tome 1: Espace-Histoire-Société. L'Harmattan.

POURTIER, R. (1989b) Le Gabon: Tome 2: Etat et Développement. L'Harmattan.

RAPAC (2008) Actes de l'atelier "Concilier les priorités de conservation des aires protégées et de développement local: expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale." RAPAC, Libreville, Gabon.

RAYDEN, T. & ESSONO, R.E. (2010) Evaluation of the management of wildlife in the forestry concessions around the national parks of Lopé, Waka and Ivindo, Gabon. WCS Gabon, Libreville, Gabon.

SANDBROOK, C. & ADAMS, W.M. (2012) Accessing the Impenetrable: The Nature and Distribution of Tourism Benefits at a Ugandan National Park. *Society & Natural Resources*, 25, 915–932.

SANDBROOK, C.G. (2008) Putting leakage in its place: The significance of retained tou-

rism revenue in the local context in Rural Uganda. *Journal of International Development*.

SCHMITT, A. (2006) Etude du terroir d'une communauté villageoise Fang en Ogooué-Ivindo, Gabon: une réflexion sur la dynamique de l'organisation territoriale. Muséum National d'Histoire Naturelle.

SECRETARIAT OF THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY (2011) Livelihood alternatives for the unsustainable use of bushmeat. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada.

SORDET, F. (2002) Réserve de faune de la Lopé - Campements touristiques de Mikongo et Ololo - Produit "gorilles" et circuit "rivière Offoué": rapport de mission. Délégation de la Commission Européenne en République Gabonaise, Libreville, Gabon.

SPENCELEY, A., HABYALIMANA, S., TUSABE, R. & MARIZA, D. (2010) Benefits to the poor from gorilla tourism in Rwanda. *Development Southern Africa*, 27, 647-662.

SPENCELEY, A. & MEYER, D. (2012) Tourism and poverty reduction: Theory and practice in less economically developed countries. *Journal of Sustainable Tourism*, 20, 297-317.

STARKEY, M. (2004) Commerce and subsistence: the hunting, sale and consumption of bushmeat in Gabon. University of Cambridge, Cambridge.

STARKEY, M. & GASPARD ABITSI (2011) Synthèse des leçons apprises mondialement sur le fonctionnement des comités locaux de gestion des aires protégées. Libreville, Gabon.

STEIL, M. (2007) Ivindo National Park: Resource Use on the Ivindo River Corridor -- Progress Report and Draft Strategy Document. WCS Gabon, Libreville, Gabon.

TUMUSIIME, D.M. & VEDELD, P. (2012) False promise or false premise? Using tourism revenue sharing to promote conservation and

poverty reduction in Uganda. *Conservation and Society*, 10, 15.

VAN VLIET, N. (2008) Variabilité spatiale et temporelle au sein du système "Chasseur-animal-territoire de chasse villageois." Université Toulouse le Mirail.

VAN VLIET, N. & NASI, R. (2008) Hunting for livelihood in northeast Gabon: patterns, evolution, and sustainability. *Ecology and Society*, 13, 33.

VOISIN, B., CALAQUE, R. & TCHEMAMBELA, C. (2009) Etude de faisabilité d'un projet de renforcement des acteurs privés du secteur écotouristique au Gabon. WCS Gabon, Libreville, Gabon.

WALKER, K.L. (2008) Conflit homme/éléphant: synthèses d'étude dans 36 villages au Gabon 2005-2008. University of Michigan, USA.

WALKER, K.L. (2012) Labor costs and crop protection from wildlife predation: the case of elephants in Gabon. *Agricultural Economics*, 43, 61-73.

WICANDER, S. (2012) Learning Lessons for Bushmeat Management in West and Central Africa : How and When Can Alternative Livelihood Projects Be Most Effective in Improving Sustainability of Bushmeat Hunting ?

WICANDER, S. & COAD, L. (2013) Learning our lessons: a review of alternative livelihoods projects in Central Africa. University of Oxford and CARPE, Oxford, UK and Kinshasa, DRC.

WILKIE, D., MORELLI, G., DEMMER, J., STARKEY, M., TELFER, P. & STEIL, M. (2006) Parks and people: assessing the human welfare effects of establishing protected areas for biodiversity conservation. *Conservation Biology*, 20, 247-249.

WRI (2007) Atlas Forestier Interactif du Gabon- Version Pilote- Document de Synthèse. WRI.

ANNEXES

Ces documents sont en cours de réalisation au sein des services afférents de l'ANPN. Ils seront joints au plan de gestion suite à leur validation.

ANNEXE 1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNEXE 2 PROTOCOLE DE SANTÉ- SÉCURITÉ DE L'ANPN

ANNEXE 3
CAHIER DES CHARGES
POUR LA PROMOTION D'UNE
CONSTRUCTION DURABLE
DANS LES PARCS NATIONAUX
DU GABON

ANNEXE N°4
CODE DE DÉONTOLOGIE
DE L'ANPN

Auteurs

Mr Gaspard Abitsi, Mr Stéphane Leduc,
Mr Malcom Starkey,
Mr Jean-Baptiste Squarcini,
Mr Marc Bosch

Relecture

Mme Cecile Martin

Scientifiques

Mr Jean-Pierre Vande Weghe,
Melle Michelle Lee,
Melle Katherine Jeffery,
Mme Claudine Angoué,
Melle Angela Formia, Mr Richard Parnell,
Mr Tim Collins, Mr Tariq Stevart

Crédits photos

Frères Damas, Lee White,
Rombout Swanborn Africas Eden,
Ian Nicholos, Kevin Ndong, Josh Ponte,
Nichols, Matt et Nancy, Vission,
J_Easton, Vande Weghe, Ruth Starkey,
CIRMF, Nerissa, ANPN,
Jean Batiste Squarcini, Tim Collins wcs,
Chris wilks, Oslisly Richard,
ONG PROGRAMM, Fiona Maisels,
Sam Le Budde, Hervé DUCHAUFOR,
Patrice NOVACOM, Josie, Manu San
Felix, Enric Sala.



Parcs Gabon





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020
PROGRAMME
D'AMÉNAGEMENT
ET DE ZONAGE





PARC NATIONAL IVINDO

PLAN DE GESTION 2016 > 2020

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE ZONAGE

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 04

INTRODUCTION 06

1. OBJECTIFS 07 > 09

1.1 Objectif général 08

1.2 Objectifs spécifiques..... 08

2. PROPOSITION DE ZONAGE 11 > 35

2.1 Définition du zonage 13

2.2 Objectifs à atteindre par le Plan
de gestion..... 13

2.3 Zones de conservation : ZC..... 14

2.4 Zones de protection (intégrale ou
saisonnnière) : ZPIS..... 16

2.5 Zones coutumières ou
sacrées : ZCS..... 19

2.6 Zones d'utilisation
villageoise : ZUV 20

2.7 Zones d'Aménagement des
Infrastructures : ZAI..... 23

2.8 Zones de concessions touristiques
ou scientifiques : ZCTS 28

2.9 Zone tampon : ZT 30

2.10 Zone périphérique : ZP 33

3. AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES 37 > 39

3.1 Programme d'aménagement des
infrastructures..... 38

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN ET BUDGÉTISATION 41 > 43

BIBLIOGRAPHIE 45 > 47

RÉSUMÉ

Principes généraux

Le zonage et l'aménagement sont des aspects importants de la gestion des aires protégées. A cet effet, la loi sur les parcs nationaux et le décret de classement du parc national de l'ivindo prévoient de nombreuses dispositions sur lesquelles l'ANPN s'est appuyée mais dont les textes d'application font généralement défaut.

A ce titre, l'annexe de Zonage et d'Aménagement du parc national de l'ivindo décline les actions à mener pour atteindre les objectifs de zonage et d'aménagement du Plan de gestion.

Actions de gestion

Le but de ce programme est d'atteindre trois objectifs principaux par le moyen d'un processus participatif :

1. poser les bases juridiques du zonage du parc national ;
2. réaliser le zonage complet du parc national à travers un processus de validation des zones d'affectation proposées dans ce document :
 - Zones de conservation ;
 - Zones de protection (intégrale ou saisonnière) ;
 - Zones coutumières ou sacrées ;
 - Zones d'utilisation villageoise ;
 - Zones d'aménagements des infrastructures (fonctionnelles) ;
 - Zones de concessions touristiques ou scientifiques.
 - mais aussi les zones tampon et périphérique³.

3. mettre en œuvre le programme d'aménagement des infrastructures issues des différents domaines d'actions proposés dans les autres annexes techniques du Plan de gestion du parc national à travers un appui aux services concernés du parc :

- Rénover et aménager 2 pistes d'atterrissage dans le parc national : au nord du parc, piste Rougier proche de la gare d'Ivindo et au baï de Langoué ;
- Rénover le réseau routier permettant d'accéder aux sites touristiques : axe menant au baï de Langoué/route de Mouyabi et route forestière menant à la piste d'atterrissage de Rougier ;
- Rénovation et entretien du pont Djidji et reconstruction de 4 autres ponts dans le secteur ;
- Construire la base-vie du parc national à lpassa ;
- Construire 7 postes fixes permanents de surveillance ;
- Aménager 4 hôtels de luxe aux chutes de Kongou, chutes Mingouli, chutes Djidji et au baï Langoué.

Pour y parvenir l'ANPN propose, en appui aux autres services, la mise en place d'un service « *opération-aménagement* ». Le coût total de mise en œuvre de ce programme est estimé **956 600 000 FCFA** pour la période 2016-2020.

¹ Articles 10 et 73 de la loi n°03/2007 relatives aux parcs nationaux

² Articles 4 et 7 du décret n°608/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002 portant classement du parc national d'Ivindo

³ Articles 3 et 13 de la loi n°03/2007 relatives aux parcs nationaux

INTRODUCTION

Le programme d'aménagement est le « *document qui guide et régleme l'aménagement des ressources d'une zone protégée, les utilisations de cette zone et l'installation des services nécessaires à cet aménagement et à ces utilisations* »⁴. Le zonage est un préalable à la mise en place des mesures d'aménagement. Il consiste à découper le territoire du parc national en zones d'affectation dédiées à un ou des usages particuliers et facilite la gestion de l'espace en le rendant « *lisible* » pour tous ses utilisateurs.

Le programme de Zonage et d'Aménagement est donc un élément important qui fournit au conservateur du parc et à ses équipes de planification des indications pratiques pour un aménagement efficace sur le terrain.

Cette annexe technique du Plan de gestion synthétise les aménagements préconisés dans les 4 annexes précédentes (Conservation et Recherche / Surveillance et Lutte Anti-Braconnage / Développement Touristique / Implication des Communautés Locales).

Le programme de Zonage et d'Aménagement du parc national de l'Ivindo est établi pour une durée de cinq (5) ans, de 2016 à 2020.

⁴ Cf. *Cahiers techniques de la FAO n°6, Manuel de planification des parcs nationaux, 1978. Révisé au début des années 80 par la FAO, UICN et le WWF.*

1. OBJECTIFS

1.1 Objectif général	08
1.2 Objectifs spécifiques.....	08

1.1

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le mode de gestion du parc national de l'ivindo s'appuie sur des zones d'affectation établies en fonction d'objectifs précis. Ces zones sont aménagées de manière à offrir aux gestionnaires et aux visiteurs (touristes, chercheurs, etc.) les

meilleures conditions de travail et de visite. Les aménagements devront avoir un faible impact sur l'environnement du parc et sa zone périphérique.

1.2

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs relatifs au zonage et à l'aménagement du parc national de l'ivindo sont les suivants :

→ zonage

- obtenir des zones d'affectation délimitées et leur mode d'utilisation. Ceci permet de traduire avec le maximum de justesse les différentes vocations du parc national ;
- concilier les enjeux de conservation avec les préoccupations des différents usagers du parc national pour prendre en compte les objectifs de développement des uns et des autres ;
- parvenir à une gestion durable du parc national.

→ aménagement

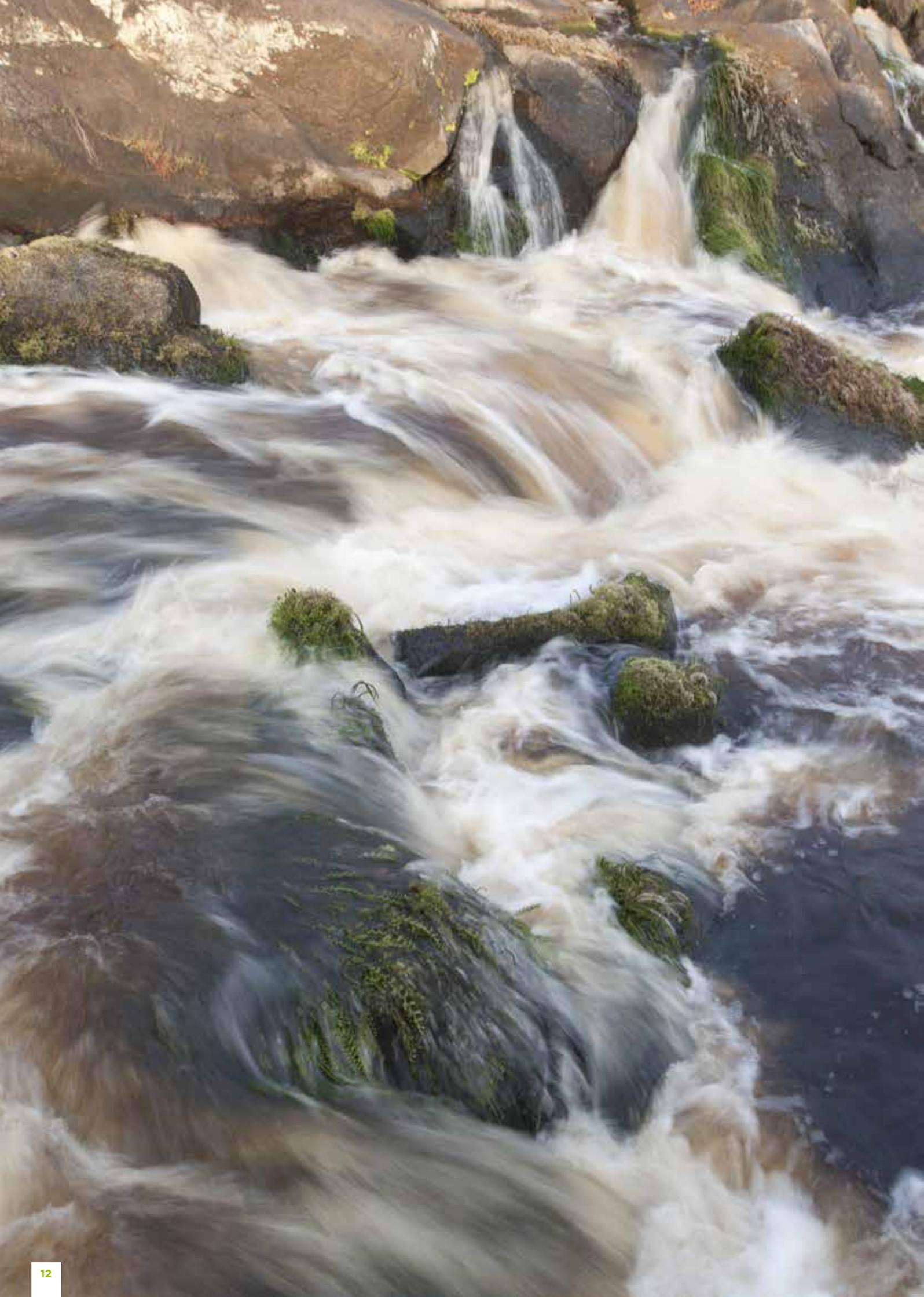
- mettre en place les infrastructures du parc national qui vont permettre de :
 - assurer la conservation des ressources biologiques et du milieu naturel du parc ;
 - éliminer et prévenir toutes formes d'exploitation extractive ou d'occupation incompatibles avec les objectifs du parc ;
 - développer un tourisme durable, responsable et profitable ;
 - impliquer et sensibiliser les populations locales pour une bonne gestion du parc national ;
 - renforcer les structures de gestion pour une modernisation de l'administration du parc national.





2. PROPOSITION DE ZONAGE

2.1 Définition du zonage.....	13
2.2 Objectifs à atteindre par le Plan de gestion.....	13
2.3 Zones de conservation : ZC.....	14
2.4 Zones de protection (intégrale ou saisonnière) : ZPIS.....	16
2.5 Zones coutumières ou sacrées : ZCS.....	19
2.6 Zones d'utilisation villageoise : ZUV.....	20
2.7 Zones d'Aménagement des Infrastructures : ZAI.....	23
2.8 Zones de concessions touristiques ou scientifiques : ZCTS.....	28
2.9 Zone tampon : ZT.....	30
2.10 Zone périphérique : ZP.....	33



2.1

DÉFINITION DU ZONAGE

Au regard de :

- la loi 003/2007 relative aux parcs nationaux et des dispositions de son article 10 ;
- du décret n°608/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002, et de ces articles 4 et 7 ;

Les zones d'affectation suivantes sont proposées :

- Zones de conservation (ZC) ;
- Zones de protection (intégrale ou saisonnière) (ZPIS) ;
- Zones coutumières ou sacrées (ZCS) ;
- Zones d'utilisation villageoise (ZUV) ;
- Zones d'aménagements des infrastructures (fonctionnelles) (ZAI) ;

- Zones de concessions touristiques ou scientifiques (ZCTS).

La zone périphérique et la zone tampon sont une obligation de la loi n°0003/2007 du 27 août 2007, elles doivent être considérées dans le zonage complet du parc et de sa région.

En application des dispositions de l'article 73 de la loi n°003/2007 :

- un décret portant zone d'affectation dans le parc national devra être promulgué ;
- un texte juridique fixant les superficies et les délimitations des zones périphérique et tampon devra être promulgué.

2.2

OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR LE PLAN DE GESTION

Pour le moment, le zonage ne peut être défini de façon définitive pour le parc national de l'Ivindo. Les connaissances biologiques, scientifiques, le choix des lieux d'aménagement des infrastructures, de rénovation des routes n'ont pas encore été définis par l'ANPN de manière définitive et nécessitent des études complémentaires. L'objectif du Plan de gestion est de réaliser l'ensemble des actions nécessaires pour aboutir en 2020 à un zonage complet du parc national de l'Ivindo.

Dans le cadre d'un processus participatif, la définition exacte et la matérialisation des li-

mites des zones d'affectation se feront en collaboration avec les acteurs concernés. Avec les communautés, la méthodologie de cartographie participative sera privilégiée. Dans les autres cas, un suivi par le service « Opération et aménagement » des actions des autres services décentralisés du parc national sera nécessaire.

Les zones à définir dans le parc national de l'Ivindo sont présentées dans les parties suivantes.

2.3

ZONES DE CONSERVATION : ZC

A. Définition

Le programme de Conservation et de Recherche identifie les zones particulièrement sensibles à l'intérieur du parc national d'Akanda. Ces sites sont définis comme « *ayant une importance particulière pour la conservation d'une ou plusieurs valeurs du parc* ». Des perturbations mineures pourraient avoir un impact significatif sur ces valeurs. Ces sites sont classés comme zones de conservation.

B. Objectifs

zones affectées à un suivi ou une protection accrue, au moins de manière partielle ou saisonnière, d'espaces, d'espèces ou d'écosystèmes particuliers. Les activités touristiques de vision et de recherche y sont autorisées selon les modalités fixées par le Plan de gestion.

C. Zones de conservation (ZC) retenues

Le programme de Conservation et de Recherche pointe les secteurs suivants comme méritant une attention particulière :

 cf. Tableau 3 ci-dessous

Pour le moment, **les baïs sont localisés** mais pas cartographiés ni entièrement délimités,, **les rivières et les fleuves sont connus** mais les portions sensibles ne sont pas encore bien connues ni délimitées et **les dalles rocheuses abritant des plantes endémiques doivent être localisées**. Par ailleurs, la liste des sites sensibles présentée ci-dessus n'est pas exhaustive. Le programme de Conservation et de Recherche du parc national de l'Ivindo permettra d'identifier les superficies exactes des zones à classer comme « zone de conservation » suite aux recherches scientifiques nécessaires.

ZONE : ZC 1 : ZONE DE CONCENTRATION DE LA FAUNE

LOCALISATION	LIEU	OBJECTIF	SUPERFICIE	% DU PARC
Parc national	Baï de Langoué et ses alentours	Protéger les espèces d'arbres rares	A préciser suite aux actions de « <i>conservation-recherche</i> »	Inconnu à ce jour

ZONE : ZC 2 : LES RIVIÈRES ET LEURS CARACTÈRES DYNAMIQUES (RAPIDES, CHUTES)

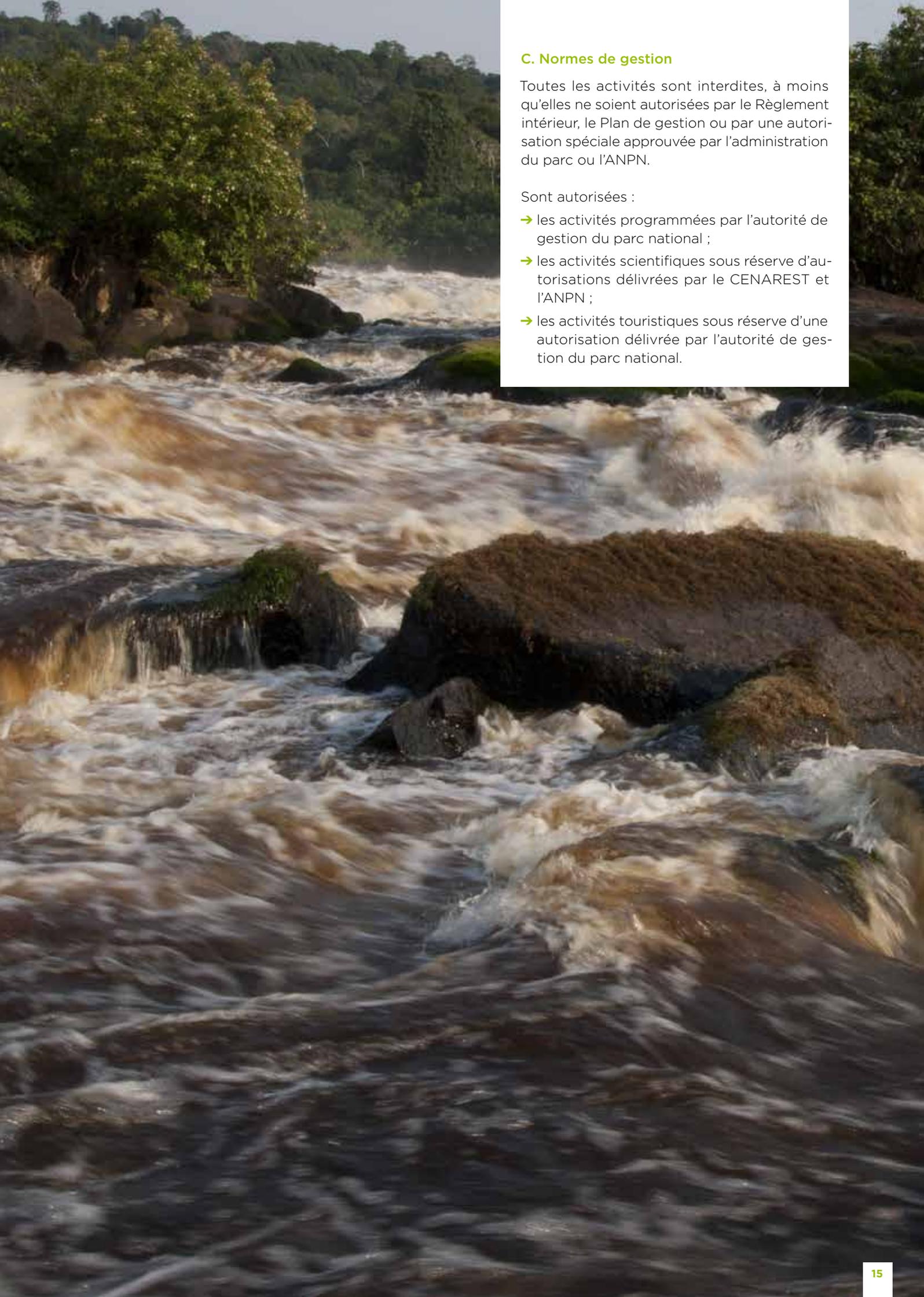
LOCALISATION	LIEU	OBJECTIF	SUPERFICIE	% DU PARC
Parc national	Rivière Djidji et ses affluents (y compris ses chutes)	Protéger les crocodiles, les loutres et le potentiel touristique	A préciser suite aux actions de « <i>conservation-recherche</i> »	Inconnu à ce jour

ZONE : ZC 3 : LES FLEUVES ET LEURS CARACTÈRES DYNAMIQUES (RAPIDES, CHUTES)

LOCALISATION	LIEU	OBJECTIF	SUPERFICIE	% DU PARC
Parc national	Chutes de l'Ivindo (Koungou et Mingouli)	Protéger les plantes endémiques	A préciser suite aux actions de « <i>conservation-recherche</i> »	Inconnu à ce jour

ZONE : ZC 3 : PAYSAGES

LOCALISATION	LIEU	OBJECTIF	SUPERFICIE	% DU PARC
Parc national	Dalles rocheuses	Protéger les plantes endémiques	A préciser suite aux actions de « <i>conservation-recherche</i> »	Inconnu à ce jour



C. Normes de gestion

Toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées par le Règlement intérieur, le Plan de gestion ou par une autorisation spéciale approuvée par l'administration du parc ou l'ANPN.

Sont autorisées :

- les activités programmées par l'autorité de gestion du parc national ;
- les activités scientifiques sous réserve d'autorisations délivrées par le CENAREST et l'ANPN ;
- les activités touristiques sous réserve d'une autorisation délivrée par l'autorité de gestion du parc national.

2.4

ZONES DE PROTECTION (INTÉGRALE OU SAISONNIÈRE) : ZPIS

A. Définition

Ces zones comprennent tous les sites critiques ou fragiles au niveau écologique et/ou culturel présents dans le parc national. Ces espaces sont de haute importance dans le maintien de l'intégrité écologique et du patrimoine culturel du parc car :

- peu perturbés et constituant un échantillon très intéressant à préserver pour les générations futures ;
- représentant des habitats spécifiques pour la faune, dont la fragilité et la sensibilité aux dégradations sont reconnues comme plus importantes qu'ailleurs dans le parc ;
- abritant des biens archéologiques ou historiques d'importance nationale ou internationale.

Compte tenu de la fragilité et/ou du caractère originel des ressources naturelles et/ou culturelles de ces zones, l'accès aux visiteurs est interdit intégralement, ou à certaines périodes de l'année. Leur nombre sera limité afin de minimiser leurs impacts potentiels.

B. Objectifs

- Zone de conservation (intégrale ou saisonnière) des ressources naturelles et culturelles. Les activités de l'autorité de gestion du parc, d'éducation ou de recherche scientifique y sont permises.

C. Zones de protection (intégrale ou saisonnière) (ZPIS) retenues

L'état actuel des connaissances scientifiques ne permet pas de déterminer précisément des Zones de protection intégrales ou saisonnières. Pour cela, il est nécessaire de réaliser les actions de recherche contenues dans le programme de Conservation et de recherche du parc national de l'ivindo, afin d'identifier précisément les espèces et sites en danger sur le territoire et leurs localisations.

D. Normes de gestion

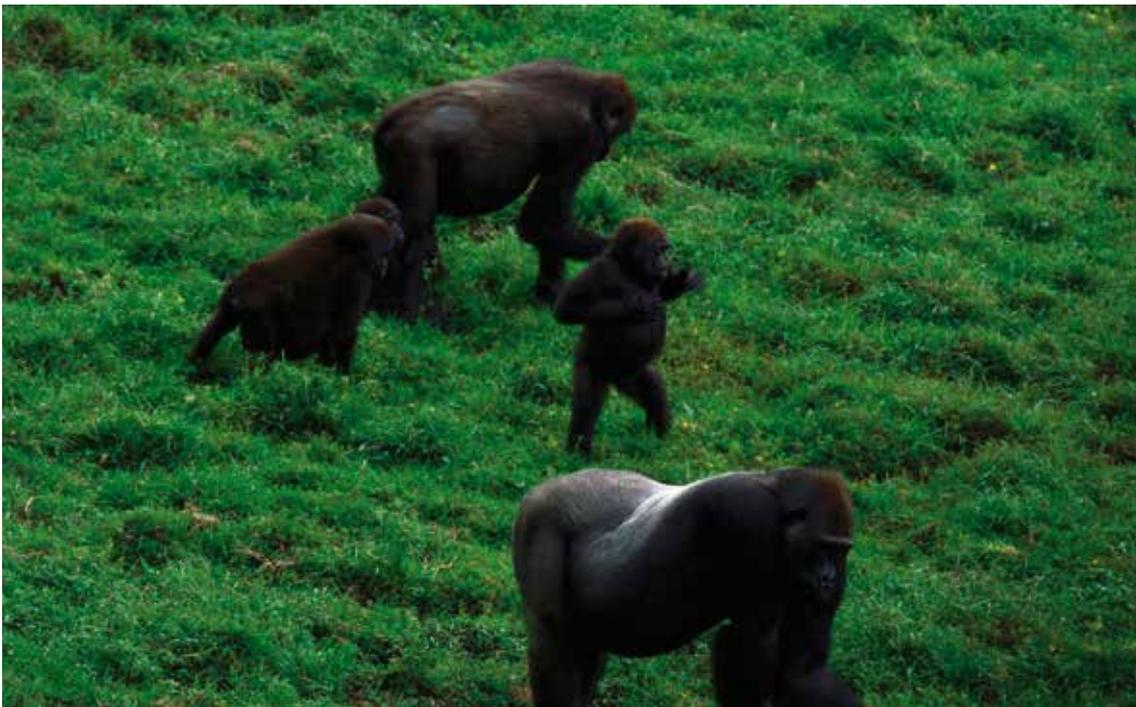
Toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées par le Règlement intérieur, le Plan de gestion ou par une autorisation spéciale approuvée par l'administration du parc ou l'ANPN.

Sont autorisées :

- les installations strictement nécessaires pour la sauvegarde, le maintien ou la restauration du caractère naturel et/ou culturel de ces zones ;
- les activités programmées par l'autorité de gestion du parc national ;
- les activités scientifiques sous réserve d'autorisations délivrées par le CENAREST et l'ANPN.

Budget nécessaire pour la mise en œuvre du zonage des Zones de conservation et de protection du Parc national de l'Ivindo

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE					
Réaliser le zonage ZC/ZPIS du parc national de l'Ivindo					
PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Définir et matérialiser les Zones de conservation (ZC) du parc national de l'Ivindo	■	■			
Définir et matérialiser les Zones de protection (intégrale ou saisonnière) (ZPIS) du parc national de l'Ivindo	■	■	■	■	
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Appui technique du service « <i>conservation-recherche</i> » du parc national de l'Ivindo, suivi de l'évolution des activités de recherche, étude d'une signalétique appropriée pour la matérialisation des limites de ces zones.					
RESSOURCES HUMAINES					
Chercheurs en activité dans le parc national de l'Ivindo					
Chefs de service « <i>opération-aménagement</i> »					
Staff ANPN (écogardes ou assistant de recherche) pour la mise en place de la signalétique ou de la délimitation					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
Matériel pour la signalétique ou la délimitation des zones choisies					
BUDGET (FRANCS CFA)					
4 000 000 FCFA					





2.5

ZONES COUTUMIÈRES OU SACRÉES : ZCS

Ces zones sont proposées en application des dispositions des articles 10, 16 et 21 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.

A. Définition

Il s'agit de zones ou de sites d'activités culturelles et/ou coutumières traditionnelles situés dans le parc national. Ces zones sont utilisées par les communautés locales vivant en périphérie ou, le cas échéant, à l'intérieur du parc au moment de sa création, dans le cadre de leurs usages et droits coutumiers. Les ZCS sont exclusivement accessibles aux membres initiés des communautés qui en sont bénéficiaires et leur accès se fait de manière saisonnière ou occasionnelle.

B. Objectifs

→ Donner aux communautés locales possédant des ZCS dans le parc national de l'ivindo et sa périphérie (zone tampon), la possibilité de jouir de leurs droits inaliénables.

Les ZCS doivent être définies avec les communautés locales, en concertation avec les autorités de gestion, dans le cadre des contrats de gestion de terroirs. Des droits d'accès seront ensuite accordés aux communautés locales sur les sites sélectionnés.

C. Zones coutumières ou sacrées retenues

Il n'existe pas de villages mais plusieurs campements permanents sont présents dans le parc national. Dans la zone tampon de 5 kilomètres, quatre villages (Nzouma, Mayiga, Nzeng-Ayong, Simitang) et 2 quartiers de ville de Makokou (Loaloo et Ebessi) ont été identifiés. Au-delà de cette zone tampon, on compte plus d'une trentaine d'agglomérations (villages, quartiers des communes de Makokou et Ovan, campe-

ments permanents d'orpailleurs et bases-vie forestières) qui exercent une influence sur le parc national.

Lors de l'analyse des impacts/conflits existant entre ces agglomérations et les autorités de gestion de l'aire protégée, pour quinze (15) d'entre elles, des problèmes de réduction des zones d'usages coutumiers de pêche, chasse, agriculture et d'exploitation artisanale de l'or ont été identifiés. Certaines revendications concernant l'utilisation de l'espace pour des besoins coutumiers ont été notées à l'intérieur du parc national. Dans l'état actuel des connaissances à ce sujet, aucune zone coutumière ou sacrée n'a été clairement défini. Des études approfondies devraient être menées avec les villages ou quartiers suivants :

- Nzeng-Ayong
- Alarmitang
- Maïga
- Ekonwong

Ces actions de zonage seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion et s'appuieront sur des études socio-économiques complémentaires à celles qui ont été réalisées par des ONG.

E. Normes de gestion

Toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées dans le contrat de gestion de terroir liant l'Administration du parc national aux communautés possédant le droit d'exercer leurs coutumes dans la zone.

Sont autorisées :

- toutes les activités consignées dans le contrat de gestion de terroir passé entre le gestionnaire du parc national et les communautés villageoises concernées ;
- les activités de l'autorité de gestion du parc national.

2.6

ZONES D'UTILISATION VILLAGEOISE : ZUV

Ces zones sont proposées en application des dispositions des articles 3, 15, 16, 19 et 21 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.

A. Définition

Il s'agit des zones dans lesquelles les communautés de la zone périphérique et celles vivant, le cas échéant, à l'intérieur du parc national au moment de sa création (Article 21 de la loi n°003/2007), exercent librement leurs droits d'usage coutumiers sous réserve du respect des textes en vigueur et, le cas échéant, des stipulations des contrats de gestion de terroir ou du Plan de gestion du parc national (Article 16 de la loi n°003/2007).

L'administration du parc national de l'Ivindo se réserve le droit d'« établir et formaliser des relations de gestion concertée des ressources naturelles » (Article 15 de la loi n°003/2007) avec les communautés de son choix. Les villages situés dans la zone périphérique (zone tampon incluse) et ayant une grande influence sur le parc national seront particulièrement concernés.

B. Objectifs

→ Parvenir à une utilisation rationnelle et contrôlée des ressources naturelles du parc national, en vue de la bonne gestion du parc national.

C. Description

Comme pour les ZCS, des ZUV seront identifiées, définies et attribuées aux communautés villageoises ou aux campements/quartiers suivants identifiés dans le programme d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement :

- LoaLoa
- Epessandjé 1 & 2
- Mbolo 1, 2 & 3
- Quartiers d'Ovan
- Mouyabi
- Milolé
- Ntsiétié
- Ntsenkélé
- Nzeng-Ayong
- Alarmitang
- Mayiga
- Ekonwong

Des études sociologiques ont été réalisées pour déterminer l'utilisation du territoire par les communautés (cf. annexe d'Implication des Communautés Locales et d'Education à l'Environnement). Ces études ont été réalisées par des ONG et doivent être validées ou réalisées de nouveau par l'ANPN. Une fois validées, elles permettront de définir exactement les terroirs villageois de ces communautés et les contrats de gestion de terroir, gages d'une utilisation durable des ressources naturelles du parc national par les communautés locales.



Normes de gestion

Toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées dans le contrat de gestion de terroir liant l'Administration du parc national aux communautés bénéficiaires d'une ZUV.

Sont autorisées

- toutes les activités consignées dans le contrat de gestion de terroir passé entre le gestionnaire du parc national et la communauté villageoise sélectionnée ;
- les activités compatibles avec les objectifs de conservation du parc, pratiquées selon des modes traditionnels et des principes de gestion durable des ressources naturelles exploitées ;
- les activités de l'autorité de gestion du parc national ;
- les activités touristiques et de recherche, suite à accord avec l'autorité de gestion, et les communautés villageoises concernées.

2. PROPOSITION DE ZONAGE

Budget nécessaire pour la mise en œuvre du zonage des Zones coutumières et sacrées et des Zones d'utilisation villageoise du parc national de l'Ivindo

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE					
Réaliser le zonage ZCS-ZUV du parc national de l'Ivindo					
PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Définir et Définir et matérialiser les Zones coutumières ou sacrées (ZCS)	■				
Définir et matérialiser les Zones d'Utilisation Villageoise (ZUV)	■	■			
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES					
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS					
Appui technique du service « implication des communautés » du parc national d'Ivindo, appui technique ONG pour la caractérisation socio-économique des villages et définition des terroirs et Zones coutumières ou sacrées requis, formations d'agents de terrain, élaboration de contrat type de gestion de terroir et étude de la mise en place d'une signalétique appropriée pour la matérialisation physiques de leurs limites.					
RESSOURCES HUMAINES					
Expert national/ONG pour assistance technique formation et accompagnement de l'équipe d'identification des ZCS et ZUV (150 jours)					
Expert national indépendant pour l'élaboration d'un contrat type de gestion de terroir (5jours) et contextualisation pour chaque terroir villageois ou zone coutumière ou sacrée (30jours)					
Staff ANPN (2 écogardes) pour la collecte de données de terrain (75 jours) et (3 écogardes + 1 écogarde Chef d'équipe) pour les missions de matérialisation des limites des terroirs (150jours)					
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE					
Pirogue					
véhicule					
matériel pour la signalétique ou la délimitation des zones choisies					
BUDGET (FRANCS CFA)					
37 500 000 FCFA					



2.7

ZONES D'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES : ZAI

Il s'agit de zones dédiées à l'installation des équipements et des infrastructures du parc national pour sa bonne gestion et sa mise en valeur. Ces zones sont proposées en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.

A. Définition

Ces zones sont destinées à l'aménagement des infrastructures nécessaires à la bonne gestion du parc national et à l'accès aux différentes zones d'affectation. Elles comprennent :

- des zones d'aménagement d'infrastructures destinées à l'autorité de gestion du parc :
 - aménagement à vocation administrative : ase-vie pour le personnel du parc national, postes de contrôle permanents ou semi-permanents, tours d'observation, etc. ;
 - aménagement à vocation structurante : réhabilitation ou construction de pistes, ponts et aérodromes, pour les déplacements à l'intérieur du parc national.
- des zones d'aménagement d'infrastructures pour la mise en valeur du parc national, en vue d'une utilisation scientifique et touristique :
 - aménagement à vocation fonctionnelle : entrées de parc, cases de passage, terrains de camping, miradors d'observation, sentiers de randonnées ;
 - aménagement à vocation structurante : réhabilitation ou construction de routes,

pistes, ponts et aérodromes, facilitant les déplacements des visiteurs (mais aussi du personnel) à l'intérieur ou à l'extérieur du parc national.

B. Objectifs

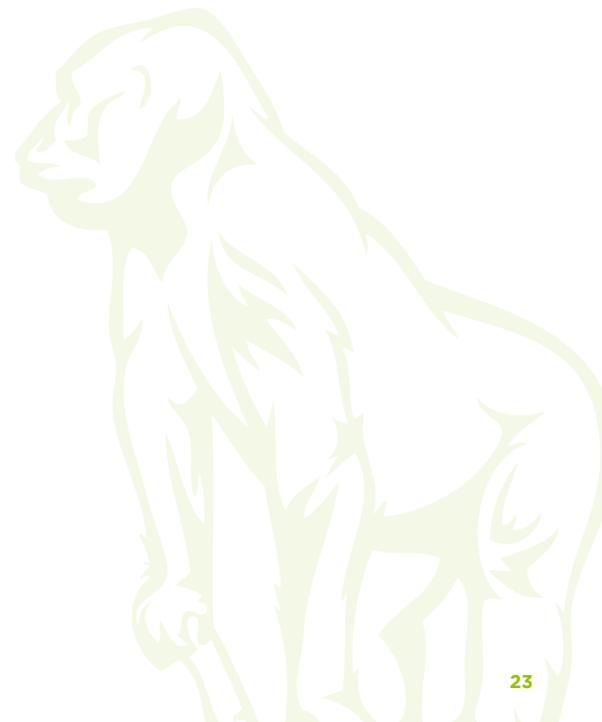
- permettre l'implantation du personnel et assurer une présence permanente au sein du parc national ;
- favoriser la gestion administrative et technique du parc national ;
- favoriser les déplacements à l'intérieur du parc national et entre les parcs nationaux pour les autorités de gestion, les scientifiques et les touristes ;
- favoriser l'implantation de concessionnaires touristiques dans le parc national, en augmentant son attractivité.

C. Description

Les annexes techniques de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage, et de Développement Touristique font ressortir les zones d'aménagements fonctionnels suivantes :

- zones d'aménagement d'infrastructures destinées à l'autorité de gestion du parc :

 cf. Tableau page 24



2. PROPOSITION DE ZONAGE

ZONES	LOCALISATION	LIEU	OBJECTIF	SUPERFICIE	% DU PARC
ZAI 1	Parc National (Centre)	Lieu-dit « Ipassa »	Aménager la base-vie du parc national	A préciser suite aux actions d'aménagement du parc national	Inconnue à ce jour
ZAI 2	Zone périphérique (Nord-Ouest)	Lieu-dit « Pendo »			n/a
ZAI 3	Parc National (Nord-Est)	Lieu-dit « Kongou »			Inconnu à ce jour
ZAI 4	Parc National (Centre)	Lieu-dit « Mingouli »	Aménager des postes permanents de surveillance	A préciser suite aux actions de surveillance et de LAB	Inconnu à ce jour
ZAI 5	Parc National (Sud-Ouest)	Lieu-dit « Djidji »			Inconnu à ce jour
ZAI 6	Zone périphérique (Sud)	Lieu-dit « Winneparc »			n/a
ZAI 7	Parc National (Sud)	Lieu-dit « Miandou »			Inconnu à ce jour
ZAI 8	Zone tampon (Sud)	Lieu-dit « Dilo »			n/a

L'annexe de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage a permis de faire l'inventaire des besoins en infrastructures présenté dans le tableau ci-dessus. Il est désormais nécessaire de définir exactement la zone d'implantation de ces infrastructures. Ces actions de zonage seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion.

→ Zones d'aménagements des infrastructures (fonctionnelles) pour la mise en valeur du parc national, en vue d'une utilisation scientifique et/ou touristique :

L'inventaire des besoins en infrastructures pour la mise en valeur touristique du parc national de l'Ivindo n'a fait ressortir que les besoins de rénovation du réseau routier permettant d'accéder aux différentes zones touristiques identifiées, la rénovation et l'aménagement de pistes d'atterrissage et la réhabilitation et la reconstruction de ponts y compris celui de Dji-dji. Les travaux de construction ou de réhabilitation devront être ciblées dans un premier temps, puis réalisés lors de la mise en œuvre du Plan de gestion.

Normes de gestion

Toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées par le Règlement intérieur, le Plan de gestion ou par une autorisation spéciale approuvée par l'administration du parc ou l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

Sont autorisées :

- Toutes les activités d'aménagement consignées dans une EIE, validée par la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature et l'autorité de gestion du parc national ;
- Les activités programmées par l'autorité de gestion du parc national.

Budget nécessaire pour la mise en œuvre du zonage des zones d'aménagement des infrastructures du parc national de l'ivindo

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

Réaliser le zonage ZAI du parc national de l'ivindo

PROGRAMME DE TRAVAIL

CHRONOGRAMME

ACTIONS

2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------

Définir et matérialiser les Zones d'Aménagement des Infrastructures du parc national de l'ivindo



EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Consultation des partenaires techniques/ONG pour le choix définitif des sites et actions de terrain, étude d'une signalétique appropriée pour la matérialisation physique de leurs limites.

RESSOURCES HUMAINES

2 agents du service « opération-aménagement » (32 jours)

Equipes de terrain (écogardes) pour la signalétique ou la matérialisation des limites (32 jours)

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

véhicule 4X4 ou pirogue

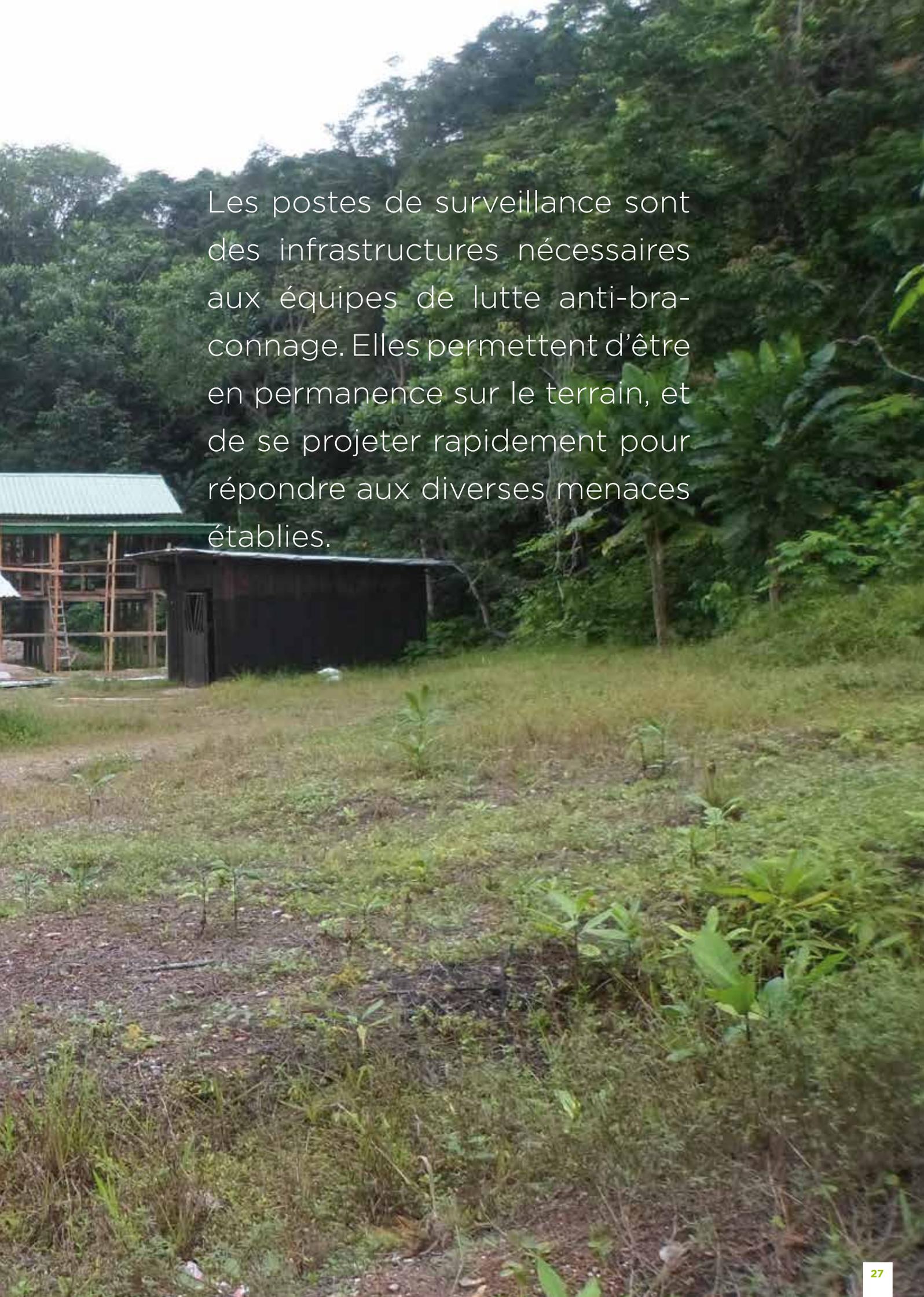
matériel pour la signalétique ou la délimitation des zones choisies.

BUDGET (FRANCS CFA)

4 000 000 FCFA







Les postes de surveillance sont des infrastructures nécessaires aux équipes de lutte anti-bronage. Elles permettent d'être en permanence sur le terrain, et de se projeter rapidement pour répondre aux diverses menaces établies.

2.8

ZONES DE CONCESSIONS TOURISTIQUES OU SCIENTIFIQUES : ZCTS

Ces zones sont proposées en application des dispositions des articles 10 et 22 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.

A. Définition

Ces zones sont destinées à l'organisation des activités de tourisme et de loisirs ou de recherche scientifique. Les zones définies sont laissées en gérance à un concessionnaire touristique ou scientifique, dans le cadre d'une convention de concession pour une période de temps définie. Le tourisme et la recherche, qui sont les vocations principales de ces zones, doivent faire l'objet d'une stratégie de développement qui prendra en compte leur compatibilité et leur cohérence avec la protection des milieux exploités.

Une zone concédée possèdera toujours trois sous-zones :

- zone de construction des infrastructures destinée à recevoir l'activité (hôtel, centre de recherche) ;
- zone d'utilisation prioritaire, destinée uniquement à la pratique de l'activité du concessionnaire identifié ;
- zone d'utilisation partagée, destinée à la pratique de l'activité par plusieurs concessionnaires de la zone.

L'autorité de gestion est la seule entité n'étant pas limitée dans ces droits d'accéder et d'exercer ses compétences sur les parcelles concédées.

B. Objectifs

Ces zones ont vocation à accueillir :

- les équipements et les infrastructures destinés à accueillir les visiteurs comme les hôtels et lodges, les campings aménagés et les cases de passage ;
- les installations et activités de recherche scientifique.

C. Description

- Quatre (4) zone de concession touristique est retenue pour l'implantation d'infrastructures liées au développement du tourisme dans le parc national de l'ivindo :

 cf. Tableau ci-contre

Le programme de Développement Touristique a permis de faire un inventaire des infrastructures programmées pour la période 2016-2020. Il est désormais nécessaire de se rapprocher des futurs concessionnaires pour définir exactement la zone d'implantation de ces infrastructures. Ces actions de zonage seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion.

D. Normes de gestion

Toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées par le Règlement intérieur ou par une autorisation spéciale approuvée par l'autorité de gestion du parc ou l'ANPN.

Sont autorisées :

- toutes les activités consignées dans la convention de concession ;
- les activités de construction et écotouristiques proposées par le concessionnaire dans son programme technique, basées sur le cahier des charges défini par l'ANPN ;
- les activités de l'autorité de gestion du parc national.

ZONES	LOCALISATION	LIEU	OBJECTIF	SUPERFICIE	% DU PARC
ZCTS 1	Parc National	Chutes Kongou	Aménager un Hôtel grand luxe	A préciser suites aux actions de Développement touristique	Inconnu à ce jour
ZCTS 2	Parc National	Chutes Mingouli	Aménager un Hôtel	A préciser suites aux actions de Développement touristique	Inconnu à ce jour
ZCTS 3	Parc National	Chutes Djidji	Aménager un Hôtel	A préciser suites aux actions de Développement touristique	Inconnu à ce jour
ZCTS 4	Parc National	Baï Langoué	Aménager un Hôtel « Camp de base pour les gorilles »	A préciser suites aux actions de Développement touristique	Inconnu à ce jour

Zones de concessions touristiques ou scientifiques retenues pour l'implantation d'infrastructures liées au développement du tourisme dans le parc national de l'Ivindo :

Budget nécessaire pour la mise en œuvre du zonage des zones de concessions touristiques et scientifiques du parc national de l'Ivindo

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE								
Réaliser le zonage ZCTS du parc national de l'Ivindo								
PROGRAMME DE TRAVAIL				CHRONOGRAMME				
ACTIONS				2016	2017	2018	2019	2020
Définir et matérialiser les Zones de concessions touristiques ou scientifiques (ZCTS) du parc national de l'Ivindo				■	■	■		
EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES								
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS								
Suivi de l'évolution des activités de développement touristique, élaboration des lignes directrices pour le choix des concessions, étude d'une signalétique appropriée pour la matérialisation physique de leurs limites, accompagnement des opérateurs privés.								
RESSOURCES HUMAINES								
2 agents du service « opérations-aménagement » pour accompagnement des missions d'identification des concessions (24 jours)								
MATÉRIEL ET LOGISTIQUE								
véhicule 4X4 ou pirogue								
matériel pour la signalétique ou la délimitation des zones choisies.								
BUDGET (FRANCS CFA)								
6 000 000 FCFA								

2.9

ZONE TAMPON : ZT

Cette zone est proposée en application des dispositions de l'article 13 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.

A. Définition

La zone tampon est l'espace géographique de protection contigu au parc national (Art.3 de la loi n°003/2007 du 11 septembre 2007, relative aux parcs nationaux). Sa limite est fixée par voie réglementaire et est au moins de 5 kilomètres. La décision portant classement de la zone tampon contient une description géographique et un document cartographique.

B. Objectifs

→ Etendre la protection du parc sur les espaces (marin et terrestre) qui l'entourent.

C. Description

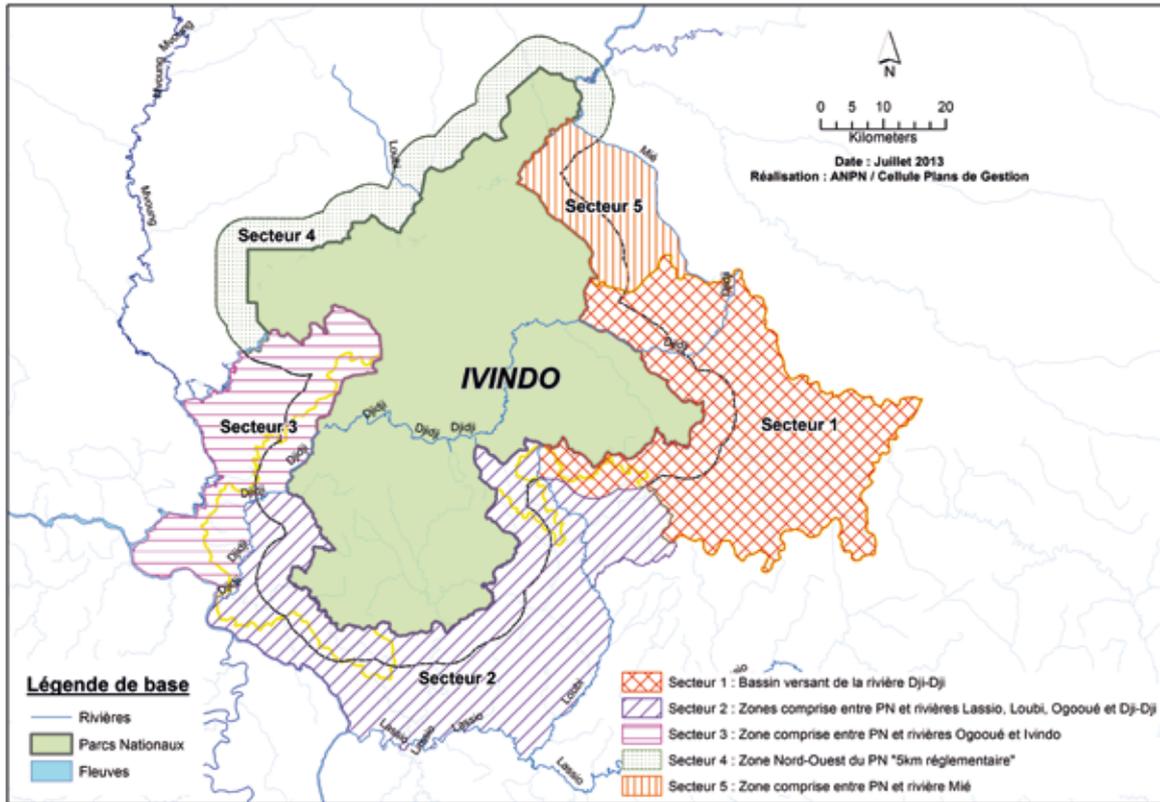
Les limites actuelles du parc national de l'ivindo sont un frein pour la conservation des richesses de la zone, notamment pour :

- La protection des rivières et de leurs caractéristiques paysagères (chutes, rapides, etc.) ;
- La protection de la faune, notamment des crocodiles, des loutres, des éléphants, des bongos ;
- La protection du potentiel touristique.

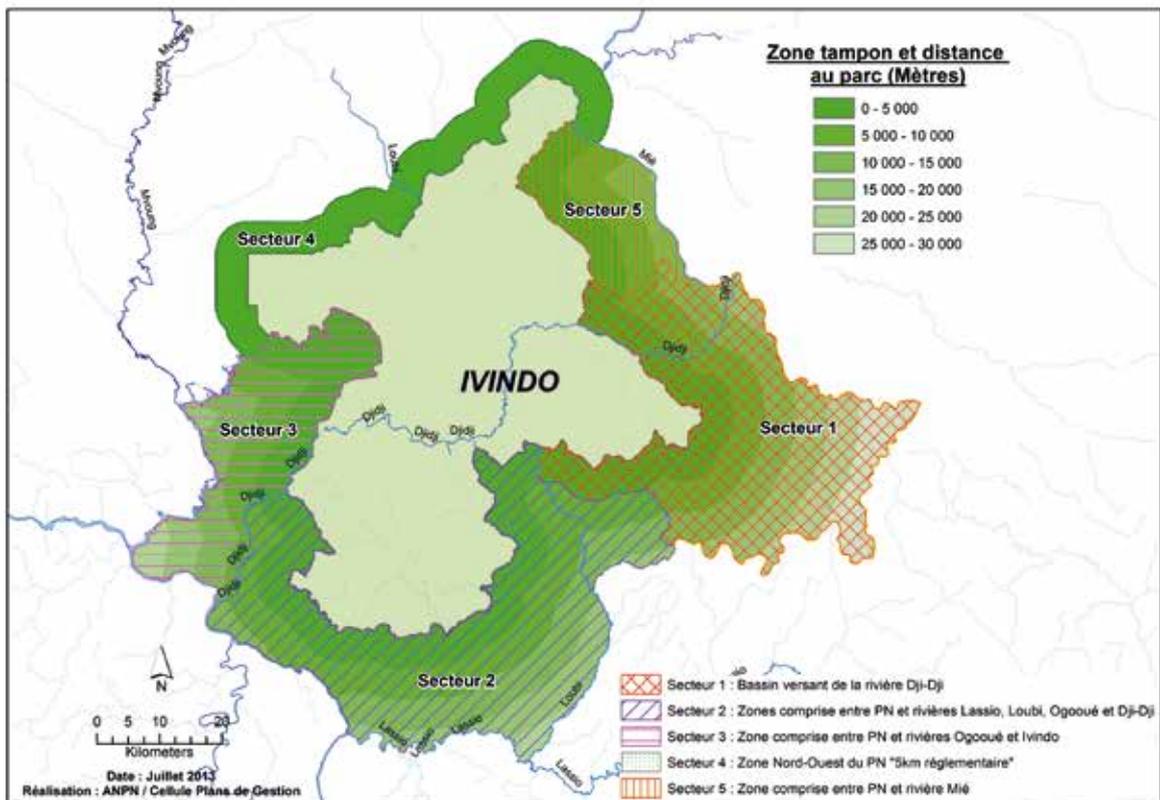
A défaut de modifier les limites du parc national, la zone tampon va devoir en protéger l'intégrité des ressources. Les zones présentées ci-dessous doivent donc constituer les limites de la zone tampon pour une protection plus efficace du parc national de l'ivindo.

D'une superficie de **460 479 hectares**, la zone tampon proposée pour le parc national de l'ivindo est délimitée comme suit :

SECTEUR	VALEURS QUI SERAIENT IMPACTÉES SANS EXTENSION DE LA PROTECTION DU PARC	LIMITES RETENUES	SUPERFICIE (HA)
1. Bassin versant de la rivière Dji-dji	Ecosystème aquatique intact - Crocodiles - Loutres - Potentiel touristique	Bassin versant de la rivière Dji-dji en amont du parc national	139 093
2. Secteur des bays du sud-est « Lassio-Loubi »	Eléphants - Potentiel touristique	Limites des parcs nationaux jusqu'aux rivières Loubi, Lassio et Ogooué	161 052
3. Secteur sud-ouest et ouest « Ivindo-Ogooué »	Eléphants - Bongo - Potentiel touristique	Secteur entre la rive droite de l'Ogooué, rive gauche de l'Ivindo en aval du parc national et le parc national	68 271
4. Secteur nord-ouest	Potentiel touristique des Chutes de l'Ivindo	Bande de 5km sur la limite nord-ouest du parc national	52 754
5. Secteur nord-est « Mié »	Eléphants - Grande faune - Potentiel touristique	Entre la limite nord-est du parc national et la rivière « Mié »	39 309
TOTAL			460 479



Figures 1a et 1b : Cartes de proposition pour une extension de la superficie de la zone tampon du parc



 *Figures 1a et 1b: Cartes de proposition pour une extension de la superficie de la zone tampon du parc national de l'Ivindo*

L'état actuel des connaissances scientifiques nous permet de déterminer la superficie de la zone tampon du parc national de l'Ivindo (ANPN, 2013 : programme de Conservation et de Recherche du parc national de l'Ivindo). Il est cependant nécessaire de renforcer cette analyse par la compilation de données scientifiques et de nouvelles activités de recherche.

Ces actions pourront être menées en première année de mise en œuvre du Plan de gestion, de manière à pouvoir faire valider rapidement les limites proposées pour la zone tampon du parc national de l'Ivindo.

D. Normes de gestion

Sont autorisées :

→ toutes les activités extractives réalisées en application stricte des directives de l'ANPN en matière d'exploitation à faible impact.



2.10

ZONE PÉRIPHÉRIQUE : ZP

Cette zone est proposée en application des dispositions des articles 3 et 13 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux.

A. Définition

La zone périphérique est l'espace géographique environnant le parc national d'Akanda (Art.3 de la loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux). Elle inclut, le cas échéant, la zone tampon du parc. Ses limites sont fixées par voie réglementaire et cette décision contient des coordonnées géographiques et topographiques et un document cartographique.

B. Objectifs

- prévenir et limiter les impacts négatifs sur le parc national de l'Ivindo ;
- développer des actions écologiquement adaptées à la conservation de la biodiversité du parc, sans préjudice des droits d'usage coutumiers.

C. Description

Contrairement à la zone tampon dont la définition des limites s'appuie sur des critères d'ordre purement écologique, l'étude de la zone périphérique se base sur des paramètres d'ordres sociaux, économiques et administratifs. En effet, son étude intègre les villages, les collectivités locales et d'autres aires protégées dans leurs limites administratives (*Article 13 de la loi n°03/2007 du 27 août 2007*). En application de cette disposition de la loi, l'élément principal retenu dans la définition de la zone périphérique du parc national de l'Ivindo est la limite administrative.

La moitié des parcs nationaux étant à cheval sur au moins deux provinces (*Monts de Cristal, Minkébé, Lopé, Ivindo, Birougou et Moukalaba-Doudou*), et la majorité des provinces contenant entièrement ou partiellement plusieurs parcs nationaux, cette échelle administrative de la « Province » ne semble pas être la mieux indiquée pour définir la ZP. Par conséquent, le « Département » a été pris comme base de détermination.

A chaque fois qu'un département contient entièrement ou en partie plusieurs parcs (exemple le département de la Lopé dans l'Ogooué Ivindo contient partiellement les parcs nationaux Lopé et Ivindo) ou que la partie chevauchante du parc national avec le département est disproportionnée (exemple du parc national Birougou et les départements de Lolo Bouenguidi, Louetsi Bibaka et Boumi Louetsi), l'échelle administrative du canton a été préférée.

Dans tous les cas, si les limites des départements ou des cantons retenus ne vont pas au-delà de celles de la zone tampon déjà proposée ou n'incluent pas entièrement (ou en grande partie) les limites des zones extractives (minières ou pétrolières) ou d'exploitations forestières ou agro-industrielles (exemple plantation de palmiers à huile) dont les activités exercent une influence avérée ou potentielle sur le parc national, les limites de la zone périphérique et celles de la zone tampon ou de la zone d'exploitation (exemple limites de permis forestiers ou pétroliers) ont été confondues.

D'une superficie de **1 213 482** (incluant les **42 896 hectares** de la zone tampon), la zone périphérique proposée au parc national de l'Ivindo est délimitée comme suit :

 Cf carte page 35

2. PROPOSITION DE ZONAGE

SECTEURS	ACTEURS À IMPLIQUER DANS DES ACTIONS DE GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES	LIMITES RETENUES	SUPERFICIE (HA)
Secteur 1 Sud et Sud-Est du PMI	Communautés villageoises - Exploitants forestiers (Précious wood, Cora Wood, SEEF), Orpailleurs de Longo - Administrations locales, Préfecture et Conseil Départemental de Mouloundou, sous-préfecture de Ndanguï	Limite du canton Lassio-Sébé - Route - Limite Sud et Sud-Est du parc national	775 528
Secteur 2 Sud-Ouest du PNI	Communautés villageoises - Exploitants forestiers (Rougier Gabon) - Administrations locales, Préfecture et Conseil Départemental de la Lopé	Limite du canton Lézinda + Limite Sud-Ouest du parc national	166 000
Secteur 3 Nord-Ouest du PNI	Communautés villageoises - Exploitants forestiers (Rougier Gabon) - Administrations locales, Préfecture et Conseil Départemental de la Mvoung	Limite du canton Dzoué - Route Ovan-Makokou - Limite Nord -Ouest parc national	110 539
Secteur 4 Nord et Est du PNI	Communautés villageoises - Exploitants forestiers (TBNI, Gand Bois et OLAM) - Administrations locales, Préfecture et Conseil Départemental de l'Ivindo - Commune de Makokou	Limite cantons Ntang-Louli - Limites des permis de TBNI et Grand Bois - Limite de la commune Makokou - Routes Ovan-Makokou et Makokou-Okondja - Limite du canton Aboye - Limite Nord du parc national	161 415
TOTAL			1 213 482

L'état actuel des connaissances scientifiques nous permet de déterminer la superficie pour la zone périphérique du parc national de l'Ivindo. Il est cependant nécessaire de renforcer cette analyse par la compilation de données scientifiques et de nouvelles actions de recherche.

Ces actions pourront être menées en première année de mise en œuvre du Plan de gestion, de manière à pouvoir faire valider rapidement les limites proposées pour la zone périphérique du parc national de l'Ivindo.

D. Normes de gestion

Sont autorisés :

- toutes les activités qui, si elles y sont subordonnées, ont réalisé une étude d'impact environnementale (cf. article 17 de la loi n°003/2007) ;
- tous les projets de développement économique, social et culturel des Administrations publiques contribuant à la protection du parc, en collaboration avec le service public chargé de la gestion du parc.

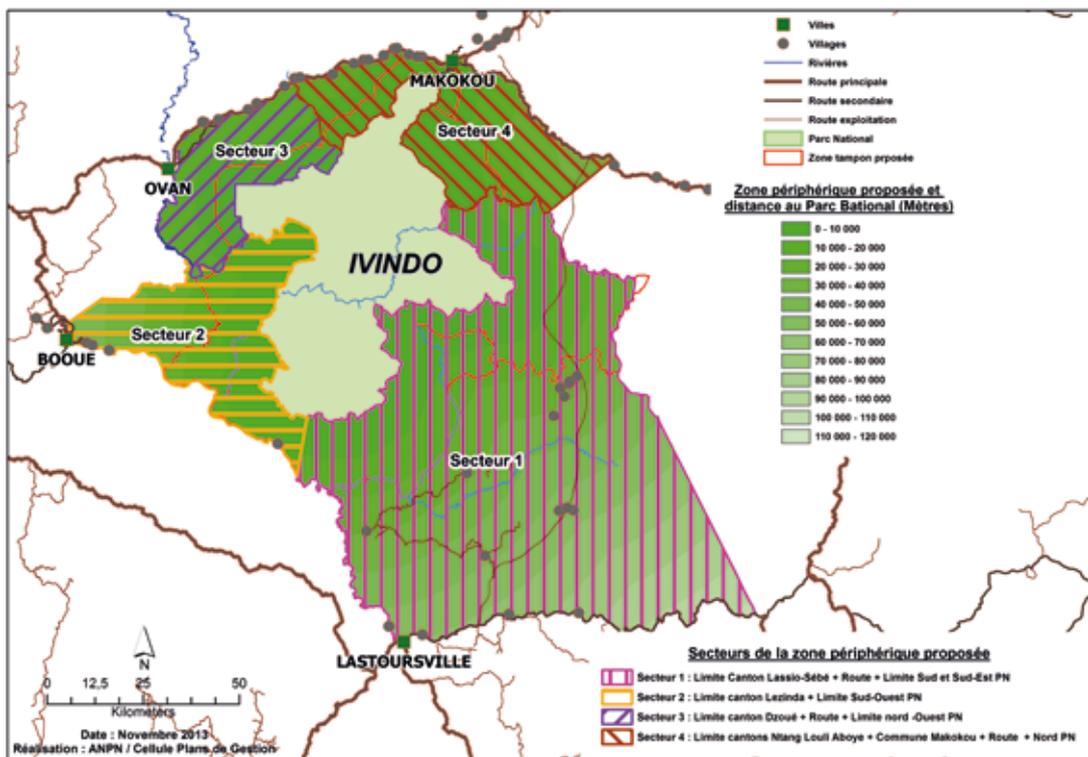


Figure 3 : Carte de proposition de la zone périphérique du parc

Budget nécessaire pour la mise en œuvre du zonage des zones tampon et périphérique

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

Réaliser le zonage du parc national de l’Ivindo

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Définir et matérialiser la zone tampon du parc national de l’Ivindo	■	■			
Définir et matérialiser la Zone Périphérique du parc national de l’Ivindo	■	■			

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

CCGL du parc national de l’Ivindo pour la validation des limites des zones tampon et périphérique proposées, étude des possibilités de mise en place d’une signalétique appropriée pour la matérialisation des limites de ces zones et staff ANPN pour information et sensibilisation des acteurs concernés.

RESSOURCES HUMAINES

Bureau du CCGL (5 jours)

Staff de l’ANPN pour l’organisation d’ateliers de validation et mise en place de la signalétique et sensibilisation des acteurs

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

véhicule (15 jours), matériel de délimitation et de sensibilisation

BUDGET (FRANCS CFA)

15 000 000 FCFA

3. AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

3.1 Programme d'aménagement des infrastructures.....	38
--	----

3.1

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le programme d'aménagement des infrastructures du parc national de l'Ivindo correspond à la synthèse des éléments recensés dans les annexes suivantes du Plan de gestion :

- Conservation et Recherche ;
- Surveillance et Lutte Anti-Braconnage ;
- Développement Touristique ;
- Implication des Communautés Locales et Education à l'Environnement.

Pour chacune de ces annexes, il a été identifié les infrastructures à réaliser, les actions amont et aval associées, le chronogramme et le budget estimatif.

Les travaux initialement prévus dans les différentes annexes sont les suivants :

- Rénover et aménager 2 pistes d'atterrissage dans le parc national : au nord du parc, piste Rougier proche de la gare d'Ivindo et au baï de Langoué ;
- Rénover le réseau routier permettant d'accéder aux sites touristiques : axe menant au baï de Langoué/route de Mouyabi et route forestière menant à la piste d'atterrissage de Rougier ;
- Rénovation et entretien du pont Dji-dji et reconstruction de 4 autres ponts dans le secteur ;
- Construire la base-vie du parc national à Ipassa ;
- Construire 7 postes fixes permanents (Pendo, Kongou, Mingouli, Djidji, Winnepar, Miandou et Dilo) de surveillance.

- Aménager 4 hôtels de luxe aux chutes de Kongou, chutes Mingouli, chutes Dji-dji et au baï Langoué.

Cette partie synthétise les actions à mettre en œuvre par le service aménagement pour pouvoir atteindre les objectifs en termes d'aménagement d'infrastructures pour le parc national de l'Ivindo.

L'ANPN sera souvent maître d'ouvrage des travaux, mais rarement maître d'œuvre. Les actions à réaliser par le chef de service « *aménagement* » du parc national, pour une bonne réalisation des travaux seront souvent les mêmes :

- rédiger les cahiers des charges techniques d'un appel d'offres concurrentiel ;
- procéder à la sélection d'un prestataire de réalisation des travaux ;
- suivre les travaux sur le site (prescriptions techniques et économiques) ;
- réceptionner les travaux ;
- entretenir les infrastructures.

 Cf. Tableau ci-contre page 39

Le montant global d'accompagnement et de suivi des travaux correspond environ à 2% des coûts d'investissement dans les infrastructures de surveillance et de LAB et de développement touristique à supporter par L'ANPN.

Budget nécessaire pour la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures du parc national de l'Ivindo

ACTIONS DE GESTION À METTRE EN ŒUVRE

Mettre en œuvre le programme d'aménagement des infrastructures du parc national de l'Ivindo

PROGRAMME DE TRAVAIL	CHRONOGRAMME				
	2016	2017	2018	2019	2020
ACTIONS					
Accompagnement et suivi de la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures de surveillance et de LAB	■	■	■	■	■
Accompagnement et suivi de la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures de développement touristique	■	■	■	■	■

EVALUATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUS

Suivi sur site des travaux de construction des aménagements, appui de l'ANPN central et entretien des aménagements réalisés.

RESSOURCES HUMAINES

Expert national dans le suivi des travaux des constructions des grandes infrastructures comme la base vie (30 jours)

2 agents du service « opérations-aménagement » (100 jours) et 1 agent de l'ANPN pour les grands chantiers comme les bases vie (30 jours)

MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

véhicule 4X4 et/ou vols nationaux

BUDGET (FRANCS CFA)

15 000 000 FCFA

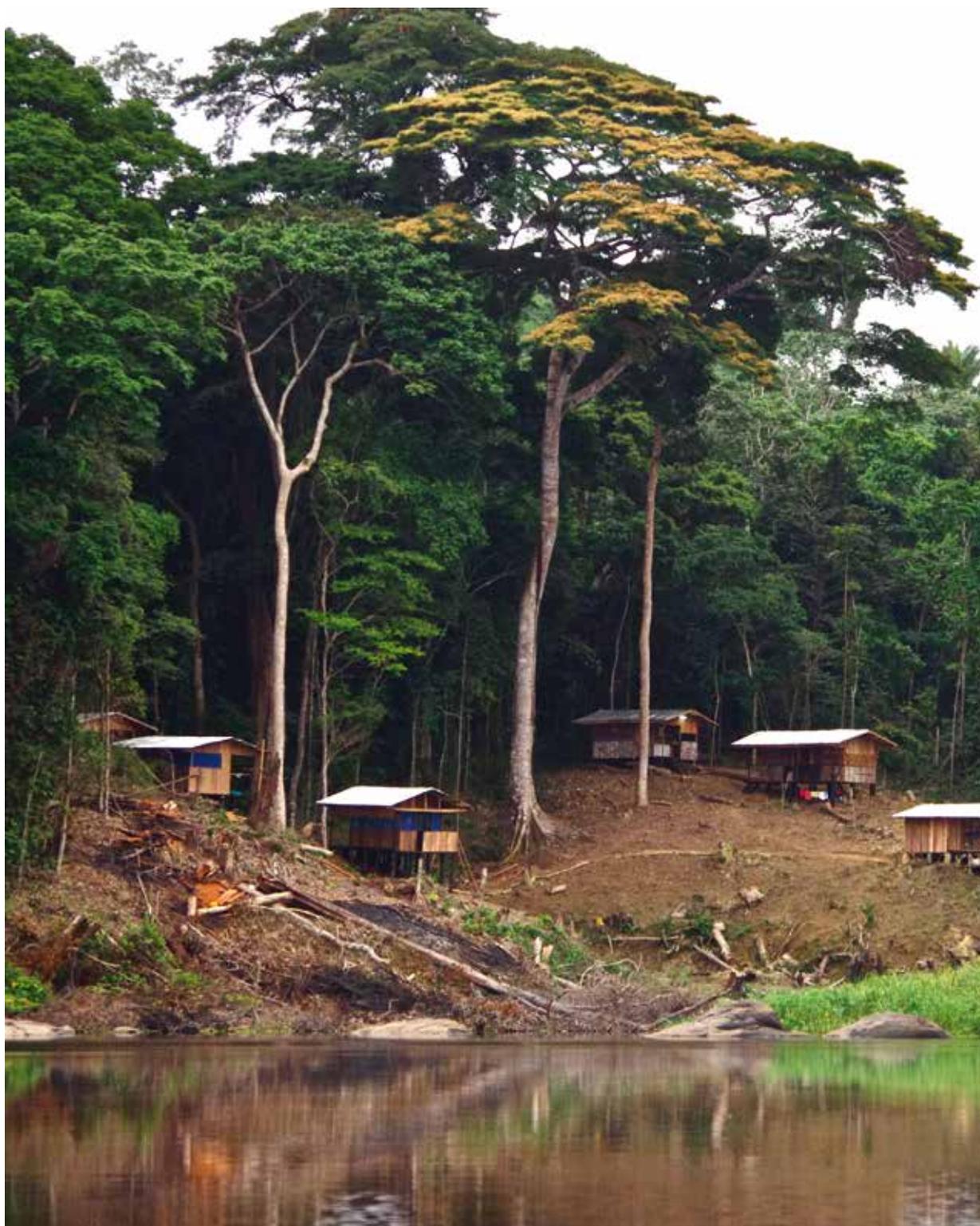


4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN ET BUDGÉTISATION

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANPN ET BUDGÉTISATION

SOUS-OBJECTIF : Poser les bases juridiques du zonage du parc national d'Akanda							
ACTIONS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛTS ESTIMATIFS (FRANCS CFA)
		2016	2017	2018	2019	2020	
Fixer le cadre juridique réglementant le zonage dans le parc national	ANPN Centrale	■					5 000 000
Fixer le cadre juridique instituant les zones périphérique et tampon du parc national.	ANPN Centrale	■					
SOUS-OBJECTIF : Réaliser le zonage du parc national d'Akanda							
ACTIVITÉS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Définir et matérialiser les Zones de conservation (ZC)	Service opérations-aménagement	■	■				4 000 000
Définir et matérialiser les Zones de protection (ZPIS)	Service opérations-aménagement	■	■	■	■		
Définir et matérialiser les Zones coutumières ou sacrées (ZCS)	Service opérations-aménagement	■	■	■			37 500 000
Définir et matérialiser les Zones d'utilisation villageoise (ZUV)	Service opérations-aménagement	■	■	■			
Définir et matérialiser les Zones d'Aménagement des Infrastructures (ZAI)	Service opérations-aménagement	■					4 000 000
Définir et matérialiser les Zones de concessions touristiques ou scientifiques (ZCTS)	Service opérations-aménagement	■	■	■			6 000 000
Définir et matérialiser la zone tampon du parc national d'Akanda	Service opérations-aménagement	■	■				15 000 000
Définir et matérialiser la Zone Périphérique	Service opérations-aménagement	■	■				
SOUS-OBJECTIF : Mettre en œuvre le programme d'aménagement des infrastructures du parc							
ACTIVITÉS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Accompagner et suivre la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures de surveillance et LAB	Service opérations-aménagement	■	■	■	■	■	10 000 000
Accompagner et suivre la mise en œuvre du programme d'aménagement des infrastructures de développement touristique	Service opérations-aménagement	■	■	■	■	■	5 000 000
Construction et entretien de la base vie du parc national	ANPN Centrale	■	■	■	■	■	600 000 000
SOUS-OBJECTIF : Fonctionnement du service							
ACTIVITÉS	RESPONSABLE DE L'ACTION	CHRONOGRAMME					COÛT (FCFA)/PARC
		2016	2017	2018	2019	2020	
Personnel (salaires et bénéfices)	ANPN Centrale	■	■	■	■	■	184 800 000
Personnel (perdiems, primes de bâche)	ANPN Centrale	■	■	■	■	■	52 500 000
Déplacements à la centrale	ANPN Centrale	■	■	■	■	■	4 800 000
Formation personnel du service	ANPN Centrale	■	■	■	■	■	28 000 000
TOTAL						956 600 000	

RÉPARTITION DES COÛTS 2016 - 2020	
Coûts études ANPN	71 500 000
Investissement ANPN	600 000 000
Fonctionnement ANPN	257 100 000
Formation ANPN	28 000 000
Coûts totaux	956 600 000



BIBLIOGRAPHIE

ANPN (2013). *Programme de « Conservation Recherche » du parc national de l'Ivindo/ Plan de gestion 2016-2020.* 62p.

ANPN (2103). *Programme de « Surveillance et lutte anti-braconnage » du parc national de l'Ivindo/ Plan de gestion 2016-2020.* 34p.

ANPN (2013). *Programme de « Développement touristique » du parc national de l'Ivindo/ Plan de gestion 2016-2020.* 30p.

ANPN (2013). *Programme de « Implication des communautés locales » du parc national de l'Ivindo/ Plan de gestion 2016-2020.* 48p.

FAO Cahiers techniques n°6. *Manuel de planification des parcs nationaux, 1978.* Révisé au début des années 80 par la FAO, UICN et le WWF.

Ministère des Eaux et Forêts (2007). *Loi n°03/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux.* Journal Officiel, N°10 d'octobre 2007, Pp. 1-7.

Ministère des Eaux et Forêts (2002). *Décret n°618/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002 portant classement du parc national de l'Ivindo.* Hebdo Informations (Journal hebdomadaires d'informations et d'annonces légales, N°463 du 14 décembre 2002.



Auteurs

Mr Gaspard Abitsi, Mr Stéphane Leduc,
Mr Malcom Starkey,
Mr Jean-Baptiste Squarcini,
Mr Marc Bosch

Relecture

Mme Cecile Martin

Scientifiques

Mr Jean-Pierre Vande Weghe,
Melle Michelle Lee,
Melle Katherine Jeffery,
Mme Claudine Angoué,
Melle Angela Formia, Mr Richard Parnell,
Mr Tim Collins, Mr Tariq Stevart

Crédits photos

Frères Damas, Lee White,
Rombout Swanborn Africas Eden,
Ian Nicholos, Kevin Ndong, Josh Ponte,
Nichols, Matt et Nancy, Vission,
J_Easton, Vande Weghe, Ruth Starkey,
CIRMF, Nerissa, ANPN,
Jean Batiste Squarcini, Tim Collins wcs,
Chris wilks, Oslisly Richard,
ONG PROGRAMM, Fiona Maisels,
Sam Le Budde, Hervé DUCHAUFOR,
Patrice NOVACOM, Josie, Manu San
Felix, Enric Sala.



Parcs Gabon

